

AU SOMMAIRE

■ Québec dotera Montréal d'un centre d'élimination des déchets dangereux — page 2

■ La CUM atteint sa vitesse de croisière — page 3

■ Refédérer l'union économique: un éditorial de Michel Nadeau

■ Une diplomatie qui se cherche: un commentaire de Bertrand de la Grange — page 12

Ottawa autorise, à contrecœur, la construction du pipeline du Nord

par Michel Vastel

OTTAWA — À contrecœur, le gouvernement fédéral doit approuver ce matin la construction d'une portion préliminaire du pipeline du Nord, sans avoir obtenu l'assurance que les Américains feront un jour leur part.

Le comité des priorités du cabinet s'est longuement réuni hier soir à Ottawa pour approuver la construction d'une portion préliminaire du tronçon canadien. Il s'agit d'une décision de près de \$2 milliards

mais elle est tellement risquée que le comité des priorités a référé tout le dossier au cabinet.

Le projet de pipeline du Nord — 6,700 kilomètres — a été approuvé conjointement par les administrations canadienne et américaine en février 1978 mais son coût est aujourd'hui évalué à \$21 milliards, dont le tronçon canadien à \$8 ou \$10 milliards.

La partie préliminaire dont le cabinet doit approuver la construction aujourd'hui, par Foothills Pipe Line, ne

représente que le dixième de l'ensemble du projet mais elle a son importance puisqu'elle permettra, dès le début de l'année prochaine, aux producteurs albertains de vendre \$6 millions par jour de gaz aux États du sud-ouest américain.

Toutefois, une clause de la loi sur le pipeline du Nord stipule que le gouvernement ne doit pas approuver la construction d'une partie canadienne du pipeline sans que la Foothills ait donné des assurances convenables contre le risque de non-achèvement.

Or ces assurances n'existent pas. Certes l'administration américaine et le président Jimmy Carter ont souvent réitéré leur promesse de favoriser la construction du tronçon de l'Alaska du pipeline mais les promoteurs et les institutions financières privées n'ont encore rien signé de concret ni mis un sou sur la table.

Le risque que prend aujourd'hui le gouvernement fédéral, c'est que l'Alberta expédie pendant dix ans tous ses surplus de pétrole vers les États-Unis sans avoir l'assurance que, dans dix ans, le pipeline sera

construit vers l'Alaska et qu'alors les Américains rempliront leur partie du contrat: vendre du gaz de l'Alaska au Canada en échange du gaz albertain qu'ils viendront de consommer pendant dix ans.

Le président du pipeline du Nord, l'ancien ministre M. Mitchell Sharp, pousse la construction du tronçon préliminaire, de même que les promoteurs de Foothills, qui ont menacé d'abandonner si le gouvernement ne se décide pas avant le 15 juillet. M. Sharp reconnaît que «le principal obstacle à la réalisation du projet est de réunir les milliards de dollars d'emprunts et d'actions nécessaires pour financer la construction du tronçon de l'Alaska». Long seulement de 700 milles, ce tronçon est aussi le plus coûteux car, en plus du pipeline, il faudra construire une immense usine pour traiter et refroidir le gaz avant de l'envoyer dans le pipeline.

«Il va de soi, admet M. Sharp, que les autorités canadiennes doivent avoir l'assurance que la construction du réseau en territoire américain pourra avancer rapidement.»

Mais le président du pipeline du Nord souligne aussi que les réserves de gaz naturel prouvées de l'Alberta sont beaucoup plus importantes que prévu et «les revenus tirés de la vente de ce gaz aux États-Unis ajouteraient des milliards de dollars à notre balance des paiements, cela créerait un débouché fort attendu pour les surplus actuellement bloqués des petits producteurs canadiens». En clair, on recherche les bénéfices à court terme

Voix page 14: Pipeline

Le projet de la Charte des droits rejeté par la majorité des provinces

par Rodolphe Morissette

Au moins la moitié des dix provinces canadiennes ne voient plus avec beaucoup d'enthousiasme l'inscription d'une Charte des droits et libertés dans la future constitution canadienne et deux autres expriment à ce sujet des réticences sérieuses.

Voilà ce qui s'est dégagé hier de la deuxième journée des échanges qu'ont eus à Montréal les ministres fédéral et provin-

ciaux responsables des affaires constitutionnelles. La question de la Charte des droits et libertés, que le gouvernement fédéral voudrait inscrire dans la nouvelle constitution canadienne, faisait l'objet, avec six autres sujets à l'ordre du jour, d'un simple «tour de table» à huis clos. Les ministres ont en effet exprimé la position respective des provinces (ou du gouvernement central) qu'ils représentent, sans que des négociations ou des discussions véritables n'aient lieu.

Il en est ressorti qu'avec le Québec, la Saskatchewan et l'Alberta, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ne favorisent guère l'inscription des droits et libertés individuelles dans la constitution. Le Manitoba et la Colombie-Britannique ont exprimé également de sérieuses réticences, l'Ontario ne montrant un peu plus de souplesse. Au fait, seules les provinces de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick souscrivent d'emblée à l'idée.

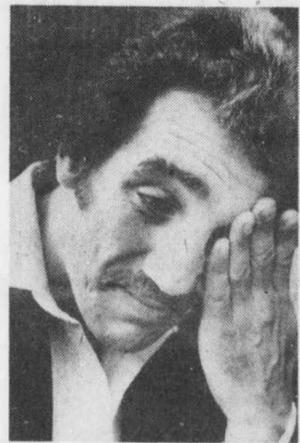
Parallèlement, le ministre fédéral de la

Justice et responsable des relations fédérales-provinciales, M. Jean Chrétien, qui préside la réunion des ministres, a déposé une nouvelle version du projet de Charte que le fédéral voudrait voir les provinces adopter. Mais les ministres n'en ont point discuté formellement hier. Cela fera plutôt l'objet de discussions des prochaines semaines.

Si quelques représentants provinciaux seulement, dont ceux du Nouveau-Brunswick, estiment que les provinces

n'ont pas montré dans le passé qu'elles formaient l'institution idéale pour protéger les droits des citoyens, la plupart des autres commencent à se demander sérieusement s'il n'y aurait pas lieu, notamment en matière de garantie des droits linguistiques, de sortir des tablettes, où le gouvernement Trudeau l'avait relégué, le rapport Pépin-Robarts, lequel jugeait que les provinces devraient avoir la responsabilité de protéger les droits relatifs

Voix page 14: Charte



De nombreuses personnes ont rendu un dernier hommage hier au boxeur Cleveland Denny, qui est mort lundi des suites de son combat contre Gaétan Hart, qui n'a pu retenir ses larmes, hier (photo du haut). Mme Denny, la mère du défunt, quitte le salon funéraire soutenue par un membre de sa famille (photo de droite). Nos informations en page 11.

(Photos Jacques Grenier)



Les mêmes divisions réapparaissent

par Jean-Claude Picard

Il n'aura fallu que deux jours à la nouvelle ronde de pourparlers constitutionnels pour qu'apparaissent à nouveau, aussi vifs que par le passé, les mêmes désaccords fondamentaux qui ont jusqu'ici empêché toute réforme.

Commencées mardi sur un ton serein, voire même enthousiaste, ces négociations, qui mobilisent à Montréal les ministres fédéral et provinciaux chargés des affaires constitutionnelles, se sont ajournées hier soir sur une note teintée de pessimisme.

L'ordre du jour des travaux faisait en effet en sorte que la journée d'hier était consacrée à l'examen des questions les plus litigieuses, dont notamment la Charte des droits et les nouveaux pouvoirs que veut acquérir le gouvernement fédéral en matière d'économie. Ainsi que l'ont laissé entendre la très grande majorité des participants à cette conférence, l'examen de ces sujets a inévitablement permis à chacun de mesurer avec encore plus de précision que la veille l'écart qui les sépare et l'étendue du chemin qu'il reste à parcourir si on veut en venir à un accord à l'intérieur du délai somme toute relativement court fixé par le premier ministre, M. Pierre Trudeau.

«Cette deuxième journée nous aura permis de terminer le tour d'horizon de l'ensemble des sujets soumis à la discussion. Il aura notamment permis de constater que si des accords peuvent être envisagés sur un certain nombre de questions, il subsiste entre nous des différends très sérieux au sujet de plusieurs autres questions», a déclaré hier en conférence de presse le ministre de la Justice et coprésident de la conférence, M. Jean Chrétien.

Ce sentiment était partagé par son collègue de la Saskatchewan, M. Roy Romanow, qui n'a pas manqué, lui non plus, de faire état, des nombreux désaccords qui se sont exprimés tout au long de la journée d'hier.

C'est ainsi que M. Chrétien, dont la mine était hier passablement plus sombre que celle qu'il affichait la veille, a annoncé que les ministres consacreront la matinée d'aujourd'hui à discuter en tête-à-tête de la façon dont il convient maintenant d'envisager la suite des travaux.

«Nous devons avoir une discussion assez fondamentale sur le meilleur moyen d'entreprendre la phase proprement dite des négociations. Vaut-il mieux, par exemple, s'attacher en priorité aux sujets touchant le partage des pouvoirs ou encore à ceux visant la réforme des institutions fédérales? Vaut-il mieux s'entendre d'abord sur certaines questions de principe ou entrer directement dans la discussion des sujets litigieux?» a demandé le ministre fédéral.

Selon lui, la conférence n'est évidemment pas dans l'impasse mais il reste, a-t-il indiqué hier, que les ministres devront

définir en tête-à-tête la meilleure façon de faire avancer des pourparlers sur toute une série de sujets où les déclarations de départ de chaque délégation ont laissé voir des désaccords très importants.

En fait, les deux premiers jours de discussions qui ont permis un tour de table sur chacun des 12 sujets mis à l'ordre du jour, permettent de classer ces questions en trois catégories bien distinctes:

Il y a d'abord les sujets sur lesquels un accord est déjà intervenu ou est sur le point de l'être. Au nombre de trois, ces sujets sont l'inscription du principe de la

Voix page 14: Divisions

Bousculade mortelle pour voir le pape

FORTALEZA (d'après Reuter et AFP) — Trois femmes ont été étouffées et plusieurs dizaines de personnes blessées hier matin dans une bousculade à l'entrée du stade de football de Fortaleza où Jean-Paul II a prononcé un discours quelques heures plus tard.

Selon un communiqué du général Assis de Bezerra, chef des forces de sécurité, l'accident s'est produit à 4 h du matin lorsque plusieurs milliers de personnes ont tenté de forcer l'entrée du stade, qui normalement devrait ouvrir ses portes quatre heures plus tard.

Le gouverneur de l'État de Ceara, M. Virgilio Tavora, a déclaré que la bousculade était due à «l'excès de mysticisme» de la population et non à une erreur du service d'ordre.

Un drame similaire s'était produit lors de la visite du pape au Zaire, à Kinshasa, en mai dernier, où neuf personnes avaient trouvé la mort.

Fortaleza est la capitale de l'État de Ceara, l'un des plus pauvres du pays, d'où des dizaines de milliers d'habitants émigrent chaque année dans le sud à la recherche d'un emploi.

L'ordre était rétabli à l'arrivée de Jean-Paul II, et celui-ci n'a fait aucune allusion à l'accident pendant son discours.

Au cours de spectacle de chants et de danses qui a suivi, un homme de forte carrure a sauté sur l'estrade et s'est précipité vers le souverain pontife, avant d'être maîtrisé et emmené par les membres du service de sécurité.

L'homme a été identifié: Jose Moura surnommé dans tout le Brésil

Voix page 14: Pape

Les hommes d'affaires satisfaits du climat politique post-référendaire

par François Barbeau

Depuis le référendum, les milieux d'affaires québécois, du moins ceux qui sont regroupés au sein du Conseil du patronat du Québec, sont soulagés de voir que le climat social et le contexte politique se sont améliorés, même si les conditions économiques n'ont pas beaucoup évolué.

C'est ce qui ressort des résultats d'un sondage-maison mené par le CPQ après le 15 juin auprès de ses membres corporatifs et que commentaient hier le président et le vice-président de cet organisme patronal, MM. Pierre Côté et Ghislain Dufour.

Le CPQ adresse à tous les six mois le même questionnaire à ses membres de-

puis janvier 1976, et l'analyse des derniers résultats de ce sondage montre que les hommes d'affaires n'ont jamais, depuis quatre ans, été si satisfaits du climat social et politique.

Les conditions économiques, par contre, les inquiètent encore, et 18% d'entre eux trouvent qu'elles étaient mauvaises en juin, alors que 16% des répondants au sondage de janvier 1980 avaient noté que ces conditions étaient mauvaises.

L'évolution du climat social que traduisent les sondages du CPQ est remarquable. Il y a un an, 26% des répondants trouvaient qu'il était mauvais alors qu'en janvier de cette année 40% d'entre eux étaient de cet avis. Le référendum passé,

seulement 7% des répondants estiment maintenant que ce climat est mauvais.

Le contexte politique comme le perçoivent les répondants rejoins par le sondage s'est également amélioré depuis la tenue du référendum. Il y a deux ans, en juin 1978, 78% des répondants trouvaient qu'il était mauvais. En janvier 1979, cette proportion était passée à 56%, puis grimpa à 62% en juin 1979, pour tomber à 50% en janvier 1980. Les résultats du dernier sondage montrent que 22% seulement des répondants trouvent ce climat mauvais maintenant.

Le questionnaire du Conseil du patronat du Québec a été expédié aux 315 membres corporatifs du mouvement patronal, et 152 d'entre eux ont bien

voulu y répondre. On a souligné hier en dévoilant les résultats de ce sondage effectué à partir du 15 juin que les répondants étaient à parts égales anglophones et francophones. On ne peut cependant en déduire qu'autant d'entreprises francophones qu'anglophones ont répondu au questionnaire, mais seulement que personnes qui ont répondu au nom de ces entreprises étaient à 50% francophones, etc.

Les résultats des sondages du CPQ ne permettent pas beaucoup d'évaluer les nuances: les réponses sont classées sous trois têtes de chapitre: bonnes, passables, mauvaises.

C'est ainsi que 82% des répondants

Voix page 14: Climat

Le programme républicain sera conservateur

DETROIT (AFP) — L'aile conservatrice du parti républicain a marqué plusieurs points dans la préparation du programme électoral du parti, en faisant inscrire dans des projets de textes, notamment, une condamnation de l'avortement et la suggestion de rétablir une «commission de sécurité interne» similaire à la «commission des activités anti-américaines» des années 1950.

Ces propositions ont été retenues au niveau de sous-commissions et doivent encore être soumises au comité plénier de rédaction puis à la convention nationale qui s'ouvre lundi prochain à Detroit.

Déjà mardi, la sous-commission des «ressources humaines» avait rejeté l'amendement constitutionnel établissant l'égalité des sexes, en déclarant que cette égalité était du ressort des familles et des

autorités locales, et non d'autorités fédérales qui finiraient par établir des toilettes publiques «unisexe» si on les laissait faire.

L'amendement sur l'égalité des sexes, qui serait le 27ème amendement de la constitution américaine, bien qu'adopté par le Congrès en 1972, n'a pas encore été ratifié par un nombre suffisant d'États pour entrer en vigueur.

Les républicains conservateurs, après leur prise de position sur l'égalité des sexes, ont poursuivi leur offensive en présentant un amendement constitutionnel qui, en défendant «le droit à la vie des enfants à naître», équivaldrait à une condamnation de l'avortement.

En sous-commission des affaires étrangères et de la défense, ils ont recommandé que le Congrès constitue une

«commission de sécurité interne», dénonce l'abandon du canal de Panama» par le président Jimmy Carter, et préconise la suppression de l'aide américaine au Nicaragua «et autres gouvernements marxistes».

L'un des principaux maîtres d'oeuvre de ces dernières propositions est le sénateur Jesse Helms de Caroline du Nord. Le sénateur, qui soutient vigoureusement la candidature à la présidence de M. Ronald Reagan, assure qu'il n'a pas contacté ce dernier avant de présenter ses propositions. Il estime toutefois qu'un programme électoral rigide et conservateur refléterait mieux les vues de M. Reagan, qu'un texte de compromis qui viserait l'électorat «flottant».

Pendant ce temps, dans l'autre camp, les partisans du président Carter ont

réussi mardi soir à repousser une tentative des amis du sénateur Edward Kennedy visant à modifier en leur faveur les règles qui régissent l'élection du candidat du parti, lors de la convention démocrate.

Par 87 voix contre 65, à l'issue d'un débat mouvementé sur le déroulement de la convention, qui s'est achevé tard dans la nuit, la commission des règles du parti a rejeté une proposition des «kennedystes», qui aurait permis aux délégués de voter en faisant fi du choix des électeurs de leur État.

À la convention, lors du premier tour de l'élection du candidat du parti, les délégués sont obligés de porter leur suffrage sur le candidat pour lequel ils ont été choisis lors des primaires et des conventions des États. Si aucun vainqueur ne se dégage de ce vote, les délégués sont libé-

rés et peuvent porter leurs voix sur n'importe quel candidat.

Les partisans de M. Kennedy, qui aura 750 voix de moins que le chef de la Maison-Blanche et sera peut-être battu dès le premier tour en août à New York, affirment qu'un «grand nombre» de délégués ont changé d'avis sur le président Carter. Ces délégués, soutiennent-ils, seraient prêts à voter dès le premier tour pour le sénateur du Massachusetts.

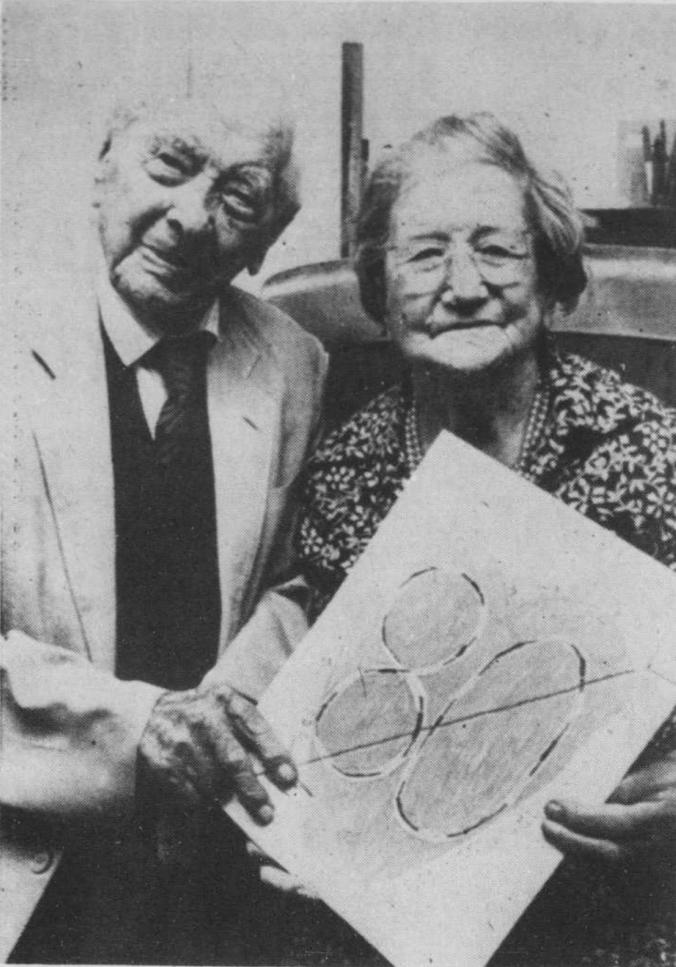
M. Don Fowler, l'un des principaux représentants du président Carter à la commission, s'est violemment élevé contre cette proposition. «Si après cinq mois de primaires et de conventions, a-t-il affirmé, nous changions d'avis (sur les règles), le peuple ne l'admettrait pas, le parti ne l'admettrait pas.»

Voix page 14: Programme

TRATTORIA TRESTEVERE

Nous sommes heureux d'annoncer à notre aimable clientèle notre réouverture votre hôte vous y attend cuisine italienne typique

1237 Crescent 866-3226



80 ans de mariage

LONDRES (AFP) — Un couple de centenaires britanniques a fêté dans la joie hier leur quatre-vingtième anniversaire de mariage. M. John Orton, 104 ans, a épousé sa femme Harriet (102 ans) en 1900, devant le curé de l'église méthodiste de Little Casterton (centre de l'Angleterre). Quant aux raisons de la réussite de leur couple, M. Orton les voit ni plus ni moins dans le fait que la journée de travail de l'époque durait 16 heures et ne laissait donc guère le temps pour les querelles. Pour sa femme en revanche, «l'aide de Dieu» est à l'origine de ce bonheur sans nuages. Elle y a toutefois contribué pour sa part, estime-t-elle, en s'abstenant de «boire, fumer ou jurer».

Québec dotera Montréal d'un centre d'élimination des déchets dangereux

par Gilles Provost

Le Centre d'élimination des déchets industriels toxiques dont la construction devrait commencer bientôt dans la région de Montréal coûtera environ \$15 millions et sera entièrement géré par l'entreprise privée, a indiqué au DEVOIR M. Michel Gauvin, directeur des déchets dangereux au ministère de l'Environnement du Québec.

L'analyse des emplacements les plus favorables et l'étude des soumissions reçues des firmes désireuses d'assumer la responsabilité du centre sont maintenant complétées. Les détails du projet doivent donc être rendus publics aussitôt que le terrain aura été acheté et que le danger de spéculation aura ainsi été écarté. Le centre devrait commencer ses activités au printemps prochain.

Pour le moment, M. Gauvin ne prévoit aucun mouvement de protestation de la part du public: tous s'accordent sur la nécessité d'un tel centre et ce dernier sera soumis à des normes environnementales sévères. Il est tou-

tefois possible qu'on tienne des audiences publiques si cela s'avérait nécessaire.

Depuis que le gouvernement a fait fermer les quelques dépotoirs de la région de Montréal où certaines industries déversaient leurs déchets, seul l'incinérateur de la compagnie Tricil, à Ville Mercier, peut recevoir des toxiques. Et encore, on ne peut y traiter les boues ou les déchets halogénés comme les pesticides ou les phtalates polychlorés.

Le Centre de traitement dont il est maintenant question sera conçu pour recevoir tous les produits toxiques industriels aussi bien organiques qu'inorganiques: acides, bases, cyanures, boues, pesticides, etc. Seuls les produits radioactifs feront exception.

Le gouvernement a aussi autorisé la compagnie Toxitec à construire une installation spécialisée dans la destruction des biphenyles polychlorés (BPC) à Shawinigan mais ces produits pourraient à la rigueur être détruits au centre de retraitement de la région métropolitaine si le projet de

Toxitec devait avorter.

Après avoir tenté en vain pendant trois ou quatre ans de susciter une initiative de l'industrie dans ce domaine, le ministère de l'Environnement a pris le taureau par les cornes lui-même et fait endosser le projet d'un centre de recyclage provincial par le Conseil des ministres en septembre dernier.

On s'est alors attelé à la tâche de trouver le site le mieux adapté à une telle installation à l'aide d'études hydrogéologiques et géotechniques poussées et en puisant dans les informations disponibles auprès de tous les ministères.

En décembre, le gouvernement faisait parvenir des appels d'offres informels à une dizaine de compagnies qui avaient déjà fait connaître leur intérêt à un tel projet. Trois d'entre elles ont ensuite fait parvenir des propositions intégrées.

De façon générale, elles se montraient disposées à investir elles-mêmes les fonds requis et désiraient même devenir propriétaires du terrain

que le gouvernement aurait choisi, a indiqué M. Gauvin.

On leur a aussi précisé au départ que le centre ne devrait faire aucune sélection en fonction de la rentabilité différente des divers déchets et qu'il ne devrait enfoncer aucun produit qui n'aurait pas été rendu inoffensif au préalable. Il ne devra déverser dans l'environnement aucun effluent digne de mention et les émissions occasionnelles seront soumises à des normes très sévères. Enfin, la technologie utilisée pour l'élimination est choisie avec l'accord du gouvernement.

Faisant allusion à l'opposition publique qu'a rencontrée le gouvernement ontarien lorsqu'il a voulu implanter un centre d'élimination des déchets toxiques, M. Gauvin a souligné que les sites géologiques favorables à une telle installation sont malheureusement beaucoup plus rares en Ontario. Par contre, les dépotoirs industriels inadéquats y ont été plus nombreux et la population a été éprouvée beaucoup plus qu'au Québec.

Mission politique et commerciale de MacGuigan au Sud-Est asiatique

par Michel Vastel

OTTAWA — La visite en Asie du sud-est de M. Mark MacGuigan, secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, n'est pas passée inaperçue, fin juin. Le *Sunday Times* de Singapour, à la fois pour souligner le passage du ministre et la fête nationale a publié trois pages spéciales sur le Canada.

La liste des compagnies canadiennes annonçant dans ce supplément donne un portrait presque parfait de la nature des échanges entre le Canada et les cinq pays qui forment l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ANASE): l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande et les Philippines.

Parmi les annonceurs on retrouve en effet:

- les chaussures Bata, qui possède des usines à Singapour, en Thaïlande et en Indo-

nesie;

- Northern Telecom, un important exportateur de semi-conducteurs en Malaisie qui possède aussi une filiale à Singapour;
- la société Asbestos, qui vend pour \$13 millions d'amiantes — ciment en Malaisie et \$8 millions en Thaïlande;
- l'Alcan, qui exporte des lingots d'aluminium en Malaisie (\$10 millions), en Thaïlande (\$21.5 millions) et en Indonésie (\$7.1 millions);
- Canada Packers qui n'est sûrement pas étranger aux importants achats du Canada d'huiles, de café, de thé et d'ananas en Malaisie, en Thaïlande et en Indonésie;
- enfin la Compagnie internationale de papier et Dupont, puisque ces pays achètent au Canada la quasi-totalité de leur papier journal et de fibres synthétiques pour fabriquer des vêtements à bon

marché.

Il ne manquait, à ce catalogue des entreprises canadiennes installées en Asie du sud-est que Goodyear ou Firestone puisque le produit qui représente la majeure partie des échanges est le caoutchouc. Le Canada en importe au rythme de \$60 millions par année de Singapour, de \$38 millions en provenance de Malaisie et de \$18 millions en provenance d'Indonésie.

Le marché commercial de l'Asie du sud est n'est pas énorme pour le Canada: \$379 millions d'exportations vers les cinq pays en 1979 contre \$412 millions d'importations. Le Canada leur achète surtout des produits tropicaux — caoutchouc, huiles de coco et de palme, bois durs — tandis qu'il leur expédie, pour l'instant, des produits semi-finis que des filiales de multinationales canadiennes se chargent de fabriquer avec la main-d'œuvre locale. Les secteurs sur lesquels le secrétariat d'Etat compte pour améliorer les échanges avec les pays de l'ANASE sont l'énergie hydroélectrique et nucléaire, la foresterie, les pêches, l'extraction minière, et les transports et communications.

Mais la récente mission du

secrétaire d'Etat, Mark MacGuigan, en Asie du Sud-est était plus politique que commerciale.

Parmi les cinq pays industrialisés qui entretiennent avec l'ANASE un «Dialogue privilégié» — Etats-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, Japon et Canada — le Canada est peut-être celui qui fait le plus d'efforts pour prendre ce dialogue au sérieux.

Le «contact» entre l'ANASE et le Canada est l'archipel des Philippines qui, en tant qu'ancienne colonie américaine, trouve dans le Canada un pays occidental amical et en même temps une alternative à une dépendance trop marquée vis-à-vis l'ancienne métropole.

Le Canada est aussi bien reçu en Asie du sud-est parce qu'il est l'un des pays occidentaux qui ait fait le plus d'efforts pour résoudre le problème des réfugiés en fuite du Vietnam et du Cambodge.

Enfin, tous ces pays, comme le Canada, appartiennent au Commonwealth et, ce qui ne gêne rien, l'Agence canadienne de développement internationale a plusieurs projets en marche dans la région.

Quant à l'ANASE, elle cherche dans le Canada un

partenaire politique qui l'appuie dans ses efforts de préserver la paix et l'intégrité des pays membres. Tous ces pays ont en commun leurs frontières avec la région instable de l'ancienne Indochine française et ils ont pu, par exemple, compter à l'automne dernier sur l'appui du Canada à l'ONU pour présenter une résolution condamnant l'invasion du Kampuchea par le Vietnam.

Le résultat le plus visible de la visite de M. Mark MacGuigan dans les pays de l'ANASE fut la signature d'un accord pour la construction d'un centre de recherches sur les semences arboricoles en Thaïlande, et un projet technique de conservation et de conditionnement du poisson.

La région est considérée comme l'une des plus importantes réserves mondiales de bois durs, dont le teck et l'acajou. Mais les forêts ont un urgent besoin de programme de reboisement.

Comme on le souligne avec quelque humour dans la diplomatie canadienne, le Canada aide les membres de l'ANASE à reboiser leurs forêts. Cela risque de laisser un meilleur souvenir que cet autre pays qui a couvert les forêts indochinoises de défoliants!

Plaintes contre Simpsons et La Baie

OTTAWA (PC) — Le directeur des enquêtes sur les coalitions étudiera les plaintes formulées contre les compagnies Simpson-Sears et de la Baie d'Hudson, accusées de se servir de leur fort pouvoir d'achat pour obtenir d'importants rabais de la part de leurs fournisseurs.

C'est ce qu'a déclaré, hier aux Communes, le ministre de la Consommation et des Cor-

porations, M. André Ouellet, en signalant qu'il s'agissait de déterminer si ces plaintes étaient fondées et si elles relevaient de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Il a par ailleurs annoncé son intention de soumettre des amendements à cette loi au cours de la prochaine session, afin, a-t-il dit, «d'avoir une loi qui ait plus de dents que celle en vigueur, notamment en ce

qui concerne les fusions et les concentrations».

Les plaintes en question émanaient en particuliers de l'Association des manufacturiers de textiles dont le directeur, M. Peter Clark, s'est fait le porte-parole.

Dans une lettre envoyée mardi au ministre de la Consommation, au premier ministre Trudeau et au président de La Baie, M. MacGiverns, il

exprimait la crainte des manufacturiers de devoir subir les pressions d'une «surconcentration du pouvoir d'achat».

Selon lui, la Compagnie de la Baie d'Hudson et Simpsons-Sears Limitée abuseraient de la position de force que leur donne leur fusion de 1978 sur le marché du détail pour obtenir des manufacturiers des rabais de l'ordre de trois pour cent. Une situation qui met en danger les petits manufacturiers, faisait remarquer M. Clark.

D'après M. Ouellet, d'autres organismes que l'association des manufacturiers de textiles ont fait des repré-

sentations dans le même sens, dénonçant le danger d'une trop forte concentration.

M. Ouellet a signalé la faiblesse à ce sujet de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et a fait connaître son intention de présenter des amendements visant à la renforcer, au cours d'une prochaine session.

«Les pouvoirs d'action du directeur des enquêtes sont limités par la loi actuelle, a déclaré le ministre en remarquant qu'il ne fallait pas s'attendre à des miracles de la part de son ministère à ce moment-ci et dans l'état actuel de la loi.

Blunt, conseiller de la Galerie nationale

OTTAWA (PC) — À une question du député conservateur Tom Cossitt, le gouvernement a répondu, hier que l'historien de l'art britannique Anthony Blunt, qui a été un espion à la solde de l'Union soviétique, a reçu au moins \$1,000 par année pendant huit ans comme conseiller à la Galerie nationale du Canada.

Blunt a été responsable de l'achat de quatre tableaux, entre 1948 et 1956, au moment où il espionnait pour le compte de l'URSS.

M. Cossitt voulait également savoir si le marchand Thomas Harris, qui a vendu l'un des tableaux, était le même Thomas Harris qui a été relié au réseau d'espionnage de Blunt, Guy Burgess,

Donald Maclean et Kim Philby.

Le gouvernement a répondu, cette fois, que les renseignements de la GRC sur les individus étaient confidentiels.

Blunt a reconnu avoir été un espion, en 1964, mais ce n'est que l'an dernier que la chose a été rendue publique.

Il a espionné durant la Seconde Guerre mondiale et jusqu'en 1951, croyant ainsi, a-t-il prétendu, lutter contre le fascisme.

Juste avant la confession de Blunt, Burgess, Maclean et Philby se sont enfuis à Moscou. Harris, quant à lui, est mort la même année dans un accident de la route en Espagne.



Quelques lignes, Agathe, pour vous parler de La Maison Chamard, à La Malbaie, près du fleuve, sur un cap d'où l'on voit les mille attraits d'un pays de vacances.

Quand vous viendrez en Charlevoix, arrêtez-vous ici, ou mieux encore, arrêtez tout et venez en Charlevoix, à la Maison Chamard de La Malbaie.

Chambres et chalets, bonne table, golf, bar, piscine, sauna, bain tourbillon ... et téléphone (418) 665-4413

Réservez maintenant

La Maison Chamard

La vraie nature du Charlevoix.





Festival d'été de homards

au complet **\$15.75** incluant

- Soupe aux Palourdes Nouvelle-Ecosse
- Homard vivant cuit à la vapeur ou grillé
- Salade Pavillon
- Pommes de terre en julienne
- Desserts délectables
- thé - café

Nous offrons un des plus grands choix de fruits de mer et poissons frais du Canada

Table d'hôte complète
Lunch et dîners tous les jours

Le Pavillon de l'Atlantique
1454-A rue Peel, Montréal, Québec
réservations: 285-1836

NOTRE VIN MAISON

On le sert sans façon...

avec viande ou poisson



NOTRE VIN MAISON blanc ou rouge, en bouteilles d'un litre, est offert dans les épiceries licencées. Prix de la S.A.Q.: \$3.70

La Salle

Vins d'une noble tradition

La CUM atteint sa vitesse de croisière

par Alain Duhamel

Après dix années d'existence, la Communauté urbaine de Montréal (CUM) parvient, selon le président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais II, à la maturité.

«Nous sommes, je l'espère, à la veille d'atteindre notre rythme de croisière» a dit M. DesMarais en rendant public le rapport annuel de la CUM. «Nous avons eu notre part de difficultés, notre crise de croissance avec ce que cela suppose de remises en question et d'adaptation à des conditions changeantes. Mais la preuve a été faite en 1979 que la Communauté est un organisme sain, non seulement viable mais nécessaire au bien-être et au progrès des municipalités-membres» écrit-il dans l'introduction du rapport.

La CUM ne deviendra pas un monstre bureaucratique comme certains pouvaient le craindre au moment de sa création. Depuis 1973, le nombre d'employés est demeuré à peu près le même, environ 7.250 parmi lesquels on

compte 4.850 policiers, bien que les dépenses et particulièrement les dépenses dans d'importantes infrastructures régionales, aient dépassé, en 1980, les \$450 millions.

Sur la table de travail du comité exécutif se trouvent pour les prochaines semaines les projets d'amendements à la charte de la CUM, la constitution d'un nouveau conseil des arts, l'expansion des services de la Commission de transport du côté de l'ouest de l'île de Montréal et la mise en marche du plan de transport intégré de la région de Montréal.

M. Pierre DesMarais II est particulièrement satisfait du travail de l'Office d'expansion économique qui vient de publier un répertoire et des documents de référence à l'intention des investisseurs intéressés à la région de Montréal.

«C'est le service qui pour le moins d'argent a donné le plus à la Communauté» a dit le président du comité exécutif en rappelant que l'Office d'expansion avait toujours agi en

étroite collaboration avec toutes les villes de l'île.

En 1979, l'Office d'expansion a contribué à 21 projets d'implantation, d'expansion ou de relocalisation d'entreprises sur le territoire de la CUM. A ce jour, en 1980, l'Office a déjà participé à 14 projets semblables.

Les documents de référence, publiés en français, en anglais, en allemand et en italien, donnent tous les renseignements de base utiles à tout investisseur désireux de se confier dans un portrait économique et social de la région montréalaise. L'Office les distribue dans le monde en faisant usage des ambassades du Canada et des délégations du Québec.

«Dans nos consulats et dans les maisons du Québec à l'étranger, on ne trouve pratiquement jamais nos documents dans la langue du pays» a dit M. Marcel Marion, directeur de l'Office. «Nous avons maintenant des commissaires qui parlent l'italien et l'allemand et nous publions en quatre langues, c'est déjà plus facile». Même le ministère des Affaires

extérieures du Canada a acheté 50 copies d'un petit documentaire sur la CUM pour diffusion dans les ambassades.

Le programme des sièges sociaux, mis sur pied avec le concours du gouvernement du Québec, a donné à ce jour des résultats encourageants, particulièrement en ce qui a trait à l'intérêt des dirigeants d'entreprise de la région métropolitaine pour la promotion de l'île.

Le rayonnement de la Communauté dépasse maintenant ses frontières puisque le Bureau de transport métropolitain, constructeur du métro, peut exporter son expérience et son expertise dans d'autres pays. Le BTM participe déjà à des travaux à Mexico et a bon espoir d'intervenir aussi à Los Angeles.

«L'expansion économique de la Communauté se poursuit sur son territoire, mais des efforts sérieux sont également faits pour que cette expansion déborde notre territoire proprement dit», a déclaré M. Pierre DesMarais II.

DES QUATRE COINS DU PAYS

■ Ottawa tergiverse, se plaint Lougheed

Ottawa semble tergiverser sur les entretiens que MM. Trudeau et Peter Lougheed doivent avoir au sujet du prix du pétrole, a fait savoir hier le cabinet du premier ministre de l'Alberta.

«Nous serions heureux de discuter à tout moment avec le gouvernement fédéral», déclare un communiqué publié par le cabinet de M. Lougheed.

«Cependant, nous n'avons pas pu obtenir confirmation d'une date.»

Cette semaine, M. Trudeau avait annoncé aux Communes qu'il envisageait de rencontrer M. Lougheed le 24 juillet, ajoutant que la date précise et le lieu de la rencontre restaient à confirmer.

Mardi, M. Merv Leitch, ministre de l'Énergie de l'Alberta, a déclaré que sa province accepterait une nouvelle prorogation de l'entente actuelle, si MM. Lougheed et Trudeau pouvaient conclure une nouvelle entente.

Assumant que cette dernière pourrait intervenir le 24 juillet ou peu après, M. Leitch a déclaré que les deux gouvernements auraient besoin d'un certain temps pour préparer les documents nécessaires.

L'entente actuellement en vigueur avait expiré le 30 juin, mais M. Leitch et son homologue fédéral, M. Marc Lalonde, avaient convenu de la proroger d'un mois.

■ Suspension d'un permis d'exportation

À la suite du déversement accidentel d'un échantillon de minerai d'uranium d'une capacité de 5 gallons, dans la soute d'un DC-8 d'Air Canada à Toronto, le 20 juin, la Commission de Contrôle de l'énergie atomique du Canada a suspendu provisoirement les permis d'exportation de la société minière Amok Ltée, de Saskatoon.

Le minerai d'uranium brut est un matériau très peu radio-actif et il peut être manipulé à main nue sans danger. C'est pourquoi le déversement n'a présenté aucun danger pour les travailleurs ou pour les passagers de l'avion. C'est aussi pourquoi les normes de sécurité sont minimales, précisant simplement que le contenant doit être bien fermé.

La cargaison totale était composée de 57 échantillons de minerai destinés à la France et placés chacun dans un contenant de cinq gallons. Or, l'enquête a révélé qu'un des couvercles n'avait été convenablement fixé. La compagnie n'a donc pas satisfait à la norme de sécurité, aussi minimale soit-elle.

L'interdiction d'exportation pourra être levée dès que la compagnie aura expliqué les causes de l'accident et les mesures qu'elle entend prendre pour éviter sa répétition à l'avenir.

■ Un produit dentaire dangereux

Le ministère fédéral de la Santé a ordonné le retrait du marché d'un produit qui entre dans la fabrication des prothèses dentaires.

Fabrique par la société Coe-Laboratories, de Chicago, ce produit est vendu sous deux formes: Coe-soft et Coe-super-soft.

M. Ajit Das-Gupta, du ministère de la Santé, a expliqué que le produit contenait un niveau trop élevé de cadmium.

En poudre rose, le cadmium sert à donner la couleur des gencives. Mais, en trop grande quantité, il peut faire tort aux reins et aux poumons.

■ La préservation de l'art contemporain

Un congrès international de spécialistes en soins d'art contemporain doit mettre en marche, cette semaine, un réseau mondial de renseignements pour aider à la préservation des oeuvres.

Le congrès, qui a lieu à la Galerie nationale pour marquer son 100^e anniversaire d'existence, attire des autorités de partout, afin de discuter des nouveaux matériaux dont se servent maintenant les artistes, à la place de la peinture et du canevas.

Le congrès coïncide avec Pluralités 1980, qui exposent les oeuvres de 19 artistes contemporains.

Selon M. Hsio-Yen Shih, directeur de la Galerie nationale, la variété des oeuvres «montre la croissance intellectuelle du pays».

■ Pollution par le mercure: 35 ans et \$800 millions

Le dragage des rivières English et Wabigoon, situées au nord-ouest de l'Ontario et contaminées par le mercure, pourrait prendre 35 ans et coûter \$800 millions, a révélé hier un rapport fédéral-provincial.

Le rapport met un terme à la première année d'une étude de deux ans dont le coût est de \$300.000.

Le rapport précise que la principale source de contamination avait été 10 tonnes de mercure déversées par une usine de pâtes et papiers avant l'ordonnance de la loi contre la pollution, émise en 1970.

L'étude prétend tirer au moins une leçon de ces événements: la meilleure façon de combattre la pollution est de la prévenir.

Le juge René Beaudry dirigera l'enquête sur la mine Belmoral

QUÉBEC (PC) — Le juge René Beaudry, du Tribunal du travail, dirigera l'enquête publique créée par le gouvernement du Québec pour faire la lumière sur la tragédie minière de Belmoral.

C'est ce qu'a annoncé hier au cours d'une conférence de presse le ministre d'État au Développement social, M. Pierre Marois, qui a déclaré que le juge Beaudry est «hautement compétent et qualifié» pour diriger cette enquête.

Le commissaire Beaudry pourra mettre à contribution tous les experts jugés nécessaires et pourra même demander au cabinet de nommer un ou deux autres enquêteurs. Il devra faire rapport au plus tard le 31 décembre prochain.

Le juge Beaudry, qui est aussi professeur en droit de la santé au travail, à l'Université de Montréal, a dirigé le Comité d'étude sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante. Il est l'auteur de l'article sur les dangers de l'amiante, publié dans l'édition 1979 de l'*Encyclopaedia Universalis*.

Le juge Beaudry, qui a immédiatement annoncé qu'il mettait fin à ses vacances, a reçu le mandat suivant, a révélé M. Marois:

- déterminer les causes qui ont entraîné l'accident du 20 mai à la mine Belmoral près de Val d'Or, dans le comté d'Abitibi-Est;
- enquêter sur les circonstances de l'accident et sur les conditions qui l'ont précédé;
- faire des recommandations sur les mesures à prendre pour éviter la répétition d'un tel événement, notamment sur le plan de la prévention des accidents dans les mines souterraines et sur le plan des règlements de sécurité;
- apprécier les mesures de sauvetage appliquées et, s'il y a lieu, suggérer des améliorations à ces mesures;
- faire rapport sur toutes questions visant à assurer la sécurité des travailleurs des mines souterraines.

L'enquête a été instituée par le gouvernement pour répondre aux demandes du Syndicat des métallos, du Syndicat des travailleurs de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Conférence des évêques, du grand public, appuyées par le ministre de la Fonction publique et député d'Abitibi-Ouest François Gendron et le député d'Abitibi-Est Jean-Paul Bordeleau.

Cette enquête sera tenue en plus de l'enquête du coroner et de l'enquête du ministère des Mines et Ressources.

«Nous comptons bien que l'enquête publique concernant la tragédie de Belmoral permettra de déboucher sur une grande amélioration des mesures de sécurité dans l'ensemble du secteur minier», a dit le ministre.

Pour une enquête sur la sécurité des Twin Otters

OTTAWA (PC) — Le député conservateur Tom Siddon a réclamé, hier, une enquête indépendante sur la sécurité des avions Twin Otters.

Dans un interview, M. Siddon a signalé que des statistiques publiées par le ministère des Transports montraient que ces avions avaient un record alarmant d'accidents.

C'est ainsi que 67 Twin Otters se sont écrasés au Canada, entre 1970 et 1979, et 131 dans le monde. Il y a eu 279 morts.

Cinquante-quatre accidents se sont produits à l'atterrissage ou au décollage, dont 39 attribués à une erreur du pilote.

«Je crois que le gouvernement a la responsabilité de rassurer les gens, a commenté M. Siddon, et d'ordonner la tenue d'une enquête indépendante.»

Le Twin Otter est fabriqué par De Havilland Aircraft, qui est une société de la couronne. Ce qui place le ministère des Transports dans une situa-

tion de conflit d'intérêt, selon M. Siddon, puisque c'est lui qui établit les règlements de l'aviation, fait enquête dans les écrasements et est associé aux sociétés de la couronne.

M. Siddon, qui est un ingénieur en aéronautique, a témoigné devant une commission d'enquête sur la sécurité aérienne, en mai dernier.

Il fait personnellement enquête sur plusieurs écrasements de Twin Otters, dont on ignore encore les causes.

Baldwin-Cartier a réussi à diminuer le vandalisme

QUÉBEC (PC) — Le vandalisme a coûté près de \$3 millions à la Commission des écoles catholiques de Montréal pour la seule année 1978-79, révèle le dernier numéro de *Éducation-Québec*, la revue officielle du ministère de l'Éducation.

Toutefois, une commission scolaire de l'ouest de Montréal, celle de Baldwin-Cartier, a entrepris en septembre dernier une campagne

de lutte systématique contre ce fléau dans les écoles, et les résultats ont été probants jusqu'à maintenant.

La campagne vise à promouvoir la protection et le respect des immeubles et du matériel scolaire par les étudiants.

Dans un premier temps, une lettre a été envoyée à chacun des parents des 18.000 élèves de cette commission scolaire. La lettre leur expliquait

l'objet de la campagne de lutte contre le vandalisme, et les prévenant qu'ils devraient assumer le coût de la réparation de chaque objet brisé par leur enfant.

Chaque famille habitant autour des écoles de la commission scolaire a été invitée à communiquer avec la police aussitôt qu'elle remarquerait quelque chose d'anormal aux abords de l'institution.

Au niveau du secondaire, un fonds spécial de \$1 par élève a été créé. Les profits seront versés au conseil étudiant de chacune des écoles où le taux de vandalisme aura diminué au cours de l'année.

Une vigoureuse campagne parallèle de sensibilisation a également été menée dans tous les établissements de la commission scolaire.

Une troupe de huit comédiens professionnels de Montréal, le Théâtre de quartier, a été engagé par la commission scolaire pour produire une création originale dans toutes les écoles.

Cette troupe se spécialise dans la transposition pour la scène d'information que certains groupes veulent transmettre.

La pièce ainsi produite montrait des élèves d'une école secondaire en pleine action: l'un collait sa gomme à mâcher sous le siège de l'auto-bus scolaire, l'autre fume en cachette et jette son mégot par terre, un troisième défonce à coups de pied son casier qui s'ouvrait mal, le quatrième bouche les toilettes avec le papier hygiénique...

La présentation est suivie d'une période de discussion avec les étudiants-spectateurs.

L'enrichissement des aliments n'est utile qu'à certaines conditions

par Renée Rowan

L'addition d'éléments nutritifs aux aliments devrait être interdite sauf lorsque l'on peut démontrer qu'il y a des avantages évidents au niveau de la santé publique.

Telle est la décision majoritaire rendue hier par un jury élargi composé des participants au 13^e congrès de la Society for Nutrition Education. À l'issue d'un procès fictif présidé par un juge de la Cour supérieure à Montréal, Me Maurice Lagacé, le jury s'est prononcé de la façon suivante: 329 ont demandé une ordonnance d'injonction défendant l'addition d'éléments nutritifs dans les aliments sauf lorsque l'on peut démontrer qu'il y a des avantages évidents au niveau de la santé publique; 160 se sont prononcés contre l'ordonnance d'injonction et 10 se sont abstenus.

Ce jury divisé est significatif de la controverse qui existe présentement autour de cette question dans le monde de la nutrition: faut-il avoir recours à l'enrichissement des aliments qu'ils soient riches en sucre, en gras et en sel, ou va-t-on continuer à motiver le public à faire le meilleur choix possible d'aliments. En d'autres mots, faut-il enrichir les aliments quels qu'ils soient pour s'assurer qu'ils contiennent les nutriments essentiels dont l'homme a besoin, ou au contraire, doit-on éduquer le consommateur à mieux s'alimenter. Comme on a pu s'en rendre compte hier, la question est loin d'être tranchée.

Ce procès fictif devant tribunal avait pour but de familiariser les participants au congrès avec la façon dont on peut s'y prendre pour présenter les deux côtés de la médaille selon ses intérêts. Les

deux avocats, celui de la plaignante, une experte en nutrition qui vient de terminer ses études de droit et qui est membre d'une étude légale à San Francisco, et l'avocat de l'intimé, qui a souvent eu à défendre des causes se rapportant à des produits alimentaires ou à des problèmes de consommation, on appelé à la barre des témoins des experts. Pour défendre l'ordonnance d'interdiction on a eu recours à Mme Carole Christopher, professeur et consultant en nutrition ainsi que M. Keith Murray, aussi consultant en alimentation et nutrition, tous deux des autorités dans ce domaine. Pour la partie adverse défendant l'enrichissement des aliments quels qu'ils soient, il y avait un cadre de la compagnie Kellogg, M. Gary Gostley ainsi que M. Allan L. Forbes, du bureau des aliments au Food and Drug Administration des États-Unis.

Dans le but de stimuler un débat, les participants ont témoigné selon leur opinion personnelle et n'engageant pas les organismes qu'ils représentent. On a pu constater au cours de ce procès que s'est rapproché le plus possible de la réalité combien il peut être facile, selon les arguments utilisés, de manipuler les gens et de semer la confusion dans les esprits.

Le jury a été appelé à rendre son verdict en s'appuyant uniquement sur des faits de la vie quotidienne, laissant de côté l'aspect légal

puisqu'il ne s'agissait pas d'un débat sur la loi et les règlements.

Ce semblant de procès qui a été un moyen d'animation exceptionnel pour faire ressortir les problèmes a aussi permis de se rendre compte que les règlements concernant l'addition d'éléments nutritifs dans les aliments ne sont pas les mêmes ici qu'aux États-Unis. L'enrichissement des aliments est, semble-t-il, moins répandu ici que chez nos voisins.

La politique canadienne de la santé a été jusqu'à maintenant de permettre ou de rendre obligatoire l'enrichissement d'un aliment lorsqu'on peut justifier une telle mesure à partir d'un besoin nutritionnel soit dans le cas d'ingestion insuffisante d'un nutriment (exemple, l'addition d'iode au

sel de table), soit lorsqu'un produit remplace un repas ou un aliment qui est normalement une source importante d'éléments nutritifs essentiels dans le régime des Canadiens, comme c'est le cas pour la margarine ou les succédanés du petit déjeuner, ou soit lorsqu'il y a perte d'une vitamine ou d'un minéral au cours de la fabrication d'un aliment de base (exemple, la farine).

Cette politique en plus de corriger toute carence nutritionnelle permet de prévenir l'appauvrissement du régime alimentaire. Une fois le besoin nutritionnel établi, le choix d'un aliment à enrichir repose sur deux facteurs: le produit doit être un véhicule convenable pour l'élément nutritif requis et représenter un produit de consommation courante.

Henri Dutil, doyen des courriéristes, est décédé

QUÉBEC (PC) — Le journaliste Henri Dutil est décédé hier à Québec à l'âge de 88 ans.

M. Dutil a été à l'emploi des quotidiens québécois *Le Soleil* et *l'Événement-Journal* de 1915 à 1966. Il a été correspondant pour les deux journaux à l'hôtel-de-ville de Québec avant de devenir courriériste parlementaire de 1942 jusqu'à sa retraite, en 1966.

Il a été président, puis

secrétaire de la Tribune de la presse et il a été témoin durant sa carrière des régimes des premiers ministres Adélard Godbout, Maurice Duplessis, Paul Sauvé, Antonio Barrette, Jean Lesage et Daniel Johnson.

Il laisse dans le deuil 10 enfants, 36 petits-enfants et 6 arrière-petits-enfants.

Son service funéraire sera célébré à 11h, samedi, à l'église de Saint-Romuald, la paroisse où il résidait.

C'EST PARCE QU'IL CROYAIT CE SCOTCH ASSEZ BON POUR TRIOMPHER DE L'ÉPREUVE DU TEMPS, QUE HANKEY BANNISTER LUI DONNA SON NOM.

Hankey Bannister
Depuis 1757.

DÉJÀ, 223 ANNÉES LUI ONT DONNÉ RAISON.

HANKEY BANNISTER SCOTCH WHISKY

MÉLANGE ET MISE EN BOUTEILLE PAR BLENDING & BOTTLED BY *Hankey Bannister* LETHBRIDGE, SCOTLAND

40% alc/vol 1,14\$

Représentant promotionnel: Park & Tilford Canada Inc.

Fiducie du Québec

dépôts garantis

11 1/2

5 ans

- intérêts versés annuellement;
- dépôt initial minimum: \$1.000.

Pour information:
Montréal: Complexe Desjardins (514) 281-8840
De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-6840, poste 8840.
Laval: Place Val des Arbres (514) 668-5223
De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-3803.

La Fiducie du Québec... pour un choix de modes d'épargne

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec
Taux sujet à changement.

desjardins

Le seuil vous souhaite un été... irrésistible

John Irving

Le monde selon Garp

roman Seuil

«Ce livre contient une chose très difficile à enfermer dans des pages de papier: La vie.»

Jacques Folch-Ribas
La Presse

«Si vous ne devez lire qu'un roman cette année, c'est ce livre prodigieux que vous devez choisir.»

Reine Malo
Télé-Métropole

«Il se dégage de ce roman un bouillonnement de vie et, une farce caricaturale»

Mario Pelletier
Le Devoir

Roman traduit de l'anglais par M. Rambaud
592 pages \$14.95

Carter préconise une coopération triangulaire Pékin-Tokyo-Washington

TOKYO (AFP) — Le président Jimmy Carter a rencontré ce matin le premier ministre chinois Hua Guofeng et a engagé les États-Unis à défendre la paix et la stabilité en Asie contre la menace soviétique en coopération avec la Chine et le Japon.

Après les 75 minutes d'entretien du président avec le chef du parti communiste chinois, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Jody Powell, a précisé qu'ils avaient passé en revue «les récents développements qui menacent la paix et la tranquillité dans le sud-ouest asiatique et en Indochine».

«Il est apparu dans les discussions de ce matin que les États-Unis et la Chine sont essentiellement d'accord sur les perspectives stratégiques relatives à l'invasion soviétique en Afghanistan et à l'invasion du Cambodge par les Vietnamiens soutenus par les Soviétiques», a ajouté M. Powell.

Juste avant d'aller ren-

contrer M. Hua Guofeng pour la première fois, le président Carter avait affirmé dans une interview avec la chaîne de télévision japonaise NHK que la volonté des États-Unis de développer leurs relations avec Pékin et Tokyo était de nature à réduire la menace soviétique en Asie.

M. Carter avait expliqué que l'accroissement des relations entre la Chine, les États-Unis et le Japon est «un moyen de partager nos préoccupations stratégiques à long terme pour réduire la menace du renforcement militaire de l'URSS, qui est le plus clairement illustrée par son invasion injustifiée de l'Afghanistan et son soutien de l'invasion vietnamienne au Kampuchéa».

Ces déclarations du président américain constituent le plus clair engagement des États-Unis à participer à la défense de l'Asie en coopération avec Pékin depuis qu'ils ont repris leurs relations avec les

communistes chinois en 1972.

M. Carter et son porte-parole ont toutefois insisté sur le fait que la nouvelle amitié des États-Unis avec la Chine n'est pas dirigée contre l'Union soviétique. «Nous pensons que ces nouvelles relations avec la Chine ne doivent pas être utilisées par notre pays ou par le Japon contre l'Union soviétique, avait dit le président au cours de son interview. Nous ne devons pas diriger nos efforts contre un autre pays mais nous devons les combiner pour maintenir la paix et la liberté de chaque pays à prendre ses propres décisions sans intervention extérieure et certainement sans invasion».

De son côté, M. Powell a déclaré après les entretiens que le développement des relations des États-Unis avec la Chine était trop important pour être «contrôlé ou modulé par le comportement d'aucun autre nation».

Le porte-parole de la

Maison-Blanche a toutefois souligné qu'il y avait identité de vues entre les États-Unis et la Chine sur la nécessité de faire face aux interventions soviétiques en Asie. Il a précisé que la préoccupation exprimée par le président Carter envers le renforcement militaire soviétique en Asie n'était pas limitée à l'Afghanistan et à l'Indochine.

Après Richard Nixon et Gerald Ford, M. Carter est le troisième président des États-Unis qui rencontre le chef de la Chine communiste. Au cours de cette réunion, a dit M. Powell, les deux hommes d'État ont exprimé leur grande satisfaction devant l'amélioration constante de la coopération entre les deux pays dans de multiples domaines depuis le rétablissement complet de leurs relations diplomatiques en décembre 1978.

Dans son interview avec la télévision japonaise, M. Carter a résolument placé la nou-

velle amitié sino-américaine dans le cadre d'une plus vaste coopération pacifique à laquelle il associe le Japon et les cinq pays de l'Association des nations d'Asie du sud-est (Thaïlandaise, Malaisie, Singapour, Indonésie et Philippines).

Il n'a toutefois fait aucune mention de la Corée du Sud. Au cours de l'entretien, a indiqué M. Powell, les «pressions» que la Chine est susceptible d'exercer sur le Vietnam pour l'amener à renoncer à son intervention militaire dans d'autres pays de la région, ont été évoquées en termes généraux. Il n'a toutefois pas été question, a-t-il ajouté, de mesures militaires spécifiques susceptibles d'être prises par la Chine.

M. Carter et M. Hua se sont renouvelés les invitations qu'ils s'étaient déjà faites à visiter leurs pays respectifs. M. Powell a annoncé qu'il avait été décidé d'accélérer la réalisation de cet échange de visites après les élections présidentielles américaines.

Au début de leur entretien, indique-t-on de source américaine, MM. Hua et Carter avaient été d'accord pour souligner qu'il était «entièrement approprié» que leur première rencontre ait eu lieu au Japon à la suite de la mort de M. Hayashi Ohira en raison du rôle joué par le défunt premier ministre japonais «dans la promotion de la paix, de la stabilité et du progrès dans la région».

Après une dizaine de minutes en tête-à-tête, le président Carter et le premier ministre chinois ont été rejoints, dans le salon de l'hôtel où se déroulait leur entrevue, par le secrétaire d'État Edmund Muskie, M. Zbigniew Brzezinski, conseiller du président Carter pour les affaires de sécurité et par M. Han Nianlung, vice-ministre des Affaires étrangères de Chine.



Le président Carter dépose une fleur devant la photo de l'ancien premier ministre japonais Masayoshi Ohira lors de la cérémonie funèbre officielle, hier. (Photolaser AP)

F.-J. Strauss donne un vrai cours d'atlantisme à Giscard

WURZBURG (d'après AFP et Reuter) — Le ministre-président de Bavière, M. Franz Josef Strauss a accueilli hier le président Valéry Giscard d'Estaing à Würzburg par un vigoureux plaidoyer atlantiste.

Justifiant son franc-parler proverbial, le candidat officiel de l'opposition CDU-CSU aux élections du Bundestag prévues pour l'automne, grand rival du chancelier Helmut Schmidt sur la scène allemande, a eu des formules ne pouvant apparaître que comme un dévoué du grand dessein européen esquissé par le chef de l'État français.

Ainsi, après avoir énuméré tous les foyers de tension existant dans le monde, le ministre-président de Bavière a déclaré: «C'est là un défi historique que le monde libre

ne pourra relever que s'il ne se laisse pas leurrer par des formules bien sonnantes et s'il reconnaît donc les réalités».

«L'avenir des peuples européens, a souligné le «taureau de Bavière», dépend de leur volonté de continuer à vivre selon les traditions culturelles de l'Occident chrétien et humaniste (...) ainsi que de la volonté de défendre ce mode de vie avec les États-Unis d'Amérique».

Le dirigeant chrétien-social a fait à plusieurs reprises référence aux États-Unis: «Nous tous, Européens et Américains — et en Europe la France, l'Allemagne et leurs autres partenaires — avons à relever le même défi: préserver la paix et assurer la liberté», a-t-il ainsi déclaré.

«Aujourd'hui, a-t-il encore dit, ce n'est ni la force d'un

seul État ni l'addition de plusieurs États qui peuvent fournir la base nécessaire. Il nous faut plutôt une véritable augmentation de puissance».

Selon M. Strauss, la coopération franco-allemande ne saurait être «une union à deux contre une association européenne élargie ou dressée contre les États-Unis, mais un noyau de cristallisation pour une coopération sur le plan de la politique économique, des politiques étrangère et de sécurité».

«L'histoire, a-t-il dit en évoquant la mainmise de l'URSS sur l'Afghanistan, nous enseigne que l'indulgence face à la volonté de puissance brutale ne préserve pas la paix, mais la compromet. La paix résulte bien plus de la justice, de l'équilibre des intérêts, du

respect des droits de l'homme et des nations».

Il a prôné une politique de détente dont le contenu, a-t-il dit, doit être fixé «d'un commun accord et de façon réaliste par tous les États non pas par le diktat d'une seule puissance».

Cette politique de détente, selon lui, «repose sur des forces militaires à peu près équilibrées et ne conduit pas à la neutralisation psychologique et politique et à l'affaiblissement de la volonté de défense».

Cette détente doit encore être «indivisible sur le plan géographique — le degré de tension pouvant cependant varier — enracinée dans notre système de valeurs occidental et issue de la profession de foi résolue des nations occidentales en faveur de leur cohésion et de leur responsabilité pour la politique mondiale».

C'est à ces seules conditions, a affirmé le chef de l'opposition, «que la paix peut être garantie».

Le discours de M. Strauss a revêtu évidemment une forte coloration électorale. Le ministre-président de Bavière sera en effet le rival de M. Schmidt dans la course à la chancellerie fédérale lors des prochaines élections générales qui se dérouleront le 4 octobre. Il a donc profité de la plate-forme exceptionnelle que lui fournissait la venue de M. Giscard d'Estaing en Bavière pour attaquer indirectement la politique étrangère de M. Schmidt.

Manifestement soucieux de ne pas s'immiscer dans la campagne électorale allemande, M. Giscard d'Estaing a consacré l'essentiel de son allocution au thème, prudent en l'occurrence, de la culture.

Mais répondant à son hôte, il a tout de même conclu son intervention en improvisant sur l'idée centrale de son voyage: la vocation mondiale de l'Europe.

À aucun moment, M. Giscard d'Estaing n'a parlé des États-Unis ou de l'Alliance atlantique et il a terminé par ce trait ironique: «Je comprends la fierté et la passion que vous attachez au développement de ce Land de Bavière» a-t-il dit au ministre président dont on connaît les ambitions nationales.

Le président Carter a renouvelé les invitations qu'ils s'étaient déjà faites à visiter leurs pays respectifs. M. Powell a annoncé qu'il avait été décidé d'accélérer la réalisation de cet échange de visites après les élections présidentielles américaines.

Au début de leur entretien, indique-t-on de source américaine, MM. Hua et Carter avaient été d'accord pour souligner qu'il était «entièrement approprié» que leur première rencontre ait eu lieu au Japon à la suite de la mort de M. Hayashi Ohira en raison du rôle joué par le défunt premier ministre japonais «dans la promotion de la paix, de la stabilité et du progrès dans la région».

Après une dizaine de minutes en tête-à-tête, le président Carter et le premier ministre chinois ont été rejoints, dans le salon de l'hôtel où se déroulait leur entrevue, par le secrétaire d'État Edmund Muskie, M. Zbigniew Brzezinski, conseiller du président Carter pour les affaires de sécurité et par M. Han Nianlung, vice-ministre des Affaires étrangères de Chine.

Le premier ministre iranien serait nommé d'ici une semaine

TÉHÉRAN (AFP) — L'Iran aura vraisemblablement un premier ministre d'ici une semaine, ont affirmé hier deux membres influents du Conseil de la révolution, les ayatollahs Mohammad Beheshti, chef du parti de la république islamique, et Madavi Kani, ministre de l'Intérieur par intérim.

Ces déclarations des deux ayatollahs font suite à une réunion mardi soir du Conseil de la révolution, qui a décidé d'accélérer l'ouverture des travaux du Parlement. Une des premières tâches du Parlement, rappellent les observateurs, doit être en principe, après le choix du premier ministre, de décider du sort des otages américains.

L'ayatollah Beheshti a annoncé la nomination d'un premier ministre lors de sa conférence de presse hebdomadaire. L'ayatollah Mahdavi Kani, en laissant prévoir le même délai, a précisé au journal Keyhan que le choix du premier ministre «avait été discuté» mais il s'est refusé à citer quelque nom que ce soit.

L'ayatollah Kani a présenté un calendrier serré de mise en place des institutions. Élection jeudi au «conseil suprême des juges». Nomination par cet organisme dès samedi du «conseil de surveillance» (conseil constitutionnel). Celui-ci pourra fonctionner deux ou trois jours plus tard.

Les députés seront alors prêts à se prononcer sur le

nom du premier ministre proposé par le Président Bani-sadr. S'ils l'approuvent, le Conseil de la révolution disparaîtra immédiatement.

Par ailleurs, les affrontements entre forces iraniennes et partisans kurdes se sont poursuivis: les Kurdes ont affirmé avoir exécuté quatre personnes, dont deux «gardiens de la révolution», après le choix du premier ministre.

À Kermanschah, dans la province du Kermanschah, un uniforme des «femmes au travail» a été imposé par le tribu-

nal révolutionnaire local: foulard sombre, robe large, bas épais. Le président de la république et le Conseil de la révolution, qui doivent décider bientôt de normes précises d'habillement féminin, pourraient opter pour une tenue de ce type, déjà adoptée par les intégristes religieux.

Enfin, le principe des exécutions par lapidation, pratiqué jeudi à Herman, a été approuvé hier par l'ayatollah Beheshti.

Les mollahs rejettent les offres de Kaboul

ISLAMABAD (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement afghan a essuyé récemment plusieurs échecs dans ses tentatives pour se concilier la population et notamment les religieux, apprend-on de source diplomatique occidentale à Islamabad.

Un congrès des théologiens islamiques et des religieux de la république d'Afghanistan, qui a rassemblé à Kaboul des délégués venus de tout le pays au cours de la semaine du 29 juin au 6 juillet, a été le théâtre d'une manifestation ouverte d'hostilité au régime.

Un mollah, qui défendait les positions du gouvernement prosoviétique, a été inter-

rompu et hué par les religieux dont le congrès s'était pourtant ouvert sur un discours de M. Babrak Karmel, ont appris de bonne source les diplomates en poste à Kaboul.

Au cours d'un autre rassemblement islamique à l'institut polytechnique de Kaboul, financé par l'Union soviétique, plusieurs mollahs se sont élevés contre le pouvoir soviéto-afghan. Le plus vindicatif d'entre eux a été arrêté par la police politique puis relâché peu après, ajoute-t-on de source diplomatique.

Dans le sud du pays, près de Kandahar, c'est le vice-président du comité central du parti démocratique afghan,

M. Barek Sagfi, qui s'est vu refuser des dons en nature qu'il offrait aux ouvriers d'une usine. Ceux-ci, s'apercevant que la nourriture et les cadeaux qu'on leur apportait provenaient de l'URSS, ont presque tout rendu, affirme-t-on à Kaboul.

Dans l'ensemble du pays, l'intensité des combats est considérée comme décroissante par rapport aux semaines précédentes par les sources occidentales qui estiment qu'à l'approche des Jeux olympiques, les troupes soviéto-afghanes ne recherchent pas le contact avec les rebelles.

Néanmoins, des milliers de combattants islamiques convergent vers Kaboul, ont indiqué hier à New Delhi des voyageurs de retour d'Afghanistan.

Un homme d'affaires indien a précisé qu'un important contingent de résistants était rassemblé autour du village de Gudara à moins de trente kilomètres de Kaboul. «D'autres groupes ont fait mouvement dans d'autres secteurs des environs de la capitale au cours des derniers jours et la population de Kaboul cède de plus en plus à la panique», a-t-il ajouté.

Les troupes soviétiques cantonnées autour de la capitale n'ont réagi que de manière limitée, a ajouté l'homme d'affaires qui se rend fréquemment en Afghanistan depuis plusieurs années et a préféré conserver l'anonymat. «On pense que les Soviétiques font preuve de modération à cause de la proximité des Jeux olympiques», a-t-il dit.

Cette impression a été confirmée par d'autres voyageurs également de retour de Kaboul qui ont déclaré que l'armée rouge était pratiquement absente de la ville. Ils ont ajouté avoir appris de source islamique qu'une attaque sur la capitale, peut-être contre un objectif soviétique, était en préparation pour la période des Jeux olympiques de Moscou qui s'ouvrent le 19 juillet.

Pour l'instant, Kaboul est calme, ont-ils ajouté, mais de violents combats se déroulent dans la région de Ghazni au sud de la capitale afghane. «Les combats faisaient encore rage il y a quelques jours, ont-ils dit, ils durent depuis environ un mois».

Mardi, un haut fonctionnaire indien de retour d'Afghanistan avait déclaré avoir appris du président Babrak Karmel qu'une tentative de coup de main sur Kaboul, aurait été déjouée. Quelque deux mille rebelles venus du Pakistan et de l'Irak avaient été interceptés près de Kaboul abandonnant une grande quantité d'armes et de munitions.

Le ministre-président de Bavière sera en effet le rival de M. Schmidt dans la course à la chancellerie fédérale lors des prochaines élections générales qui se dérouleront le 4 octobre. Il a donc profité de la plate-forme exceptionnelle que lui fournissait la venue de M. Giscard d'Estaing en Bavière pour attaquer indirectement la politique étrangère de M. Schmidt.

Manifestement soucieux de ne pas s'immiscer dans la campagne électorale allemande, M. Giscard d'Estaing a consacré l'essentiel de son allocution au thème, prudent en l'occurrence, de la culture.

Mais répondant à son hôte, il a tout de même conclu son intervention en improvisant sur l'idée centrale de son voyage: la vocation mondiale de l'Europe.

À aucun moment, M. Giscard d'Estaing n'a parlé des États-Unis ou de l'Alliance atlantique et il a terminé par ce trait ironique: «Je comprends la fierté et la passion que vous attachez au développement de ce Land de Bavière» a-t-il dit au ministre président dont on connaît les ambitions nationales.

La police libère un patron enlevé

PARIS (AFP) — L'affaire de l'enlèvement du dirigeant patronal français, M. Michel Maury-Larivière, s'est terminée hier, après 11 jours d'incertitude, par un succès pour les policiers: l'industriel a été libéré sain et sauf, la rançon n'a pas été versée et l'un des ravisseurs — une femme — a été arrêté.

La personnalité des ravisseurs et leur motivation — acte crapuleux, politique, ou vengeance — restent cependant toujours mystérieuses.

Enlevé le 28 juin au matin alors qu'il se rendait dans son entreprise de tuilerie, près de Confolens, M. Maury-Larivière a vécu les 11 jours de sa séquestration dans une pièce entièrement occultée, enchaîné par un pied à un ra-

diateur mais bien nourri et pas maltraité. Il avait été emmené à quelque 100 km au sud du lieu de l'enlèvement, à Sainte-Orse, un petit village à l'est de Périgueux.

C'est là que les policiers, qui avaient repéré la villa grâce à l'écoute de communications téléphoniques des ravisseurs, l'ont découvert hier à midi, gardé seulement par une femme dont l'identité n'a pas été révélée.

L'enlèvement de M. Maury-Larivière, a eu un grand retentissement en France. Neuvième personnalité enlevée ces 5 dernières années en France, l'industriel avait l'habitude de fréquenter aussi bien le premier ministre que le ministre de l'Économie et avait déjà eu l'occasion de recevoir l'épouse du président Giscard d'Estaing et son gendre.

L'hypothèse d'un acte politique avait tout de suite été envisagée, d'autant que le rapt avait très vite été revendiqué par le groupe terroriste «Action directe», auteur de plusieurs attentats récents. Mais les policiers s'étaient vite montrés sceptiques.

Le succès de la police apparaît en tout cas comme le fruit d'une coopération sans précédent entre les enquêteurs et la famille du PDG (4 garçons, 2 filles et sa femme). Un important responsable de la police avait installé son quartier général dans la villa du fils aîné et les enquêteurs ont contrôlé de bout en bout les 3 ou 4 rendez-vous, d'ailleurs manqués, avec les ravisseurs. La voiture du fils aîné avait été dotée d'installations radio, relayées par un hélicoptère équipé d'un radar de poursuite.

Menten condamné à dix ans de prison

ROTTERDAM (Reuter, AFP et AP) — Le millionnaire néerlandais Pieter Menten est tombé dans un coma diabétique à l'annonce, hier de sa condamnation à 10 ans de prison pour crimes de guerre par un tribunal de Rotterdam, apprend-on de source proche du ministère de la Justice.

Transporté à l'hôpital Majella de Bussum, ville proche de son domicile où il était assigné à résidence, le collectionneur d'art, âgé de 81 ans, a été admis dans une unité de soins intensifs.

Les responsables de l'hôpital se refusent à donner toute précision sur son état.

Cependant, selon les mêmes sources, Menten devrait rester hospitalisé une semaine avant d'être transféré en prison, pour l'accomplissement de sa peine.

En juin 1979, Menten était également resté dans le coma pendant huit jours après avoir appris qu'il allait être incarcéré à nouveau pendant son deuxième procès.

Il a été reconnu coupable d'avoir participé au massacre de 20 à 30 habitants du village polonais de Podhorocze, pour la plupart juifs, en juillet 1941, en collaboration avec les forces allemandes d'occupation. Il n'a pas pris l'initiative du massacre, a commenté M.

Les députés seront alors prêts à se prononcer sur le nom du premier ministre proposé par le Président Bani-sadr. S'ils l'approuvent, le Conseil de la révolution disparaîtra immédiatement.

Par ailleurs, les affrontements entre forces iraniennes et partisans kurdes se sont poursuivis: les Kurdes ont affirmé avoir exécuté quatre personnes, dont deux «gardiens de la révolution», après le choix du premier ministre.

À Kermanschah, dans la province du Kermanschah, un uniforme des «femmes au travail» a été imposé par le tribu-

VACANCES

1980

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 semaines CANADA:	\$4.00
ÉTATS-UNIS:	\$5.00

Au Québec

On a l'air de dire

Bonjour!

Tourisme Québec

DE L'AIR PUR À VOLONTÉ

Pour combattre la pollution de l'air à l'intérieur, purificateurs d'air électroniques Eicar avec générateur d'ions négatifs. Pour usage résidentiel et commercial.

Pour informations: **Swissca Incorporée** 866-9237

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine

Mon abonnement est payé d'avance

Je le reçois par porteur Je le reçois par la poste

(AVISER 10 JOURS D'AVANCE)

Nom.....

Adresse actuelle.....

Adresse de vacances.....

à compter du.....

reprise le.....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.
(service du tirage)

Les phalangistes veulent former une milice chrétienne unifiée

BEYROUTH (d'après Reuter) — Après sa victoire dans les combats contre ses rivaux du parti national libéral (PNL) le parti phalangiste a proposé hier la création d'une milice intérieure-unifiée.

A l'issue de deux jours d'affrontements, qui ont fait 75 morts et plus de 150 blessés, de nombreux miliciens du PNL se sont rendus, ce qui pourrait augurer d'un réalignement de la communauté chrétienne maronite libanaise en faveur des phalangistes.

La victoire des phalangistes constitue «un important tournant», pour le Liban, a déclaré

un porte-parole du parti de M. Pierre Gemayel. Les forces chrétiennes pourront maintenant former «une garde nationale», avec un potentiel de 40.000 hommes qui auront pour tâche de «libérer le Liban», a-t-il dit, faisant allusion à la présence syrienne et palestinienne dans le pays.

Le porte-parole a indiqué qu'il préférerait qu'une solution politique soit trouvée aux problèmes du Liban, mais n'a pas exclu l'action militaire.

Il a par ailleurs exclu l'éventualité d'un déploiement de l'armée libanaise dans les secteurs chrétiens, à moins qu'un

déploiement analogue ne s'effectue dans les secteurs palestino-progressistes.

La création de cette nouvelle force permettra aux chrétiens, «pour la première fois dans l'histoire de cette partie du monde, de s'unir militairement», a-t-il dit.

M. Gemayel, chef du parti phalangiste, et M. Camille Chamoun, chef du PNL se sont à nouveau rencontrés hier pour discuter des relations entre les deux organisations, après la défaite du PNL.

Le porte-parole du parti phalangiste a indiqué que le PNL serait libre de continuer à exercer ses fonctions politi-

ques. «Nous n'avons pas l'intention de dominer le PNL», a-t-il ajouté. La victoire des phalangistes leur laisse le contrôle d'une dizaine de locaux et casernes du PNL.

Une fois la «garde nationale» formée, les milices phalangistes seront dissoutes, a-t-il dit, ajoutant que la garde serait placée sous le contrôle du Front libanais.

Le porte-parole a affirmé qu'une soixantaine de mercenaires égyptiens, soudanais et pakistanais combattant aux côtés du PNL avaient été capturés lors des affrontements. Ces derniers seront remis aux autorités libanaises, a-t-il dit.

Dans une interview publiée hier par le quotidien An-Nahar, M. Dany Chamoun, ancien commandant militaire du PNL, qui a démissionné lundi soir, a accusé les phalangistes de vouloir établir la suprématie d'un parti unique.

Cependant, cette accusation a été rejetée par le porte-parole du parti phalangiste, qui a déclaré que la création d'une nouvelle «garde nationale», et celle d'une force de police autonome pour les zones chrétiennes dans le secteur-est de Beyrouth et dans le nord, visaient à mettre fin aux frictions entre les différentes milices.

La victoire des phalangistes n'est pas une étape, a-t-il affirmé, vers une autonomie

chrétienne ou la partition du Liban.

M. Selim Hoss, premier ministre, a demandé la coopération des différents dirigeants politiques pour déployer l'armée dans le pays et rétablir ainsi la légitimité des autorités centrales.

Dans un communiqué de presse, le président Elias Sarkis souligne le danger de voir l'établissement par les différents groupes politiques de leurs propres services de sécurité. Il ne peut y avoir de solution militaire aux problèmes du pays, a-t-il dit, seulement une solution politique.

D'autre part, un diplomate irakien a été tué et trois autres fonctionnaires de l'ambassade ont été blessés dans un attentat, a annoncé hier l'ambassade irakienne à Beyrouth. Les quatre ressortissants irakiens venaient de passer les épreuves d'un examen de droit et s'apprétaient à quitter le siège de l'UNESCO à Beyrouth-Ouest, lorsque leur véhicule a été mitraillé par des inconnus circulant dans une voiture.

M. Ibrahim Khozol, troisième secrétaire à l'ambassade irakienne a été tué, les trois autres fonctionnaires irakiens ont été blessés, dont deux grièvement. C'est la troisième fois en deux mois que des diplomates irakiens sont victimes d'attentats à Beyrouth.

Le nouvel homme fort du Liban chrétien

BEYROUTH (AFP) — Un homme de 33 ans, Béchir Gemayel, a bouleversé l'échiquier politique libanais, dont les pièces maîtresses étaient jusqu'à présent d'immuables septuagénaires.

Béchir Gemayel est le fils cadet du fondateur des phalangistes, Pierre Gemayel, âgé aujourd'hui de 75 ans. La guerre civile le prend à la sortie de l'université Saint-Joseph de Beyrouth où il a fait des études de droit. Il devient très vite l'adjoint du chef des milices phalangistes William Hawi, membre du parti depuis sa fondation en 1936.

On voit partout Béchir Gemayel: sur la ligne de feu, dans les réunions politiques, dans les briefings militaires ou à Damas pour négocier avec les Syriens. Son prestige auprès des jeunes chrétiens monte très vite. À la mort de William Hawi, en juillet 1976, il devient le chef des milices phalangistes et commandant des forces unifiées chrétiennes, groupant les phalangistes, le PNL de M. Chamoun, les «gardiens du cèdre» et les «Marada» de M. Soeliman Frangié.

Conscient du fait que les chrétiens ont évité de justesse la catastrophe militaire devant l'offensive palestino-progressiste de 1978, Béchir Gemayel organise les nouvelles milices qui en quatre ans prennent une extension considérable.

Avec ses 6.000 hommes en permanence sous les armes, ses 20.000 mobilisables, ses escadrons blindés, son artillerie dotée de canons de 155 mm, ses ports privés, sa piste d'atterrissage, l'«armée» chrétienne est devenue la seule milice du Liban qui puisse se comparer aux milices palestiniennes.

En éliminant lundi en quatre heures la milice rivale (bien moins nombreuse) de M. Camille Chamoun, Béchir Gemayel

vient de donner une démonstration de sa puissance. Il apparaît aujourd'hui comme l'homme fort du Liban chrétien, M. Chamoun étant sinon éliminé, du moins terriblement amoindri et M. Soeliman Frangié restant isolé avec quelques fidèles dans son fief de Zghorta, au nord du Liban.

Que va-t-il faire de sa puissance? Les idées politiques de M. Béchir Gemayel sont simples et fortes: le Liban est occupé par une armée étrangère, les milices palestiniennes de l'OLP. Il s'agit de la chasser.

En attendant, il faut que le Liban chrétien, qui demeure le seul Liban libre et souverain, se fortifie et se protège. C'est-à-dire, en termes clairs, qu'il vive une partition de fait.

Accentuation de la partition de fait du pays et tentative peut-être un jour de régler le problème palestinien par la force, sont les deux objectifs que préconise, avec inévitabilité, certains milieux politiques de Beyrouth à Béchir Gemayel.

Dans l'immédiat, le succès politico-militaire qu'il vient de remporter risque de lui donner des prétentions telles que le gouvernement d'union nationale, souhaité par le président Sarkis, serait remis aux ca-

lendes. Dans l'immédiat aussi, les espoirs de l'armée pour accroître peu à peu ses zones de déploiement à travers le Liban sont brisés: comment les secteurs progressistes du pays accepteraient-ils l'arrivée de l'armée libanaise, alors qu'elle n'essaie même pas de le faire en zone chrétienne?

L'opération-éclair des Phalangistes contre le PNL n'est ni un règlement de comptes, ni une opération de police. C'est un événement qui intéresse tout le Liban, et c'est une étape de plus dans l'ascension de Béchir Gemayel.

Cisjordanie: dix fois plus de Juifs en 1985?

JERUSALEM (Reuter) — Selon un programme à grande échelle établi par l'Organisation sioniste mondiale et porté à la connaissance de Reuter, les Israéliens prévoient l'installation de 35 nouvelles colonies de peuplement en Cisjordanie avant 1985, permettant ainsi à la population juive de cette région d'être multipliée par dix en cinq ans.

Le projet, mis au point par le président de cette organisation, M. Matityahu Drobless, a été présenté en mars dernier au gouvernement israélien qui en tout état de cause, ne se prononce pas sur un programme global. Chaque projet est étudié séparément et en son temps par une commission ad hoc et le cabinet israélien tranche en cas de conflit.

Selon ce plan, qui constitue en fait la seconde tranche d'une série d'implantations projetées en 1978 et exécutées dans son ensemble depuis lors, la population juive de Cisjordanie, (14.000 colons actuellement) devrait être de 120.000 ou même de 150.000 personnes en 1985.

Le document remis en exclusivité à Reuter indique avec précision le choix géographique et le type de colonies implantées. Il dévoile également les projets routiers qui permettront d'assurer la liaison entre chaque colonie.

Depuis son arrivée au pouvoir en 1977, le cabinet Begin a procédé à l'installation de 27 colonies de peuplement en Cisjordanie, occupée par l'armée israélienne depuis la guerre de 1967.

Le président du conseil a récemment déclaré en de multiples occasions que son gouvernement ne prévoyait désormais plus que la construction de 10 colonies dans cette région.

Pour M. Drobless, membre comme M. Begin du parti Herout, et proche de M. Ariel Sharon, ministre de l'Agriculture, chef de file de la ligue

«dure» au sein du cabinet, le projet de l'Organisation mondiale sioniste n'est pas incompatible avec les déclarations du président du conseil.

«M. Begin a également évoqué la nécessité d'un élargissement et d'un développement des colonies existantes. Or, nos colonies sont construites sous forme de grappes et chaque colonie existante sera renforcée à sa périphérie par d'autres colonies. Voilà ce que nous voulons dire lorsque nous parlons de «développement» d'une colonie», a expliqué à Reuter M. Drobless.

«Nous avons démarré très vite et très bien. Le gouvernement a déjà approuvé les sept premiers (projets) et les travaux ont déjà commencé», dit-on de source proche de M. Drobless en évoquant l'attitude des autorités face à ces projets.

Le projet de l'organisation a pour but, selon M. Drobless, de «créer des réalités sur le terrain» afin de marquer des points avant la poursuite des négociations tripartites (Israël, Egypte, Etats-Unis) sur l'autonomie.

«Nous sommes désormais contraints à une course contre la montre» écrit M. Drobless dans sa préface au projet. «Il est indispensable de démontrer dans les faits que l'autonomie ne s'applique pas et ne s'appliquera jamais à la terre, mais seulement à la population arabe de cette région», poursuit-il.

«Nous devons installer nos colonies autour et entre les agglomérations arabes. D'autres colonies doivent être construites, qui deviendront des blocs homogènes reliés les uns aux autres», écrit encore M. Drobless.

La plupart des constructions prévues seront situées dans des zones rurales, mais le projet fait également état de l'aménagement de deux grands centres urbains, Elkana «B» et Karnei Shomron «C».

Les auteurs du programme

ont prêté une attention particulière à Naplouse, principale agglomération palestinienne avec 60.000 habitants, qui devrait selon le plan être entourée de colonies de peuplement juives. Le programme prévoit également la construction de bâtiments près des principaux axes routiers (Naplouse-Ramallah, Jérusalem-Hébron),

Naplouse reçoit Chaka en héros

NAPLOUSE (Reuter) — Les Palestiniens sont venus par milliers acclamer hier M. Bassam Chaka, maire de Naplouse, de retour dans sa ville six semaines après l'attentat qui lui coûta la perte des deux jambes.

A l'arrivée de l'ambulance qui transportait M. Chaka, deux personnalités locales ont répandu sur le véhicule le sang de cinq moutons sacrifiés. M. Chaka revenait de Jordanie, où il a reçu des soins médicaux pendant cinq semaines.

Scandant «Bassam, Bassam, nous mourrons pour toi», «Bassam, Bassam, nous libérerons notre patrie par le sang et le feu», la foule en délire l'a inondé de fleurs.

«Notre sainte unité nationale est plus forte que tous les systèmes d'oppression», a déclaré M. Chaka, ajoutant: «On a voulu me tuer mais notre volonté de vivre doit être victorieuse».

Trois attentats à la bombe, qui ont été imputés aux extrémistes juifs, avaient été perpétrés le 2 juin dernier. M. Karim Khalaf, maire de Ramallah, avait également perdu une jambe.

Le retour du maire de Naplouse a été célébré pendant plusieurs heures devant son domicile, où la foule se bousculait pour pouvoir

l'approcher. Les autorités militaires israéliennes avaient bouclé la ville, où seuls les journalistes ont été autorisés à pénétrer. Les autres maires de Cisjordanie n'ont pas été autorisés à participer aux célébrations.

Un calme relatif a régné en Cisjordanie depuis les attentats de début juin. De source militaire, on déclare que toute tentative d'agitation sera réprimée.

M. Chaka, que les autorités israéliennes avaient tenté d'expulser en novembre dernier, jouit d'un immense prestige auprès des Palestiniens. Il a déclaré aux journalistes qu'il reprendrait son travail dès dimanche matin. «Je suis très heureux d'être de retour dans ma ville, dans ma famille, dans ma patrie», a-t-il ajouté.

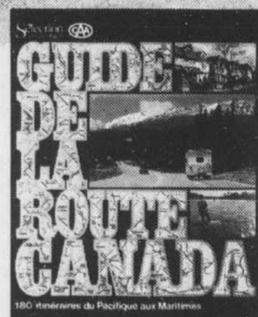
Si les forces israéliennes se sont montrées relativement discrètes, des soldats ont toutefois tenté d'empêcher la foule de bloquer le passage de l'ambulance de M. Chaka, mais ont été repoussés par le flot des citoyens.

Les rues étaient littéralement pavées de fleurs et des affiches et banderoles avaient été apposées sur presque tous les immeubles. La plupart exprimaient le soutien de la population à M. Chaka et à sa lutte contre l'occupation israélienne.

FLAMMARION-SCORPION

Vacances-Soleil ou Vacances-Pluie

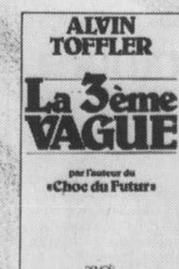
Les meilleurs livres de la saison à des prix réduits du 21 juin au 19 juillet.



GUIDE DE LA ROUTE CANADA
Sélection du Reader's Digest
Rég. \$27.95
Réduit \$21.95



ÉDEN RETROUVÉ
Michel Salomon
Rég. \$14.95
Réduit \$11.95



LA 3ème VAGUE
Alvin Toffler
Rég. \$19.95
Réduit \$15.95



LE MONDE SELON GARP
John Irving
Rég. \$14.95
Réduit \$11.95



LES BONS SENTIMENTS
Marilyn French
Rég. \$15.95
Réduit \$12.95



PALOVERDE
Jacqueline Briskin
Rég. \$14.95
Réduit \$11.95



LA QUÊTE DE L'OURS
Yves Thériault
Rég. \$15.95
Réduit \$12.95



GUIDE des OISEAUX D'AMÉRIQUE DU NORD
Robbins, Brunn, Zim, Siger
Rég. \$14.95
Réduit \$11.95



15% DE RÉDUCTION SUR TOUTE BANDE DESSINÉE.

Offre valable jusqu'à l'épuisement des stocks.



LIBRAIRIE FLAMMARION
1243, rue University
Montréal
866-6381



GALERIES D'ANJOU
7525, boul. Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou
351-8763

LIBRAIRIES DU SCORPION

LES TERRASSES
705 ouest, rue Ste. Catherine
Montréal
288-3514

MAIL CHAMPLAIN
2150, boul. Lapinière
Brossard
672-9222

CENTRE LAVAL
1600, boul. Le Corbusier
Chomedey, Laval
688-5422

Je fais réparer mes machines à écrire, mes calculateurs et mes horloges de temps chez

CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
Je vais les porter moi-même et je suis satisfait!

STATIONNEMENT GRATUIT

L'Institut Armand-Frappier invente un moyen de distinguer les «sosies»

par Gilles Provost

Il n'y a pas, chez les hommes, de sosies si semblables qu'on ne puisse y déceler, au premier coup d'oeil, quelque trait distinctif. Il en va autrement lorsqu'il s'agit d'identifier microbes ou virus. Là, les chercheurs s'attachent les cheveux pour savoir à quel micro-organisme ils ont affaire.

Il faut, par exemple généralement plusieurs semaines de travail pour distinguer l'un de l'autre le virus de l'herpès responsable du simple «feu sauvage», cette inflammation bénigne des lèvres dont tout le monde a fait l'expérience un jour, ou l'autre, et son «sosie» qui s'attaque aux organes génitaux et qui est souvent un précurseur du cancer du col utérin chez les femmes.

Et encore, au bout de tout ce travail, l'identification demeure encore une probabilité. Heureusement, cette situation vient de changer grâce

aux travaux de l'Institut Armand-Frappier (IAF) de l'Université de Québec qui a pris l'initiative d'adapter à l'identification des virus les techniques mises au point depuis cinq ou six ans dans le domaine du génie génétique.

En somme, plutôt que de s'acharner comme ses prédécesseurs à comparer l'évolution et le comportement des virus qu'il cherchait à identifier, le biologiste Claude Hamelin, de l'IAF, a entrepris de comparer directement le code génétique qui dirige le comportement des virus.

C'est ce qui lui a permis de mettre au point pour la première fois, il y a quelques semaines, un test simple avec lequel tout technicien peut rapidement identifier avec certitude les deux types de virus de l'herpès.

La nouvelle n'a pas encore été diffusée dans les publications scientifiques officielles mais l'Institut Armand-Frappier, responsable de l'identification des virus pour tous les hôpitaux de la région de Montréal, l'a déjà adoptée. Bien plus, les spécialistes du ministère de la Santé nationale sont venus constater de leurs yeux les résultats à la mi-juin et ils ont décidé sur-le-champ de l'adopter à l'avenir. Cela leur permettra notamment de régler rapidement le sort des centaines d'analyses qui demeuraient en attente, faute de temps.

Selon M. Hamelin, cette nouvelle facilité de distinguer les deux types de virus de l'herpès aidera l'étude des maladies qu'ils provoquent. On devrait par exemple pouvoir vérifier enfin s'il est exact que les «feux sauvages» et les encéphalites d'adultes sont l'apanage du virus de type «un» tandis que les cancers, les inflammations du système génital et les encéphalites de nourrissons nés de mères infectées seraient plutôt provoqués par le type «deux».

«Les techniques que j'ai utili-

lisées pour ce test sont considérées comme l'enfance de l'art dans tous les laboratoires qui s'occupent d'engineering génétique, a expliqué M. Hamelin au DEVOIR, mais ces spécialistes de la recherche fondamentale ne s'occupent pas des problèmes de diagnostic clinique tandis que les cliniciens actuels ont trop rarement eu l'occasion de se familiariser avec les nouvelles techniques de biologie moléculaire. L'Institut Armand-Frappier veut justement remédier à cette lacune.»

«Par exemple, dit-il, il y a déjà un an et demi qu'a été publiée la «carte génétique» de ces deux types de virus, si bien que je savais au départ quelles différences chimiques rechercher.»

Dès lors, M. Hamelin a passé en revue les propriétés des divers enzymes de restriction expérimentés jusqu'à maintenant. Ces enzymes sont des catalyseurs biologiques

qui brisent les chaînes d'ADN (contenant le code génétique du virus) à des endroits précis. Cela lui a permis de choisir une enzyme qui provoquerait des coupures très différentes dans les deux virus de l'herpès. Les bouts d'ADN obtenus auront des longueurs différentes selon le type de virus.

Le test consiste simplement à infecter un petit nombre de cellules vivantes et à laisser l'infection progresser pendant une nuit environ. Le lendemain, on extrait le matériel génétique des cellules et on l'expose à l'action de l'enzyme. Après quoi, on dépose le mélange obtenu sur une gelée, avec un additif qui rendra les morceaux d'ADN fluorescents à la lumière ultra-violette.

Les morceaux d'ADN diffusent dans la gelée d'autant plus rapidement qu'ils sont plus courts, si bien que la progression de la fluorescence dépendra de la longueur des bouts d'ADN produits par l'enzyme utilisée. Cette répartition est caractéristique de chaque virus et permet une identification certaine.

Le matériel génétique des cellules infectées par le virus ne crée pas d'interférences suffisantes pour masquer les structures caractéristiques du virus lui-même, ce qui évite de fastidieuses procédures de purification. M. Hamelin s'est aussi attaché à miniaturiser la procédure pour n'utiliser que de faibles quantités de cellules de culture, ce qui réduit les coûts. Enfin, il a conçu le test de façon que le technicien puisse toujours se reprendre s'il fait une erreur de manipulation.

L'Institut Armand-Frappier songe à mettre au point des procédures d'identification similaires pour de nombreux autres micro-organismes, a expliqué M. Hamelin au DEVOIR. Selon lui, ces nouvelles techniques de génie génétique commencent à peine à être utilisées sur le plan clinique et elles devraient avoir des applications beaucoup plus nombreuses que la seule création de nouvelles bactéries capables de fabriquer des produits chimiques rares.

proportion seulement entre le célibat ou l'union occasionnelle. Pour les autres, le mariage est de mise vers 25 ou 30 ans.

Et, pour la majorité, l'homme sera le seul soutien économique. Le salaire de la femme servira pour les «extras». Pour un répondant sur trois, l'éducation des enfants est une affaire de femme et les garderies ne soulèvent pas beaucoup d'enthousiasme. Les filles par ailleurs ont une conception de la non-violence plus abstraite que les garçons qui la situent au niveau des gestes individuels.

La majorité des jeunes questionnés espèrent être propriétaires et, autant que les «rurales» que chez les «urbains», l'idée de banlieue présente un attrait immense. Les répondants espèrent voyager avant de se marier et de s'installer définitivement dans une relation de couple stable.

ÉDUCATION

■ L'APCQ parle de répression

L'Association des parents catholiques du Québec (APCQ) a rappelé au ministère de l'Éducation récemment que son «attitude répressive» en ce qui touche le secteur privé d'enseignement créait un climat d'insécurité et d'insatisfaction chez les parents.

L'APCQ, qui est présidée par Mme Adeline Mathieu, demande la levée du moratoire qui gèle l'expansion de ce secteur d'enseignement; elle soutient que l'école privée, quand elle répond aux exigences de qualité prévues par la loi, est d'intérêt public et doit être subventionnée. La liberté des parents de fonder une école privée et celle d'y envoyer des enfants ne doit pas être contrée par le gouvernement, qui, selon l'APCQ, ferait bien d'annoncer ses couleurs une fois pour toutes, plutôt que d'entretenir l'incertitude. Pour illustrer l'ambiguïté gouvernementale, l'APCQ mentionne un amendement apporté en cours d'année aux règlements sur le transport scolaire lequel, n'eût été la vigilance des parents, aurait, à partir de septembre empêché les autobus des commissions scolaires publiques de transporter aussi les étudiants du privé. Le problème se pose surtout dans les milieux ruraux.

■ Pour l'abolition du professionnel court

Le conseil supérieur de l'éducation (CSE) vient de joindre sa voix à celles des groupes, de plus en plus nombreux, qui réclament l'abolition du cours professionnel court au secondaire. Dans un avis qu'il faisait parvenir au ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, l'organisme consultatif — ou plutôt sa commission de l'enseignement secondaire — conclut que les jeunes qui se retrouvent dans ce secteur fourre-tout ne reçoivent pas les services auxquels ils sont en droit de s'attendre. Il demande plutôt la mise en place d'un secteur particulier qui mettrait l'accent sur la «réévaluation humaine» puis l'intégration normale de ces élèves dans le processus régulier de la formation professionnelle qui serait unique. Actuellement, il y a deux types de cours professionnels, le court qui s'échelonne des secondaires II à IV et le long qui

se poursuit en V et, de plus en plus en VI. Le gouvernement n'a encore manifesté aucune intention de faire disparaître ce que les syndicats appellent la «voie de garage» du secondaire.

■ L'enseignement par les arts

Les parents et le personnel de l'école Boucher-de-la-Bruère, située dans la région Est de la métropole, qui réfléchissent depuis plusieurs années sur l'éducation, ont mis au point un projet visant à décloisonner les disciplines, en utilisant les arts comme pivot. En septembre, le tiers du temps d'apprentissage des 350 élèves s'effectuera par les biais des arts, selon une approche intégrée, tendant vers une formation globale et non plus compartimentée. La CECM a déjà donné le feu vert au projet, pourvu que le ministère de l'Éducation accepte d'en assumer les coûts supplémentaires de \$36,000. Contrairement à d'autres projets éducatifs qui sortent de l'ordinaire, celui-ci s'adresse à tous les enfants du quartier qui ne seront pas sélectionnés en fonction des stanines ou autres tests.

■ Trois nominations au Conseil scolaire

Mme Lise Lajeunesse et MM. Pierre Légaré et Pierre Carignan siègeront au Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) pour les trois prochaines années. C'est le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, qui vient d'annoncer leur nomination, conformément à la loi de l'instruction publique qui prévoit que le gouvernement nomme trois membres. Mme Lise Lajeunesse a été active pendant de nombreuses années au sein de comités d'écoles attachés à la commission scolaire Jérôme-Le Royer; Pour les deux autres membres il s'agit d'un deuxième mandat puisque le gouvernement les avait nommés en 1977, peu après leur défaite à l'élection des commissaires de 1977. Les deux étaient commissaires à la CECM de 1973 à 1977. Quant à la composition du comité exécutif du CSIM — organisme formé, outre les trois personnes ci-haut mentionnées, des représentants élus des huit commissions de l'île, elle sera connue le 14 juillet prochain.

Paule des Rivières

Les jeunes d'aujourd'hui: modestes, tolérants, réalistes

par Paule des Rivières

Les jeunes d'aujourd'hui ne rêvent pas, mais pas du tout, de refaire le monde. Et, s'ils sont taxés d'idéalistes ou de révoltés, c'est bien à tort.

Pour les jeunes de 16 à 20 ans, qu'ils soient chômeurs, étudiants ou travailleurs et indépendamment de leur sexe, l'important c'est d'être bien dans sa peau. Modestes, tolérants et réalistes, ils ont déjà à cet âge des projets d'avenir assez précis, dans l'ensemble qui privilégient la structure familiale traditionnelle.

riaville pour les rencontres en milieu rural.

Les auteurs, tout en associant à une adaptation de survie plutôt qu'à une satisfaction réelle, notent que les jeunes de 16 à 20 ans expriment à plusieurs égards une satisfaction face au monde qui les entoure puisqu'ils projettent de répéter les modes de vie qu'ils connaissent.

Is constatent également la prédominance d'un fonctionnement à l'intérieur d'un univers assez restreint, dissocié en quelque sorte de la société. Cette attitude s'est manifestée particulièrement dans le volet sur la politique.

En fait, il apparaît que les jeunes sont peu informés, se sentent impuissants ou peu impliqués dans le contexte politique et il est confirmé que le milieu scolaire ne les incite pas à délaissier la niche qu'ils se sont créés pour aller observer la société.

Par contre, l'enquête a démontré que les interactions personnelles sont le lieu privilégié d'intervention, soit dans un rayon qu'ils peuvent davantage maîtriser. La connaissance de soi est une valeur essentielle, voire un pré-requis à l'acceptation des autres et à la communication.

Dans cet esprit, la recherche de l'authenticité est importante, et les jeunes ont tendance à éviter le dogmatisme,

«priviliégiant une philosophie pluraliste.

Bien que les notions de succès et de confort varient selon les milieux et que celle de compétition soit perçue de façon plus négative chez les filles que chez les garçons, dans l'ensemble, c'est un système de valeurs d'une étonnante uniformité qui est tracé par SORECOM.

Les «rurales» sont cependant plus préoccupées de leur environnement, les «urbains» en renvoyant la responsabilité aux gouvernements. Les étudiants ont, autre nuance, le sens de la réussite plus développé et, au niveau secondaire, ils réagissent plus négativement à la discipline imposée.

La fameuse crise des valeurs dont tout le monde parle ne semble pas être présente chez les jeunes. Il n'existe pas davantage de remise en question systématique des comportements adultes. Plutôt, un tri au fil des expériences qui aboutit à une vision passablement claire. Car les jeunes interrogés par les animateurs de SORECOM savent dans l'ensemble où ils vont et la poursuite d'objectifs réalistes et réalisables leur commande d'éviter les frustrations apparemment inutiles.

Pour un grand nombre, la voie de l'avenir empruntera la cellule familiale. Une faible

proportion seulement entre le célibat ou l'union occasionnelle. Pour les autres, le mariage est de mise vers 25 ou 30 ans.

Et, pour la majorité, l'homme sera le seul soutien économique. Le salaire de la femme servira pour les «extras». Pour un répondant sur trois, l'éducation des enfants est une affaire de femme et les garderies ne soulèvent pas beaucoup d'enthousiasme. Les filles par ailleurs ont une conception de la non-violence plus abstraite que les garçons qui la situent au niveau des gestes individuels.

La majorité des jeunes questionnés espèrent être propriétaires et, autant que les «rurales» que chez les «urbains», l'idée de banlieue présente un attrait immense. Les répondants espèrent voyager avant de se marier et de s'installer définitivement dans une relation de couple stable.

Les vieilles villes se vident

PRINCETON, New Jersey (AFP) — Les villes américaines, surtout les plus vieilles, continuent de s'appauvrir et de se vider en dépit des efforts financiers consentis localement pour leur sauvegarde, révèle une étude du Centre de recherches urbaines et régionales de l'Université de Princeton (New Jersey).

Selon les auteurs du rapport, qui ont examiné les conditions socio-économiques de

57 des principales villes américaines, «l'étude a été entreprise avec l'idée que certaines des villes les plus vieilles bénéficiaient de meilleures conditions socio-économiques grâce aux investissements locaux». En fait, poursuivent-ils, l'étude, réalisée sur une période de vingt ans, a révélé que «littéralement, les riches se sont enrichis et les pauvres se sont appauvris».

Le rapport classe les villes

étudiées en cinq catégories. Dans la première catégorie, celle des villes les plus touchées, figurent notamment Buffalo (New York) en tête de liste, suivie par Boston, Philadelphie, Detroit et Pittsburgh. Curieusement, New York, dont les problèmes financiers sont devenus quasi légendaires, ne figure que dans la deuxième catégorie, derrière Baltimore, Chicago et la Nouvelle-Orléans, notamment.

Voilà quelques grandes lignes d'une enquête entreprise par la maison SORECOM pour le service de recherche du ministère de l'Éducation, secteur de la planification. Rendue publique il y a une semaine et menée au cours de l'année 1979-80, cette recherche ne constitue pas un sondage scientifique comme tel mais plutôt une étude qualitative et exploratoire qui sera approfondie par la suite.

Des animateurs ont interviewé plus de 300 jeunes, par groupes de six, sept ou huit. Les rencontres ont duré environ trois heures, à partir d'un scénario imaginé par des animateurs. Montréal fut choisie pour les entrevues en milieu urbain et Matane, Sainte-Anne-de-la-Pocatière et Victo-

La formation des adultes: l'enquête débutera en octobre

La commission d'étude sur la formation des adultes sera à Chicoutimi le 27 octobre prochain. Elle y inaugurerait une série d'audiences publiques pour mieux connaître ce que les gens ont à dire sur la formation professionnelle et socio-culturelle et, plus généralement, sur l'éducation permanente.

C'est Mme Michèle Jean qui préside cette Commission que le gouvernement a formée le 5 février dernier. Son travail vise à suggérer une politique

de formation des adultes, domaine qui baigne actuellement dans la confusion et auquel s'intéresse une foule d'organismes, vu la clientèle soudaine qu'il permet d'attirer. La formation des adultes touche autant les programmes de formation professionnelle subventionnés par Ottawa que les ateliers d'éducation populaire par exemple.

En annonçant qu'ils tiendraient des audiences publiques dans 16 régions à l'automne, les responsables de

cette commission d'étude ont fait parvenir à plus de 20,000 individus ou groupes une pochette d'information afin de les inviter à se manifester cet automne et à communiquer leurs expériences.

Et, pour ceux que la rédaction de mémoires n'emballait pas particulièrement, des tables rondes ou discussions en ateliers auront lieu.

D'ailleurs, peu après la formation de la commission, sa présidente déclarait déjà que le groupe de travail ne se limiterait pas aux voies classiques pour recueillir des témoignages des gens, dans un domaine où, justement, les canaux traditionnels sont parfois remis en cause.

La commission a aussi confirmé qu'avant de soumettre son mémoire au gouvernement — et plus précisément au ministre au Développement Culturel, M. Camille Laurin, et aux ministères du Travail et de la Main-d'oeuvre, de l'Éducation et du Développement social — elle diffuserait une série d'hypothèses afin de vérifier si oui ou non elles concordent avec les vœux du public. Le tout conformément à la philosophie de l'éducation des adultes qui, dans une certaine mesure, s'épanouit là où le système scolaire institutionnalisé échoue.

Les tournées, dans 16 régions, prendront fin le 12 décembre à Montréal. Et, d'ici leurs débuts, les responsables de la commission enverront des agents de liaisons dans les différents coins du Québec, qui relanceront les adultes qui s'occupent d'éducation.

Le mandat de la commission — formée de représentants du monde syndical, de celui de l'éducation et du milieu de l'entreprise — est très vaste: qu'il englobe les contenus de formation professionnelle autant que culturelle, dispensés ou bien par le gouvernement fédéral ou par celui de Québec, par le biais d'une série d'institutions ou de regroupements populaires.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MACHINES À ÉCRIRE
reconstruites, modèles récents
UNDERWOOD TM \$185.
OLIVETTI 88 \$130.
Rég. SPÉC.
Editor 4: \$990-630.
Editor 3: \$725-425.
Portable neuve \$129.50
Quantités limitées
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC
7035 av. du Parc, MH
270-1141
OUVERT SAMEDI MATIN

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels - Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5, Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-288554 CADIE MARION
Telecopier international Xerox 400

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson. BELAIR & ASSOCIÉS
Comptables agréés
QUÉBEC MONTRÉAL OTTAWA TORONTO CALGARY VANCOUVER
RIMOUSKI TROIS-RIVIÈRES SHEBRONCKE SAINT-HYACINTHE KITCHENER
SEPT-ÎLES MATANE COATICOOK FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS
est publié tous les jours.
Le tarif est de 0.68 la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte \$3.00 et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à 48 heures avant publication.
Tout courrier devra être adressé comme suit:
Téléphonez ou écrivez à:
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1
Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

Centre Hospitalier Jacques Viger
CHEF DU SERVICE DES BÉNÉVOLES
La fonction:
Sous l'autorité du Directeur général, le chef du Service des Bénévoles planifie, dirige, coordonne et contrôle les activités relatives à des services complémentaires aux bénéficiaires.
Le candidat:
Le candidat recherché possède une formation universitaire en sciences humaines ou toute autre formation jugée équivalente en plus d'une expérience d'au moins deux (2) ans à titre de bénévole auprès des personnes âgées en institution.
La rémunération:
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales (classe 9).
Veuillez faire parvenir votre demande accompagnée de votre curriculum vitae avant le 18 juillet 1980 à:
La Direction du Personnel
Centre Hospitalier Jacques Viger
1051, rue St-Hubert
Montréal
H2L 3Y5

AVOCAT
Avocat bilingue. Bonne connaissance du milieu industriel. 3 à 5 ans d'expérience reliée aux lois régissant les compagnies et au code civil du Québec. Compétence reconnue.
Poste à Montréal
Toutes les candidatures seront étudiées en toute confidentialité.
Adresser curriculum vitae à:
DOSSIER 3285
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

La Société d'aménagement de l'Outaouais
DEMANDE
UN VÉRIFICATEUR INTERNE
(homme ou femme)
Sous l'autorité du président-directeur général, le vérificateur interne dirige, contrôle, organise, planifie en vue de réaliser les objectifs spécifiques de fonctionnement, les activités suivantes:
— établir des programmes de vérification;
— assurer le suivi des politiques et directives émanant de la Direction générale ou du conseil d'administration;
— examiner les transactions comptables et financières par des sondages appropriés;
— vérifier l'exactitude et l'utilité des registres comptables et des rapports administratifs;
— vérifier les contrôles de gestion et leur efficacité;
— participer à l'établissement et à la révision des contrôles financiers, des systèmes d'opérations et des procédures;
— faire rapport au président-directeur général et au conseil d'administration de ses constatations et recommandations.
EXIGENCES
— être membre en règle de l'ordre des comptables agréés (C.A.) du Québec et posséder au moins cinq (5) années d'expérience dans le domaine de la vérification; ou détenir un diplôme universitaire dans toute autre discipline jugée pertinente et posséder au moins dix (10) années d'expérience dans le domaine de la vérification;
— posséder les qualités personnelles suivantes: esprit d'initiative, esprit de synthèse, sens de l'organisation, bonne aptitude à l'analyse et à la communication, tact.
TRAITEMENT: Selon les barèmes de rémunération de la Fonction publique du Québec: Adjoints aux cadres supérieurs \$31,775 - \$44,590.
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre par écrit, accompagnée de leur curriculum vitae et d'une photocopie de l'original de leurs attestations d'études, au plus tard le 25 juillet 1980 à:
Guy Gagnon
Secrétaire
Société d'aménagement de l'Outaouais
788, boulevard St-Joseph
Case postale 1666
Hull (Québec)
J8X 3Y5
Concours 52:02
Société d'aménagement de l'Outaouais
Gouvernement du Québec

PROFESSEUR
Le Département des sciences de l'éducation du Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois (Université du Québec) à Hull, est à la recherche d'un professeur suppléant pour le secteur de l'enseignement professionnel.
Fonctions: En plus de dispenser des enseignements au niveau du baccalauréat en enseignement professionnel, le titulaire de ce poste devra encadrer certains groupes d'étudiants-maîtres inscrits au programme. De plus, ce professeur sera appelé à élaborer et à mener à terme des projets de recherche dans le domaine de l'enseignement professionnel.
Exigences: Le candidat devrait normalement détenir une maîtrise dans une discipline appropriée et reliée aux caractéristiques du poste. Une bonne connaissance du milieu de l'enseignement professionnel au niveau secondaire ainsi que du monde industriel serait souhaitable.
Durée du contrat: Du 1er août 1980 au 31 mai 1981.
Lieu de travail: Hull
Date limite: Prière de faire parvenir votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae, avant 12 h 30 le vendredi 25 juillet 1980, à l'adresse suivante:
Monsieur le directeur, Département des sciences de l'éducation
Université du Québec, Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
Case postale 1250, succursale "B", Hull, Québec, J8X 3X7
H80-81-005
Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
N'oubliez pas l'information universitaire: (819) 770-1443



ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun
Minimum 2 parutions

NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
Chaque parution coûte \$8.90 le pouce
Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AUFIL DES MOTS

Question de temps

par Louis-Paul Béguin

Deux admirateurs de Paul Léautaud discutaient l'autre jour, par correspondance, d'un point de grammaire que l'ermite de Fontenay avait souvent soulevé et qui concerne la concordance des temps.

Ces deux lecteurs du DEVOIR, MM. Henri Tranquille et Yves Gauthier possèdent tous les deux leur Léautaud par cœur. M. Gauthier ayant utilisé l'adjectif disparate, M. Tranquille le lui reproche. Cet adjectif (en général) un sens péjoratif: discordant, qui n'est pas en harmonie... «Adjectif exécutable», écrit M. Tranquille, contredisant votre phrase qui suivait: Dans cet environnement pittoresque et chaleureux, etc. Du tac au tac, M. Gauthier lui a répondu que lui, M. Tranquille, a utilisé un imparfait de mauvais aloi et qu'il aurait dû écrire «Votre phrase qui suit».

Dans son Journal, Paul Léautaud répète que la concordance des temps ne joue pas lorsque le verbe fait état d'une chose immuable ou d'une action qui dure ou existe encore. Alors, quoique le texte soit à l'imparfait, ce verbe doit être au présent. Le 5 août 1944, il note ceci: «Goncourt (Edmond) fait aussi cette faute de temps, que tout le monde fait et qui est une faute de sens, de logique, d'exactitude, et à propos de laquelle j'ai fait un jour un petit tableau démonstratif... Dans la page 188 du Journal des Goncourt, on trouve: «Daudent soutenait ce soir que tout ce que Bourget et les autres ont écrit sur Baudelaire étaient d'absolues contre-vérités. C'est «sont» qu'il faut. Je n'en démontre pas.» Il est vrai que les écrits de ces auteurs demeurent les mêmes, et leurs contre-vérités sont toujours des contre-vérités. Tout dépend du contexte et de l'imaginaire qui le baigne.

Pour ce qui est du verbe «suivait» dans la phrase — et l'esprit — de M. Tranquille, l'imparfait renvoie, soit au moment où il lisait la lettre de M. Gauthier, soit au moment où ce dernier, l'écrivain, continuait sa pensée en la contredisant par le choix de l'adjectif disparate. L'imparfait se justifie et je donne un bon point à M. Tranquille... et un autre à M. Gauthier pour avoir rappelé que, parfois, le présent s'impose, malgré une phrase au passé. Il faut le présent dans: «Le bureau Imbert (nom fictif) a eu en 1979 le souci de la qualité de la langue et a dirigé ses efforts vers des groupes qui AVAIENT un rôle de premier plan dans la région.» Il faut «ont», car ce rôle, ils l'ont toujours, c'est immuable. Paul Léautaud lui-même s'oublie et utilise l'imparfait quand, il faudrait le présent. Il écrit dans son Journal, le 16 juillet 1949: «Il (Robert Mallet) publie des petites plaquettes sans intérêt. Il m'en a offert (une), dans laquelle s'il y avait vingt lignes à lire, c'était bien tout.» Mais, Léautaud, elle existe toujours cette plaquette avec ses vingt lignes à lire; vous auriez dû écrire, suivant votre propre conseil... s'il y a vingt lignes à lire, c'est bien tout.

Coquilles: dans la chronique «Langage des marins», la date de publication de L'«Hydrographie» du père Fourrier est 1643 et non 1943. Dans «Expressions des gens de mer», le verbe sourire était au subjonctif: bien que je l'avoue, l'idée me sourit assez; après bien que le subjonctif est de rigueur sauf dans certains cas où l'indicatif semble plus logique.

Un vieillard indigent possédait des millions

JERUSALEM (AFP) — Un vieillard malade de Tel-Aviv, âgé de 86 ans, qui affirmait vivre uniquement de la pension de vieillesse allouée par l'assistance publique, possédait en fait à l'étranger une fortune dépassant plusieurs millions de dollars, révèle le quotidien Yedioth Aharonoth mardi.

Le vieillard, dont le nom n'a pas été publié, était arrivé de Hong-Kong en Israël il y a 18 ans. Il a été dénoncé au fisc par une lettre anonyme donnant le détail de tous ses comptes dans diverses banques à l'étranger, dont deux millions de livres Sterling dans des banques de Hong-Kong.

L'«Indigent», qui était agent de change, avait amassé sa fortune à la bourse et continuait à faire, à partir d'Israël, des affaires lui assurant de très importants bénéfices.

Yedioth Aharonoth précise que les inspecteurs du fisc qui ont effectué une perquisition au domicile du vieillard lundi ont pris soin de se faire accompagner d'un médecin cardiologue pour ne pas être accusés d'avoir provoqué une attaque cardiaque chez leur «client», qui était allité.

LES MOTS CROISÉS

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

- Horizontalement
1—Auteur d'une glose.
2—Avantage inespéré. — Femme d'un chien de chasse.
3—Quotient de la force magnétomotrice d'un circuit magnétique par le flux d'induction qui le traverse.
4—Peau épaisse de certains animaux. — Essequé.
5—Compère-loriot. — Route rurale.
6—Qui produit l'érosion. — Astate.
7—Dit qu'une chose n'était pas vraie. — Louer de nouveau.
8—Lassitude morale. — Abandon aux plaisirs charnels.
9—Sentiment délicat des convenances. — Général américain. — Argile rouge ou jaune.
10—Art de peindre. — A demi.
11—Saint. — Parcours des yeux. — Fatigue.
12—Apparat (se). — Mesure du bois de chauffage.

- Solution d'hier
1—HELIOTROPIQUE
2—ALANGUIR
3—POIRIER ODES
4—PI LIVRESSE
5—AGE ARTERIE
6—INVALIDER
7—SEIN ERRANT
8—MENERATURE
9—SERUM TEEON
10—UN LEGAT TUF
11—ETHEREE TRAVE
12—RORITILLON

PROPRIÉTÉ À VENDRE

A. E. LePAGE COURTIER
Avec nous... c'est tellement plus facile
LAVAL SUR LE LAC
Une villa de grande distinction au bord de l'eau dans 42,000 pi.ca. de terrain avec piscine, 4 chambres à coucher, 3 bains. Grandes salles de réception avec terrasse. Un des plus charmants décors que l'on puisse souhaiter. Garage double. EXC. Dora Brunet 687-1010 — 627-0348.

Montreal Trust

ST-BRUNO
Une Maison pour toi
\$46,500. Coin paisible mais central, arbres en quantité, 11,050 terrain, garage séparé, coquet bungalow, 2 chambres, salle familiale avec foyer, Balance hypothèque \$29,500, due 2001, à 11%. Une affaire!
\$72,500. Vieux St-Bruno. Joli cottage, 1955, 4 chambres, belle cuisine ensoleillée, salle familiale au sous-sol, garage, terrain arboré et paysagé, 11,350. Très bonne condition. Occupation immédiate.
\$89,000. Cottage moderne, salon en déclin, salle à dîner, cuisine ensoleillée se prolongeant d'une salle familiale avec foyer, 4 chambres, garage, haie. Secteur central.
\$225,000. Superbe résidence genre cottage, brique & aluminium, 12 pièces, foyer dans salle familiale, cuisine de fer, salon, salle à dîner ouverte sur mezzanine, 4 grandes chambres, garage double, piscine creusée chauffée, possibilité de bureau. Décoration luxueuse.
\$215,000. Luxueuse propriété en montagne, construction unique, matériaux de 1ère qualité, 11 pièces, 2 foyers, 5-6 chambres, 20,850 pieds terrain, paysagé, piscine creusée, près parc provincial. Site sans pareil pour amant de la nature.
ST-BASILE
\$64,500. Près des transports, vaste bungalow surélevé, brique & aluminium, 7 pièces, foyer au sous-sol, décoration très moderne, immersion garage 24x24, piscine creusée, clôture, parfaite condition.
ST-HILAIRE
\$89,500. Une jolie canadienne sur le Mont, construction pierre brique et aluminium, 6 pièces salle à dîner séparée, 3 grandes chambres, foyer, salon, garage, piscine creusée, secteur paisible.
STE-JULIE
\$84,000. D'un style ultra moderne, magnifique cottage en: cédre, 4 chambres, grand salon, salle à dîner, secteur près écoles, dans un cercle. Tranquille.
NICOLE TANGUY 653-2496 - 653-2568
MONTREAL TRUST, COURTIER

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

STE-ROSALIE, près St-Hyacinthe, très belle maison québécoise, pièces sur pièces, rénovation, extérieur clabard de bois, poutailier, garage, terrain 230 x 150. Le soir 774-9802. 12-7-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entretiens sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

NON ZONÉ AGRICOLE

MONT ORFORD, vue panoramique, coucher de soleil, ruisseaux, piscines, lacs, près ski. \$0.12 à \$0.20 le p.c. Conditions faciles. Frais vus: 1-514-297-3163 J.N.O.

KATEVALE, près de Magog et North Hatley, 40 acres panoramiques mi-boisés. \$33,000. Téléphone: 843-7811. 12-7-80

LAC MASAWIPI, Beacon's Bay, 70 X 100, tout service rendu, 1-819-566-4679 ou 846-3693. 14-7-80

A NOMINIQUE, immense boisé bord grand lac Nominique, 99,448 p.c., 220 pieds façade, moins \$0.15 p.c. Seulement \$13,500. comptant \$1,500. Idéal voile, ski, pêche, 363-8295. 14-7-80

VOYAGES

PARIS, \$499. FLORIDE, \$189. MEXIQUE, avion auto, \$389. EURO-AMERICAN, 878-1085. J.N.O.

PROJET ESTIVAL. Nous souhaitons regrouper un nombre limité de personnes âgées de 25 à 45 ans environ, intéressées à approfondir la dimension affective dans une vie de groupe. Ceci n'est pas une agence de rencontres. Informations: 648-1468. 11-7-80

OFFRES D'EMPLOIS

COORDONNATEUR(TRICE) DE L'ENTRAÎNEMENT POUR LE PATINAGE ARTISTIQUE

L'Association Canadienne de Patinage Artistique cherche un(e) coordonnateur(trice) pour l'entraînement dont la tâche consistera à établir la documentation pour le programme technique du patinage artistique d'après le Programme National des Certifications des Entraîneurs.

Le ou la candidate doit être entraîneur expérimenté en Patinage Artistique et détenir un diplôme universitaire en Education Physique ou avoir des connaissances équivalentes. Bilingue de préférence, le ou la candidate devra travailler en étroite collaboration avec les Entraîneurs de Patinage Artistique Canadiens pour l'établissement de la documentation du programme technique.

Il ou elle doit être essentiellement capable de projeter, coordonner et mettre en circulation les diverses publications de l'Association.

Lieu de travail: Ottawa
Salaire à discuter.

Envoyez votre curriculum vitae au plus tard le 8 août 1980 à: Association Canadienne de Patinage Artistique

333 River Road, Ottawa, Ontario, K1L 8B9
Entrevues: À la fin août
Entrée en fonction: Septembre.

MAISONS À LOUER

A STE-ADELE, 8 pièces meublées, 2 foyers, intercom, balayuse murale, près Sun Valley, jusqu'au 1er octobre. \$1500, 667-8850. 18-7-80

LORRAINE, cottage à louer, 10 pièces, 4 + 1 c. à c., 1 1/2 s. de b., cuisine rénovée, sous-sol fini, garage, solarium, chauffage solaire auxiliaire, beau grand terrain, face à un parc, \$660/mois, 621-7364. 14-7-80

MAISONS MOBILES ROULOTTES

LOCATION DE TENTES-ROULOTTES Bonair, 1980, 733-6064. 1-8-80

OEUVRES / OBJETS D'ART

MIRO
Lithos originales
Épreuves d'artistes
Expo-vente
La Galerie Machin Chouette
Promenade La Cité
3575 avenue du Parc, Montréal
845-4615 11-7-80

OFFRE D'EMPLOIS

PROFESSEUR

De français langue seconde à temps partiel pour l'enseignement du français à des cadres de compagnies. Auto nécessaire. Certificat L.F.I. Expérience avec L.F.I. aux adultes. Toutes les qualifications de base d'enseignement. Veuillez téléphoner: 849-6236 12-7-80

SECRETARIE JURIDIQUE

avec expérience demandée. Téléphone: 524-3521. 14-7-80

CAISSIER COMMERCIAL

avec expérience requise. Appliquez à G. LeCompte ou S. Campeau, 877-6896. 12-7-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel \$1,200 à \$600,000, 1ère, 2ième, Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1100 jour ou soir. J.N.O.

ABAISSEMENT, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

AVIS AUX INVESTISSEURS. Une bâtisse commerciale, revenus \$36,590. Une autre bâtisse commerciale revenus \$17,736. 3 X 24 logements, clause résolutoire. 6 X 16 (6 X 5 1/2) logements, jamais vacants, 2 X 8, 5/2 classe 32, 3 X 8, 5/2, briques, balcons, béton \$160,000 par bloc. 3 X 24, quartier de prestige, prix raisonnable. Linda Sirois-Racicot, 661-9030, 327-2930, Lotsi Karra 661-9030, 322-8990, MONTREAL TRUST, courtier. 14-7-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MONT ST-HILAIRE. Propriété exceptionnelle. 13 1/2 pièces, 3 foyers, 2 cuisines, etc. Sur le flanc de la montagne. Quartier huppé et très résidentiel. Prix: \$135,000. Pas d'agent. Propriétaire: 467-5248. 14-7-80

BROSSARD, quartier élégant, cottage pierre et brique, modèle unique, 3 chambres, jardin intérieur, mezzanine, alarme anti-vol. Hypothèque \$20,000, à 9% fixe, prix \$65,000. Pas d'agents. Sur semaine 676-5775. 14-7-80

ST-CHRISTOPHE (1744) duplex avec logement au sous-sol. L'étage supérieur libre et entièrement rénové. Près du métro, jardin. Prix \$36,500. — M.L.S. J. M. Martin 866-9641 ou 277-8687 (soir). TRUST GENERAL, COURTIER 12-7-80

A STE-ADELE, 8 pièces meublées, 2 foyers, intercom, balayuse murale, près Sun Valley, à sacrifier: \$65,000 667-8850. 18-7-80

A L'ASSOMPTION, superbe maison sur grand terrain, arbres fruitiers, potager, logement loué au 2ième \$175/mois, rez-de-chaussée libre. Pas d'agent. Balance de vente acceptée. Prix: \$55,000. Informations: 274-7875. 14-7-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

ENSEMBLE "Le Bahutier", table ronde et 6 fauteuils, presque neuf. 471-0170. 12-7-80

2 causeuses de style, très bon état, doit vendre, \$500. 392-8997 ou 337-9241 (soir). 12-7-80

À RICHELIEU, vente de succession. 240, 8ième avenue. Vendredi de 13h à 20h., samedi de 10h à 18h. et dimanche de 11h à 16. 14-7-80

ANIMAUX À VENDRE

BELLE JUMENT noire de 5 ans à vendre. \$1,000. Téléphone: 527-0585. 12-7-80

CHAT "snob" demi-persan, perle, accompagné de sa noire en bikini blanc, cherche adieu bien élevé. 768-8694. 12-7-80

ANTIQUITÉS À VENDRE

GROSSE ARMOIRE canadienne à gonds, très ancienne, verte, couleur d'origine. Prix: \$2,000. Téléphone: 655-8595. 11-7-80

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier, 524-1422. J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

CENTRE-EST, 2 1/2 et 3 1/2, meublés, propres et tranquilles. 282-1779. 14-7-80

AHUNTIC, 1735 Henri-Bourassa est. 2 1/2: \$170 3 1/2: \$195 4 1/2: \$245. Chauffés, eau chaude, équipés. 388-2826. 15-7-80

ADJACENT OUTREMONT, bel appartement, édifice de prestige, 3 1/2, très grandes pièces + grand hall d'entrée. Cuisinier/réfrigérateur fournis. Demi sous-sol. En face parc. 733-8601 ou 363-3829. J.N.O.

VIEUX-MONTREAL, rue St-Paul Ouest, magnifique grenier équipé, balcon, idéal pour artiste commercial. 2,500 p.c. \$495. 486-3623. 11-07-80

RUE RIDGEWOOD — Quartier Côte-des-Neiges — Grand 3 1/2 tranquille à sous-louer. Libre immédiatement. \$310/mois, tout inclus. Piscine extérieure. Après 18h.: 733-5502. 14-7-80

VIEUX-MONTREAL: Cours Le Royer, appartement de luxe, 1,000 p.c., foyer, poutres. 288-7378, 844-3884. 11-7-80

ARTICLES À VENDRE

SYSTÈME DE SON exceptionnel. Ampli-récepteur "Yamaha 2020" plus table tournante, 2 boîtes de son électro-magnétiques "Magnaplamar". Une boîte de son pour basses fréquences plus "cross over" passif, antenne FM extérieure. Acheté en 1978 à peine utilisé. \$1875 (valeur: \$2800 + taxe). 737-1532 ou 737-5647. 14-7-80

AUTOS/MOTOS

JAGUAR XJ-6, 1970, condition originale, mécanique et carrosserie complètement remises à neuf, jale métallique (acrylique), 737-2818. 15-7-80

RABBIT 79 GTI, 30,000 km, \$6,200, ou Volvo 245E, 1976, familiale, 60,000 milles, peinture neuve, \$4,000. 1-469-4427. 14-7-80

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE, vacances, repos, luxueux bavaoires, cheminée pierres, meubles Thibault. Saison, semaine, week-end, (+ location d'été, piscine chauffée). Dépliants: 256-6825, (819) 326-5836. 14-7-80

STE-ANNE-DES-LACS, bord Lac Marois, neuf, meublé, foyer 5 pièces, libre, spécial 388-4571 ou 1-224-4693. 14-7-80

CHALET À VENDRE

CHALET très grand, meublé, chauffage électrique, magnifique point de vue, 7 arpents, près de Richmond. Lundi, mardi, mercredi après 6h. PM. 514-739-7516. 11-8-80

COMMERCES À VENDRE

COMMERCE d'articles de sport à vendre. Demandez Claudette 632-7274, après 6h: 656-5917. 22-7-80

2 SALONS de coiffure à vendre. Demandez Claudette 632-7274, après 6h: 656-5917. 22-7-80

SITE TOURISTIQUE au bord d'un lac avec bar salon, terrasse style suisse: 225 personnes, épicerie, résidences, camping: 100 emplacements, buanderie et chambres de bains, centre canotage, ski de fond et moto-neige. 10 acres de terrain. Construction de 2 ans. Téléphone: 819-785-4131. 22-7-80

COURS

POUR APPRENDRE L'ART DU VITRAIL, s'inscrire au Studio du Verre, 406 est, Notre-Dame, coin Bonsecours, Vieux Montréal. 842-6957. J.N.O.

MATHÉMATIQUES: cours de recyclage et de rattrapage, niveaux primaire, secondaire, collégial, universitaire. Institut Québécois de Mathématiques. Téléphonez 271-2141. 4-8-80

CONDOMINIUM

À VENDRE

Près de métro Sherbrooke, très bel appartement, 2 chambres à coucher, disponible immédiatement.

3444 St-Hubert 849-9864 ou 656-3340
Heures de visites de 12 h à 16 h ou sur rendez-vous. 12-7-80

OTTAWA-OUEST, 2 ou 3 chambres à coucher, 1ère qualité, vue magnifique, climatisé, piscine, squash, tennis, etc. Revenu garanti. Dédicible pour impôt. Cat. 31. Entre 9h et 5h.: 687-3675. 11-7-80

DEMANDES D'EMPLOI

TRADUCTEUR pigiste B.A. (traduction), maîtrise (administration) disponible pour travaux dans domaines relatifs au management, à la gestion, à l'administration du personnel et domaines connexes. Tarif raisonnable. Appelez 256-6055. 14-7-80

DÉMÉNAGEMENTS

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. 9-8-80.

DIVERS/SERVICES

AUTEUR est à la recherche d'un éditeur afin de lire et évaluer un manuscrit disponible et prêt à soumettre. Veuillez écrire à: P. Procunier, 68 MacPherson Avenue, Toronto M5R 1W8, Ontario. 18-7-80

BIBLIOTHÈQUE vitrée (\$800), étagères, caisses de livres, littérature française (\$125 la caisse). 527-4621. 14-7-80

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361. J.N.O.

GARDERIE

CHERCHONS GARDIENNE pour enfant de 2 1/2 ans, demandant beaucoup d'attention, le soir et les fins de semaine. L'enfant serait gardée à son propre domicile au 4537 rue Marquette, Mt. Téléphonez au 522-8319. 11-7-80

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

HAMPSTEAD. Désire gardienne à temps partiel avec références. 2 jeunes enfants. Personne sérieuse d'un certain âge. Salaire à discuter. Entre 10h et 16h.: 484-6018. 14-7-80

LOCAL À LOUER

GALERIE D'ART à louer, à la semaine, à la quinzaine, au mois. 521-0850. 11-7-80

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, haut de duplex, 6 1/2, 567 Outremont, \$550, chauffé plus eau chaude, 1er août. 843-7024 ou 277-5017. 14-7-80

CARTIERVILLE, haut de duplex, grand 5 1/2, \$300, chauffé, en face d'un parc, près autobus et train C.N. 1er octobre. 337-4063. 11-7-80

C.-D.-N. 2932 Chemin Bedford, 5 1/2, haut de duplex, chauffé, cuisinière et réfrigérateur inclus, ensoleillé. \$285. Libre 1er août. Le jour: 282-9551, extension 2763; le soir: 738-4906. 14-7-80

WESTMOUNT, sous-location, 10 à 12 mois, grand 7 1/2, meublé, proximité parc, magasins, autobus, \$350 plus frais. Libre 15 août, 486-3623. 11-7-80

GRAND STUDIO moderne près U.Q.A.M. et Radio-Canada, murs briques, toit cathédrale, poutres, tapis partout, grande salle de bain, cuisinière/réfrigérateur, laveuse, chauffée, \$275. 845-8620. 14-7-80

PLATEAU MONT-ROYAL, St-André, sur Boulevard St-Joseph, 5 pièces, rez-de-chaussée, chauffage électrique, tapis, cour, bail durée indéterminée (avis 2 mois), idéal pour pied à terre. Références exigées. \$160. Laissez message: 351-9625. 14-7-80

C.-D.-N., 4940 Plamondon, haut de duplex, 6 1/2, cuisinière, réfrigérateur, eau chaude, chauffé, libre, \$400, 738-9510. 11-7-80

LOGEMENTS DEMANDÉS

PROFESSEUR BRITANNIQUE échange veut sous-louer 3 ou 4 pièces toutes équipées à Montréal. Entre 17h et 20h.: 381-8340. 11-7-80

URGENT BESOIN! 4 1/2 plus, rez-de-chaussée, AVEC COUR, Montréal ou région métropolitaine. Communiqué avec Jocelyne Roy à toute heure au 522-1590. 14-7-80

PROFESSIONNEL cherche grand 4 1/2 ou 5 1/2 dans ou près Outremont, Plateau Mont-Royal, Parc Lafontaine, téléphone: 733-2155.

Avis légaux, Avis publics, Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 10

Ventes en justice Conditions et Renseignements 1 Les ventes judiciaires ont lieu aux mentions ci-dessous mentionnées. 2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant. 3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-012038-80. YONKERS SPORTWEAR INC. demande...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-010540-80. SEABLE INDUSTRIES LTD. demande...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-002679-79. HYDRO QUEBEC, demande...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-000886-79. R. PALE DI FEO & GASTANO D'AMBROSIO, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-042179-77. LES PAVAGES ROUTE INC. demande...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-022327-79. PROBEZ S. LIMITEE, demandeur...

Avis est par les présentes donné que Frolva Di Felice, domicilié au 1619 rue William David, dans la cité et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour l'attribution d'un décret changeant son nom en celui de Florence Di Felice.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BULLITT JEANS INC.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Avis est par les présentes données que le contrat en date du 8 avril 1980 par lequel Groupe Québec Ltee a transféré à DENISE QUINMET 4160 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qui est octroyé pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

CITÉ DE WESTMOUNT RÔLE DE PERCEPTION DÉFINITIF - 1980 En vertu des dispositions de l'article 544 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.Q. 1979, c. 72), avis public est par les présentes donné à tous les contribuables et habitants de la cité de Westmount, et à qui il doit: QUE le rôle de perception définitif de la cité de Westmount pour l'exercice 1980, préparé par le trésorier de la cité de Westmount, comprenant les taxes municipales générales de la cité de Westmount, fut déposé le 2 juillet 1980 au Bureau du trésorier de la cité, à l'Hôtel de ville de Westmount, 4333 rue Sherbrooke et que ce rôle y sera ouvert pour inspection par toutes les personnes intéressées ou par leurs représentants. Les comptes de taxes ont été expédiés le même jour et les taxes sont payables le 10 août 1980. Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte de taxes pourront en obtenir une copie à l'Hôtel de ville de Westmount. Donné à Westmount, ce troisième jour de juillet 1980. G.R. Boyer Trésorier Cité de Westmount

CORPORATION MUNICIPALE DE WESTMOUNT AVIS DE DÉPÔT DU RÔLE DE VALEURS LOCATIVES Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la corporation municipale de Westmount, que le rôle annuel de valeurs locatives de ladite corporation municipale pour l'exercice 1980 fut déposé le 2 juillet 1980 au bureau du greffier de la cité, 4333 rue Sherbrooke, Westmount, Québec H3Z 1E2, et que tout intéressé peut y en prendre connaissance. Toute plainte concernant les inscriptions figurant audit rôle doit être formulée par écrit et remise ou expédiée par courrier recommandé ou certifié, avant le 1er septembre 1980, avec une copie ou un fac-similé du compte de la taxe d'affaires, au: Secrétaire Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec 3, Complexe Desjardins C.P. 185 Montréal, Québec H5B 1E3 Donnée à Westmount, Québec, ce septième jour de juillet 1980. P. Patenaude Greffier de la cité

Transport Canada Transports Canada SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES APPEL D'OFFRES: 1KA-656-01-001 Aménagement de La Grande Rivière Travaux d'entretien et de désenclavement de la route d'accès de LG 4 à Chambrun et de la piste Laforgue. Date de fermeture: le 7 août 1980 à 15 h 30 heure de Montréal. Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de \$50,00 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant: SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES Direction de l'Approvisionnement, 19ème étage 800 est, boul. de Maisonneuve Montréal, Québec H2L 4M8 Une garantie accompagnant la soumission au montant de \$700 000,00 est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres. Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner. La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. N.B. Les soumissionnaires sont invités à consulter l'article 15.0 de la section "B" du document d'appel d'offres en vue d'une séance d'information prévue pour le 24 juillet 1980. A. ROUSSEAU Directeur de l'Approvisionnement Pour information appeler 844-3741, poste 308

LA VILLE DE MONTRÉAL AVIS PUBLIC La Ville désire se libérer des restrictions attachées à son titre d'acquisition, aux fins de ruelle, d'une partie du lot 134-97 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, située au nord-est de l'avenue Bruchési et au nord-ouest de la rue Prieur. Les cédants dudit terrain ou leurs ayants droit ou successeurs, prétendant avoir droit à quelque indemnité, devront exercer leur recours devant le tribunal compétent dans les douze (12) mois du présent avis, à défaut de quoi la Ville sera libérée. Le greffier de la Ville, Marc Boyer. Hôtel de Ville, Montréal, le 10 juillet 1980.

LA VILLE DE MONTRÉAL AVIS PUBLIC La Ville désire se libérer des restrictions attachées à son titre d'acquisition, aux fins de ruelle, d'une partie du lot 134-97 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, située au nord-est de l'avenue Bruchési et au nord-ouest de la rue Prieur. Les cédants dudit terrain ou leurs ayants droit ou successeurs, prétendant avoir

ARTS ET SPECTACLES

Beethoven fait encore se déplacer les foules

par Gilles Potvin

C'était vraiment la bousculade sur le parvis de Notre-Dame mardi soir, avant le troisième concert du Festival Beethoven de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Il faut donc attribuer, une fois de plus, à Beethoven, au grand Beethoven, le mérite de faire déplacer les foules, par le plus beau des soirs d'été.

Dans une large mesure, M. Conlon a réussi à s'imposer par une direction solide et honnête de l'oeuvre célèbre.

sant à établir de beaux crescendos et un climat dramatique suffisamment accentué. Ce n'est pas là toutefois une exécution dont on parlera dans les années à venir.

Andras Schiff, ayant à sa disposition un magnifique Bösendorfer, a joué le Concerto no 2 avec beaucoup de brio et de virtuosité mais n'a pas toujours semblé sûr de lui quant au style qu'il devait adopter.

D'ores et déjà, ce Festival Beethoven commandité par CP Air semble assuré du plus grand succès. Mardi prochain, Franz-Paul Decker sera au pupitre et le pianiste français Michel Béroff sera le soliste du Concerto no 3, en do mineur.

Le loisir culturel se déplace

par Angèle Dagenais

Une enquête du Secrétariat d'Etat publiée récemment confirme l'importance grandissante qu'occupent les loisirs culturels et la pratique des arts auprès de la population canadienne.

L'enquête a été réalisée grâce au concours financier de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration qui visait à procurer de l'emploi à des jeunes de régions à fort taux de chômage.

Les dix-huit villes choisies pour les fins de l'enquête sont Québec, London (Ont.), Edmonton et Victoria dans la catégorie «grandes villes».

Le sport par contre à titre d'activité physique de participation est de loin la plus populaire de toutes les activités de loisir des Canadiens. En effet,

entre 37% et 55% s'adonnent à la pratique sportive. Suivent l'artisanat (entre 17% et 46%), la danse (entre 8% et 36%) et la pratique d'un instrument de musique (entre 9% et 24%).

L'influence des autres médias étudiés démontre que partout la cote d'écoute de la radio est plus forte que celle de la télévision et que, comme dans le cas de la télévision, elle augmente légèrement des grands centres aux petites agglomérations.

Les sondages démontrent que les jeunes et les retraités.

elles sont limitées et recrutent les plus fervents adeptes chez les jeunes et les retraités.

En ce qui a trait aux «sorties», il semble que l'intérêt des gens ne soit pas conditionné par le prix des billets de spectacles mais bien plutôt par le nombre de spectacles offerts et les conditions d'accès aux autres formes de loisirs.

Le prix moyen d'entrée varie entre \$2,35 à Rimouski où le taux d'assistance est de 92% et \$6,84 à London où ce

taux est de 90%. Par ailleurs l'intérêt pour les spectacles semble s'accroître avec l'habitude, en général, ce sont les groupes qui participent le plus à une activité quelconque, note le rapport, qui se montrent les plus désireux de répéter cette activité.

La plupart des conclusions de cette étude corroborent celles de l'enquête CROP commandée par le ministère des Affaires culturelles l'an passé et qui étudiait spécifiquement le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir.

Grande Virée à Lachute

par Nathalie Petrowski

Pour ceux qui confondent Lachute avec Lachine ou même La Tuque ou Saint-Tite, sachez que Lachute est à 40 miles au nord de Montréal, que la population y est d'environ 12.000 habitants l'hiver et de 35.000 l'été, que les anglophones y occupaient le territoire sont morts ou ont déménagé.

Le projet de ce pique-nique-culturel multidisciplinaire et polyvalent remonte à environ un an. C'est Gilbert Rozon, natif de Lachute mais qui vit aujourd'hui à Montréal où il a fondé une petite compagnie de publicité, qui eut le premier «flash». Il en parla à ses amis et décida aussitôt de consulter le milieu pour que celui-ci se sente complètement concerné.

Echelonnée sur quatre jours et quatre soirs, La Grande Virée ne veut privilégier aucune forme d'expression en particulier mais toutes les formes d'expressions, sans parti-pris. Théâtre, mime et musique y seront abondamment représentés.

Le projet de ce pique-nique-culturel multidisciplinaire et polyvalent remonte à environ un an. C'est Gilbert Rozon, natif de Lachute mais qui vit aujourd'hui à Montréal où il a fondé une petite compagnie de publicité, qui eut le premier «flash». Il en parla à ses amis et décida aussitôt de consulter le milieu pour que celui-ci se sente complètement concerné.

Corcoran et Richard Séguin. Côté théâtre, les troupes pour enfants seront en force avec la participation des Échassiers de la Baie, du Théâtre de la Grosse Valise, de l'Arrière-Scène, du Ptitpât et de La noix de coco. Ajoutez à cela Elli et Olii, deux clowns venus de Suisse ainsi que le théâtre de l'Arquemeuse, une troupe de six comédiens-musiciens de France qui font du théâtre de marionnettes pour adultes où s'entremêlent le burlesque, le

mime, les masques et la comédie. Plusieurs artisans de la région offriront leurs dernières productions de poterie, de macramé, de batik et de tissage dans les anciennes écuries aménagées pour l'occasion tandis qu'un service de garderie assurera la garde des enfants sur place. À une semaine du grand jour, les organisateurs déclarent déjà qu'ils veulent répéter l'expérience et qui sait, instaurer une tradition...

Certaines visions apocalyptiques trouveraient une parfaite illustration dans l'oeuvre Dieu est parmi Nous d'Olivier Messiaen interprétée dimanche dernier par Jean Leubuis, organiste, à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde dans le cadre de son 5e festival d'été au grand orgue.

Le premier des accords «jubiliants», selon le mot du compositeur Gilles Tremblay, a eu littéralement l'effet de happer le silence et d'engouffrer à sa suite une sorte de torrent sonore qui s'empara de l'atmosphère de la basilique. Le concert avait débuté avec des compositions de Boyce et Purcell, des «voluntary» dont le Voluntary on the «Old Hundred» (Purcell), oeuvre réservée, intimiste, qui reposait comme une prière sur les lèvres d'une jeune fille. «Voluntary» étant le nom anglais donné aux oeuvres destinées à être jouées durant un service liturgique, la discrétion et la sérénité effacée qui s'y rattachent tout naturellement ne nous permettaient pas

d'apprécier à leurs justes valeurs les qualités d'interprétation du jeune organiste. Il faut attendre la Toccata et Fugue en ré mineur de J.S. Bach, oeuvre maîtresse du compositeur, et son choral suivant An Wasserfall Babylon dont l'ornementation systématique de la mélodie en fait une oeuvre de virtuosité.

Suivit la colossale Introduction und Passacaglia de Max Reger qui termina cette première partie de concert. Autant les pièces précédentes étaient méditatives de contemplation et d'intériorisation, autant le Reger s'imposait par l'ampleur de son discours sorte de puissante élégie dramatique dont le deuxième mouvement plus sourd, «Passacaglia», évoquait par bien des manières le mythe de Sisyphe.

Après l'entracte Jean Leubuis nous offrit le Prélude et Fugue op 37 de Mendelssohn, le premier d'une série de trois, où à l'époque de leur composition, explique Leubuis, Mendelssohn venait de redécouvrir la littérature d'orgue de J.S. Bach. La longueur de cette oeuvre très grave et très belle demande beaucoup de souffle et la difficulté de l'interprétation ne se limite pas à cet aspect de l'oeuvre. Leubuis poursuivit avec deux pièces de Jehan Alain, frère de la célèbre organiste Marie-Claire Alain. Les techniques d'écritures employées n'en font pas des oeuvres très innovatrices au niveau du langage mais elles témoignent néanmoins d'une grande sensibilité.

«Les pièces de ce répertoire ne demandent pas tant de virtuosité que d'une compréhension intelligente de l'oeuvre qui permette d'en rendre plus profondément l'esprit, précise Jean Leubuis. Il semble dédaigner en effet les difficultés évidentes de leur exécution qu'il a, cependant, relevées avec brio. Étudiant au Conservatoire de Montréal, élève de Gaston Arel, Raymond Daveluy et Bernard Lagacé, Jean Leubuis est aussi assistant-organiste au sanctuaire de la Cathédrale Marie-Reine-du-Monde.

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexia Nixon (935-4246) — «The blues brothers» 19 h 45, 19 h 15, 21 h 40.

ATWATER II, Plaza Alexia Nixon (935-4246) — «The nude bomb» 19 h 00, 21 h 00.

ATWATER III, Plaza Alexia Nixon (931-3313) — «Can't stop the music» 17 h 05, 19 h 25, 21 h 45.

AVENUE, 1224 Avenue Green, Westmount (937-2747) — «Brubaker» 19 h 00, 21 h 20.

BEAVER, 517 Avenue du Parc (844-1932) — «Erotic ceremony» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 35, 20 h 25, «Deep Tunnel» 13 h 35, 16 h 20, 19 h 05, 21 h 55.

BERRI, 1280 St-Denis (286-2115) — fermé.

BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — «Adolescentes devant le plaisir» 12 h 15, 16 h 15, 20 h 15, «Sexualité chez les adolescents» 13 h 34, 17 h 34, 21 h 34, «Jeunes couples prêts à tout» 15 h 10, 19 h 10.

BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — «Wholly mosses» 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

BONAVENTURE II, «All that jazz» 17 h 00, 19 h 15, 21 h 25.

BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — «Cul et chemise» 18 h 15, 21 h 40, «Quatre mercenaires d'El Paso» 20 h 00.

BROSSARD II, «L'amour d'un légendaire Kung Fu» 18 h 30, 21 h 40.

BROSSARD III, «Les fourgours» 18 h 30, 21 h 45, «Cactus Jack» 20 h 05.

BROSSARD IV, «Les fourgours» 18 h 30, 21 h 45, «Cactus Jack» 20 h 05.

CAMPUS LOYOLA, Auditorium F.C. Smith, 7141 ouest, Sherbrooke (469-6280) — «Angels with filthy minds» 19 h 00, 23 h 00, «On the waterfront» 19 h 00, 23 h 00.

CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1665) — «Cactus Jack» 13 h 00, 16 h 20, 19 h 45, «Les fourgours» 14 h 15, 18 h 05, 21 h 35.

CHAMPLAIN II, «Kramer contre Kramer» 13 h 00, 15 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

CHATEAU I, 896 St-Denis (271-1103) — «C'est toujours ou quand elles disent non» 12 h 15, 15 h 15, 19 h 15, «Longues nuits de la gestapo» 14 h 30, 18 h 00, 21 h 30.

CHATEAU II, «Le toubou se recycle» 12 h 30, 15 h 30, 18 h 40, 21 h 45, «Suprême jouissance» 14 h 10, 17 h 15, 20 h 20.

CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — «Le jour de la fin du monde» 13 h 00, 17 h 00, 21 h 15, «L'épreuve de force» 15 h 00, 19 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, «Cordélia» 12 h 00, 15 h 15, 19 h 30, «Mourir à tue-tête» 14 h 00, 17 h 45, 21 h 45.

CINÉMA 76 ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — «Le mariage de Maria Braun» 19 h 00, «Bridges of Madison Ave» 21 h 30.

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Relâche.

CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (466-7395) — «Airplane flying high» 19 h 10, 21 h 10.

COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8600) — «Pratiques sexuelles des Suédois» 18 h 00, «Frissons arabes» 19 h 05, «Emmanuelle prisonnière des cannibales» 21 h 15.

COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (286-3141) — «La frisée aux lardons» 12 h 15, 15 h 15, 19 h 15, 21 h 45, 19 h 45, 19 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS II, «Nosferatu» 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

COMPLEXE DESJARDINS III, «Aventures érotiques en Thaïlande» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 15, 19 h 40, 22 h 05, «Désirs et passions» 19 h 00, 21 h 00, 23 h 00, «13 h 45, 16 h 10, 18 h 35, 21 h 00.

COMPLEXE DESJARDINS IV, «Dr. Jivago» 12 h 45, 16 h 20, 19 h 55.

CONSERVATOIRE D'ART CONSERVATOIRE MARIE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — «Nana» (de Jean Renoir, d'après le roman d'Emile Zola, France, 1926) 19 h 00, «Animal farm» (de J.B. Bach, inspiré du roman de Georges Orwell, G.B., 1954) 21 h 00.

CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (732-5528) — «Wholly mosses» 19 h 00, 21 h 00.

CÔTE-DES-NEIGES II, «The island» 19 h 15, 21 h 15.

CRÉMAÏE, 6610 St-Denis (386-4210) — «Martin et Léa» 19 h 50, «L'adolescente» 21 h 10.

DAUPHIN I, 2396 est, Bauboulin (701-8060) — «Les 101 daltoniens» 13 h 00, 16 h 20, 20 h 00, «Les visiteurs d'un autre monde» 14 h 30, 17 h 50, 21 h 10.

DAUPHIN II, «Muppets, ça c'est du cinéma» 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — «Brubaker» 18 h 30, 21 h 00.

DORVAL II, «Rough cut» 18 h 55, 21 h 00.

DORVAL III, «Bronco Billy» 19 h 00, 21 h 00.

DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 8655 Décarie (341-3190) — «The blues brothers» 19 h 00, 21 h 25.

DÉCARIE SQUARE II, «The nude bomb» 19 h 00, 21 h 00.

ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — «Mon oncle» 19 h 25, «Playtime» 21 h 30.

ÉLYSÉE II, 519 Taschereau, Greenfield Park (617-6129) — «Brubaker» 19 h 20, 21 h 40.

GREENFIELD I, «La guerre des mondes» 19 h 20, «Patrouille du cosmos» 21 h 00.

GREENFIELD II, «Longues nuits de la gestapo» 18 h 05, «C'est toujours ou quand elles disent non» 19 h 50.

GUY, 1435 Guy (831-2912) — «One page of love» 12 h 10, 14 h 55, 17 h 40, 20 h 25, «Stroke of nine» 13 h 35, 16 h 25, 19 h 10, 21 h 50.

JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — «Cul et chemise» 18 h 40, 18 h 40, 21 h 40, «Les quatre mercenaires d'El Paso» 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00.

KENT I, 6100 ouest, Sherbrooke (469-0707) — «The shining» 18 h 30, 21 h 10.

KENT II, «Rough cut» 19 h 20, 21 h 25.

LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2823) — «Urban cowboy» 18 h 15, 20 h 50.

LA CITÉ II, «The black stallion» 18 h 55, 21 h 30.

LA CITÉ III, «Being there» 18 h 30, 20 h 55.

LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — «Rock & Roll» 21 h 45, «La ballade éternelle» 20 h 10.

LAVALL, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — «Airplane flying high» 18 h 05, 19 h 45, 21 h 25.

LAVAL II, «Brubaker» 18 h 30, 20 h 55.

LAVAL III, «La colline des bottes» 18 h 11, «La quatrième rencontre» 19 h 52.

LAVAL IV, «Le toubou se recycle» 18 h 30, «La rabatteuse» 20 h 12.

LAVAL V, «La guerre des mondes» 19 h 20, «Patrouille du cosmos» 21 h 00.

LAVOUE, 854 ouest, Centre-ville, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — «Cactus Jack» 20 h 00, «Les fourgours» 21 h 15.

LAVOUE II, «Mancho Callahan se déchaîne» 19 h 45, «Cul et chemise» 21 h 15.

L'IMPÉRIU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — en bas: «Woodstock», entrée libre.

LOEBL, 864 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — «The shining» 13 h 10, 15 h 50, 18 h 30, 21 h 10.

LOEWIS II, «Brubaker» 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 15, 21 h 35.

LOEWIS III, «Friday 13th» 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.

LOEWIS IV, «The long riders» 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

LOEWIS V, «The gigolo américain» 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascoche, Place G.P.A., Mascoche (474-4141) — «Et maintenant on s'appelle El Magnifico» 19 h 30, «Les secrets de la banquise» 21 h 40.

MASCOUCHE II, «Les petites garces» 19 h 45, «Carrousel d'amour» 21 h 05.

MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — «Le chat qui vient de l'espace» 12 h 20, 15 h 20, 18 h 20, 21 h 20, «La belle au bois dormant» 14 h 00, 17 h 00, 20 h 00.

MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — «The long riders» 19 h 00, 21 h 00.

MONTENACH I, 522 boul. St-Wilfrid Laurier (861-4111) — «Le toubou se recycle» 12 h 30, 15 h 30, 18 h 30, 21 h 30.

MONTENACH II, «122 rue de Provence» 19 h 00, «Le gigolo américain» 20 h 40.

OUÏSSÉ, 1204 Ste-Catherine (525-8060) — «Faut trouver le joint» (de Lou Adler, USA, 1978) 19 h 30, 21 h 30.

OÏMÉTOSCOPE II, «Gens d'Abitibi» de Pierre Perrault, 19 h 00, 21 h 00.

OUTREMENT, 1246 ouest, Berthelot (277-4145) — «Pierrot» 19 h 00, «Manhattan» (Version française) 21 h 30.

PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-8911) — «Airplane flying high» 12 h 35, 14 h 30, 16 h 05, 18 h 05, 19 h 35, 21 h 20.

PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — «Revanche d'un homme nommé Cheval» 19 h 30, «Les secrets de la banquise» 21 h 45.

PARADIS II, «Les secrets de la mer» 19 h 30, «Les secrets de la mer II» 21 h 40.

PARADIS III, «Frissons africains» 19 h 30, «Maltresse légitime» 21 h 15.

PARALLÈLE, 3882 St-Laurent (386-4725) — «La Vierge d'Enlil» (de Jean Cocteau, France, 1930) 20 h 00.

PARIEN I, 480 ouest, Ste-Catherine (866-3856) — «La patrouille du cosmos» 12 h 00, 14 h 25, 16 h 50, 19 h 15, 21 h 40.

PARIEN II, «La cage aux folles» 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.

PARIEN III, «Gigolo américain» 13 h 00, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 25.

PARIEN IV, «Le tambour» 13 h 00, 15 h 30, 18 h 15, 21 h 00.

PARIEN V, «Et la tendresse border!» 12 h 30, 14 h 05, 16 h 40, 19 h 15, 21 h 45.

SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts — «Beletmania», revue musicale de Broadway avec présentation audio-visuelle. Sem.: 20 h 30. Ven. sam. dim.: 18 h 00, 21 h 30. Relâche lundi.

TERRE DES HOMMES, Place des Nations — Festival international de Jazz de Montréal. Kiosque international: Vic Vogel Big Band et Dejan a Olympia Brass Band. 20 h.

CENTRE NATIONAL DES ARTS — Bruno Labèque, Jacques Clavier, Serge Dupire, Martin Kevan et Diane Ricard Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 30, 22 h 00.

GRAND THÉÂTRE, 269 Boul. St-Cyrille (643-4715) — Au Salon: Ginette Bellavance (spectacle de chansons à personnages, de chansons rétro, de musique médiévale et de cirque), 21 h 00.

THÉÂTRES D'ÉTÉ BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE, — Saint-Marcel-sur-le-Richelieu, Transcanadienne sortie 112 — (514)854-2226 — «Bonne fête maman», comédie épico-quotidienne d'Elizabeth Bourque avec Béatrice Picard, Aubert Paquette, Carmen Tremblay, Louise St-Pierre, Roch Aubert, Denis Roy. Mise en scène: Gilbert Lepage. Mar. à ven.: 21 h 00. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Jusqu'à 30 août.

CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON, Sainte-Marguerite, Autoroute 15, sortie 69 (861-3988) — «Citrouille» de Jean Barbeau avec Denis Mercier, Christine Paquette, André Samson, Véro Dubert. Mise en scène: Jean-Marie Lémieux. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'à 9 août.

LA RELÈVE À MICHAUD, Calixa-Lavallée, Autoroute 30 est, sortie 149 (514)653-3714 — «La Vierge d'Enlil», comédie de Jean Barbeau avec France Castel, André Carlier et Claude Michaud. Mise en scène: Yvan LeRoux. Sem.: 21 h 00. Sam.: 19 h 30, 22 h 30. Jusqu'à 30 août.

THÉÂTRE DU BOIS DE COULONGE, Chemin St-Louis, Sainte-Foy, Québec (418) 692-0205 — «Volpone ou le Renard», satire de Benjamin Jonson avec Jean-Marie Lémieux, Yves Jacques, Diane Jules. Mise en scène: François Tassé. Spectacles à 21 h 00. Jusqu'à 30 août.

THÉÂTRE DU CHIENDENT, 453 Lindsay, Drummondville (819) 417-1014 — «Old Orchard connaît pas» de Réjean Vincent. Mise en scène: André-Huet. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 30, 21 h 30. Jusqu'à 31 août.

EXPOSITION DE FLÉCHÉ

DU 2 AU 26 JUILLET LA GALERIE DE LA CENTRALE CENTRALE D'ARTISANAT DU QUÉBEC 1450 ST-DENIS (849-9415) Métro: Berri-Démontigny

Quand Hauris Lalancette laboure sa terre, il laboure aussi son pays

Gens d'Abitibi le dernier film de Pierre Perrault

une production de l'Office national du film Office national du film du Canada National Film Board of Canada

Quimetoscope

1204 EST SAINTE-CATHERINE 19h00 et 21h00 RENSEIGNEMENTS: 525-8000

Service jeunesse



le théâtre des marguerites inc. POUTOUK

JANINE SUTTO GUY PROVOST CLAUDEINE CHATEL MIRELLE DEVELUIN YVAN PONTON GEORGES CARRÈRE

DU 24 JUIN AU 30 AOÛT mar., merc., jeu., ven., à 8h30 Sam. (2 spect.) 7

RELIGION

Le «fait français» en tête de la liste des priorités de l'Église épiscopale au Québec

par Denise Robillard

Pour la première fois, des représentants des six diocèses épiscopaux (anglicans) situés sur le territoire du Québec se réunissent à Québec pour discuter de l'avenir de leur Église et fixer leurs priorités d'action pour les années 80. En tête de liste figure le «fait français.» En plus des délégués de chaque diocèse, on avait invité des «partenaires dans la mission» à réagir au vécu et aux projets de cette Église; il s'agissait d'épiscopaux venus de l'extérieur — Ontario, Saskatchewan, Mexique et Malaisie — mais aussi de membres de l'Église unie et de l'Église catholique romaine.

Si les discussions en ateliers ont permis un consensus autour de cinq priorités: le fait français, l'évangélisation, les autochtones, le ministère et la dimension charismatique, les interventions des «partenaires» invités ont permis une interrogation plus en profondeur et même la remise en question de certaines approches.

Plusieurs ont souligné le caractère fortement institutionnel de cette Église, plus attentive au maintien de l'institution ecclésiale qu'à son orientation missionnaire. Certains qui s'attendaient à rencontrer une Église sûre d'elle ont, au contraire, perçu une insécurité, un sentiment de crainte, une attitude d'autodéfense, un certain repli à l'intérieur d'une tradition ou d'une ecclésiologie alourdie par un «anglicanisme» culturel sur lequel on s'interroge. On a mis en relief également une forte dépendance des participants par rapport à la hiérarchie. On s'est interrogé sur la signification de l'expansion de l'Église apparait dépendante du nombre d'évêques.

On n'a pas craint d'aborder certaines questions délicates. Signe de santé, signe d'espérance et de confiance réciproque, ont fait remarquer certains invités. Par rapport à l'intérêt pour le travail pastoral en français, quelle est la motivation réelle de l'Église épiscopale à ce sujet? Au risque de paraître dur, de dire un

épiscopalien, je crois que nous devons nous demander: «Qui a besoin de nous? Qu'avons-nous à offrir? Qu'apportons-nous pour décider de ce que les francophones veulent ou ne veulent pas, par exemple?» L'Église épiscopale au Québec serait, pour certains, à la croisée des chemins et le problème français ne serait qu'un symptôme parmi d'autres, de nombreux maux. «L'Église anglicane au Québec est en retard de 10 à 15 ans dans tout ce qu'elle tente de faire. Nous savons ce qui s'en venait, et pourtant nous venons tout juste de nous réunir pour tenter de répondre à une question aussi simple que: «Nous reconnaissons-nous comme vivant dans une province dont la majorité est francophone?»

Si l'on s'est réjoui du développement des relations œcuméniques en certaines régions, on n'a pas manqué de s'interroger sur les causes de cette évolution: «raisons économiques, mariage de convenance?» On a fortement endossé l'idée de participer pleinement à la vie du Québec, mais on a fait part de fortes

références à la suggestion d'intensifier le travail pastoral auprès des francophones non pratiquants. L'idée d'un retour au prosélytisme en trouble plusieurs.

Ces critiques, elles ont été sollicitées pour mieux identifier les carences et les actions à mettre en chantier. Par rapport au «fait français», on est conscient qu'il faudra, tout en favorisant le développement d'un ministère en français, tenir compte de ceux pour qui ce changement présente de grandes difficultés. L'évangélisation devra mettre l'accent sur l'identité chrétienne, la vie d'enfants de Dieu appelés à témoigner de l'amour du Christ. Réponse individuelle, mais aussi communautaire, d'où l'encouragement à utiliser les ressources locales, les missions paroissiales, l'étude de la Bible, l'échange entre paroisses, l'appel à la créativité.

Par rapport aux autochtones, Cris et Inuit, on encourage l'accès au ministère ordonné. On sait qu'il existe déjà plusieurs prêtres Inuit, et qu'on travaille actuellement à

la Société canadienne de la Bible à la traduction du Nouveau Testament et de certains livres de l'Ancien Testament pour ces populations. Le ministère des laïcs reste une question difficile et une source de tensions, particulièrement

au sein du clergé. On a recommandé qu'une étude attentive soit faite des implications du ministère interconfessionnel et qu'on explore les voies pour une meilleure articulation de la foi et du ministère propre à chacun.

Jésus aujourd'hui

Jésus aujourd'hui — Historiens et exégètes à Radio-Canada. 1. Sources, méthodes et milieu; 11. Vie, message et personnalité; 111. Héritage, image et rayonnement, Bellarmin, 1980.

Mettre à contribution, en fonction du grand public, 40 spécialistes, historiens, exégètes, théologiens et philosophes, pour mieux cerner l'identité de Jésus, faire le point sur l'état actuel de la recherche concernant sa vie, son enseignement et son oeuvre, telle est l'entreprise audacieuse menée à bien par M. Raphaël Pirro, réalisateur à Radio-Canada, avec la collaboration de P. Gilles Langevin, professeur à l'Université Laval de Québec.

Le succès de la série radiophonique présentée à la radio de Radio-Canada au cours de la saison 77-78 sous le titre «Jésus le fondateur du christianisme», avait été remarquable: des centaines de lettres et 5.000 demandes de textes pour chaque émission: un record qui dépasse de loin la moyenne! La maison Bellarmin vient de publier ces textes, remaniés par leurs auteurs, mais auxquels on a conservé la forme originale du dialogue. Les trois volumes d'environ 150 pages chacun

ont présentés sous une belle couverture qui reproduit un bois polychrome de Levasseur.

Parmi les collaborateurs, on retrouve les Xavier Léon-Dufour, Pierre Benoit, Stanislas Lyonnet, Annie Jaubert, René Laurentin, Jean-Marie Tillard, Jean Martucci... Dans un style qui reste celui de la conversation, la plupart de ces maîtres initient de façon concrète à une meilleure interprétation des Écritures. Par exemple, quand René Latourelle parle de «critères externes», il explique ce qu'il entend par là et quelle est l'utilité de ces critères.

L'ensemble constitue une excellente initiation aux méthodes scientifiques qui permettent d'explorer et d'interpréter les informations dont on dispose. On tente ensuite de donner accès à la personnalité de Jésus, de dégager ses attitudes, les grands thèmes de son enseignement. On cherche enfin à mesurer l'influence de cet homme dans le monde juif où il a vécu et jusqu'à nos jours, alors que son empreinte marque encore profondément la culture. Une lecture, au surplus, qui pourrait bien faire naître le désir d'en savoir davantage et faire échec à la tentation du fondamentalisme.

— Denise Robillard

TÉLÉVISION

2 CBFT	
10.10	Ouverture et horaire
10.15	En mouvement
10.30	Les Chiboukis
10.45	Fablio le magicien
11.00	Magazine-Express: Le Planning Familial avec Christiane Maire. L'acquisition d'une résidence avec Max Tapia, conseiller technique. Temporel
11.30	Sur des roulettes
12.00	Le Pierrafeu
12.30	Le Journal
13.00	Le Journal
13.15	Le Journal
13.30	Le Journal
14.00	Documentaires
14.15	«Les rois de Notre-Dame de Paris». Prodige découvert en 1977 des 21 fils des célèbres Rois de Juda ayant fait partie du portait Ste-Anne de la cathédrale de Notre-Dame de Paris. «Vétéraire pour l'arche de Noé». La vie d'un vétéraire rural. «Érik, décorateur de théâtre». Depuis un demi-siècle, Romain de Tirioti, dit Érik, dessine costumes et décors de théâtre. «Académie internationale d'été de Noël»
14.30	Cinéma: «Don Quichotte» (Français 1933) Illustration du drame de Cervantes réalisée par G.W. Pabst, avec Fedor Chaliapine et Renée Vallières. ■ Animagerie
16.00	Orzweil ou l'enfant de la forêt
17.00	Les gens de Magador
17.15	Façon de Robert Mazoyer d'après le roman d'Elizabeth Barber. Ce soir
18.00	Nouvelles du sport
18.15	Propos et confidences
18.30	Inv.: André Turp, tenor, se raconte. Pulsion
19.00	Inv.: Jean-Guy Bouchard et Lise Grégoire
19.15	Du tac au tac
19.30	Téléroman d'André Dubois, avec la collaboration de Jean-Pierre Plante. Les grands films
20.00	«Le lion et le vent» (Américain 1975) Aventures réalisées par John Milius, avec Sean Connery, Candice Bergen, Brian Keith et John Huston.
20.15	Téléjournal
20.30	Les nouvelles du sport
20.45	Cinéma: «Angoisses: un appel fatidique» (Britannique) Drame réalisé par Ian Fordyce, avec Gary Collins, Gemma Jones et Beth Morris
21.00	Le Téléjournal
0.40	

10 CFTM	
10.55	Horaires
11.00	Faifan Déco
11.30	Gronité et Cie
12.00	Entre deux nuages
12.15	Le Dix vous informe
12.30	Batman
13.00	Votre amie Suzanne: «Vivre ensemble». «Entrevue» avec Louise Cimon-Annett
14.00	«Opération V-2» (Britannique 1968) Drame de guerre réalisé par B. Sagal, avec David McCallum et Suzanne Veille
16.00	Cinéma
17.00	Janette veut savoir: «Si l'y a de la vie après la mort»
18.00	Le 1000 infos
18.30	Ma sorcière Bien-Aimée
19.00	J'ai mon voyage
19.15	Ciné-Jeudi
21.30	«Maro la gachette» (Italien 1975) Drame policier réalisé par Stelio Massi, avec Franco Gasparrini, Lee J. Cobb, Massimo Girotti et Nino Benvenuti
21.45	Un air d'été
22.30	La quinzaine
22.30	Nouvelle TVA
23.00	Sports
23.15	La couleur du temps
23.30	Film-O-Dix
23.45	«Le plein de super» (Français 1975) Comédie dramatique réalisée par Alain Cavalier, avec Étienne Chicot, Bernard Crombey, Xavier St-Macary, Patrick Bouchette, Béatrice Agénin et Nathalie Bays
1.00	Coup de foudre
1.30	Dernière édition/Fermetur

6 CBMT	
10.00	A Thought for Today
10.05	CBC Good Morning
10.15	The Friendly Giant
10.30	Mr. Dressup
11.00	Sesame Street
11.50	Weather Report
12.00	From Now On
12.28	Senior Citizens Billboard
12.30	With You
13.00	V.I.P.
13.30	This Land
14.00	The Edge of Night
17.30	The Mary Tyler Moore Show
18.00	The City at Six
19.00	Happy Days
19.30	Reach for the top
20.00	Mork and Mindy
20.30	Ed Allen
21.00	Barry Miller
21.30	The King of Kensington
22.00	SummerScope
22.30	Ed Allen
23.00	The National
23.27	The City Tonight
23.45	Minder
24.45	Station Closing

12 CFCF	
5.59	Sign On
6.00	University of the Air
6.00	Morning Exercise
7.00	Canada A.M.
9.00	Romper Room
9.30	What's Cooking
10.00	Ed Allen
10.30	Definition
11.00	Montreal summer
11.30	Street talk
12.00	«Who commits crime?»
12.30	The Mad Dash
13.00	Rocket Robin Hood
13.30	It's your move
13.30	The Allan Home Show
14.30	Another World
15.00	The Mad Dash
16.30	Family Feed
17.00	The Price is Right
18.00	Pulse
19.00	Benson
19.30	The Littlest Hobo
20.00	Buck Rogers
21.00	Live it up
21.00	Soap
22.00	Quincy
23.00	CTV National News
23.21	Pulse
24.00	The Twelve Midnight Movies: «Don't look now» (Drame 1974) avec Julie Christie et Donald Sutherland
2.15	Sign off

17 RADIO-QUÉBEC	
18.30	Les marmites: «La pomme de terre». Une émission qui enseigne aux enfants les rudiments de la cuisine.
19.00	Fleur de Macadam: Dans le cadre des Floralies internationales, directement du Pavillon du Québec à Terre des Hommes, Marie-Hélène Poivier et Jean-Pierre Ferland, accueillent des personnalités qui nous entretiennent de l'actualité tant politique, culturelle que sportive.
20.00	«L'envers du décor»: Peintre naïf, depuis plus de quinze ans, Blanche Bolduc recrée dans sa peinture le passé qu'elle a aimé et connu. Ses drogues et des hommes.
20.30	Une émission qui s'intéresse aux drogues et aux problèmes que pose leur consommation. Ce soir, les méfaits de l'alcool.
21.00	Civilisation: «La réalité et le roman». Une série de documents présentés par Kenneth Clark sur l'histoire de l'homme à travers ses expériences vécues.
22.00	«Zoroastrisme, voir de la rectitude et

Avis publics

APPEL D'OFFRES POUR
Construction d'un Servo-centre Coteau, Québec.
Projet 7-074

Nature des travaux:
Excavation, bétonnage maçonnerie, acier de construction, parement métallique, charpenterie brute, toiture, fini intérieur, travaux de mécanique et d'électricité.

Les soumissions cachetées seront acceptées jusqu'au lundi le 11 août, 1980 H.A.E. à midi. Les documents pertinents aux soumissions seront fournis sur demande à la salle des plans des services techniques, 14e étage, 935, rue de LaSalle, Québec, Québec, H3C 3M4 moyennant dépôt d'un chèque certifié de cinquante dollars (\$50), payable à l'ordre de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Québec. Ce dépôt sera rendu aux intéressés qui auront renvoyé les documents en bon état. Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au (514) 877-8971.

La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute offre, si basse soit-elle.

Bureau du Vice-président régional
Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Québec
Montréal, Québec

Voir autres Avis légaux en page 8

COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-026544-804
BANQUE ROYALE DU CANADA, un corps politique constitué selon les exigences de la Loi, faisant affaire sous le nom de CHARBON, ayant son siège social et principale place d'affaires au 1100 Awhater, en la cité de Westmount, district de Montréal.

DEMANDERESSE
—vs—
TIERCE-SAISIE
NASSIM SAM SAADIA, autrui résident et domicilié en la cité de St-Laurent, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

DEFENDEUR
—et—
BANQUE DE MONTRÉAL, ayant son siège social et principale place d'affaires en les cité et district de Montréal.

TIERCE-SAISIE
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur NASSIM SAM SAADIA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication. Une copie du bref de saisie avant jugement en mains tierces, déclaration affirmant à été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 7 juillet 1980
Mes IRVING, MARVEY & ASS.
360 rue St-Jacques
Montréal, P.Q.
(376-0335)

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-007559-806
COMPAGNIE TRUST ROYAL

—vs—
SUCCESSION CREATIONS (CANADA) INC.

—et—
LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL

MIS-EN-CAUSE ES-QUALITÉ
PRENEZ AVIS qu'une copie d'un avis de contravention selon l'article 104a du Code Civil de la Province de Québec a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre attention à la suite de votre défaut de payer les versements mensuels dus en vertu d'un acte de prêt enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2822523.

Veuillez agir en conséquence.

RONALD CHASSE
Protonotaire-adjoint
MONTRÉAL, ce 23ème jour de juillet, 1980

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

LORANGER, Guy. — A Outremont, le 9 juillet 1980 à l'âge de 71 ans, est décédé, Guy D. Loranger. Il laisse dans le deuil son épouse Marguerite O'Leary, sa fille Julie, sa mère Aimée Nadeau, ses sœurs Mme Jacques Demers (Aline) et Mme A.M. Stewart (Claire). Un service funéraire sera célébré au crématorium de la Côte-des-Neiges, à 15:00 heures, le 10 juillet. Des dons à la Société Canadienne du Cancer seraient appréciés.

VIAU, Lucien. — Au Centre hospitalier de Ste-Mary's de Montréal, le 8 juillet 1980, est décédé, M. Lucien Viau, époux bien aimé de Rolande Thibault. Lui survivent également, son fils, Jacques époux de Nancy Cousins ses filles, Louise, Elaine épouse de Marc A. Bousclair, Suzanne et 7 petits enfants. Ses beaux-frères et belles-sœurs M. et Mme Léo Thibault, Dr. et Mme Maurice Thibault du lac Orford; Mesdames Madeleine Boily de Sherbrooke, Aline Dannhauser et Lucille Thibault de Florida Repose au Salon Deslauriers et Bourgie, 5650, rue Côte-des-Neiges. Visite: jeudi le 10 juillet, entre 2 h. et 4 heures, 7 heures et 10 heures PM. Inhumation prévue au cimetière Côte-des-Neiges. La célébration eucharistique aura lieu vendredi, le 11 juillet à 2 heures PM, à l'église Notre-Dame des Neiges. Au lieu des fleurs, des dons à la Société pour les infirmes du Québec ou à la Fondation de l'hôpital Ste-Mary's seraient vivement appréciés.

APPEL D'OFFRES
PROJET: CENTRE D'ACCUEIL — PAVILLON SUNG PEI, 7500 rue Saint-Denis, Montréal, Québec

H2R 2E8
PROPRIÉTAIRE: HÔPITAL CHINOIS DE MONTRÉAL, 7500, rue Saint-Denis, Montréal, Québec

H2R 2E8
ARCHITECTES: DIMAKOPOULOS ET ASSOCIÉS, 1253, avenue McGill College, Montréal, Québec

H2R 2Y5
INGÉNIEUR MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ: LALONDE, GIROUARD, LETENDRE & ASSOCIÉS LTEE, 1400, rue Sauvé ouest, Montréal, Québec

H2R 1C5
INGÉNIEUR STRUCTURE: ASSELIN, BENOIT, BOUCHER, DUCHARME, LAPORTE INC., 85, rue Sainte-Catherine ouest, Montréal, Québec

H2R 3P4
L'Hôpital chinois de Montréal demande des soumissions pour des travaux d'addition et de modifications.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant un cautionnement d'exécution et un cautionnement de soumission en espèces dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements seront disponibles à compter du 9 juillet 1980 aux bureaux des architectes contre un dépôt de trois cents dollars (\$300.00) en espèces ou sous forme de chèque visé ou mandat de poste fait à l'ordre des architectes.

La soumission des entrepreneurs (l'original et deux copies), dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, devra être accompagnée d'un chèque visé correspondant à un montant égal à 10% de la valeur de la soumission et fait à l'ordre de l'Hôpital chinois, ou d'un cautionnement de soumission d'un montant équivalent et valide pour une période de quarante-cinq (45) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissionnaires devront remettre leur soumission au plus tard le 19 août 1980 à 15:00 heures à l'Hôpital chinois.

Les soumissions seront ouvertes publiquement, au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les soumissions des sous-traitants suivants seront reçues au Bureau des Soumissions Déposées du Québec le 15 août 1980 et devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10% du montant de leur soumission, fait à l'ordre du propriétaire ou d'un cautionnement de soumissions établi au même montant, valide pour soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions.

MONMANT DU CHEQUE OU DU CAUTIONNEMENT

Electricité-chauffage 10%
Plomberie 10%
Ventilation 10%

Les entrepreneurs généraux soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission et doivent s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis et qu'ils ont leur principale place d'affaires au Québec.

L'entrepreneur général soumissionnaire a la responsabilité d'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessus mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement de obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

Toutes les soumissions devront être faites conformes aux dispositions de l'annexe en conseil 3322 en date du 8 novembre 1972.

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

HÔPITAL CHINOIS DE MONTRÉAL
Sœur Jacqueline Villeneuve
Directrice générale

Moi un pollueur?
JAMAIS!

AGTE

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE TERREBONNE
NO: 790-12-205108-808
DAME FRANCINE PICARD-AUBIN, domiciliée et résidant au 599, rue Des Prés app. 3, à Saint-Jérôme district de Terrebonne, Province de Québec.

—vs—
ANDRÉ AUBIN, d'adresse inconnue

intimé.

La Cour ordonne à l'intimé, André Aubin de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente ordonnance.

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces par défaut accompagné de tout ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous, Saint-Jérôme, le 18 juin 1980.

LUCIE PELDOUIN
Registraire-adjoint C.S.T.
Division des Divorces
Mes Lord, Lalonde & ass.
52, rue Legault
suite 201
SAINT-JÉROME, P.Q.
J7Z 2B8
Procureur de la requérante

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

ASG.01177.F 29 juillet 1980 LOCATION DE 6 MACHINES À TRAITEMENT DE TEXTE Pas de garantie de soumission	GCS.00106.F 29 juillet 1980 260 RELAIS TEMPORISÉS (24 V.C.C.) Garantie de soumission: \$3 000	AMR.00164.F 29 juillet 1980 UN ROULEAU COMPACTEUR, CATEGORIE DE 4 à 6 T. Garantie de soumission: \$3 000
CPE.04183.F 29 juillet 1980 CHARPENTES D'ACIER POUR APPAREILLAGE 120/69/25kV Garantie de soumission: \$20 000	LPD.00989.F 29 juillet 1980 UNE CHAUDIÈRE À VAPEUR MOBILE (CAPACITÉ: 295KW MAX.) Garantie de soumission: \$3 000	AMR.00171.F 12 août 1980 38 CARROSSERIES ET ELEVATEURS À NACELLE MONTÉS EN COIN (TERRE À NACELLE 41 PI.) Garantie de soumission: \$150 000

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, entre 8h30 et 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, téléphone (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission doit être d'un montant égal à au moins 10% de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant susmentionné; elle doit être donnée sous forme de chèque visé ou de cautionnement de soumission.

Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M. J. BERNIER

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Certificats de perfectionnement professionnel (30 cr.)
Automne 1980

Programmes offerts aux nouveaux et anciens étudiants

- Animation
- Coopération
- Creativité: fondements et techniques
- Criminologie I
- Criminologie II
- Culture et civilisation
- Études québécoises
- Gérontologie
- Loisir
- Mineur hétérogène
- Publicité
- Relations industrielles I
- Relations industrielles II
- Relations publiques
- Santé et sécurité au travail
- Sciences de la communication
- Sciences infirmières: milieu clinique
- Sciences infirmières: organisation des soins et éducation
- Sciences infirmières: santé communautaire
- Toxicomanies: prévention et intervention
- Traduction I
- Traduction II

Programmes offerts aux enseignants en particulier

- Animation de la vie étudiante
- Animation pédagogique des bibliothèques
- Consommation et famille I
- Consommation et famille II
- Enseignement à l'élémentaire
- Enseignement de l'anglais, langue seconde, à l'élémentaire
- Enseignement de l'éducation physique à l'élémentaire
- Enseignement des mathématiques et des sciences à l'élémentaire
- Enseignement du français, langue seconde

Trois certificats donnent droit à un baccalauréat ès-arts ou à un baccalauréat ès-sciences.

Date limite d'admission et d'inscription pour les nouveaux et les anciens étudiants:

1er août

sau pour le certificat Mineur hétérogène

Brochure sur demande

Renseignements: 343-6090

SPORTS

Les Argos profitent des maladroesses des Alouettes

Les Alouettes de Montréal ont multiplié les erreurs et les Argonauts de Toronto en ont profité pour remporter une victoire de 18-11 hier soir, lors du match inaugural des deux formations, disputé devant plus de 31.000 spectateurs au stade de l'Exposition de la capitale ontarienne.

Victimes de quatre interceptions et d'un échappé, les Alouettes ont continuellement tiré de l'arrière, même si les Argos leur ont souvent donné l'occasion de prendre le match en main.

Les Argos se sont façonné une avance de 10-0 dès le premier quart sous la brillante conduite du quart-arrière Mark Jackson qui, rappelle-t-on, a été retranché de la formation montréalaise il y a deux ans.

Les Argos ont par la suite résisté efficacement aux poussées tardives de leurs adversaires pour procurer à leur instructeur-chef Willie Wood, le premier Noir à occuper ce poste au football professionnel, une première victoire.

L'offensive des Alouettes n'a pas été à la hauteur de ses

prétentions, en raison surtout de la blessure subie par le quart partant Joe Barnes.

Barnes a été retiré du jeu vers la fin du premier quart après avoir été blessé au deltoïde du bras droit lors de sa première course, un gain de 14 verges.

Il fut remplacé par le Lavallois Gerry Dattilio, qui s'est fait intercepter à quatre reprises et qui a mal choisi ses jeux à plusieurs occasions.

Le pilote Joe Scannella, privé de son quart numéro un, n'a jamais pu s'en tenir à la stratégie offensive échauffée pendant les matches pré-saison, compte tenu des talents de passeur limités de Dattilio.

Comme l'an dernier, les incursions des Alouettes en territoire adverse ont surtout été menées grâce au demi David Green, qui a amassé près de 100 verges au sol, tandis que Fred Bilotnikoff a été le meilleur receveur de passe avec des gains de 60 verges en cinq réceptions.

La performance des finalistes de la coupe Grey a souffert également des blessures su-

bies par Green (genou tordu au 4^e quart), Mike Hameluck (ligaments étirés) et Gabriel Grégoire (profonde coupure au bras droit). Mais il n'en demeure pas moins que le piètre rendement offensif de Dattilio est en majeure partie responsable de leur défaite.

Les Alouettes ont en effet réussi un seul touché, et encore a-t-il été marqué après que Willie Hampton ait recouvert un échappé à la ligne de 18 des Argos, et ce moins de trois minutes avant la demie.

Tirant de l'arrière 18-10 au 3^e quart, les Alouettes ont connu leur meilleure séquence quand ils ont porté le ballon de leur ligne de 38 jusqu'à la ligne de 6 des Argos. Mais Dattilio s'est ensuite fait intercepter dans la zone des buts et ce sur un premier jeu.

Les Argonauts, eux, contre toute attente, ont fort bien joué et méritaient leur victoire, leur première de l'année, puisqu'ils avaient perdu leurs quatre matches pré-saison.

Dirigés de main de maître par Jackson, les Argos ont

bien contrôlé le ballon. Diversifiant très bien son choix de jeu, il a tenu la formation défensive adverse hors d'équilibre pendant tout le match. Même si les Argos ont gagné moins de verges au total que les Alouettes (249 contre 276), ils ont été plus opportunistes.

Si leur botteur Zenon Andrusyshyn, qui a réussi trois placements dans la première demie en leur permettant de prendre une avance de 16-10, n'en avait pas raté trois autres dans la deuxième moitié, la victoire des Argos aurait été plus décisive.

Mais ce qui retient davantage l'attention chez la formation torontoise, qui au cours de ses 28 années d'histoire n'a jamais remporté d'honneur significatif, c'est que l'alignement comporte 19 nouveaux joueurs sur un total de 34.

Renommé par le passé pour être un club sans esprit, sans grand désir de vaincre non plus, déshiré par des conflits internes, les Argos ont prouvé hier soir que les choses avaient changé. Les connaisseurs leur prédisaient le dernier rang de la section Est cette année mais, ne soyez pas surpris s'il en est tout autrement après les 16 matches réguliers.

Argonauts 18 Alouettes 11
Premier quart
TOR: Placement, Andrusyshyn 8-44
TOR: Touché, Newman 72 passe de Jackson (Andrusyshyn convertit) 11-33
Deuxième quart
MTL: Placement, Sweet 20
TOR: Placement, Andrusyshyn 27
TOR: Placement, Andrusyshyn 49
TOR: Touché, Green course d'une verge (Sweet convertit) 9-11
Troisième quart
TOR: Simple de 47 vps par Andrusyshyn 6-30
TOR: Simple de 42 vps par Andrusyshyn 7-57
Quatrième quart
MTL: Simple de 62 vps par Sweet 6-05
Montréal 0 10 0 1-11
Toronto 10 6 2 0-18
A-32.250



Le demi offensif David Green des Alouettes marque le seul touché réussi par l'attaque montréalaise contre les Argonauts, malgré le plongeon du demi défensif torontois Greg Hatton. (Photolaser CP)

L'arbitre Rosario Baillargeon: «On ne peut arrêter le destin»

«Je suis peiné, croyez-moi je suis peiné». Par deux fois, tout d'abord à l'épouse de Cleveland Denny et ensuite à son père, Gaëtan Hart, le champion canadien des boxeurs poids légers, a prononcé ces paroles hier après-midi au salon Urgel Bourgie de Lachine, où était exposée sa victime du 20 juin dernier.

Après s'être agenouillé devant le corps de son ex-ri-val, Hart a décidé de lui remettre sa couronne de champion, celle qu'il lui avait enlevée il y a deux ans dans un match de championnat.

«Nous la donnons à la famille de Cleveland, c'est bien le moins que l'on puisse faire, d'expliquer Andy Nadon. Pour nous c'est un symbole. Pour nous il part en champion.

Ensuite, il s'est rendu auprès de Clarine Denny, l'épouse de la victime, lui a serré la main en lui offrant ses sympathies et en s'exosant.

Ensuite, Hart passa la main droite par dessus l'épaule de madame Denny et offrit ses sympathies au père de Cleveland, dont le regard n'était pas trop rassurant.

«Je lui ai dit, en lui serrant la main, que j'étais peiné de la mort de son fils, mais ne voyant aucune réaction, j'ai placé ma main gauche par

dessus les nôtres et je lui ai répété presque supplié... Je suis vraiment peiné, croyez-moi... Il n'a jamais soufflé mot, mais j'ai compris dans ses yeux qu'il comprenait ma situation».

Il ne fait aucun doute que le champion et son clan sont atterrés par cette mortalité. Andy Nadon, son gérant, n'a pu refouler les sanglots tout le temps qu'il est resté au salon. D'ailleurs lui et Hart étaient tout près de la tombe quand fut prononcée l'éulogie.

«Des accidents semblables ne devraient pas survenir, de souligner le champion et depuis que j'ai appris que Cleveland ne s'en sortirait pas vivant, j'ai cessé de m'entraîner. Mais il n'es pas question que j'abandonne. La boxe, c'est ma profession. J'ambitionne toujours obtenir un combat de championnat pour le titre contre Hilmer Kenty, mais je me demande bien maintenant si jamais je l'obtiendrai».

Hart et son gérant Nadon sont d'accord pour dire qu'il n'y a pas eu de coup fatal au dixième round.

«En visionnant le film du combat, j'ai compté 11 coups portés par Gaëtan dans l'espace de 15 secondes juste avant que Denny ne croule au tapis de l'arène, d'expliquer

Nadon. Jusque-là, il s'était bien défendu. Ralph Citro, l'entraîneur, avait conseillé à Gaëtan de boxer avec Denny en dixième reprise. Il croyait Gaëtan en avance mais de justesse».

C'est Hart lui-même qui a décidé d'oublier la stratégie de son entraîneur pour y aller d'une attaque endiablée.

«Je ne voulais pas prendre de chance, de souligner le champion canadien. Denny venait de gagner la neuvième reprise. En aucun temps il m'a fait vraiment mal, mais il était en grande forme. Je me suis dit que le meilleur pour moi, c'était de tenter d'y aller pour le KO, pour ne pas avoir besoin de la carte des juges».

De nombreux parents et amis se sont rendus une dernière fois payer leurs respects à la famille du défunt, dont la dépouille mortelle sera transportée à New York par avion ce matin.

Parmi les autres personnalités présentes, on remarquait Rosario Baillargeon l'arbitre du combat fatidique, Jean-Yves Perron, l'administrateur de la Régie des installations olympiques et promoteur du combat Denny-Hart, le promoteur Henri Spitzer, l'ex-champion boxeur Dave Castiloux et de nombreux autres.

Dans un coin, bien entouré par sa famille, l'épouse du défunt, Clarice Denny, son beau père et finalement la mère du jeune boxeur, qui est arrivé un peu plus tard en fin de journée.

Rosario Baillargeon, un arbitre qui a officié dans plus de 3.000 combats de boxe autant chez les amateurs que chez les professionnels avait de la difficulté à refouler les sanglots.

«Si c'était à recommencer, je ne changerais absolument rien au déroulement du combat, a expliqué Baillargeon. Malgré tout, je suis extrêmement peiné. Je sais que personne n'est à blâmer vraiment, mais c'est plus fort que moi. Si seulement nous avions eu ce compte de huit obligations, comme c'est le cas chez les amateurs, je l'aurais donné à Denny juste avant qu'il soit repoussé dans les câbles. Mais rien ne peut arrêter le destin».

Pour la deuxième fois en moins de dix ans, Baillargeon était impliqué dans une mortalité à la suite d'un combat de boxe. C'est lui qui avait officié le soir où Danny Tucker perdit la vie aux mains de Raymond Cantin, le 27 juillet 1971.

Pour Cleveland Denny, une bourse de \$18.000, la plus forte somme qu'il ait touchée durant toute sa carrière de boxeur professionnel, aura été sa dernière.

Hinault abandonne le Tour

PARIS. (AFP) — Le Tour de France 1980 que l'on croyait dévolu à Bernard Hinault, le vainqueur de l'an passé, a perdu son leader, hier à Pau (sud-ouest de la France), au soir de la 12^e étape, à la veille d'aborder les pyrénées qui auraient dû lui servir de tremplin pour la victoire finale.

Bernard Hinault a quitté le tour et toutes ses espérances. Depuis le départ de Francfort, le Français s'était toujours tenu au premier plan, confirmant ses prétentions à une

troisième victoire qui viendrait confirmer son récent succès dans le Tour d'Italie.

Les conditions atmosphériques particulièrement mauvaises depuis le départ et surtout dans les régions du nord où Hinault, sur le parcours de la 5^e étape entre Liège et Lille, avait réussi un exploit, sont venues jeter bas toutes les espérances du champion.

Le froid, les efforts dans des conditions désastreuses, ont jeté le trouble dans le moral de Hinault qui, souffrant d'un

genou, n'était plus lui-même. Certes, depuis, le Breton a fait illusion et le maillot jaune qu'il a pris mardi au terme de l'étape «contre la montre» n'était en fait qu'un leurre.

Cinquième derrière Zoetemelk, Kuiper, Agostinho et Oosterbosch, Hinault n'était pas à sa vraie place malgré ses déclarations optimistes dans lesquelles il avait été resté sur la réserve.

Bernard Hinault souffrait donc beaucoup plus de son genou qu'il ne le laissait paraître et son moral en était singulièrement atteint. La décision prise à Pau en témoignage éloquentement. L'étape Paul-Luchon, avec les quatre célèbres cols pyrénéens (Tournalet, Aubisque, Aspin et Peyresourde) devait constituer un tremplin idéal pour le Breton. Il n'en sera rien.

Le Tour de France 1980 connaît un nouveau tournant et le vainqueur en sera un inédit mais certainement l'un des hommes qui, depuis plusieurs années, se dépensent sans compter mais en vain, pour une victoire, en particulier les néerlandais Zoetemelk et Kuiper.

BASEBALL

Ligue Nationale

Mardi
LN 4, LA 2

Hier
Aucun match à l'affiche

Aujourd'hui
Pittsburgh, Candelaria (5-7) à New York, Zachry (2-5), 14 h

St-Louis, Forsch (5-6) à Montréal, Palmer (5-2), 19 h 30

Chicago, Krukow (6-9) à Philadelphie, Ruthven (7-5), 19 h 30

Cincinnati, Leibrandt (8-4) à Atlanta, Niekro (6-10), 19 h 30

Houston, Forsch (8-7) à Los Angeles, Hooton (7-3), 22 h 30

San Diego, Eichelberger (2-0) ou Curtis (3-6) à San Francisco, Knepper (7-9), 22 h 35

Les meneurs

pb	cs	mo
Smith, LA	253	83 328
Templeton, St. L.	346	113 327
Cromartie, Mt.	297	96 323
Hernandez, St. L.	291	94 323
Henderson, NY	243	77 317
Cruz, Hou	290	91 314
Griffey, Cin	283	89 314
Hendrick, St. L.	302	94 311
Winfield, SD	278	85 306

Les frappeurs

pb	cs	cc	pp	mo
Bernazard	125	28	3	11 224
Carter	272	66	13	46 243
Cromartie	295	96	8	38 325
Dawson	250	74	10	42 296
Hutton	35	7	0	3 200
LeFlore	301	79	2	20 262
Macchia	78	25	1	7 321
Mills	36	16	0	8 286
Office	137	32	2	15 234
Parrish	162	42	8	26 259
Pate	32	9	0	5 281
Scott	258	54	0	19 209
Spier	156	38	1	16 244
Tamargo	35	10	0	8 286
Valentine	146	42	4	28 288
White	75	21	4	8 280

Les lanceurs

g-p	vs	mi	rab	mpm
Bahnsen	5-2	1	45,1	19 1,99
Fryman	3-3	9	46,1	32 1,74
Grimaltey	2-4	0	41,4	12 6,37
Gullickson	0-2	0	37,2	23 5,02
Lee	3-4	0	31,2	10 2,81
Lee	3-4	0	71,1	22 4,79
Norman	0-0	3	38,2	20 5,08
Palmer	5-2	0	89,0	53 2,43
Rogers	10-6	0	141,2	82 2,99
Sanderson	5-3	0	91,2	52 3,42
Sosa	7-5	5	48,2	32 3,31

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
MONTRÉAL	42	34	553	—
PHILADELPHIE	41	35	539	1
PITTSBURGH	42	37	532	1 1/2
NEW YORK	38	40	487	5
CHICAGO	33	43	434	9
ST-LOUIS	34	46	425	10

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
HOUSTON	46	33	575	—
LOS ANGELES	46	34	577	1/2
CINCINNATI	41	38	519	4 1/2
ATLANTA	37	40	481	7 1/2
SAN FRANCISCO	37	43	463	9
SAN DIEGO	34	47	420	12 1/2

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	51	27	654	—
DETROIT	42	33	560	7 1/2
MILWAUKEE	43	34	558	7 1/2
BALTIMORE	42	36	538	9
BOSTON	41	36	532	9 1/2
CLEVELAND	37	39	487	13
TORONTO	33	43	434	17

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	47	33	588	—
CHICAGO	38	41	481	8 1/2
TEXAS	37	42	468	9 1/2
OAKLAND	36	45	444	11 1/2
MINNESOTA	35	44	443	11 1/2
SEATTLE	35	45	438	12
CALIFORNIE	29	48	377	16 1/2

Les joueurs s'entraînent sans Dick Williams

Ellis Valentine de retour contre St-Louis

par Richard Milo

Ellis Valentine se dit en excellente forme et il s'attend à reprendre son poste de voltigeur de droite dès ce soir alors que les Expos entreprendront la deuxième moitié du calendrier en recevant la visite des Cards de St. Louis, au Stade olympique, aujourd'hui et demain.

«J'ai retrouvé mes réflexes, je ne crains pas les lancers à l'intérieur et je serai à mon poste ce soir, je suis prêt, a dit Valentine, hier. Dick Williams m'a dit que je reprendrai mon poste dès mon retour».

Williams n'était pas encore au Stade, en début de soirée pour confirmer la chose. Mais il est plus que probable que les lanceurs de pratique Ror Piché et Felipe Alou, qui es également l'instructeur au premier but, se feront un devoir de relater les exploits de Valentine lors de l'exercice d'hier.

Valentine a cogné comme s'il n'avait jamais subi une fracture d'un os de la joue gauche, le 30 mai, frappant

circuits et coups en flèche avec une force telle que Jerry White, qui a eu le malheur de jouer au troisième but l'espace de quelques minutes, a presque été décapité par un coup de Valentine...

Williams était retenu, semble-t-il, à Tampa où il s'est rendu pendant la pause du match des étoiles pour se faire construire une maison. Il était attendu d'une heure à l'autre.

Valentine de retour, il ne reste plus chez les Expos qu'un seul grand blessé, Bill Lee, qui s'est entraîné hier en effectuant quelques tirs du monticule de pratique. Il devrait revenir au jeu bientôt.

En l'absence de Valentine et Parrish, le joueur par excellence l'an dernier, les Expos ont néanmoins conservé une excellente fiche de 18 victoires et 11 revers, pour terminer la première moitié de la saison avec une avance d'une partie et demie en tête.

Grâce entre autres à leurs remplaçants, Bob Pate et Brad Mills, qui ont frappé pour .281 et .286, mais aussi aux jeunes lanceurs Bill Gul-

lickson (0-2) et Charlie Lea (2-3), dont la fiche n'indique pas leur réelle valeur depuis leur rappel de Denver. Williams n'aura pas la tâche facile lorsque viendra le temps de retrancher le lanceur qui cédera son poste à Lee. A la condition, bien entendu, que le président et directeur-gérant John McHale ne libère pas, tout simplement, Ross Grimsley (2-4) et une mpm de 6,37, qui ne veut plus lancer à Montréal mais dont personne ne veut, ou presque, au baseball majeur.

David Palmer (5-2) affrontera Bob Forsch (5-6), ce soir, et Steve Rogers (10-6) fera face à Pete Vuckovich (7-6), demain, lors du deuxième et dernier match de la série qui commencera exceptionnellement à 18 h 05, puisque les Cards devraient quitter Montréal avant minuit. Suivront ensuite au Stade olympique les Cubs de Chicago, samedi et dimanche, dans le cadre d'une série de trois matches en deux jours avant que les Expos n'entreprennent un voyage de 10 matches en neuf jours à Cincinnati, Houston et Atlanta.

A la même période, l'an dernier, les Expos possédaient une priorité de six parties et demie en tête du classement de la section Est, forts d'une fiche de 47 victoires et 29 défaites. Cette année, ils présentent un dossier de 42 victoires et 34 défaites, mais ils n'auront pas, comme en 1979, à commencer la deuxième moitié du calendrier en se rendant sur la Côte du Pacifique pour y affronter les Dodgers de Los Angeles, les Giants de San Francisco et les Padres de San Diego au cours d'un voyage que les Expos avaient terminé d'amère façon en perdant un double à leur retour à Montréal contre les Pirates de Pittsburgh, le 27 juillet, le jour du retour de Rusty Staub à Montréal!

Staub a quitté les Expos, mais Warren Cromartie a brillamment comblé le poste de Tony Perez, au premier but, en maintenant une moyenne de .323 au cours de la première moitié, produisant même 38 points. Il est troisième à ce chapitre, derrière Gary Carter, .246 et 46 pp, et André Dawson, .292 et 42 pp.

Ron LeFlore a également connu une excellente première moitié de saison, volant 49 buts même si l'on ne connaissait pas, avant avril, les gestes

des artilleurs de la Nationale. Il n'est plus qu'à un seul but voilé du record d'équipe de 50 que détient Larry Lintz, depuis 1973. Son total de 49, ajouté aux 30 buts voilés de Rodney Scott et aux 21 buts voilés de Dawson donne 100 buts voilés aux trois premiers frappeurs du rôle de Williams.

Quant à Gary Carter, le seul représentant des Expos au

match des étoiles, il a bien remplacé Valentine au quatrième rang du rôle, comme le démontrent ses 46 points produits malgré une moyenne bien ordinaire de .246. Il devrait faire beaucoup mieux en deuxième moitié, surtout que Ramos lui permettra maintenant de prendre quelques manches de repos lorsque l'équipe prendra une

bonne avance. Car les Expos de 1980 compteront encore plus de points que l'an dernier au plus fort de la course, en août et en septembre. Reste une interrogation: Steve Rogers, qui n'a gagné que quatre matches contre six défaites en deuxième moitié, en 1979. En septembre, deux victoires et quatre défaites...

LE DEVOIR

OFFREZ-VOUS LE DEVOIR CHAQUE MATIN

RENSEIGNEMENTS SERVICE DU TIRAGE

844-3361

Refédérer l'union économique

UN peu pour donner une preuve concrète de sa volonté de négocier, M. Jean Chrétien a amorcé cette semaine les discussions avec les représentants des provinces en rappelant qu'Ottawa était prêt à laisser tomber sa juridiction sur le téléphone. Ce pion étant avancé, le ministre de la Justice et chargé des relations fédérales-provinciales n'a pas tardé par la suite à établir fermement ses positions sur l'échiquier. Le gouvernement central ne cédera rien d'essentiel à la gestion de l'économie. Au contraire. Tout bonnement, le ministre a reconnu n'avoir que des ambitions limitées de ce côté: «Le gouvernement fédéral ne cherche pas à obtenir un grand nombre de nouveaux pouvoirs dans le domaine économique.» Pour appuyer ses demandes, M. Chrétien évoque cinq grands principes fondamentaux tous aussi généraux les uns que les autres. Personne ne s'oppose à la redistribution des revenus ou encore à la stabilisation de l'économie. Mais derrière la pratique quotidienne de ces vertus économiques, Ottawa ne cherche-t-il pas à pousser d'un autre cran la centralisation des décisions en cette matière. Une plus grande efficacité et davantage de rationalité dans la présence gouvernementale au sein de l'économie ne passent pas nécessairement par des pouvoirs accrus en faveur d'une bureaucratie centralisée. La meilleure façon de préserver et d'améliorer «l'union économique» ne serait-elle pas de permettre aux parties constituantes d'avoir les moyens d'un plus grand dynamisme? Chose certaine, M. Chrétien fait fausse route en cherchant à rattraper les quelques pouvoirs économiques qui restent dans les tiroirs des provinces.

À l'origine, le Canada était avant tout une enclave douanière et un marché commun. M. Chrétien a raison de mettre en tête de ses priorités le maintien de l'union économique. Tout le monde est d'accord avec l'article 121 de la Constitution quant à la libre circulation des biens. Mais élargir cette notion aux services, à la main-d'œuvre, aux capitaux et aux entreprises entraînerait des perturbations sérieuses dans l'économie de certaines régions. À long terme, les déplacements fréquents de facteurs de production ne constituent pas une politique rentable. On peut établir de nettes préférences à l'égard des citoyens des autres parties du Canada par rapport à des individus ou des sociétés étrangères. Mais les gens de l'Île-du-Prince-Édouard ont le droit de protéger la propriété de leur sol! Les travailleurs québécois de la construction doivent remplir les postes disponibles avant qu'on ne fasse ap-

pel à des ressources de l'extérieur. Le véritable développement des régions trouve sa voie dans l'expression complète des autochtones. Si Québec n'était pas intervenu pour empêcher la prise de contrôle du Crédit foncier, le siège social, le personnel de la haute direction et les centres de décision de cette importante institution financière ne seraient plus à Montréal. Tout en ne brimant pas la liberté des autres Canadiens, chaque région a le droit de mettre en place les balises qui lui permettent d'exploiter au maximum son potentiel.

Au nom de la redistribution des revenus, le gouvernement fédéral a fréquemment utilisé son pouvoir de dépenses. Parfois ces interventions ont donné d'excellents résultats. Aujourd'hui, cependant, l'heure est venue de mettre de l'ordre dans une foule de programmes, lancés avec la plus belle incohérence par Ottawa et les provinces.

Il n'est pas question de renoncer aux principes de la péréquation ou de l'aide au développement régional. Tout est dans la manière. Pourquoi Ottawa devrait-il contrôler toutes les étapes et toutes les modalités du processus? Le gouvernement fédéral pourrait très bien remplir sa mission de répartir la richesse en laissant les élus des régions décider des priorités au sein de leur communauté. Il faudra bien un jour sortir du ridicule des deux chèques d'allocations familiales envoyés tous les mois. Il en va de même de la responsabilité constitutionnelle du chômage qui, après deux ans, passe du fédéral au provincial...

Les grandes politiques nationales ont souvent donné lieu à des situations aberrantes dans certaines parties du pays. Voilà un domaine où la «régionalisation» est essentielle. Certains invoquent la multitude des pouvoirs et des interventions des provinces dans le cadre actuel. Quelle que soit l'analyse, il n'en demeure pas moins que toutes les grandes décisions dans les secteurs monétaire, douanier, fiscal et industriel appartiennent à Ottawa. Et à Ottawa seulement. La marge de manoeuvre des provinces est très limitée, compte tenu de leurs entrées fiscales. L'établissement de mécanismes permanents de consultation et de partage des décisions serait la meilleure preuve d'une volonté profonde d'accorder à tous les Canadiens la possibilité de contribuer efficacement à la croissance de leur région et de leur pays.

En ramenant au niveau des provinces un plus grand nombre de centres de décisions, le gouvernement fédéral mettra en marche un dynamisme nouveau, animé par l'émulation entre les régions. Une province qui cherche-

rait à s'éloigner du peloton par une réglementation trop serrée, par exemple, aurait à subir les contrecoups d'un déplacement des facteurs.

Par exemple, dans le domaine du commerce des valeurs mobilières, chaque province possède son propre système de réglementation. Jusqu'à maintenant, l'harmonie et la coordination entre les autorités a maintenu cette industrie en un état de développement constant.

Quant à l'objectif de stabilisation économique où Ottawa réclame des pouvoirs accrus pour combattre le chômage, l'inflation et la récession, on ne voit pas pourquoi, encore une fois, les solutions ne se trouveraient pas dans un partage des responsabilités. L'étude des cycles économiques au Canada démontre clairement que les régions réagissent différemment aux stimuli. D'où l'importance de laisser aux provinces la possibilité d'adapter les remèdes nécessaires à leur infrastructure industrielle, à la situation particulière de leur main-d'œuvre etc...

M. Chrétien insiste sur la primauté du gouvernement central dans les relations économiques internationales. Il note au passage les nombreuses initiatives des provinces qui ont rapidement compris que, pour sauvegarder leurs intérêts, la meilleure façon était d'être sur place. Encore une fois, on revient à un concept désincarné «d'intérêt national» que tous les fonctionnaires fédéraux chercheraient à faire prévaloir en tous temps.

Au moins huit des dix porte-parole des provinces ont rejeté hier l'hypothèse d'un pouvoir accru de l'État fédéral dans l'économie. Ouvrir davantage cette porte signifie augmenter la centralisation de l'activité économique au profit de certaines régions, surtout l'Ontario. S'il croit véritablement au développement régional, M. Chrétien doit comprendre que les régions ont beaucoup plus besoin de pouvoirs que d'argent. Le ministre en appelle souvent aux principes du bon gestionnaire.

La règle d'or en ce domaine est l'efficacité. Pourquoi ne pas accorder aux provinces la chance de montrer qu'elles peuvent tout aussi bien sinon mieux (ce qui ne sera pas difficile) atteindre les grands principes fondamentaux si chers au ministre. Les représentants des provinces devront se montrer extrêmement fermes pour bâtir à partir de la décentralisation économique le nouveau fédéralisme qu'il faut laisser Bell et le téléphone entre les mains d'Ottawa.

Michel NADEAU

Une diplomatie qui se cherche

Les ministres des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, était à Londres, mardi, pour informer son collègue britannique, Lord Carrington, des résultats de son voyage d'une semaine dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est. Considéré comme un déplacement important du moins avant le départ du ministre — le séjour de M. MacGuigan en Malaisie, à Singapour et à Hong-Kong est pratiquement passé inaperçu au Canada, où la presse s'est bornée à reprendre de brèves dépêches d'agence. Peut-être Lord Carrington en aura-t-il appris davantage que les lecteurs canadiens.

Pourtant, s'il faut en croire les communiqués du ministère des Affaires extérieures, les ambitions du ministre n'étaient pas minces puisqu'il espérait contribuer — rien de moins — à la mise sur pied d'un plan de stabilisation politique pour cette région particulièrement troublée. De plus, ce voyage s'inscrivait dans le cadre de la nouvelle diplomatie du gouvernement libéral, qui veut faire du Canada «une sorte de pont entre l'Est et l'Ouest».

Sur les trois étapes du voyage de M. MacGuigan, une seule, celle de Kuala Lumpur, était essentiellement politique. Les ministres des affaires étrangères des cinq pays membres de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) se réunissent, comme ils le font chaque année, pour tenter de définir une approche commune sur les différents problèmes de la région, et plus particulièrement sur l'attitude à adopter à l'égard du Vietnam et de sa politique expansionniste.

L'ASEAN avait invité plusieurs pays à se joindre à eux dans la capitale de la Malaisie. Parmi ceux-ci, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, les États-Unis et, pour la première fois depuis la

création de l'ASEAN, en 1967, le Canada. C'était une manière de reconnaître enfin que le Canada est aussi une puissance du Pacifique et peut avoir, à ce titre, un rôle à jouer dans la région.

La réunion de Kuala Lumpur s'est tenue à un moment particulièrement opportun. En effet, comme s'il craignait d'être condamné sans raison par l'ASEAN, le Vietnam a fait intervenir ses troupes en Thaïlande, qui est membre de l'organisation, au moment même où se tenait la réunion. Du coup, l'ASEAN, qui était divisée sur l'attitude à adopter à l'égard de la présence vietnamienne au Cambodge — deux pays, l'Indonésie et la Malaisie, souhaitaient amorcer le dialogue avec Hanoi — a publié un communiqué condamnant très sévèrement l'agression contre la Thaïlande et demandant le rapatriement des réfugiés cambodgiens dans leur pays d'origine.

Le Canada et les autres pays invités ont abondé dans le même sens. M. MacGuigan en a profité pour préciser la position d'Ottawa sur le Cambodge: «Nous n'aimons pas beaucoup le régime de Pol Pot (Khmers rouges) mais sa légitimité continuera à être reconnue» car le gouvernement de Hong Samrin est «une création du Vietnam». C'est la position qu'avait adoptée l'Assemblée générale des Nations unies, en septembre 1979, par 71 voix contre 35 et 34 abstentions. En fait, pour le Canada, comme pour la plupart des pays qui refusent de reconnaître le régime en place depuis janvier 1979, il s'agit avant tout de ne pas entériner le fait accompli que constitue l'occupation militaire vietnamienne, sans pour autant éprouver une quelconque sympathie pour les Khmers rouges. Si Ottawa s'était plié aux exigences de Hanoi, il aurait dû aussi reconnaître le fait accompli soviétique en Afghanis-

tan, ce qui, dans les deux cas, aurait été inacceptable.

Que propose le Canada pour résoudre la crise cambodgienne, puisqu'il faut bien admettre que le régime Pol Pot est devenu une fiction et qu'il serait pour le moins aberrant de souhaiter le retour au pouvoir des auteurs du génocide du peuple Khmer? Il semble qu'Ottawa soit disposé à appuyer la solution proposée par l'ASEAN, qui demande le retrait total des forces vietnamiennes du Cambodge et l'envoi éventuel d'observateurs neutres pour permettre l'autodétermination du peuple Khmer. M. MacGuigan a cru bon d'évoquer encore une fois le retour du prince Norodom Sihanouk dans le but de garantir l'établissement de la démocratie. Reconnaissons, à la décharge du ministre, qu'il est devenu très difficile de faire preuve d'imagination sur ce problème et que toutes les solutions semblent déjà avoir été épuisées.

Peut-être frustré de ne pas avoir de solution miracle à suggérer, M. MacGuigan s'est permis de distribuer des certificats de bonne conduite à certains pays tandis que, par ailleurs, il tenait des propos excessifs à l'égard de l'Union soviétique et du Vietnam. C'est ainsi qu'il a accusé Moscou de semer la discord partout dans le monde et qu'il a parlé de «l'état d'esprit agressif du Vietnam», alors que, selon lui, la Chine est un «facteur de paix». Curieuse manière de concevoir le rôle du Canada comme «une sorte de pont entre l'Est et l'Ouest»! Ce n'est pas sans la meilleure façon d'amener le Vietnam à la table de négociation. M. MacGuigan, qui est plein de bonnes intentions, ne semble pas encore avoir trouvé le ton d'une diplomatie originale, indépendante et énergique.

Bertrand DE LA GRANGE

LETTRES AU DEVOIR

La déconfessionnalisation des écoles

Nous avons appris que la CEQ venait de voter lors de son congrès la déconfessionnalisation des écoles. Comme père de famille, cela m'a bouleversé car jamais je n'enverrai mes enfants dans un milieu antichrétien à moins que mes enfants d'ici-là ne soient appuyés par un autre milieu de vie: la communauté chrétienne. Je crois qu'il va falloir se réveiller, se battre. Le lundi après Pâques, j'écoutais une émission de télévision «Jeannette veut savoir» où un sexologue disait: «J'ai hâte que nos écoles ne soient plus confessionnelles pour qu'on puisse y pénétrer et enseigner une sexualité épanouissante car l'Église vous a trompés». C'était son opinion. Il a expliqué ensuite ce qu'il entendait par sexualité: «Je rêve du jour où les parents regardant la télévision pendant que leurs enfants font l'amour dans leur chambre.» On enseignera alors une sexualité très épanouissante, n'est-ce pas?

De plus, il ne faut pas se le cacher: la CEQ s'affiche comme ayant des idées marxistes. Or le principal ennemi du marxisme, c'est la religion. En admettant la déconfessionnalisation, nous acceptons que nos enfants reçoivent un enseignement marxiste, voire communiste. Je ne crois pas à l'école neutre. La neutralité n'existe pas réellement. Nous chrétiens ne pouvant pas alors envoyer nos enfants dans ce type d'école, nous devons les envoyer dans une école privée. Or, on a prévu le coup. On a voté en congrès l'abolition des subventions au secteur privé. C'est l'oppression contre les chrétiens qui recommence.

La CEQ veut sauvegarder les intérêts de la classe ouvrière: ce ne sont pas ces intérêts qui les intéressent mais les leurs. Allez vérifier, messieurs de la CEQ si la classe ouvrière dans son ensemble désire la déconfessionnalisation des écoles; la tournée du livre vert du ministre Jacques Yvan Morin nous a prouvé le contraire.

Les gouvernants sont-ils au service de la population ou de la CEQ? L'avenir nous le dira. Vous, enseignants chrétiens, allez-vous rougir de Jésus-Christ? Si vous ne parlez pas, cela veut dire que vous acceptez la position de votre syndicat. Vous ne pouvez être neutres. «Quiconque se déclarera pour moi devant les hommes, je me déclarerai moi aussi pour lui devant mon Père qui est aux cieux; mais quiconque me reniera devant les hommes, je le renierai moi aussi devant mon Père qui est aux cieux.» (Mt. 10, 32-33).

Vous parents, sachez aussi que la neutralité n'existe pas. Allez dans les écoles faire valoir vos droits de parents chrétiens. C'est le temps du réveil; c'est le temps de défendre notre foi. C'est le temps de demander une véritable école confessionnelle pas nécessairement comme celle d'aujourd'hui où souvent le mot «confessionnelle» n'est qu'un nom comme un autre mais une véritable confessionnalité où tous ensemble, nous essaierions de construire un projet éducatif chrétien. Actuellement, dans plusieurs endroits, ce projet n'est laissé qu'au service de la pastorale. C'est le temps d'exiger comme parents un cours en enseignement religieux qui soit donné par des maîtres compétents, par des témoins de la foi et non par un spécialiste en physique ou en mathématique. Je comprends que la CEQ veut laisser pour un temps les cours en enseignement religieux, ces cours ne dérangent pas leur intérêt. Quand un maître s'affiche comme non-croyant en commentant ses cours, il nuit à tout l'enseignement religieux. Mieux vaudrait alors ne pas avoir de cours. Parents, il est temps que nous nous méliions des affaires de notre école. Serons-nous à la hauteur du défi qui nous est lancé? Serons-nous de véritables chrétiens ou des chrétiens «JELLO» que l'on moule à la façon dont le plat est construit?

Michel MARCOTTE

Jonquière, 2 juillet

La solution est dans l'école pluraliste

(Lettre à Madame Francine Synnott, commissaire)

Je vous écris pour commenter en trois points une lettre que vous avez publiée dans le *Seminaire paroissial* de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges, le 8 juin, veille des élections scolaires de 1980 à la CECM.

1) La volonté des parents. Vous écrivez ceci: «C'est par toute l'atmosphère de l'école que la conscience de l'enfant sera formée chrétiennement. C'est pour cette raison, que plusieurs parents, même s'ils ne sont pas fervents, veulent l'école catholique pour leurs enfants. C'est pour cette raison qu'à l'NDN, la majorité des parents veut l'école catholique pour ses enfants.»

De quels parents parlez-vous? Si vous parlez des parents de l'école Notre-Dame-des-Neiges, alors je ne comprends pas. Voici, trois sondages ont été effectués auprès de ces parents par le Comité d'école a) en décembre et b) en juin 1978 et par la CECM c) en juin 1979. À ces sondages, les parents ont répondu dans les proportions de a) 88%; b) 67,4% et c) 66% et les réponses se lisent comme suit: a) 92% des parents du NDN sont en faveur de l'école pluraliste; b) 79,9% des parents de NDN sont en faveur de l'école pluraliste et c) 71,6% des parents de NDN sont en faveur de l'école non-confessionnelle (selon la terminologie utilisée par la CECM). Ce sont là des chiffres qui indiquent clairement la tendance majoritaire.

Nous sommes par conséquent confrontés à une double majorité. Pour le même secteur scolaire, celui de Notre-Dame-des-Neiges, une majorité serait en faveur de l'école catholique et selon les sondages une majorité est en faveur de l'école pluraliste. Il y a sûrement confusion dans les données, au moins dans les données statistiques sinon sur un plan conceptuel. Et ceci m'amène à commenter une autre partie de votre lettre.

2) L'école pluraliste ou l'école neutre? Et je me réfère directement à votre lettre dans laquelle vous écrivez: «Respectueuse du désir de quelques parents qui veulent des écoles non confessionnelles ou neutres...»

J'oppose à ceci l'affirmation suivante: les parents de l'école Notre-Dame-des-Neiges proposent l'école pluraliste par opposition à l'école neutre. Commissaire élue dans NDN, il serait pour le moins surprenant que vous ignoriez cette distinction fondamentale. Il serait également surprenant que vous ne sachiez pas que parmi les parents de NDN qui sont en faveur du statut pluraliste, plusieurs sont catholiques pratiquants — c'est plus que le peu de fer-

veur de certains catholiques auxquels vous référez dans votre lettre. Ces parents catholiques réclament l'enseignement de la catéchèse pour leurs enfants. Alors peut-on honnêtement parler d'école neutre lorsque l'enseignement religieux fait partie des exigences des parents? Pour les autres — non-catholiques ou catholiques non-pratiquants — les parents réclament le cours de formation morale, lequel cours est sans équivalent fondé sur les valeurs de notre civilisation judéo-chrétienne.

Pratiquement, dans l'école pluraliste, les parents et les élèves choisissent entre deux possibilités: soit la catéchèse, soit la formation morale. Dans l'école confessionnelle, les parents (seraient-ils la majorité) demandent l'exemption du cours de catéchèse ce qui place leurs enfants en formation morale si toutefois le cours est offert par l'école. Actuellement, peu d'écoles au Québec offrent cette option.

3) La solution. Vous écrivez: «... j'encourage fortement la création d'écoles «autres»».

En tant que personne publique ayant à administrer des fonds publics, avant de vous prononcer pour un secteur «autre» et d'encourager sa création, en avez-vous bien étudié les implications pédagogiques, sociales, administratives et fiscales? Êtes-vous en mesure de prévoir les conséquences, ne serait-ce que pour le secteur catholique que vous défendez, d'un éventuel changement? Avez-vous songé, par exemple, que l'école NDN fermerait peut-être ses portes si plus de la moitié de sa clientèle scolaire devait en être exclue? Avez-vous surtout pensé aux enfants et à l'importance pour leur développement d'une intégration à leur milieu de vie?

Où peut-être moi, parent «pluraliste», devrais-je m'isoler avec quelques autres comme moi, sur l'île «pluraliste» où nous éliions un conseil de ville pluraliste, où nos noms de rues seraient pluralistes, où nos enfants seraient pluralistes etc. Tout cela pour sauver l'illusion, sécurisante que ne le nie pas, d'un milieu de vie homogène, uniforme et monolithique.

Rose-Marie PELLETIER-MORISSET

Montréal, 20 juin

Sur le destin du Québec

(En réponse à un article de M. Julien Bauer, publié dans LE DEVOIR du 23 juin)

Le but de ma lettre est d'éveiller M. Bauer à une réalité historique dont il semble faire totalement abstraction concernant le Québec et sa population française. (...) L'histoire du peuple québécois est celle d'une majorité que le sort des armes a privé de son destin normal. J'entends par cette expression «agir collectif quotidien» de cette population française d'Amérique et non de ces vagues rêveries ou aspirations que ce même peuple aurait pu réaliser.

Cette population dominée, supplantée, non libre d'elle-même, collectivement parlant, face aux autres collectivités du Canada, ne peut voir en celles-ci que des adversaires se jouant continuellement de ses intérêts. D'ailleurs, l'histoire du Canada «pancanadien» n'a fait que confirmer ce triste bilan. D'où la méfiance des Québécois envers qui que ce soit. On ne peut rien changer à ce sentiment ni à ce réflexe d'auto-défense. Un peuple soumis et dominé a besoin de se sécuriser collectivement. Surtout s'il est menacé de disparaître à plus ou moins long terme. Vous ne changerez pas la mentalité ni la condition des peuples. M. Bauer.

Je sais que vous connaissez les données de notre histoire. D'ailleurs, votre texte le laisse voir de façon sous-jacente. Mais ce que les Québécois demandent aux autres, ce n'est pas d'être eux-mêmes Québécois, mais simplement de comprendre un peu leur attitude naturelle et leur insécurité collective. C'est ce que l'on appelle en psychologie avoir de l'empathie. Dans notre histoire, ceux qui ont été sympathiques à notre cause ont toujours fini par nous trahir. Nous ont-ils compris, ont-ils fait un effort dans ce sens? Non. Les exemples sont légion.

Il faut donc être indulgent et ne pas chercher à faire la morale aux Québécois en leur faisant comprendre que si eux-mêmes sont fermés et sectaires ils n'auront pas l'effort d'un peuple ni un avenir collectif. Malheureusement, c'est la leçon qui se cache derrière votre analyse. Votre attitude paternaliste en vexerait plus d'un. Moi, je préfère vous éveiller en plus de vous souligner l'importance de s'en tenir aux questions de fond et à l'essentiel.

Rien ne sert de moraliser sur la question québécoise. Beaucoup ont eu cette tentation et y ont succombé, mais sans résultat. Regardez les fédéralistes versus les péquistes, un beau débat de collègues, théorique, académique, moralisateur, sans parler des intérêts mesquins et électoralistes qui l'ont motivé. Cela dure depuis des décennies. Quels résultats tangibles a-t-il apporté? Rien. Une population n'avance pas, ni ne décide de son avenir là-dessus, et elle a bien raison; d'où l'inutilité du débat et de la question référendaire.

Là aussi, on a voulu jouer le même rôle que vous dans votre article. Essayez de définir le concept de nation, puis l'accoler ou l'expérimenter sur le phénomène québécois, en l'assortissant de toutes les aspirations et idéaux nobles et universels, propres aux esprits académiques et bien pensants. Je regrette, monsieur, votre article fait preuve d'une absence de jugement ainsi que de compréhension de la question québécoise.

Vous faites fi de la réalité vécue de ce peuple et de son comportement comme de ses droits majoritaires et collectifs chez lui. Attention, quand on aborde un tel sujet, il faut être conscient, lucide et regarder toutes les facettes et dimensions du problème. Il me semble que vous en avez, volontairement ou pas, oublié plusieurs.

Denis BOUCHARD

Montréal, 24 juin

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70,00 par année; six mois, \$38,00; trois mois, \$27,00. À l'étranger: \$75,00 par année; six mois, \$41,00; trois mois, \$29,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

MACQUAINTÉ

L'imromptu d'Outremont

par Robert Décaré

Le président du Parti libéral du Québec, M. Larry Wilson, ne s'embarasse pas de nuances. Parlant en son nom personnel mais lors d'une réunion officielle de son parti et dans le discours d'ouverture officiel du président, il a déclaré que la candidature éventuelle de Jérôme Choquette, dans le comté d'Outremont, était «non seulement inopportune, mais carrément inacceptable», et que le retour en politique de Robert Bourassa n'était pas opportun «cette année» et «ne cadrerait pas» avec l'esprit de renouveau que le parti a

voulu se donner depuis l'échec de 1976.

M. Wilson a droit à ses opinions, encore que, s'il s'agit véritablement d'«interprétations personnelles», comme les a qualifiées son chef, Claude Ryan, il eût mieux fait de ne pas se servir de la tribune que lui donnait le parti pour nous en faire part.

Son raisonnement est étonnant à bien des égards. M. Choquette aurait combattu le Parti libéral en 1976: s'il fallait s'en remettre à cette forme de pensée, il n'y aurait plus grand monde au sein du parti, et l'un des grands absents serait le chef actuel

lui-même. M. Choquette n'aurait pas participé aux activités du parti depuis son retour au bercail libéral en 1978: c'est là, certes, un élément important que les militants d'Outremont devront considérer avant de faire confiance à M. Choquette, mais il faut prendre garde, si le parti veut se renouveler, d'attacher trop d'importance aux activités partisanes antérieures d'un candidat. Il s'est trouvé des candidats, dans l'histoire politique québécoise et canadienne, qui avaient fort peu ou même fort mal servi le parti dont ils sont devenus membres et parfois même les chefs.

M. Bourassa, de son côté, serait banni parce que la population l'a rejeté en 1976 et parce que le parti, avec le retour de l'ancien premier ministre, serait appelé à justifier ses positions antérieures. Que voilà une drôle de conception de la continuité politique. Le PLQ, en changeant de chef, aurait rompu avec tout son passé et n'aurait que mépris pour tout ce qui date d'avant 1976. Ce n'est pas très gentil à l'égard de ceux-là, dans la députation actuelle, qui étaient aussi bourassistes sous Bourassa qu'ils sont devenus ryanistes sous Ryan. Le parti ne s'est guère soucie du passé de Robert Bourassa quand il a fait appel à ce dernier au cours de la campagne référendaire, et il serait étonnant qu'il s'en soucie tellement maintenant.

La pire tare, cependant, qui accompagnerait Robert Bourassa — toujours aux dires de M. Wilson — c'est que son retour serait un «piège» que tendent au parti «certains éditorialistes et commentateurs de la presse parlée et écrite, reconnus pour leur allégeance péquiste», qui se feraient hypocritement les défenseurs de M. Bourassa en espérant que son retour leur permettrait de reprendre leurs accusations d'antan au sujet de son régime. C'est là à prêter beaucoup d'ambitions et de dessein à ces méchants journalistes et commentateurs, et comprendre fort mal leur métier.

Les éditorialistes et commentateurs péquistes, d'abord, il n'y en a pas beaucoup. Si l'on se fie aux positions prises la veille du référendum, le «oui» n'était pas tout ce qu'il y avait de plus populaire en page éditoriale (sauf dans LE DEVOIR). Ensuite, ce que M. Wilson ne semble pas comprendre, c'est que les édito-

Voir page 14: L'imromptu

Conversations

DANS LE MÉTRO

— As-tu vu le scandale? Drapeau est fini!

— Malouf? Voyons donc... Drapeau peut dormir tranquille dans ses fleurs! Ces rapports-là, y'a rien d'énergisant pour lui là-dedans. C'est fait pour mêler le monde... ça occupe la presse pendant si longtemps qu'on sait plus à un moment donné si ça va commencer bientôt quand ça vient de finir le mois passé... c'est du chloroforme... Tiens, on arrive déjà à Lionel-Groulx...

AU STADE

— Penses-tu que Drapeau va s'en sortir avec Malouf?

— Ben sûr! Tu vas voir,

y'en a pas un qui va oser l'attaquer publiquement... de peur de se faire répondre. Y'est trop fort! Pis, à part ça, tu le trouves pas beau le stade?... attention! Parrish s'en vient au baton...

À LA PLACE DES ARTS

— Vous avez lu le rapport Malouf, Michèle?

— Non.

— Moi non plus, évidemment... avec le travail...

— Par contre, je me suis tapée une brique sur la floriculture... c'est cette semaine que la Ville m'apporte ses fleurs.

À TERRE DES HOMMES

— Le gouvernement n'a pas l'air trop pressé avec le rapport Malouf, tu trouves pas?

— Tu verras, mon vieux... le PQ ne bougera pas d'un pouce. À part ça, sur le plan stratégique y sont pas fous quand même... On s'attaque pas à Drapeau quand une élection s'en vient. Ils vont laisser filer... Tiens, je n'aurais pas vu le coup de Drapeau qui a donné l'ancien pavillon de l'Iran aux hôtes du shah... c'est la meilleure!

PARTOUT

— Gagez-vous que Drapeau va se représenter en 82?

Robert LÉVESQUE

Rapatrifier la constitution, c'est récupérer un pouvoir

par **Gérald Beaudoin**

Auteur d'un important ouvrage publié en 1979 sous le titre général *Essais sur la Constitution*, professeur de droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa, M. Beaudoin fut membre de la Commission de l'unité canadienne (Pépin-Robarts).

À l'heure de la révision constitutionnelle se pose une question complexe: faut-il «rapatrier» la Constitution actuelle, et, si oui, à quel moment? avant la réforme ou à la fin, comme «couronnement»?

Écartons au départ une idée fautive et assez répandue, savoir qu'il faut aller chercher à Londres un parchemin. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 est une loi du Parlement du Royaume-Uni; comme toutes les lois britanniques, l'original est soigneusement conservé à Londres, tout comme le greffier du Parlement conserve nos lois fédérales à Ottawa. Que ce parchemin demeure à Londres ou non ne change rien à notre situation juridique; rapatrier ce n'est pas apporter ce parchemin à Ottawa.

En 1926 le Canada accédait à la souveraineté et, en 1931, le Statut de Westminster consacrait dans une loi son indépendance. Dans l'Acte de 1867, on n'avait pas prévu de formule d'amendement; quand nous avons voulu faire amender notre loi fondamentale, nous avons, par adresse des deux chambres fédérales, prié Londres de le faire et ce, depuis au moins 1895, selon une convention constitutionnelle. C'est en 1931, bien sûr, qu'on aurait dû combler cette lacune fort sérieuse! Malheureusement, en 1927 ni en 1931, on ne réussit à se mettre d'accord sur cette formule d'amendement. Avec la conséquence que les provinces en 1931, craignant qu'Ottawa ne soit le seul maître de la Constitution canadienne, ont insisté pour que l'on prévoit à l'article 7 du Statut de Westminster que ni Ottawa ni les provinces ne pourront amender l'Acte de 1867. Londres n'agit qu'à notre demande expresse pour amender l'Acte de 1867. En 1931, tous pensèrent que cette solution ne serait que provisoire.

Comme certaines parties de notre Constitution ne peuvent être amendées que par le Parlement de Westminster, on conclut que notre Constitution est encore dans la capitale britannique. Le rapatriement c'est donc le transfert ou la cession par les autorités londonniennes aux autorités canadiennes (Ottawa et les provinces) du pouvoir d'amender l'Acte de 1867. Tant que cette cession ne sera pas faite, ni Ottawa ni les provinces ne peuvent amender les articles, 91, 92, 93, 94, 94a, 95, 133, 20, 50 *inter alia* de l'Acte de 1867. Notre indépendance législative sera formelle, lorsque le Parlement de Westminster dans une loi nous aura cédé ce pouvoir d'amendement.

Pour ce qui est de la monarchie, le Canada peut choisir de la garder ou lui substituer un régime républicain, encore une fois par amendement.

UN RAPATRIEMENT ISOLÉ?

Le rapatriement peut se réaliser isolément: le Parlement de Londres pourrait, à notre demande, abdiquer son pouvoir d'amender l'Acte de 1867 sans plus. Mais voilà! Le rapatriement est intimement relié à la formule d'amendement. Il est facile de dire que Londres nous cède par une loi le pouvoir d'amender notre Constitution. Tout ça ne prendrait que quelques heures. Mais si, dans l'Acte de cession, il n'y a pas de formule d'amendement, notre Constitution est gelée. Il est impensable qu'un seul ordre de gouvernement dans une fédération revendique le droit de l'amender. Ceci va à l'encontre même des principes du fédéralisme. Il faudrait donc le consentement unanime d'Ottawa et des provinces pour l'amender: aucune fédération n'accepterait une formule aussi exigeante, de façon permanente. Elle serait plus

contraignante que la situation actuelle.

En pratique, le rapatriement ne saurait donc se réaliser que s'il est accompagné d'une formule d'amendement. On s'emploie à trouver cette formule depuis 1927, au Canada. De guerre lasse, M. Davie Fulton, en 1960, a pensé à une mesure transitoire, à une formule de transfert: Londres abdiquerait le pouvoir d'amender et, dans sa loi, il dirait qu'aussi longtemps que les Canadiens ne se mettront pas d'accord, il faudra l'accord des onze gouvernements pour amender l'Acte de 1867. M. Trudeau a remis l'idée de l'avant en 1976 comme une solution possible parmi d'autres. Cette formule qui a le mérite de rapatrier l'Acte de 1867 comporte un grand danger: si on consacre, en droit, dans une loi constitutionnelle le veto des onze gouvernements, il est fort probable qu'aucun d'entre eux ne consentira à se départir par la suite de ce veto pour assouplir la formule. Il faut se méfier du provisoire! Ne dure-t-il pas depuis 50 ans déjà au chapitre du rapatriement! Actuellement il n'y a aucun veto de plein droit pour les provinces; il n'est tout au plus que de fait et, encore là, on peut lever plus d'une instance ou les provinces, bien que fort intéressées, n'ont pas donné leur accord et même n'ont pas été consultées. La convention constitutionnelle sur ce plan n'est pas d'une limpidité parfaite. Si on choisit de rapatrier il faut donc le faire avec une formule d'amendement.

Jusqu'ici deux formules ont retenu l'attention: la formule de Victoria de 1971, (et celle du Barreau de 1978, qui s'en inspire) et celle qui a été prévue par le Rapport Pépin-Robarts de 1979 (basée sur le référendum des quatre régions).

FAUT-IL RAPATRIER?

Il y a ici deux possibilités ainsi que s'en

expliquait le Barreau canadien en 1978, dans son rapport sur la Constitution.

Une première attitude, plus classique et qui se réclame de la continuité juridique, veut que nous nous mettions d'accord sur les amendements à apporter et que la nouvelle Constitution soit proclamée par le gouverneur général à la suite de résolutions des Communes, du Sénat et des législatures des provinces, et que le Parlement britannique, dans une loi, reconnaisse la validité de cette Proclamation et déclare dans cette loi que les lois britanniques à venir n'ont aucune application chez nous. Londres pourrait aussi dès maintenant à notre demande abdiquer tout pouvoir par une loi qui comporterait du même coup une formule d'amendement. Pour beaucoup de juristes et d'hommes politiques cette continuité juridique est importante.

Suivant une deuxième attitude, le Canada étant un pays souverain depuis un demi-siècle et le recours à Londres n'étant qu'un anachronisme historique, rien n'empêche le Canada de se donner unilatéralement une nouvelle Constitution, de la proclamer au Parlement et dans les dix législatures. Les juges prêteront serment à la nouvelle Constitution; les autres pays, à commencer par le Royaume-Uni, reconnaîtront cette Constitution et Londres abrogerait l'Acte de l'Amérique du Nord britannique par la suite.

Dans les deux cas cependant la réforme se fait au Canada. C'est la technique qui diffère. Le choix entre ces options est politique bien sûr. Dans l'optique du premier choix on peut rapatrier au début, au milieu, ou à la fin.

QUAND RAPATRIER?

On sait que M. Trudeau veut rapatrier. D'aucuns pensent qu'il pourrait le faire très tôt et même en faire un préalable. Le rapatriement a valeur de symbole puisque le Parlement londonien abdique son pouvoir de légiférer pour nous, le Canada étant le seul pays indépendant à s'adresser à un Parlement étranger pour amender sa propre Constitution. Si on rapatrie avec une formule d'amendement (et je ne crois pas que M. Trudeau veuille rapatrier sans formule d'amendement) nous pourrions amender la Constitution sans être obligés d'avoir l'unanimité des onze gouvernements, comme de fait c'est

le cas actuellement. Dans un premier temps, il pourrait y avoir rapatriement, formule d'amendement et droits enchâssés. Dans un second temps, la réforme des institutions centrales. Dans un troisième temps, qui serait plus long, les discussions sur le partage des pouvoirs. La monarchie ne fait pas partie du débat puisque, en février 1979, les gouvernements se sont mis d'accord pour ne pas la remettre en question pour le moment. Cette question viendra à l'avant-scène à la toute fin; elle ne devient importante que lorsqu'il faudra rédiger le texte même de la Constitution nouvelle car, il faudra bien alors traiter du chef de l'État; on n'y échappera pas; mais c'est le débat le plus lointain.

M. Trudeau ne voudrait pas attendre à la fin pour rapatrier car cette fin peut être éloignée. Québec depuis 1964 (soit depuis le rejet de la formule Fulton-Favreau) et les autres provinces depuis octobre 1976 (avec l'exception de l'Ontario depuis février 1979) veulent que des amendements au fond soient adoptés avant de consentir à la formule d'amendement et au rapatriement. Il est possible qu'il n'y ait rien de changé depuis le 20 mai dernier sur ce plan. Ce qui reporte le rapatriement à la phase deux, sinon même à la fin.

Le parlement de Londres qui, en cette matière, fait ce qu'on lui dit de faire, nous informe qu'il ne tient pas à être mêlé à nos querelles internes. Il serait disgracieux qu'un pays indépendant depuis un demi-siècle aille se chicaner à Westminster. On ne peut blâmer Londres de ne vouloir recevoir la demande des Canadiens que lorsque ces derniers auront fait le nécessaire chez eux pour présenter une requête qui rencontre l'assentiment général.

Si les onze gouvernements disent oui à la formule d'amendement et au rapatriement, il n'y a plus de problème. Londres agira avec célérité, mettant ainsi fin à sa gêne.

Si Québec ou l'Ouest, comme la chose est fort possible, ne veulent pas dire oui au rapatriement et à la formule d'amendement comme préalable, il serait préférable de surseoir. Selon la plupart des juristes, l'autorité centrale pourrait, sans l'accord des provinces, sur Adresse des deux chambres fédérales, prier Sa Ma-

jesté de saisir le Parlement de Londres d'un projet de rapatriement car la convention constitutionnelle sur l'accord préalable des provinces n'est pas limpide; Londres pourrait choisir d'agir. Mais si, pour faire bénéficier le Canada du symbole du rapatriement, on passe outre au désir des gouvernements des provinces, un pareil rapatriement perdrait de sa valeur de symbole. Peut-on substituer à l'accord des provinces récalcitrantes l'appui du peuple canadien obtenu par référendum? La chose est possible sur le plan juridique. Encore faudrait-il que ce référendum remporte une forte majorité dans chacune des quatre grandes régions du pays, y compris au Québec. Autrement il perdrait lui aussi toute valeur et ne serait en rien un substitut au consentement des provinces. Car il ne faut pas oublier que, dans une fédération, le pouvoir est partagé entre le centre et les régions. Les deux ordres doivent concourir.

La nouvelle procédure du référendum, demeure complexe et surtout émotive. Il faudrait une impasse fort sérieuse avant de songer à y recourir.

Si le débat progresse raisonnablement dans les domaines identifiés le 9 juin dernier, l'échéancier de septembre sera atteint il n'est nulle raison de ne pas continuer le débat et d'ajouter les autres points viraux qui ont été laissés en suspens; la formule d'amendement fait partie de la réforme globale; le rapatriement viendra en temps et lieu si une majorité entend se conformer à la première option.

Si le débat ne progresse pas, le rapatriement deviendra-t-il un préalable aux débats à venir et à continuer, ou sera-t-il un prix de consolation? Si on ne réussit pas à s'entendre sur rien sauf le rapatriement et la formule d'amendement, et ce, par référendum plutôt que par l'accord des provinces, ce sera un résultat assez maigre qui pourra laisser songeur!

L'idéal serait que les provinces le 8 septembre, si l'été s'avère productif, s'entendent avec Ottawa pour mener à terme la révision au fond et qu'elles expérimentent le veto de fait des quatre blocs: Québec, Ontario, deux provinces de l'est et deux provinces de l'ouest.

De 1927 à 1964, Québec voulut obtenir un droit de veto; en 1964, on le lui reconnut. Mais il s'en déclara alors insatisfait car il voulait non seulement protéger l'acquis par son veto mais obtenir bien davantage; ayant peur de se heurter au veto des autres, pour obtenir plus de pouvoir, il préféra s'en tenir à l'unanimité de facto plutôt que de consacrer de plein droit par une formule d'amendement le veto des quatre blocs prévu depuis 1964 et demeuré à la base de toutes les formules d'amendement imaginées depuis.

Québec ne s'objectera sûrement pas aux quatre vetos de fait. C'est sur cette base qu'on devrait discuter dans les mois qui viennent en s'attaquant aux questions de fond.

Pourquoi les Haïtiens sont-ils refoulés à Mirabel?

par **Paul Dejean**

L'auteur est responsable du Bureau de la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal.

CES derniers temps, l'opinion publique québécoise et canadienne a eu les yeux braqués sur la situation d'Haïti et des Haïtiens: reportages de Normand Lester au début de juin à Radio-Canada, donnant la parole à des opposants au régime Duvalier, à l'intérieur même d'Haïti; série d'articles de Charles David sur les réfugiés haïtiens de Miami, ces «damnés de la mer», dans *La Presse* du 7 au 14 juin, nouvelles d'agences d'information relatant les extravagancesses et le gaspillage sans nom auxquels a donné lieu le mariage de Jean-Claude Duvalier, le 27 mai 1980, invraisemblables déclarations de ce dernier demandant au président Carter d'accueillir 50 000 Haïtiens par an aux États-Unis; récit (et pour certains: révélation) des difficultés grandissantes éprouvées par les Haïtiens arrivant au Canada; publication du rapport de la Commission de police de Montréal sur les événements du 20 juin 1979 survenus le 20 juin 1979 survenus à Mirabel, entre des policiers et des membres de la communauté haïtienne; suicide d'un jeune Haïtien à Châteauguay, attribué par d'aucuns à son statut irrégulier face à l'immigration canadienne.

Une telle avalanche, en si peu de temps, risque d'avoir un double effet: ou bien rendre complètement insensible une opinion qui n'a ni le loisir ni le désir d'assimiler cette multitude de données dont elle est submergée, ou bien — et c'est ce que nous souhaitons vivement — porter, les éléments les plus lucides et les plus déterminés de la société québécoise et canadienne à approfondir les causes réelles de tous ces phénomènes qui semblent éclater ainsi subitement et à apporter, dans la mesure du possible, leur concours à d'éventuelles solutions aux problèmes que posent ces phénomènes.

En quoi, par exemple, le problème des réfugiés haïtiens peut être pour des gens de Montréal autre chose qu'une occasion d'ouvrir un débat académique et, partant, sans lendemain?

Le cahier spécial sur les régions

Nous voulons vous remercier pour la large place que vous avez réservée à l'Abitibi-Témiscamingue dans le cahier spécial sur les régions qu'a publié «Le Devoir», le 29 mai. Celui-ci a suscité, dans tous les milieux, un vif intérêt.

Par ailleurs, ce cahier aura, à notre avis, un impact intéressant auprès des autorités gouvernementales avec qui nous devons négocier un prochain protocole d'entente.

Enfin, nous aimerions vous souligner que nous avons distribué l'ensemble des textes à tous nos administrateurs qui, comme vous savez, oeuvrent dans tous les milieux socio-économiques de l'Abitibi-Témiscamingue.

Denise PLAMONDON
directrice générale du Conseil général de développement

Rouyn, 26 juin

Depuis quatre ou cinq ans, les médias ont vulgarisé la notion de «boat people» en l'appliquant aux réfugiés de l'Asie du Sud-Est. Or, les «boat people» haïtiens existaient bien avant! Depuis quelques mois, on assiste à l'accélération de ce phénomène, dans la mesure où les masses haïtiennes, de plus en plus écrasées par une exploitation sauvage de leur force de travail et des ressources d'Haïti au profit d'un groupe restreint d'étrangers, de nationaux ou... de multinationales, n'ont plus qu'une issue, l'exode, puisque les mécanismes de répression, solidement maintenus et alimentés, leur enlèvent toute possibilité de changement à court terme (voir «Les boat-people de l'air» dans LE DEVOIR du 30 octobre 1979).

Depuis que Montréal est directement relié à Port-au-Prince par Air Canada (un vol dès octobre 1978, puis deux durant les fêtes de fin d'année 1979, ce deuxième vol ayant repris le 18 juin 1980), bon nombre de ceux qui ne peuvent fuir par bateau prennent l'avion, devenant ainsi des «réfugiés de l'air». A Mirabel (ou Dorval, s'ils arrivent via Miami), ils sollicitent le visa de «visiteur», dans la plupart des cas. On s'explique ainsi pourquoi l'immigration canadienne peut aisément réfuter l'argument de ceux qui l'accusent de refouler, au port d'entrée, des réfugiés haïtiens. La réponse de l'immigration est simple: «on ne refoule pas les réfugiés. On applique la loi concernant l'admission des «visiteurs»...

En effet, le traitement, au port d'entrée diffère selon la catégorie des gens qui arrivent:

1) Un Haïtien naturalisé citoyen canadien n'éprouve, en général, aucune difficulté à rentrer au Canada, du moins pour ce qui a trait à l'immigration, car ce n'est pas toujours le cas pour la douane, à la frontière, au retour de New-York.

2) Un haïtien, en possession d'un visa de résidence permanente est souvent, à son retour par Dorval ou Mirabel, interrogé plus que de juste par l'agent d'accueil qui dans bien des cas le réfère sans raison à un autre agent pour examen plus approfondi. Mais, d'ordinaire, les choses finissent par s'arranger sans trop de mal.

3) Il en est de même pour ceux qui arrivent au Canada pour la première fois, munis du visa de résident ou d'étudiant émis au départ mais qui devra être validé au port d'entrée.

4) Celui qui, dès son arrivée, sollicite le statut de réfugié (le cas se présente assez rarement) est soumis aux formalités régulières qui permettront de mettre en branle le processus juridique prévu dans pareils cas.

Ceux que nous rangeons sous la rubrique de «boat people de l'air» n'appartiennent à aucune de ces catégories. Ils sollicitent, ainsi que nous l'avons vu, le visa de visiteur à l'arrivée. En théorie, s'ils étaient admis sans difficulté à ce titre, ils pourraient avoir droit à un séjour de trois mois sans autorisation de travailler ni d'étudier. En pratique cependant, un Haïtien sollicitant le statut de visiteur se voit rarement accorder plus de 21 jours, au port d'entrée. Plus grave encore, aux yeux de l'immigration canadienne, la majorité des Haïtiens sollicitent le visa de visiteur n'étant pas de «bonne foi», ce visa sera refusé à bon nombre d'entre eux. À priori, on les soupçonne de n'être pas disposés à repartir après le temps qu'on leur accorderait... D'où:

■ des détentions de plus en plus nombreuses au fameux «hôtel» Holiday

Inn (7300, Côte-de-Liesse) où sont acheminés 20, 30 ou 40 passagers d'un même vol, après une attente et des formalités qui auront duré une bonne partie de la nuit (parfois de 9h30 du soir à 5h ou 6h du matin!);

■ une escalade vertigineuse du montant de la caution qui permettra une libération conditionnelle: de \$50 à \$100 qu'elle était en 1972, la caution est passée à \$500 pour atteindre \$1 000, puis \$2 000 vers octobre 1979. Elle est souvent maintenant de \$3 000!

■ des «départs volontaires», au port d'entrée, et des déportations de plus en plus courantes soit peu après l'arrivée, soit à la suite d'arrestations (souvent sur dénonciation);

■ la réapparition ou plutôt l'aggravation de pratiques louches, mais lucratives:

— commerce de «lettres d'invitation» parfaitement inutiles, mais vendues parfois jusqu'à \$600 en Haïti;

— promesses souvent fallacieuses, mais payées comptant, de facilités de passages hors du Canada;

— honoraires exorbitants (dépassant \$300 ou \$400) payés comptant à des conseillers ou avocats peu consciencieux, pour des démarches ne requérant qu'un minimum d'investissement et surtout vouées à l'échec dans la plupart des cas.

QUE FAIRE?

1) Obliger les responsables politiques à s'astreindre, sans faux-fuyants, à une réflexion en profondeur qui permette d'aller à la racine du problème de l'exode de milliers de travailleurs et de paysans haïtiens vers un environnement qui leur est si peu naturel. Est-il admissible que, malgré l'étalage éhonté du gaspillage à l'occasion du mariage de Jean-Claude Duvalier, le gouvernement canadien assiste, par le biais de l'ACDI et d'autres organismes (comme Jeunesse Canada Monde), à participer à cette entreprise de fabrication à jet continu de «boat people» auxquels il pourra faire semblant, ensuite, si on le lui demande, de tendre une main timidement secourable en accueillant 20, 30 ou 40...

2) Envisager l'aide concrète que l'on peut apporter aux groupes et organismes qui, aux États-Unis, luttent pour la reconnaissance, par l'administration américaine, du statut de réfugiés aux «boat people» haïtiens de Floride, auxquels a été accordé, le 19 juin 1980, un sursis de six mois.

3) Exercer des pressions pour que soient rapportées les «directives occultes» concernant l'accueil des Haïtiens au Canada. Si la loi de l'immigration canadienne de 1976 dit que l'agent au port d'entrée peut mettre en doute la bonne foi de certaines personnes, qu'il peut exiger une caution, qu'il peut ordonner la détention d'un suspect, nulle part il n'est dit que l'agent DOIT agir ainsi! Rien n'oblige non plus les services de l'immigration (et de la GRC) à se lancer dans une chasse systématique aux Haïtiens en situation irrégulière!

Compte tenu de la situation socio-économique et politique d'Haïti, révelée au grand jour par la presse internationale, les responsables de la politique canadienne n'ont-ils pas l'obligation, en raison de leur influence en Haïti, de procéder à une réévaluation de leur politique vis-à-vis du régime haïtien et de leurs attitudes face à la réalité de ce que nous avons nommé le phénomène des «boat people de l'air»? N'avons-nous pas pour tâche de travailler à les forcer à une telle réévaluation?

Expérience requise: aucune.



Si vous êtes âgé(e) de 17 à 21 ans, Katimavik vous offre de vous dépasser. Vous travaillerez pendant 9 mois, dans trois provinces différentes, à trois projets différents, avec d'autres gens de votre âge venus des quatre coins du pays. Ce sera peut-être du travail de ferme, le nettoyage d'un cours d'eau ou la restauration d'un site historique. Vous pouvez même choisir de faire un stage de trois mois sur une base militaire. Katimavik est un programme financé par

le gouvernement fédéral dont le but est d'aider les jeunes à élargir leurs horizons, d'aider certaines communautés à améliorer leur mode de vie et, d'une façon générale, de faire respecter l'environnement.

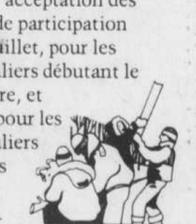
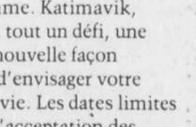
Dans chaque projet, vous serez hébergé quelque temps par une famille de la localité où se déroule le projet.

Vous apprendrez une autre façon de vivre, l'autosuffisance, vous devrez participer aux tâches quotidiennes, vous rencontrerez d'autres gens... Vous ferez aussi du bénévolat social auprès des vieillards,

des jeunes et des enfants. Quoi qu'il en soit, ce sera un travail physique ardu, sans grande rémunération: \$1 d'argent de poche par jour et \$1 000 de récompense à la fin du programme. Katimavik,

c'est tout un défi, une nouvelle façon d'envisager votre vie. Les dates limites d'acceptation des

demandes de participation sont le 21 juillet, pour les projets réguliers débutant le 17 septembre, et le 11 août, pour les projets réguliers et militaires débutant le 1^{er} octobre.



Écrire en lettres moulées

Katimavik,
Responsable des participants, 2270, av. Pierre-Dupuy, Cité du Havre, Montréal, (Qué.) H3C 3R4

Le programme m'intéresse énormément: faites-moi parvenir une Demande de participation et le Guide du participant! en français en anglais.

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Prov.: _____ Code postal: _____

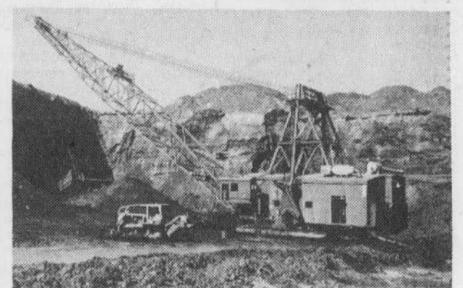
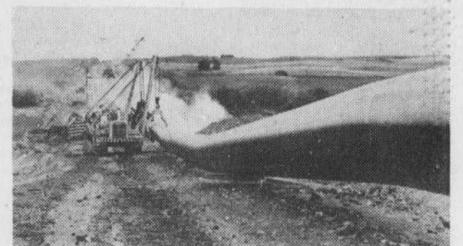
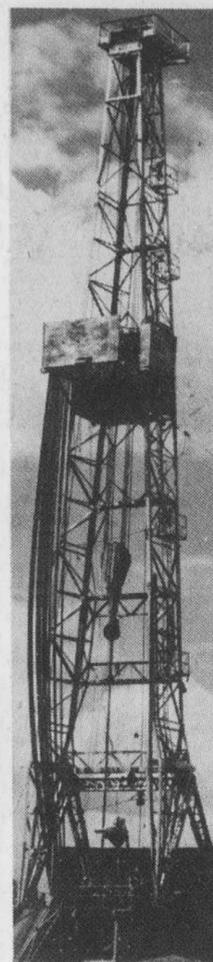
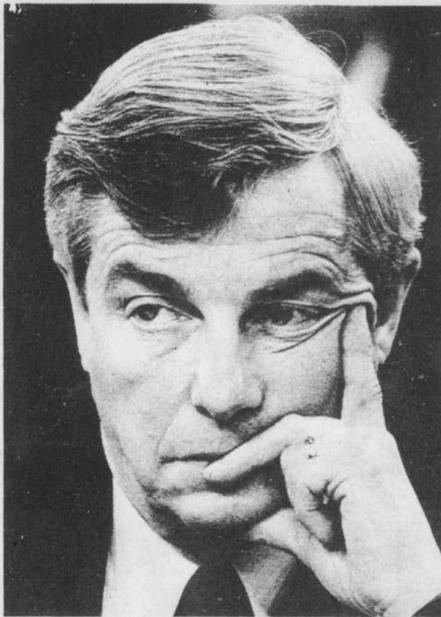
Katimavik

P.S.: Ceci n'est pas votre Demande de participation. Vous devez faire parvenir votre Demande à Katimavik avant le 21 juillet ou le 11 août.

Plus le temps passe, plus l'Alberta semble avoir raison

*Le pétrole canadien,
en douze mois, est
tombé de 60% à 40%
du prix mondial*

par Michel Vastel



Il y a un an, M. Joe Clark, alors Premier ministre, rentrait du Sommet de Tokyo avec l'intention de prendre personnellement en mains les négociations sur le prix du pétrole. Il allait régler la question en moins de 100 jours. À cette époque, le prix canadien du pétrole brut — \$13.75 — représentait environ 60% du prix mondial — \$23 en devise canadienne.

Un an plus tard, le gouvernement conservateur a été renversé. Il n'y a toujours pas d'entente avec l'Alberta sur le prix du pétrole et le Premier ministre, M. Trudeau, doit personnellement s'en mêler. Le 24 juillet prochain, il rencontrera un Peter Lougheed encore plus déterminé que jamais. En effet, le prix canadien du pétrole brut est de \$14.95, soit moins de 40% du prix mondial, catapulté à \$37 environ au cours de l'hiver.

On comprend pourquoi l'Alberta fait du lien avec le prix mondial l'élément-clé de sa négociation. En termes relatifs, le prix du pétrole albertain a chuté de 50% alors que tous les autres pays producteurs au monde ont augmenté leurs prix de 61%.

Plus le temps passe, plus l'inquiétude des Albertains grandit. D'ici quelques années, sept au plus, leur pétrole conventionnel sera probablement épuisé. Les Albertains se souviennent des années de la dépression où leur région, après avoir été celle des plus grandes espérances, a sombré dans la misère. Leur hâte à obtenir un prix équitable pour le pétrole, et leur appétit pour accumuler des milliards de dollars dans leur «Héritage Fund», c'est le souvenir de l'époque du Klondike qui peut l'expliquer.

Les arguments du gouvernement fédéral, qui procèdent tous de la logique et de la raison, portent peu dans un contexte aussi émotif.

Parmi les arguments que soulève Ottawa pour justifier un prix du pétrole albertain inférieur au prix mondial, on peut en rappeler quelques uns:

■ pourquoi le Canada s'infligerait-il un prix mondial que tout le monde dénonce et trouve injustifié? L'ensemble des pays non producteurs de pétrole ont abondamment critiqué les hausses de plus de 100% décrétées depuis un an par l'OPEP et les autres pays producteurs de pétrole. Réclamer le prix mondial, ou un lien quelconque avec ce prix, c'est accrédi-ter une stratégie que l'ensemble des pays consommateurs réprouvent;

■ pourquoi le Canada s'infligerait-il des augmentations de \$10 à \$12 le baril de brut par année — et les conséquences qui s'en suivent comme une augmentation des prix à la consommation de 12 à 15% par années — si le pays a les moyens de faire autrement. En 1978, les 270,000 barils importés chaque jour au Canada ne représentaient qu'un peu plus de 15% de la consommation nationale. Pourquoi donc s'imposer le prix mondial alors que 85% du pétrole consommé est de production domestique?

■ les Canadiens doivent payer le pétrole au prix réel qu'il en coûte pour le produire et l'importer. D'où cette formule du «blended price», une formule qui pondère le prix canadien en fonction du volume de pétrole conventionnel, de pétrole non conventionnel comme celui extrait des sables bitumineux, et de pétrole importé. À ce «coût de production», le gouvernement fédéral consent même à ajouter un «rendement raisonnable» pour les compagnies et les provinces;

■ si on demande aux Albertains de vendre leur pétrole à un prix inférieur au prix mondial ce n'est qu'une juste re-

vanche de l'histoire puisque, pendant de nombreuses années, les consommateurs de l'Ontario ont payé le pétrole albertain 25% plus cher que le prix mondial. C'était notamment avant la crise de 1973-1974 où, pour favoriser un développement de l'industrie pétrolière en Alberta — et inciter les compagnies américaines à venir faire de l'exploration au pays le gouvernement fédéral avait arbitrairement décidé que le prix canadien serait plus élevé que les prix mondiaux. L'OPEP n'existait pas encore à cette époque et les prix étaient en fait déterminés par le cartel des sept grands producteurs mondiaux du pétrole.

L'Alberta n'accepte évidemment pas cette argumentation parce que le pétrole dont il est question est essentiellement du pétrole conventionnel, dont les réserves s'épuisent rapidement. En fait, il se pourrait que cette source soit tarie d'ici la fin de la décennie et alors les Albertains ne resteraient qu'avec du pétrole extrait de sables bitumineux, un pétrole qu'il pourrait à cette époque si les prix mondiaux sont insuffisants.

La hantise des Albertains, c'est de se retrouver, comme dans les années «30», avec des villes entières abandonnées et une population condamnée à la misère.

Le gouvernement albertain a souvent réclamé que son pétrole se vende à sa valeur réelle au marché — «commodity value» — un peu comme la pâte à papier du Québec, ou le nickel de l'Ontario, se vendent au prix mondial, même à l'intérieur du marché canadien.

À cela, le gouvernement fédéral réplique qu'en 1969, lorsque les prix mondiaux du cuivre ont grimpé en flèche, il a fixé un prix canadien inférieur au prix mondial et il a imposé aux compagnies de l'Ontario et du Québec des restrictions aux exportations afin de garantir un approvisionnement suffisant au Canada.

L'Alberta s'objecte à ce contre-argument, soulignant notamment que ses clients américains, même dans les années 70 où le prix canadien du pétrole était plus élevé que le prix mondial, continuaient de s'approvisionner en Alberta. Si les Américains étaient prêts à payer ce prix, conclut l'Alberta, c'est qu'en fait c'était un prix de «marché».

L'Alberta, depuis un an qu'elle négocie, a par ailleurs fait deux concessions importantes pour les consommateurs du Canada central. M. Peter Lougheed a d'abord accepté que le prix canadien ne dépasse jamais 85% du prix mondial afin de laisser aux entreprises de l'Ontario et du Québec, une marge concurrentielle appréciable par rapport à leurs concurrents américains. Le prix américain rejoindra le prix mondial dès l'an prochain.

Le gouvernement de l'Alberta a également accepté que le prix mondial — ou 85% de ce prix — constitue un plafond qui ne sera rejoint qu'en étapes successives pouvant s'étendre sur plusieurs années.

En fait, dans les négociations avec M. Clark en novembre et décembre 1979, le gouvernement de l'Alberta avait accepté de reporter au début de l'année 1984 l'échéance à laquelle le prix canadien aurait

rejoint 85% du prix mondial.

Cette échéance, selon le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde est beaucoup trop courte. Compte tenu des hausses de prix annoncées en décembre et février par l'OPEP, il faudrait des hausses moyennes pouvant atteindre \$10.24 par année pendant les quatre prochaines années. De telles hausses contribueraient à augmenter de plus de 5% par année, le taux de croissance des prix au Canada. On estime en effet qu'une hausse de \$1 le baril de brut provoque une hausse d'un demi-point de l'indice des prix. Au bord d'une récession, le Canada ne pourrait prendre en tel risque.

Le gouvernement fédéral prétend encore que le Canada est dans une situation presque unique à l'intérieur du monde industrialisé puisque, tout en important du pétrole à l'étranger, il se trouve être un «exportateur net» d'énergie grâce à ses exportations de

gaz, de charbon et d'électricité.

C'est cependant un argument qui tient mal à l'analyse puisque la Grande-Bretagne, grâce aux importantes réserves de pétrole et de gaz mises à jour en mer du Nord, sera elle aussi, dès l'an prochain, dans une situation d'exportateur net et qu'elle n'en continue pas moins d'imposer à ses consommateurs le prix mondial.

De plus, M. Trudeau lui-même était récemment en Norvège, un petit pays de quatre millions d'habitants qui, grâce à des découvertes récentes en Mer du Nord, exporte de cinq à six fois ce qu'il consomme de pétrole. La Norvège n'en impose pas moins à ses consommateurs un prix de plus de \$4 le gallon d'essence!

Si la question des prix est au coeur des négociations entre Ottawa et Edmonton, c'est aussi qu'elle pose un problème politique unique au

monde. Même si l'Alberta acceptait une augmentation modeste de \$2 le baril de pétrole brut par année, une augmentation qui conduirait le prix canadien en 1985 à environ 28% du prix mondial seulement, même dans cette hypothèse extrême, les revenus transférés en Alberta seraient énormes.

Actuellement, l'Alberta reçoit déjà une rente nette de \$2,250 par habitant de l'exploitation des ressources naturelles, contre environ \$14 pour l'Ontario et \$82 pour le gouvernement du Québec. Même avec une augmentation minime de \$2 par année, la rente nette du gouvernement albertain passerait à \$4,500 par habitant d'ici sept ou huit ans.

Aucune province, à part celles de Saskatchewan et de Colombie-Britannique — qui possèdent d'importantes réserves de gaz naturel et de

Suite à la page 16

DEVELOPPEMENT DE RESSOURCES MINERALES ET ENERGETIQUES

Nous offrons une technologie innovatrice, une administration efficace et du financement solide. Nous sommes intéressés aux projets d'entreprises conjointes.

**SELCO MINING
CORPORATION LIMITED**

bureau 1700, 55, Avenue University
Toronto, Ontario, M5J 2H7
(416) 361-0794

« L'expansion tant attendue du gaz naturel au Québec est sur le point de se réaliser...

« 1979 fut marquée par une attitude positive des gouvernements pour que le gaz naturel comble une plus grande part du marché de l'énergie, particulièrement dans l'Est du Canada...

« Le gouvernement du Québec a déclaré qu'il envisage l'utilisation du gaz naturel à un degré encore supérieur à celui qu'il énonçait en 1978 dans sa politique énergétique...

« Gaz Métropolitain croit pouvoir mettre en valeur, de la manière la plus efficace et la plus économique, les installations de distribution de gaz dans les nouveaux marchés du Québec...

« La Compagnie a déposé une requête à la Régie de l'électricité et du gaz pour l'obtention du droit exclusif de distribution dans les territoires où pareille concession n'est pas déjà accordée. »

Extraits du 22^e Rapport annuel 1979

Gaz Métropolitain, inc.
un associé du Québec depuis plus de 20 ans.

ressources naturelles

L'équilibre financier entre les régions productrices et consommatrices n'est pas pour demain...

Le charbon et l'uranium sont aussi concentrés dans l'Ouest

Suite de la page 15

Le charbon aucune province ne peut espérer percevoir de telles rentes. En effet, celles qui exportent aussi beaucoup de ressources naturelles comme l'Ontario le cuivre et le nickel, et le Québec le bois et le fer, ne peuvent espérer réaliser de tels bénéfices. L'offre mondiale pour de telles denrées est telle qu'il est impensable d'espérer hausser les prix dans la même proportion que pour le pétrole et le gaz.

Dans les autres pays, comme le Royaume-Uni, qui sont à la fois de gros consommateurs de pétrole et en même temps d'importants producteurs, cette question de disparité régionale des revenus du pétrole ne se pose pas!

Le problème politique que pose la concentration de la production du pétrole au Canada dans une seule région du pays c'est celui de laisser une province enregistrer des surplus de l'ordre de \$5 milliards par année, d'ici 1984, tandis que le gouvernement fédéral, pour maintenir un prix unique au Canada, doit encaisser des déficits de plus de \$12 milliards. Déjà cette année, l'écart entre le prix mondial et le prix canadien, artificiellement maintenu à moins de \$15, coûtera au Trésor fédéral quelque \$3,5 milliards de subventions.

Pour se sortir de ce dilemme, le gouvernement fédéral n'a que deux solutions:

- réduire les revenus de la province et augmenter les siens;
- ou inclure les revenus tirés de l'exploitation des richesses naturelles dans les calculs servant de base aux paiements de péréquation.

Cette deuxième solution a

été proposée par le gouvernement fédéral au cours des négociations de juin. Elle permettrait de faire de l'Alberta et de la Saskatchewan d'importants contributeurs au système canadien de péréquation tandis qu'incidenterment l'Ontario, après avoir été un gros contributeur dans les années 60 et 70, deviendrait un important bénéficiaire.

C'est une proposition qui rejoint les vues de la Saskatchewan. Le Premier ministre Blakeney a en effet déjà proposé que le pétrole ne fasse pas l'objet d'une taxe spéciale mais plutôt qu'il soit considéré comme une richesse comme les autres. En d'autres termes, si l'Alberta ou la Saskatchewan doivent payer plus cher au système de péréquation, ce soit à cause de la richesse qui leur vient de ces ressources naturelles, un peu comme «d'autres s'enrichissent par l'énergie hydro-électrique ou le système bancaire».

Cette question de la répartition des richesses provenant de l'exploitation du pétrole et du gaz n'est pas prête d'être résolue car, même si le pétrole s'épuise rapidement, toutes les autres sources d'énergie, notamment le gaz naturel, le charbon et l'uranium, sont elles aussi concentrées dans les mêmes régions de l'Ouest. Autrement dit, le problème de l'équilibre financier entre les régions productrices d'énergie, et les régions consommatrices — surtout l'Ontario et le Québec — va se poser encore longtemps!

Le gâteau est actuellement partagé entre trois convives: le gouvernement fédéral — qui ne reçoit que 10% des revenus du pétrole — les provinces et les compagnies pétrolières — qui se partagent le reste, soit 45% chacun.

Il semble que pour les hausses supérieures à \$2 par année, l'Alberta soit prête à accepter un nouveau partage, c'est-à-dire que, tout en gardant sa part — elle laisse le gouvernement fédéral réduire celle des compagnies. A ce chapitre, l'Alberta n'a encore absolument rien concédé elle-même.

Toutefois, le gouvernement fédéral n'ira pas chercher beaucoup de fonds du côté des compagnies. M. Marc Lalonde a déjà reconnu qu'il serait difficile d'en demander davantage aux compagnies pétrolières sans risquer de compromettre leur niveau de recherche et d'exploration au Canada.

On en revient donc à une lutte à deux, entre les gouvernements provinciaux et le pouvoir fédéral. Ces négociations risquent d'être d'autant plus ardues que le gâteau à partager sera plus petit. En effet, le gouvernement de M. Trudeau se sent lié par sa promesse électorale d'augmenter le prix du baril de pétrole brut de moins de \$4 en 1980, et de moins de \$4,50 pour les trois années suivantes. Or, si on se contente de ces augmentations, le prix canadien sera, au mieux, encore à 40% seulement du prix mondial. Et il est douteux que M. Peter Lougheed accepte un tel scénario après s'être vu offrir 85% du prix mondial d'ici 1984 par M. Joe Clark!

Les questions de gros sous dans ces négociations sur la politique énergétique canadienne ont un peu laissé dans l'ombre le plus important: soit tous les autres éléments d'une véritable politique énergétique.

Dans ce domaine, les actions, quoique moins spectaculaires, n'en sont pas peu importantes pour autant.

C'est ainsi qu'un programme, lancé par M. Ails-

tair Gillespie en 1975, a permis à 15 secteurs industriels d'améliorer de 13% leur rendement énergétique. Ils comptent, d'ici 1985, diminuer encore de 23% l'énergie consommée par unité de production par rapport à l'année de base, 1975.

Le gouvernement fédéral a également dépensé \$196 millions depuis le lancement du programme d'isolation domiciliaire qui a profité à 580.000 propriétaires.

Le gouvernement s'est également engagé à dépenser \$114 millions d'ici cinq ans dans l'industrie de l'énergie solaire, et \$103 millions pour le développement d'énergies renouvelables dans l'industrie forestière.

Ottawa se vante encore d'avoir investi plus de \$700 millions en prêts et subventions pour le développement de projets hydro-électriques, \$1,6 milliards pour l'énergie nucléaire depuis 1950, et quelque \$150 millions en recherche et développement dans le secteur du charbon.

Le gouvernement fédéral espère enfin réduire la dépendance du Canada par rapport au pétrole. Le Ministre de l'Énergie annonçait récemment qu'il vise à ramener l'utilisation du pétrole à des fins rési-



dentielles, industrielles et commerciales à 10% des besoins énergétiques nets de ces secteurs. S'il réussit, il fera l'économie de 375.000 barils de pétrole par jour, soit les trois quarts de ses besoins en pétrole importé d'ici 1985.

Pour réaliser un objectif aussi ambitieux, il lui faut obtenir le transfert d'un grand nombre de consommateurs du pétrole vers le gaz, le charbon et d'autres formes d'énergie. C'est pourquoi il a déjà annoncé la construction d'un gazoduc vers Québec et qu'il pousse les provinces maritimes à interjeter appel devant l'Office national de l'Énergie,

afin d'obtenir la prolongation de ce pipeline jusque la Nouvelle Écosse.

Le gouvernement fédéral a également négocié un prix plus bas pour le gaz naturel de l'ouest destiné aux nouveaux clients. Il semble que ce prix doit être fixé à 65% de son équivalent énergétique en pétrole, le prix courant du gaz étant actuellement à 85%.

Mais de vastes programmes de conservation de l'énergie ou de substitution du pétrole vers d'autres sources plus abondantes réclameront d'importantes sommes d'argent. Le gouvernement fédéral voudrait bien servir d'agent

de recyclage des pétro-dollars tandis que l'Alberta souhaiterait que cette opération soit directement réalisée par les marchés financiers privés.

Une solution de compromis, lancée par le premier ministre de l'Ontario et appuyée semble-t-il par le Premier ministre de la Saskatchewan, serait la création d'une «Banque nationale de l'Énergie» où seules les provinces seraient impliquées et à laquelle de «Heritage Fund» albertain serait un important contributeur.

En somme, de même que les pays industrialisés au Sommet de Venise ont demandé aux pays de l'OPEP de faire leur part en faveur des pays en développement, de même les régions sous développées du Canada souhaitent que les régions productrices de pétrole et de gaz en fassent un peu plus pour elles.

Si les provinces s'entendent entre elles, il est douteux que le gouvernement fédéral embarque dans ce jeu. L'orthodoxie fédéraliste de M. Trudeau et sans doute aussi de M. Marc Lalonde, c'est qu'il appartient au gouvernement national d'assurer une juste redistribution des richesses à l'intérieur du pays.

On n'a pas fini de parler de négociations sur l'Énergie au cours de l'été...



Economisez jusqu'à 50% de vos coûts de chauffage!

Grâce à Enersage, il vous est possible d'économiser jusqu'à 50% de vos coûts de chauffage. Enersage c'est un service d'information gratuit du gouvernement mis sur pied dans le but d'informer le public des avantages économiques de l'isolation thermique et des autres moyens de conserver la chaleur à l'intérieur de la maison. Pour obtenir une analyse informatisée des besoins de votre maison en matière d'isolation, il vous suffit de remplir un questionnaire. En suivant nos recommandations, vous économiserez énergie et argent. Voici comment procéder.

1. Remplissez et faites-nous parvenir le coupon que vous trouverez au bas de cette annonce.

2. Quelques jours plus tard, vous recevrez, par la poste, un questionnaire. Complétez-le et retournez-le nous.
3. Nous vous ferons parvenir une analyse informatisée facile à comprendre. Elle vous indiquera d'une façon claire où et comment améliorer l'isolation de votre maison, le coût de l'opération, la somme d'argent qu'elle vous permettra d'économiser et la période d'amortissement.

Ensuite, il n'en tiendra plus qu'à vous d'entreprendre les démarches nécessaires. Le tableau que nous vous enverrons comprendra des conseils particuliers à votre maison et des renseignements sur les programmes d'aide financière disponible.



Canada

éner\$age

Energie, Mines et Ressources Canada / Energy, Mines and Resources Canada

Faites-moi parvenir dès aujourd'hui un questionnaire Enersage. J'aimerais savoir combien d'énergie et d'argent je pourrai économiser cet hiver. (LÉTTRES MOULÉES S.V.P.)

NOM: _____
 ADRESSE: _____
 VILLE: _____
 PROVINCE: _____
 CODE POSTAL: _____

Envoyer à: Questionnaire Enersage
 B.P. 4510
 Succursale "E"
 Ottawa, Ontario
 K1S 5K3



Au moment où il est tant question de politique minière au Québec, il faut lire

Le "Claim" en droit québécois

par Jean-Paul Lacasse

maître ès arts en géographie et docteur en droit
 avocat et professeur à la Faculté de droit
 de l'Université d'Ottawa

Bien peu ont osé approfondir le droit minier. M. le Professeur Lacasse, qui comble cette lacune, fait partie du cercle restreint des juristes spécialisés dans le droit minier...

15 x 23 cm., 254 pages. Prix: \$9,00

Bon de commande

Éditions de l'Université d'Ottawa

65, avenue Hastey, Ottawa, Ontario, Canada,
 K1N 6N5

Veillez me faire parvenir exemplaires de

Le "Claim" en droit québécois.

Nom: _____

Adresse: _____

CI-inclus mon chèque ou mandat de poste.

ressources naturelles

Ressources énergétiques: une décennie pleine de promesses

par
James G.
LivingstonePrésident de la
Compagnie pétrolière
Impériale

L'INDUSTRIE et l'énergie ont toujours été étroitement liées, au point où la première ne peut exister sans la deuxième. Toute menace à l'approvisionnement énergétique du Canada met donc en danger l'appareil industriel du pays et, par là même, la base de notre économie.

Il y a vingt ans, ou même dix, je pense que bien peu d'entre nous auraient pu prévoir le climat qui allait présider à l'ouverture de la présente décennie. Nous croyions alors assez naïvement que nos perspectives de croissance économique étaient à peu près illimitées. Maintenant, il semble que nous ayons troqué cet optimisme excessif pour un pessimisme tout aussi naïf.

Loin de moi cependant l'idée que les problèmes économiques et énergétiques auxquels nous sommes confrontés sont sans importance. Mais je crois vraiment que notre sentiment national d'angoisse traduit plus justement notre état d'esprit collectif que notre situation énergétique réelle. Ainsi, en s'adonnant à ce pessimisme mal fondé, nous publions les énormes possibilités que représentent pour l'économie canadienne des années 80, et au-delà, la mise en valeur de nos ressources énergétiques et le renforcement consécutif de notre autonomie énergétique.

Nos ressources énergétiques intérieures sont énormes. Nous mettons rapidement au point la technologie nécessaire pour les exploiter et pour utiliser plus efficacement nos sources d'énergie existantes. Et nous pouvons certainement atteindre l'autonomie énergétique, sinon au cours de la présente décennie, du moins d'ici l'an 2000, si nous sommes prêts à consentir l'effort voulu. La question fondamentale semble donc de savoir si nous avons la volonté politique et la détermination nécessaires pour nous montrer à la hauteur des promesses d'avenir du pays.

Mais jetons d'abord un rapide coup d'oeil sur la situation énergétique du Canada. Nous consommons actuellement l'équivalent énergétique de quelque quatre millions et demi de barils de pétrole par jour. Le pétrole brut nous fournit à peu près 40% de cette énergie, le gaz naturel, 20%, l'électricité, d'origine hydraulique ou nucléaire, 30% et le charbon, la presque totalité des 10% restants.

Sur le plan de ses réserves d'énergie de type classique, le Canada est bien pourvu. Nous avons suffisamment de gaz naturel pour satisfaire à notre demande jusqu'à la fin du siècle et peut-être bien au-delà. Nous sommes certainement privilégiés au point de vue hydro-électricité, et plusieurs sites pourraient encore

être mis en valeur à Terre-Neuve, au Québec, au Manitoba et en Colombie-Britannique.

Nous possédons l'équivalent de 50 milliards de barils de pétrole dans nos gisements de charbon et, avec la progression continue des prix de l'énergie et la mise au point de techniques plus avancées de gazéification et de liquéfaction de la houille au fil des années, nous pourrions peut-être transformer une bonne partie de cette matière première en une source d'énergie plus mobile et plus économique. Les sables pétroliers de l'Ouest contiennent près de mille milliards de barils de brut, bien qu'une petite partie seulement de ce pétrole puisse être récupérée à l'aide de la technologie actuelle. Enfin, même si l'avenir de l'énergie nucléaire au Canada semble aujourd'hui grevé de certaines incertitudes politiques, il n'en reste pas moins que nous possédons de très importantes réserves d'uranium ainsi que la technologie nécessaire pour transformer cet uranium en énergie.

Les perspectives de mise en valeur des énergies renouvelables, comme l'énergie solaire et l'énergie tirée des déchets, devraient s'améliorer d'année en année. Avec la progression constante des prix de l'énergie, l'énergie solaire fera concurrence aux autres formes d'énergie, et sera sans doute utilisée pour le chauffage de l'eau vers le milieu ou la fin de la présente décennie. L'énergie tirée des déchets devrait pouvoir remplacer quelque 250.000 barils de pétrole par à la fin du siècle.

Voilà le beau côté de l'histoire. Mais il y a aussi un moins beau côté, soit la menace de pénuries de pétrole de type classique dans l'avenir. Nos réserves connues de pétrole dans l'Ouest canadien s'épuisent rapidement et nos importations nettes de brut atteignent environ 300.000 barils par jour à l'heure actuelle. Le grand défi des années 80 sera donc de réduire le taux d'accroissement de notre consommation de pétrole et de le remplacer chaque fois que ce sera possible, tout en nous attendant résolument à la tâche de mettre en valeur des sources de pétrole plus chères et plus difficiles d'accès, comme les sables pétroliers et les gisements de pétrole classique dans les zones-frontières.

Jusqu'à quel point pourrions-nous relever ce défi? Nous savons déjà que le gaz naturel et l'hydro-électricité peuvent remplacer le pétrole pour le chauffage des maisons et certaines usages industriels. À cet égard, le prolongement proposé du gazoduc Alberta-Montréal vers Québec et les Maritimes pourrait certainement être utile, comme le sera

également la progression des prix du pétrole, qui rendra l'énergie hydro-électrique plus concurrentielle. Nous pouvons aussi espérer remplacer une partie du pétrole par des combustibles renouvelables, comme les déchets du bois. En fait, il est possible qu'à la fin du siècle, le pétrole ne soit plus utilisé que dans les cas où l'on ne trouvera pas de solution de rechange commode; ainsi, on continuera d'utiliser l'essence, le carburant diesel, l'essence aviation, l'asphalte, les huiles lubrifiantes et les matières premières destinées à la fabrication des produits pétrochimiques.

Si l'on retient l'hypothèse qu'une partie du pétrole pourra être remplacée par d'autres combustibles et que les Canadiens prendront au sérieux la nécessité d'économiser l'énergie, il semble possible de maintenir la consommation du Canada à son niveau actuel d'environ 1,8 million de barils par jour environ pour le reste du siècle. Ce serait là une réalisation non négligeable, qui ferait passer la part du pétrole dans le bilan énergétique du pays de 40 à 25%.

Cela ne signifie pas toutefois que le Canada ne pourrait pas éprouver quelque difficulté à répondre à la demande dans un proche avenir; aussi longtemps que nous dépendons de sources étrangères d'approvisionnement de pétrole brut, le risque d'interruption des livraisons demeure. Mais à mesure que nous approcherons des années 90 et au-delà, nous pourrions compter sur un apport de plus en plus important en provenance des sables pétroliers de l'Ouest. Quand nos usines actuelles d'extraction de pétrole des sables auront atteint leur pleine capacité, soit au milieu des années 80, elles produiront près de 200.000 barils de brut synthétique par jour.

À la fin des années 80, ces usines, auxquelles viendront s'ajouter deux autres exploitations importantes, dont celle d'Esso Ressources à Cold Lake, devraient produire près de un demi-million de barils par jour, soit presque le tiers des besoins de brut du Canada à cette époque. Il ne s'agit là pourtant que d'une infime partie du potentiel de production des sables pétroliers. On peut aussi espérer que de nouvelles découvertes de pétrole classique dans l'Arctique et au large des côtes atlantiques pourront commencer à combler une partie appréciable de la production intérieure dans les années 90.

De toute évidence, ce scénario rassurant ne se réalisera pas tout seul. Pour y arriver, il faudra d'abord consentir à un relèvement des prix de notre pétrole intérieur dans le sens des prix mondiaux, de façon à encourager un usage plus efficace et modéré de l'énergie et à générer des fonds pour la mise en valeur de nouvelles ressources. De plus, il faudra mettre sur pied des programmes dynamiques pour que l'industrie et le monde des affaires en général puissent compter sur d'autres sources d'énergie — l'électricité par exemple — à des prix concurrentiels. Enfin, il faudra que le pays accepte de laisser la voie libre à l'industrie pour qu'elle construise les pipelines et les usines d'extraction de pétrole des sables pétroliers dont nous aurons besoin et qu'elle explore et mette en valeur les réserves de pétrole de l'Ouest canadien et des régions-frontières.

C'est là tout un programme. J'ai placé l'économie de l'énergie en tête de liste ou presque, parce que c'est là qu'on devrait l'y trouver dans l'esprit de tous les automobi-

listes, hommes d'affaires et chefs de famille canadiens. En fait, l'utilisation rationnelle de l'énergie est devenue un facteur tellement décisif dans la réalisation de notre objectif d'autonomie énergétique que nous pourrions fort bien tout compromettre en refusant de modérer notre consommation.

La notion même d'économie de l'énergie est très mal comprise. Bien sûr, l'idée n'a pas le côté sensationnel qu'évoque la construction d'une usine de la taille de la Syncrude ou la recherche dans le domaine de l'énergie solaire. En fait, on peut difficilement imaginer quelque chose de moins sensationnel que la pose d'un revêtement isolant, la récupération de la chaleur perdue ou l'abaissement d'un thermostat. En plus, on associe volontiers à l'économie de l'énergie l'idée, peu attrayante en soi, d'avoir à se tirer d'affaires avec moins pour obtenir finalement bien peu en retour.

La meilleure façon de se convaincre de l'utilité de l'économie de l'énergie est d'y voir non seulement une façon de diminuer notre consommation d'énergie, mais aussi une véritable source d'énergie nouvelle.

D'après le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le Canada pourrait abaisser d'environ \$50 milliards le coût en capital de son énergie s'il réussissait à plafonner à 2% par année le taux de croissance de sa consommation énergétique au cours des 15 prochaines années. Ce sont là des capitaux qui pourraient être investis dans le développement industriel ou dans de nouveaux projets reliés à l'énergie. Et je crois qu'il faut insister sur le fait que l'économie de l'énergie est une façon bien peu coûteuse pour l'industrie de «créer» de l'énergie. Il a en effet été démontré qu'un investissement d'un dollar dans des mesures d'économie de l'énergie pouvait, dans bien des cas, épargner autant d'énergie qu'en pourrait produire un investissement de trois ou quatre dollars dans la mise en valeur d'autres sources énergétiques.

Malheureusement, le dossier du Canada en ce qui a trait à l'économie de l'énergie n'est guère reluisant. Et s'il est vrai que nous pouvons imputer une partie du blâme à la rigueur de notre climat et à l'étendue de notre territoire, c'est surtout à nous-mêmes qu'il faut s'en prendre. En gardant les prix de l'énergie à des niveaux particulièrement bas, nous avons encouragé les Canadiens à gaspiller l'énergie, en dépit de la menace d'éventuelles pénuries et d'un déficit croissant de notre balance des paiements au chapitre des importations de brut. Nous sommes en fait arrivés à décourager la recherche de nouvelles techniques d'économie de l'énergie

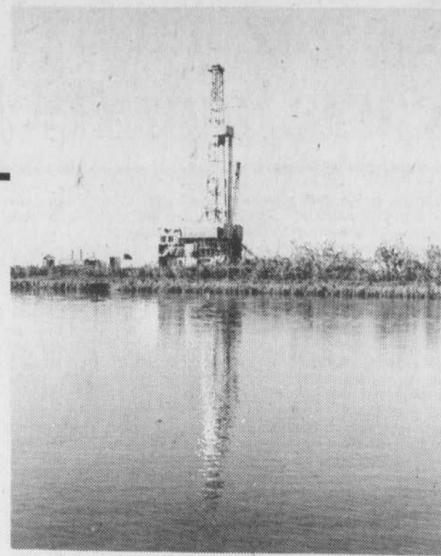
et à inciter l'industrie à conserver des procédés d'exploitation qui se révèlent maintenant inefficaces, compte tenu des coûts de remplacement de l'énergie.

C'est ainsi que le Canada est aujourd'hui confronté au fait qu'il utilise 50% plus d'énergie par habitant qu'un pays comme la Suède, par exemple, qui possède un climat et une base industrielle semblables aux nôtres. Et, plutôt que d'essayer de rétablir la situation, nous laissons les choses s'aggraver. Entre 1974 et 1978, le Canada avait réussi à maintenir à 2½% environ le taux de croissance de sa consommation énergétique. Or, l'an dernier, l'augmentation de la demande d'énergie a dépassé toutes les prévisions, pour atteindre à peu près 5%.

Avant traité de la question de l'économie de l'énergie et insisté sur la nécessité et le caractère inévitable d'une hausse des prix de l'énergie, je pense avoir donné une bonne indication de l'orientation que l'industrie devrait prendre pour trouver une solution à ses problèmes énergétiques. Au premier chef, il y a les économies d'énergie.

Les possibilités d'économie de l'énergie dans l'industrie sont énormes, même avec les techniques dont nous disposons aujourd'hui. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a en effet estimé que l'économie d'énergie dans le domaine industriel peut atteindre environ 24%.

L'application d'un programme efficace d'économie de l'énergie dans le domaine industriel pourrait réduire considérablement notre consommation totale d'énergie. L'industrie utilise en effet environ le quart de l'énergie du Canada, auquel s'ajoute une autre tranche de 14% pour le transport des approvisionnements et de marchandises. Le même ministère dont je parlais plus haut a calculé qu'en ajoutant de l'isolant, des coupe-froid et des fenêtres à double vitrage aux immeubles industriels déjà existants, l'industrie canadienne épargnerait l'équivalent de 30 millions



de barils de pétrole par an, presque autant que la production d'une nouvelle usine de traitement des sables pétroliers.

L'industrie a déjà fait un premier pas en ce sens, comme vous le savez peut-être déjà, avec la formation de 15 groupes de travail couvrant autant de secteurs d'activité industrielle. L'objectif visé est une réduction moyenne de 12% de l'énergie consommée par unité de production à la fin de 1980. Certains secteurs ont déjà atteint des résultats intéressants, notamment les produits chimiques et les métaux ferreux.

Vous aurez sans doute conclu, à ce moment-ci, que l'une des meilleures façons de faire face à la situation est de réduire notre consommation d'énergie et d'utiliser celle-ci plus efficacement. Heureusement, ce n'est là qu'une première facette de la solution, et j'ai tenu à garder le meilleur pour la fin. Il ne faut pas de doute en effet que la principale répercussion des projets de mise en valeur de nouvelles sources d'énergie canadiennes sera de multiplier les possibilités de développement économique du pays, possibilités qui profiteront à l'ensemble des citoyens et de bien des façons.

Les avantages pour le Canada de cette mise en valeur de nos ressources énergétiques au cours des années 80

son de trois ordres. D'abord, il y a tous ces avantages qui sont liés à une plus grande autonomie dans le domaine énergétique. Nous allons nous doter d'une source d'approvisionnement pétroliers sûre, à une époque où les réserves mondiales commencent à s'épuiser et où l'appétit croissant des pays du Tiers-Monde dans le domaine énergétique contribue à accentuer le climat d'incertitude qui règne aujourd'hui. Ce faisant, nous pourrions corriger le déficit croissant de notre balance des paiements au chapitre des approvisionnements pétroliers, déficit attribuable à notre dépendance envers des sources étrangères.

Le deuxième avantage est constitué par les retombées économiques en termes de création de richesse et d'emplois. Ces retombées sont, à proprement parler, colossales. On a en effet évalué \$300 milliards la somme qui devra être investie au Canada dans la mise en valeur de l'énergie au cours des dix prochaines années, ce qui pourrait se traduire par 350.000 nouveaux emplois dans tous les secteurs de l'économie et par des achats de matériel de l'ordre de \$120 milliards au Canada.

Le troisième avantage a trait aux sommes importantes que percevront les gouvernements sous forme de redevan-

ces et d'impôts supplémentaires. Ainsi, on a estimé que l'entreprise Syncrude, pendant les 25 années de son activité, versera au gouvernement de l'Alberta des redevances qui s'élèveront à plus de \$17 milliards, et des impôts qui atteindront \$7 milliards. Le projet de Cold Lake, de son côté, pourrait rapporter quelque 40 milliards de dollars en redevances et \$37 milliards supplémentaires sous forme d'impôts perçus par tous les gouvernements au cours de la durée prévue de l'exploitation.

A court terme, la situation énergétique du Canada peut fort bien présenter les allures d'une «crise». Mais, avec un peu de recul, et considérant l'immensité de nos ressources disponibles et le potentiel gigantesque et unique qu'elles représentent, nous devrions plutôt voir la promesse d'un avenir enviable.

Au cours des derniers mois, nous avons pu constater la très grande diversité des positions prises par les partis politiques et les gouvernements sur la question énergétique au Canada. Malgré cette diversité, tous se sont accordés pour reconnaître la nécessité d'accroître la production d'énergie intérieure. Dans ces conditions, je suis sûr que nous arriverons à nous entendre, et que tous ensemble, nous pourrions nous atteler à la tâche qui nous attend.

DU NOUVEAU CHEZ PARBUS



UN SERVICE MÊME JOURNÉE «GARANTI»

SUR SEMAINE*, 4x4 ÉGALE

- Entre MONTRÉAL et OTTAWA de même que MONTRÉAL et QUÉBEC (et vice-versa), un SERVICE DE MESSAGERIES, terminus à terminus, GARANTI EN DEÇÀ DE 4 HEURES, ou nous remboursons 100% des frais de transport. SERVICE GARANTI OU ARGENT REMIS!
- SEULEMENT \$ 4 pour envoyer un colis de 4 lb ou moins \$ 8 pour un envoi** pesant entre 4 et 40 lb \$12 pour un envoi** pesant entre 40 et 100 lb
- LE CONSIGNATAIRE EST AVERTI PAR TÉLÉPHONE avant même que le colis ne parvienne à destination, permettant ainsi la cueillette de votre colis dès l'arrivée de l'autobus.

NOTE: — La garantie ne s'appliquera pas aux retards causés par les intempéries.
— La consolidation des envois multiples par les compagnies de courrier/messageries ne sera pas permise. Le tarif par envoi s'appliquera.
— Tous les autres règlements prévus aux tarifs de colis de Voyageur Inc. et Voyageur Colonial Limited s'appliqueront.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, APPELEZ

OTTAWA
238-6668MONTRÉAL
843-4231QUÉBEC
524-4544

* Ce service fonctionne du lundi au vendredi, à l'exception des congés statutaires. Votre envoi doit être remis au TERMINUS d'origine entre 06h00 et 21h00.

** Un envoi peut comporter jusqu'à 5 colis, avec un poids maximum de 75 lb chacun.

Parbus
de Voyageur



Bienvenue à l'efficacité.

FONDS de PLANIFICATION de RESSOURCES Ltée

Un investissement entièrement planifié dans les compagnies canadiennes d'énergies et de ressources. Admissible aux plans enregistrés d'épargne-retraite et d'épargne-logement.

Taux de rendement moyen, composé, annuel sur un investissement dans le Fonds:

1 an — 43.1% par année
5 ans — 27.6% par année

(voir le Financial Times du 23 juin 1980)

Caution et gérance:

BOLTON, TREMBLAY INC.

Appellez:

R & R Malenfant

Services financiers
3460, rue Peel
bureau 115
Montréal, H3A 2M1

(514) 849-5828



Nos contributions à l'avenir de l'Industrie Minière du Canada

Exploration

Nous sommes constamment à la recherche de nouveaux gisements de minerais dans presque toutes les parties du Canada. Nos méthodes sont parmi les plus perfectionnées et les plus sophistiquées au monde.



Mise en valeur

Notre mine de cuivre Thierry, à Pickle Lake, dans le nord-ouest de l'Ontario, est maintenant en production. UMAX l'a transformée d'un rêve rempli d'espoir en une mine opérationnelle.



Recherche

Nous sommes à la pointe du progrès dans le domaine métallurgique non ferreux. Nous sommes prêts à mettre nos connaissances techniques à la disposition de tous nos associés canadiens qui détiennent des propriétés qui ont un potentiel de mise en valeur pour l'avenir.



Financement

Nous sommes en mesure de fournir le financement essentiel, ainsi que les ressources nécessaires à l'exploration et à la mise en valeur, dans des entreprises communes. Si vous êtes dans l'industrie minière du Canada, considérez UMAX comme membre de la famille!



UMEX UNION MINIERE EXPLORATIONS AND MINING CORPORATION LIMITED

...ajoutant une nouvelle dimension d'expérience à l'échelle mondiale à l'industrie minière du Canada.

1935 Leslie Street, Toronto, Ontario, M3B 2M3
(416) 445-8832

Le gaz naturel améliorera la carte industrielle du Québec

L'ACCROISSEMENT de la part du gaz naturel dans le bilan énergétique du pays est l'un des buts prioritaires de l'Etat, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

Ainsi, depuis quelques années, le gouvernement d'Ontario, agissant dans le sens de sa politique d'autosuffisance en matière d'énergie, a intensifié ses discussions et ses consultations avec les provinces productrices ou consommatrices de gaz naturel, dans l'espoir d'en augmenter la distribution dans l'Est du pays. Ceci, en effet, renforcerait la sécurité des approvisionnements en énergie et améliorerait notre balance des paiements.

De la même manière, l'énergie sous toutes ses formes est au centre des préoccupations du gouvernement du Québec, comme en fait foi le Livre blanc publié il y a deux ans par la Direction générale de l'énergie. On lit dans ce document, intitulé *Assurer l'avenir*, les passages suivants, qui ont retenu au plus haut point l'attention des dirigeants de Gaz Métropolitain, la Compagnie qui, depuis 23 ans, assure la distribution du gaz naturel à Montréal et dans la grande région métropolitaine: «La politique québécoise de l'énergie, plutôt que d'imposer partout l'Etat, cherchera à informer les agents économiques, à les orienter, les appuyer pour que leur dynamisme multiplie l'action du gouvernement dans le sens des intérêts collectifs...»

«Au niveau de l'environnement, la politique énergétique doit tenir compte de l'évolution des mécanismes de protection du milieu mis en place par le gouvernement. Dans ses choix d'énergies disponibles, elle donnera la priorité à celles qui affectent le moins le milieu, et tentera d'éviter le recours aux plus incertaines.»

Depuis la publication de ce Livre blanc, les autorités du Québec ont révélé qu'elles envisageraient l'utilisation du gaz naturel à un degré supérieur à celui qu'elles prévoient en 1978. Elles ont même fait état de certaines mesures éventuelles, dont l'abolition de la taxe de vente sur le gaz, en vue de favoriser l'extension du réseau gazier dans le Québec.

■ Une expansion à planifier — Placée devant ces faits et ces attitudes, Gaz Métropolitain n'a pas été lente à réagir.

La compagnie a ainsi participé aux audiences publiques tenues par l'Office national de l'énergie en 1979, dans le cadre de l'examen des besoins et approvisionnements canadiens en gaz naturel. On y a appris que les réserves canadiennes sont plus que suffisantes pour satisfaire les exigences actuelles et futures du pays, tant dans les régions déjà desservies que dans celles que l'on projette d'approvisionner. L'industrie gazière actuelle se fait fort de répondre à la demande du pays jusqu'à l'an 2000 et bien au delà.

D'autre part, en juin de l'an dernier, nous avons fait connaître au ministre québécois délégué à l'Energie notre position quant à l'extension du réseau gazier. La compagnie a souligné à ce moment les avantages que le Québec retirerait du droit exclusif de distribution accordé à Gaz Métropolitain dans les nouveaux marchés et elle a décrit les paramètres selon lesquels on pourrait procéder le plus avantageusement à pareille extension.

Plus tard en 1979, la compagnie a participé aux travaux d'un comité aux fins d'étudier avec des représentants du gouvernement du Québec et de la Régie de l'électricité et du gaz une réglementation adaptée aux besoins de l'extension.

■ Projet de \$1,9 milliard — Pour que l'utilisation du gaz naturel soit généralisée au Québec, il faudra que se réalise le projet d'extension du gazoduc de TransCanada Pipelines et Q&M Pipeline, qui se propose de rendre accessible cette source d'énergie à toutes les régions à densité de consommation à l'exception de la Gaspésie et de la Côte-Nord.

Voici ce que dit à ce sujet une étude récente sur l'impact socio-économique du projet d'extension de Gaz Métropolitain, étude effectuée par la firme Econosult: «Sur le tracé du gazoduc viendraient se brancher les complexes des réseaux de distribution dans les municipalités; bien que le tout ne sera pas complété avant l'an 2000, la plus grande partie sera réalisée et en opération pour l'année 1990. Il

s'agit en fait d'un projet colossal qui assurera dès 1990 une consommation de gaz naturel au Québec égale à trois fois ce qu'elle est présentement. Pour ce qui est de l'investissement dans sa totalité (c'est-à-dire la transmission, la distribution et la conversion) en dollar constant de 1979, on parle d'une somme de \$1,9 milliard de dépenses cumulées pour l'an 2000. Simple- ment pour la période de 1978 à 1990, il s'agit de dépenses de construction de l'ordre d'un milliard réparties à peu près également entre la construction de la ligne de transmission et la distribution; on évalue les dépenses de conversion à \$300 millions, pour la même période, le tout devant générer, en emploi direct seulement, 25,000 hommes-années, durant cette même période.

Rappelons que le projet d'extension du réseau de Gaz Métropolitain comprend l'installation de conduites principales à partir du gazoduc qui apporte le gaz en provenance de l'Ouest canadien. Il comprend également l'installation de branchements, de postes de livraison, enfin, d'équipement permettant l'utilisation du gaz par les secteurs résidentiel, commercial et industriel.

L'impact économique touchera des secteurs situés en bonne partie en dehors de la région métropolitaine. Gaz Métropolitain dessert actuellement la région de Montréal et la rive Sud jusqu'à Sorel. Son projet d'extension concerne six régions et environ 114 municipalités.

La répartition de ces municipalités par région est la suivante: Montréal (65 municipalités); Québec (9 municipalités); Trois-Rivières (13 municipalités); Sherbrooke (12 municipalités); St-Jérôme (8 municipalités); Chicoutimi (7 municipalités); Au total, 114 municipalités.

Les municipalités visées comprennent donc une bonne partie du territoire québécois, à l'exception de la Gaspésie et de la Côte-Nord.

L'extension du réseau à ces régions pourrait contribuer grandement à décentraliser notre économie. Le Rapport Major et Martin note en effet que la structure industrielle québécoise est peut-être tronquée parce que le gaz n'est, sauf exception, pas distribué

hors de l'agglomération montréalaise: les entreprises qui ne s'accommodent pas des conditions propres à cette agglomération mais requièrent le gaz naturel ne sauraient s'implanter au Québec même si les autres considérations le justifient. L'extension du réseau gazier aura à coup sûr une incidence sur la structure industrielle québécoise.

L'extension du réseau du gaz métropolitain pourrait favoriser au Québec la fabrication de produits chimiques industriels, de placages et contreplaqués, de savon et produits de nettoyage, l'emboutissage des métaux, la fabrication de petits appareils électriques et d'équipement commercial de réfrigération, pour ne mentionner que ceux-là.

■ Gaz naturel pour tous — Toujours selon l'étude Major & Martin, l'extension du réseau gazier au territoire québécois non encore desservi requiert des investissements de \$879,9 millions en dollars 1979, entre les années 1980 et 1990. Au cours de cette période, les dépenses d'exploitation atteignent \$228 millions soit \$21 millions en moyenne annuelle. La réalisation du projet résultera au terme de cette même période, et d'année en année par la suite, en une substitution de 26,7 millions de barils de pétrole par une quantité équivalente de gaz naturel.

«Dans la mesure où les appareils au gaz qui remplaceront les brûleurs au mazout sont entièrement de production québécoise, l'incidence directe de l'investissement sur le Produit Intérieur Brut provincial se chiffre à \$502 millions tandis que les revenus des gouvernements s'accroissent de \$108 millions et les importations québécoises de \$94 millions. De plus, l'incidence indirecte touche \$156 millions, \$45 millions et \$111 millions, respectivement.

«L'effet multiplicateur des revenus ainsi générés est de l'ordre de 1,6 de sorte que sur la période l'impact global, direct, indirect et induit, se chiffre à \$1053 millions en terme d'accroissement du PIB; en outre, la création d'emploi s'élève à 30,173 hommes-années. L'impact global sur les revenus des gouvernements et les importations s'élève d'autre part à

\$268 et \$402 millions, respectivement.

«Au chapitre des dépenses d'exploitation, les effets directs, indirects et induits se chiffrent à \$25,7 millions en terme de PIB et 1 044 hommes-années en terme d'emploi. Les importations augmentent de \$8 millions, les revenus gouvernementaux de \$12 millions. Abstraction faite de l'inflation, ces résultats se reproduisent d'année en année à partir de 1981 et au delà de 1990.

Si, au delà de 1990, le projet est engagé en phase de croissance jusqu'en l'an 2000, son taux de rendement interne est de 8,1%. Par delà le bénéfice privé de la compagnie Gaz Métropolitain, un certain nombre d'avantages découlent de l'extension du réseau gazier aux yeux de la collectivité québécoise: ils ont trait notamment à la qualité de l'environnement, à la réduction des subventions compensatoires des prix national et international du pétrole et, bien sûr, à la sécurité de l'approvisionnement compte tenu de la situation du pétrole sur le plan mondial.»

Ces divers avantages sont estimés à \$34 millions annuellement si l'écart des prix national et international du pétrole se reforme dès 1980. Il s'ensuit que le taux de rendement interne du projet est de 14,6%, compte tenu de l'intérêt général du Québec.

■ Energie «propre» — Selon nos études et notre expérience de près d'un quart de siècle, au chapitre de la mise en place de l'infrastructure et de la distribution du gaz naturel, il semble qu'on ne puisse faire état de dommages notables au milieu naturel comparativement à l'alternative pétrolière.

La distribution de gaz naturel ne requiert aucune transformation particulière de la matière première sur le territoire québécois. Certes, il existe déjà une usine de liquéfaction dans l'île de Montréal, mais de tels établissements ne sont pas à l'origine de pollution atmosphérique substantielle. L'unité dont il est question est de dimension modeste et ne peut être rendue responsable d'un dommage significatif.

Le gaz naturel, qui remplacera graduellement jusqu'à



par
Jacques
Beauchamp

Président de Gaz
Métropolitain

73,000 b/j de pétrole (153 x 10 BTU/an) et qui ne dégage à la combustion qu'une quantité infime d'anhydride sulfureux pourrait occasionner en phase de croissance une économie annuelle minimum de \$27,9 millions au prix de 1979 à la Communauté Urbaine de Montréal, comparativement aux coûts occasionnés par les autres polluants industriels.

Le rapport de Major & Martin conclut que les effets de la réalisation du projet d'extension de Gaz Métropolitain sur la collectivité québécoise sont positifs «pour tous les postes étudiés». Et les auteurs de l'étude ajoutent: «En fonction de l'intérêt général, un projet apparaît souhaitable si sa valeur actualisée est positive et/ou si son taux de rendement interne est supérieur aux taux de rendement de la meilleure alternative. Il semble bien que ce soit le cas de l'extension du réseau gazier dans la mesure où les hypothèses retenues et les données utilisées sont raisonnablement exactes.»

Nous sommes fort encouragés par ces conclusions positives des deux études, celle d'Econosult et celle de Major & Martin, toutes deux effectuées au cours des trois premiers mois de l'année courante. L'enquête approfondie menée par ces spécialistes de l'économie dans tous les domaines qui seront touchés par l'extension confirme les résultats de nos propres études. Cela est d'excellent augure pour l'avenir, un avenir prochain, et nous remplît d'optimisme.

■ Québécoisisation — Il y a à peine quelques jours,

Northern & Central Gas Corporation, filiale de Norcen Energy Resources, annonçait qu'elle venait de conclure la vente de \$26 millions de débentures à des institutions financières québécoises.

Les détenteurs de ces débentures ont le droit de vote immédiat sur 3,25 millions d'actions de Gaz Métropolitain, jusqu'ici détenues par Northern & Central Gas Corporation.

Il s'agit, pour notre Compagnie, d'une démarche d'une importance majeure. En effet, la participation de Northern & Central (Norcen) est ainsi réduite à 49% et les actionnaires québécois pourront dorénavant détenir 51% des actions de Gaz Métropolitain; ils n'en détenaient que 28% avant aujourd'hui.

Les nouveaux actionnaires, à majorité québécoise, sont constitués principalement d'un groupe d'institutions financières détenant 30% des actions et du public en général, pour 20%.

Cette vente vient confirmer ce que nous écrivions au début de l'année dans notre 22e rapport annuel (1979): alors que nous rappelions que la Compagnie Ressources Énergétiques Norcen avait fait part en décembre 1979 de son intention de vendre à des investisseurs institutionnels du Québec une nouvelle série de débentures convertibles, pour une durée et pour un prix spécifiques, en des actions ordinaires de Gaz Métropolitain, détenus par Northern & Central Gas Corporation.

C'est en juillet 1979 qu'é-

taient appelés les québécois de notre entreprise alors qu'elle lançait l'émission d'actions ordinaires envisagée depuis longtemps; elle fut un véritable succès.

C'était la première émission publique de la compagnie depuis septembre 1966 et l'accueil enthousiaste qu'elle a reçu est de bon augure. Au delà de 95% des 2 millions d'actions émises au public ont été achetées par des résidents du Québec, portant ainsi à 21% leur participation à la propriété de l'entreprise. Simultanément, 2 millions d'actions ont été vendues à la compagnie mère, Northern and Central Gas Corporation Limited, dont la participation à l'avoir des actionnaires ordinaires est passée de 81,6% à 72,5%.

Le produit net de la vente de ces 4 millions d'actions ordinaires à \$5,75, pour un montant global de \$22,016,000, a servi principalement au remboursement d'emprunts à court terme, pour une somme de \$21,300,000 contractés pour les fins générales de l'entreprise, qui améliorerait ainsi grandement la composition de sa capitalisation par l'augmentation de l'avoir des actionnaires ordinaires, qui est passé de 21,2% à 29,8%.

Cette démarche de Norcen ainsi que l'attitude positive des gouvernements quant à la plus grande importance que doit prendre le gaz naturel dans le bilan énergétique du pays augurent bien pour l'avenir de Gaz Métropolitain et offrent une plus grande sécurité d'approvisionnement énergétique pour tous les Québécois.



Symbole d'excellence dans la production de l'acier au Canada.

Depuis sa fondation, Amsco Joliette n'a cessé de servir l'industrie minière et les entreprises de construction au Québec.

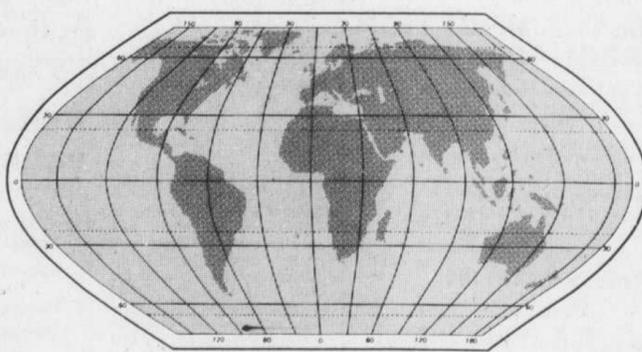
Aujourd'hui les produits Amsco Joliette font l'objet d'une demande croissante non seulement au Québec mais partout au Canada et même à l'étranger.

La division Amsco Joliette des Industries Abex a été la première à couler de l'acier au manganèse, l'acier le plus dur qui soit. Ses alliages d'acier sont d'une qualité insurpassée à ce jour.

Nous sommes fiers d'avoir contribué à l'essor phénoménal de l'exploitation de nos ressources naturelles.

LES INDUSTRIES
Abex
Filiale de IC Industries

Pièces d'origine et de rechange pour concasseurs, broyeurs et excavateurs



QIT-FER ET TITANE INC.

c'est un peu du Québec partout dans le monde. Une compagnie québécoise qui extrait du minerai dans la région de Havre Saint-Pierre, le transporte à Sorel, le transforme en fer et en scorie de titane et, de son siège de Montréal, le vend aux quatre coins du monde.

L'exportation d'électricité aux USA passe par Terre-Neuve

par
Gilles
Provost

AUX Américains de la Nouvelle-Angleterre, M. René Lévesque avait une bien triste nouvelle à transmettre, lors de la conférence qui s'est tenue au Vermont à la fin de juin. «La vache hydroquébécoise, leur a-t-il dit en substance (et en langage plus diplomatique), a besoin de tout son lait pour ses rejetons. Les vastes surplus hydroélectriques dont nous vous avons parlé dans le passé n'étaient guère que mirages de politiciens et nous nous arrachons déjà les cheveux pour ne pas être accablés bientôt au choix nucléaire qui déplaît autant à nos électeurs qu'aux vôtres. Alors, s'il-vous-plait, recherchez ailleurs la sécurité énergétique dont vous rêvez!»

Pourtant, paradoxe suprême qui a semblé échapper aux reporters, cette dure réalité a semblé brusquement s'estomper lorsque les Américains ont fait miroiter leurs \$ milliards. Tout à coup, le premier ministre du Québec a semblé intéressé et a promis d'entreprendre sur le champs les études nécessaires, comme s'il avait retrouvé dans sa manche l'as de rechange qui lui permettrait de retourner la partie à son avantage.

Tout aussi paradoxale, à première vue, aura été l'attitude de Terre-Neuve qui a levé le nez avec dédain sur les offres des représentants de la Nouvelle-Angleterre, refusant même d'en entendre parler avant d'avoir réglé un litige qui l'oppose au Québec à propos de la centrale de Churchill Falls. Pourtant, cette province n'est-elle pas celle qui a le surplus d'énergie les plus importants, au Labrador? Et ne cherche-t-elle pas désespérément un acheteur important qui lui permettrait enfin de les mettre en valeur de façon rentable? Pourquoi donc jouer à l'indépendante de cette façon?

Bien plus limpide aura paru l'attitude du Nouveau-Brunswick qui rêve d'une usine marémotrice au travers de la baie de Fundy. Cette province aura «vendu sa marchandise» avec agressivité, mettant tout en oeuvre pour intéresser les riches voisins du Sud à ce projet trop gros pour son propre réseau électrique. En effet, les marées ont le malheur de livrer leur énergie de façon cyclique, à des heures qui ne correspondent pas toujours aux besoins de la population de Fredericton ou de Saint-Jean. Seul un gros réseau possède l'inertie suffisante ou la flexibilité interne nécessaire pour absorber sans broncher ces bouffées d'énergie intempestives. D'ailleurs, même les Américains hésitent avec raison à s'embarquer dans une telle galère, surtout que cette centrale trouble-fête serait située au bout d'une nouvelle ligne de transport démesurée.

Autant l'attitude du Nouveau-Brunswick et les réactions américaines à son endroit sont-elles faciles à comprendre, autant, par contraste, apparaissent étranges les réactions de Québec et de Terre-Neuve ainsi que la persistance des Américains à courtiser la Belle Province dont les charmes devraient se flétrir rapidement.

Comme on s'en doute, cet illogisme n'est qu'apparent et les divers protagonistes ont de bonnes raisons d'agir ainsi. Une analyse serrée de la situation montre que de nombreuses contraintes techniques empêchent Terre-Neuve d'exporter son électricité du Labrador ailleurs qu'au Québec. Dès lors, il suffirait que l'Hydro-Québec mette la main sur cette énergie du Labrador à brève échéance pour que fleu-

risent tout à coup les surplus qui lui manquent en ce moment et vers lesquels lorgnent les Américains.

Enfin, la Nouvelle-Angleterre préfère obtenir son énergie d'un gros fournisseur fiable plutôt que de se mettre à la merci d'une centrale isolée au bout du monde... et d'une interminable ligne de transport vulnérable aux pannes à répétition. Elle préfère acheter son énergie de l'ensemble du réseau québécois à qui elle laisserait le soin de décider laquelle de ses nombreuses centrales fournira le «jus» désiré à chaque instant.

Les Terre-neuviens, pour leur part, aimeraient bien se passer de l'entremise québécoise. A tout le moins, ils refusent d'être plus longtemps exploités par leur gros voisin qui s'enrichit à leur place et qui ne leur laisse que de maigres miettes. Sensible aux frustrations accumulées de ses électeurs, le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a donc fait savoir à ses interlocuteurs qu'il ne pensera pas à de nouveaux projets avant qu'on ait d'abord rétabli l'équité des transactions passées en revisant le contrat d'achat de l'électricité des chutes Churchill.

Cette centrale de plus de 5000 mégawatts (aussi grosse que LG-2, la plus importante du Québec) fournit en ce moment le tiers de l'électricité québécoise et cela, au prix infime de \$0,30 les 100 kilowatts-heures (kWh). C'est cela qui permet à Hydro-Québec de trouver des «surplus» au bénéfice des Américains, surplus pour lesquels elle peut obtenir jusqu'à \$10 les 100 kWh, trente fois le prix qu'elle paie au «Newfie». Ces derniers ont donc le sentiment très net d'être les dinos de la farce. Et ils n'apprécient guère ce genre de blague.

L'affaire est d'autant plus vexante pour eux qu'ils venaient à peine de signer avec l'Hydro-Québec un contrat qui les liait jusqu'au début du prochain siècle lorsque la crise de l'énergie a fait grimper de façon aussi astronomique qu'imprévue le prix de leur propre électricité. Leurs centrales au pétrole leur coûtent maintenant quelque dix fois plus cher que les kilowatts-heures exportés au Québec! Par surcroît, il leur suffirait à peine d'une portion de l'énergie des chutes Churchill pour satisfaire aux besoins électriques de leur île peu industrialisée et peu peuplée.

Le contrat des chutes Churchill prévoyait en 1969 que Terre-Neuve pourrait utiliser jusqu'à 300 mégawatts de la centrale pour ses propres besoins. Cette réserve apparaissait démesurée à l'époque parce que le Labrador a peu près désert n'a jamais besoin de cette énergie. Maintenant, le problème a changé de place et on songe plutôt à acheminer ces kWh vers l'île, à travers le détroit de Belle-Isle. Malheureusement, les 300 mégawatts ainsi disponibles ne permettent pas de justifier la construction d'une ligne de transport sous-marine. Et, nouvelle vexation, Québec refuse de laisser à Terre-Neuve plus d'électricité que ne le prévoit le contrat.

L'autre solution la plus économique serait de mettre en chantier une nouvelle centrale importante, à Gull Island sur le fleuve Churchill. Cette fois, Terre-Neuve aurait de l'énergie à en revendre, littéralement, et les 1700 mégawatts de cette construction rendraient rentable la construction du câble sous-marin tant désiré. (L'énergie coûterait quand même 20 fois

plus cher que celle de Churchill Falls!)

Malheureusement, vexation suprême, cette «solution» exige aussi d'avoir recours à «l'aide» intéressée du Québec parce que le réseau Terre-neuvien ne pourra pas absorber une telle quantité d'énergie avant bien des années. Le projet demeure irréalisable sans l'appui d'un gros client dont l'appui financier et les achats viendraient tout rentabiliser.

Au bout du compte, la province se retrouve dans la même position de faiblesse qu'au moment de la négociation du contrat des chutes Churchill, à la fin des années 60. A l'époque, le projet a pu se réaliser seulement parce que l'Hydro-Québec a réuni le financement nécessaire et garanti, par ses achats, la rentabilité du projet. La centrale a donc été construite presque comme si elle avait été située en territoire québécois et les Terre-neuviens ont dû se contenter d'un montant minimal de redevances. Le contrat demeurerait «rentable» puisqu'ils avaient le choix entre «ça ou rien». La rentabilité paraissait même d'autant meilleure que le pétrole ne coûtait presque rien et que les centrales nucléaires promettaient encore de fournir de l'électricité à un coût infime (promesse qui n'a jamais été tenue, évidemment).

Pour parer à sa position de faiblesse, Terre-Neuve cherche désespérément des solutions de rechanges depuis des années, alternatives qui ressemblent souvent au bluff des joueurs de poker. Par exemple, elle espère toujours attirer chez elle des industries qui consommeraient des blocs importants d'énergie électrique. Ou encore, elle évoque la possibilité de vendre son énergie directement aux Américains à l'aide d'un long câble sous-marin qui traverserait le golfe du Saint-Laurent jusqu'en Nouvelle-Ecosse. (Ce rêve d'ingénieurs est aussi un cauchemar d'économiste.)

Plus réaliste aurait pu être l'option de traverser le territoire québécois par une ou deux lignes terrestres à courant continu, comme on le fait pour les pipelines. Cette fois encore, Terre-Neuve s'est heurtée au veto québécois qui refuse de voir son paysage défiguré par de nouvelles installations, d'autant plus qu'elles auraient demandé un entretien constant. D'ailleurs, la solution la plus économique, globalement, serait de céder l'énergie au réseau québécois qui la revendrait à l'autre frontière. C'est pourquoi les Américains y sont favorables et c'est pourquoi même Terre-Neuve s'y ralliera sans doute un jour, une fois qu'aura été renégocié le contrat des chutes Churchill.

Pour arriver à son objectif, Terre-Neuve a donc choisi de s'opposer à tout nouveau développement jusqu'à ce que Québec soit lui-même forcé à négocier par la pression de ses besoins internes ou par l'attrait des offres américaines, si ces dernières devenaient alléchantes au point que la Belle Province y trouve son profit tout en renégociant au passage le contrat de 1969.

Si elle joue à l'indépendante, Terre-Neuve ne peut pas pour autant oublier ses propres besoins internes. C'est pourquoi la Société d'aménagement du cours inférieur du fleuve Churchill proposait la semaine dernière qu'Ottawa et Saint-Jean s'allient pour mettre en chantier sans délai une «petite» centrale de 600 mégawatts à la chute du Rat Musqué ainsi que le fameux câble sous-marin à travers le détroit de

Belle-Isle. Malheureusement, ce projet «minimaliste» est à peine concurrentiel, économiquement, et il pose des problèmes techniques importants. Enfin, il reste encore un peu gros pour les besoins et il ne serait pas réalisable sans l'aide d'Ottawa. En somme, cela ressemble encore à un «bluff» dans le cadre des négociations avec le Québec.

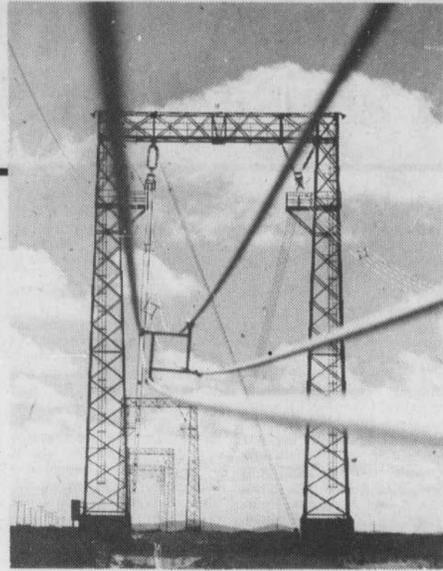
Contrairement à ce que pense trop souvent l'opinion publique, la province de Québec n'est pas «au-dessus de ses affaires» dans le domaine de l'électricité. Bien sûr, nos rivières ne risquent pas de se tarir et notre énergie hydraulique est qualifiée «d'inépuisable» à juste titre. Elle n'est pas pour autant illimitée. La croissance de la demande et la nécessité de remplacer le pétrole étranger obligent à exploiter sans cesse plus de rivières en multipliant les barrages. Or, les sites adéquats se raréfient. Hydro-Québec estime en ce moment que les centrales hydroélectriques qui restent à construire pourraient fournir environ 15 000 mégawatts de façon à-peu-près constante, soit l'équivalent de la puissance installée en ce moment dans la province. De quoi se rendre jusqu'en l'an 2000 environ. Après cela, il faudra trouver autre chose.

On peut aussi «étirer» un peu ce potentiel en suréquipant les rivières, c'est-à-dire en installant le long du cours d'eau plus de turbines que ne pourrait en actionner en permanence la masse d'eau disponible. L'Hydro-Québec a de grands besoins en hiver mais peut reprendre son souffle en été et elle a décidé d'y avoir recours de plus en plus. Cette astuce ne permet cependant pas d'obtenir plus d'énergie au total puisque cette dernière dépend uniquement de la quantité d'eau turbinée. Un suréquipement permet de fournir une pointe de production supplémentaire mais il faut ensuite réduire le débit

pour récupérer le surplus d'eau qu'on a laissé couler. Au bout du compte, le coût de l'électricité s'en trouve accru puisque l'on utilise un plus grand nombre de génératrices pour produire à-peu-près la même quantité d'électricité. En outre, cette solution n'ajoute aucun «surplus» vendable aux Américains, bien au contraire.

Hydro-Québec soutient en ce moment qu'elle doit immédiatement mettre en chantier des centrales nucléaires pour entamer la transition qui permettra de satisfaire à la croissance de notre consommation après l'an 2000, une fois nos ressources hydroélectriques épuisées. Une telle transition graduelle permet aussi de reporter un peu plus loin le recours aux rivières les moins économiques dont l'exploitation n'est pas tout à fait rentable. C'est pourquoi la Société d'Etat voudrait construire bientôt la centrale Gentilly III, un «monstre» de 3 500 mégawatts qui commencerait à produire dès 1990. Par contre, le gouvernement de Québec dit vouloir repousser cette échéance aussi loin que possible et cherche déjà des alternatives hydro-électriques pour repousser un peu le spectre de l'atome.

Or, les alternatives se font rares. Déjà, on prévoit que le suréquipement des centrales de la Baie James et de Manic, couplé à quelques turbines à gaz et aux 2 000 mégawatts de la centrale à réserve pompée Delaney permettront de repousser à peine jusqu'en 1988 la mise en service des ouvrages de la phase deux de la Baie James (LG-1, Brisay, La Forge 1, etc.). Dès 1990, il faudrait rajouter le complexe de la Grande Baleine aux premiers réacteurs de Gentilly-3, après quoi devront entrer en scène les rivières Nottaway, Rupert et Broadback, c'est à dire le fameux complexe NBR qui formait le projet initial de la Baie James en 1970.



Même alors, il faudrait en outre entamer avant 1995 les dernières réserves du Saguenay (la Chamouchouane) et de la Basse Côte Nord (la Romaine). Or, ces deux aménagements posent de difficiles problèmes écologiques ou impliquent de dures négociations avec les Indiens.

Cette stratégie serrée ne laisse guère de place pour des exportations fermes aux Etats-Unis. Les surplus éventuels, en tous cas, ne permettent pas de justifier la construction d'une nouvelle ligne de transport importante à travers la frontière, une entreprise qui coûte déjà \$ un milliard à elle seule.

Il ne paraît pas possible non plus de mettre de côté une centrale au bénéfice exclusif des Américains même s'ils en payaient la construction. Pour que l'affaire soit rentable, cette exclusivité devrait valoir pendant au moins vingt ans et on ne peut attendre autant. D'ailleurs, les seuls projets qui peuvent être mis en chantier assez vite sont ceux que Hydro-Québec prévoit déjà utiliser pour ses besoins propres, c'est-à-dire les plus

économiques. Les autres sont non seulement plus dispendieuses à exploiter mais leur mise en valeur demandera aussi de longues études supplémentaires.

Le problème paraît plus facile si on le pose autrement. Plutôt que de consacrer une centrale particulière aux Américains, les Québécois pourraient peut-être simplement accélérer leur programme de construction d'un an environ pour laisser en permanence un surplus de 1 000 ou 2 000 mégawatts à leurs voisins. Cela implique cependant qu'on s'engage à maintenir ce surplus pendant plusieurs décennies et cela nous obligerait automatiquement à construire plus rapidement nos centrales nucléaires. Or, c'est justement pour échapper à cette «solution» dont ils ne veulent pas que les Américains sont prêts à payer pas mal cher pour l'hydroélectricité canadienne!

Au bout du compte, comme on le voit, la marge de manoeuvre est serrée.

Ce schéma d'ensemble hydroquébécois omet pourtant deux «soupapes» pour réduire la pression. L'une est le projet Archipel, c'est à dire

l'aménagement des eaux de l'archipel de Montréal lui-même, surtout aux rapides de Lachine. Pour le moment, il est très difficile d'évaluer la sérieuse de cette hypothèse parce que le projet présenté l'an dernier a beaucoup changé. La nouvelle version demeure un secret que conserve jalousement le ministre d'Etat à l'Aménagement du Québec M. Jacques Léonard. Ce dernier a lui-même décidé de mettre au rancart une campagne d'information que les fonctionnaires avaient prévue pour le mois de juin. En ce moment, le gouvernement québécois a donc fermé à double tour toutes les écouteilles de l'information, malgré ses slogans de «transparence». Chose certaine, ce projet risque fort de faire face à une vive opposition en raison de tous les chambardements sociaux et écologiques qu'il promet autour de la métropole.

La seule autre soupape, c'est tout simplement l'électricité du Labrador. Elle permettrait de satisfaire les Américains tout en repoussant l'échéance nucléaire.

C'est là que Terre-Neuve nous attend.

FONDS FORESTIER LA RÉGÉNÉRATION ASSURÉE

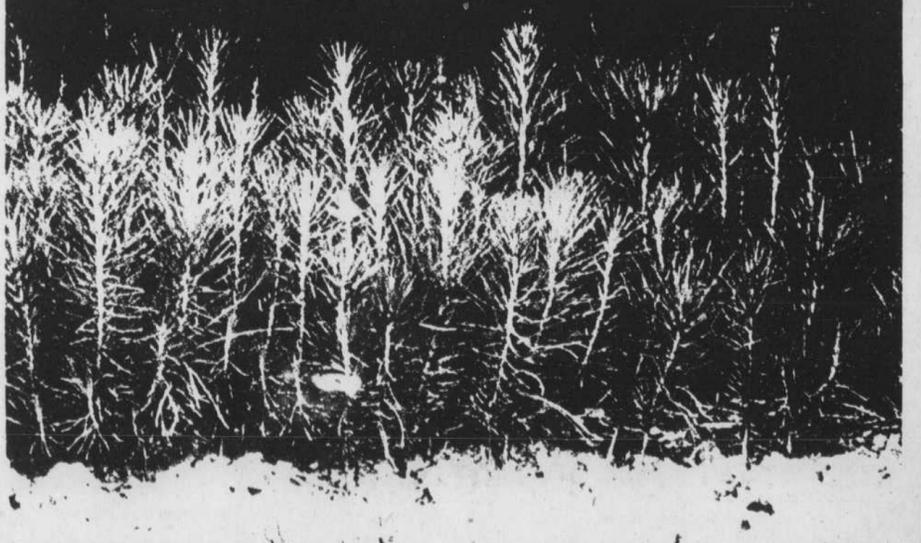
L'Assemblée Nationale adoptait récemment la loi sur le Fonds forestier. La création du Fonds forestier, un fonds spécial, assurera désormais la régénération des forêts: un montant fixe sera alloué chaque année à l'amélioration des forêts. Gérées par le ministre des Finances, les contributions de l'industrie seront placées dans le Fonds forestier plutôt que dans le Fonds consolidé de la province, plaçant ainsi la régénération des forêts au-dessus des impératifs budgétaires.

La création du Fonds forestier vise à maintenir le potentiel forestier québécois: près de 25% de la forêt du Québec ne se régénère pas naturellement. Il s'avère donc nécessaire d'y remédier afin de ne pas hypothéquer l'avenir de l'industrie forestière. Elle vise aussi à augmenter la productivité des forêts: le potentiel forestier est maintenu et la quantité de bois augmentée.

A partir de 1983, l'industrie sera appelée à contribuer au Fonds forestier à raison d'un maximum de 1 \$ le mètre cube de bois coupé.



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie
et des Ressources



La région de Saint-Hyacinthe vous ouvre ses portes

Elle vous offre des conditions d'implantation industrielle particulièrement profitables:

- à 35 minutes de Montréal et aux abords de la Transcanadienne • sur les réseaux du CN et du CP
- ses terrains industriels à moins de 10¢ du pi.²
- sa main-d'oeuvre stable, compétente et assidue
- la croissance planifiée de ses zones industrielles.

Venez rejoindre

A B F Formules d'Affaires Ltée	Kimberly Clark du Canada Ltée
Canadian U.S. Knitting Mills Ltd.	Phentex Inc.
Casavant Frères Ltée	Plastiques Modernes Ltée
Catelli Ltée	H. St-Jean & Fils Inc.
Confiserie Comète Ltée	Sport Maska Inc.
Consolidated Textiles Ltd.	Superseal Corporation
Goodyear Canada Inc.	Vins Andrés du Québec Ltée
Griffin Steel Foundries Ltd.	Volcano Inc.

et beaucoup d'autres entreprises dynamiques
Documentation envoyée sur demande

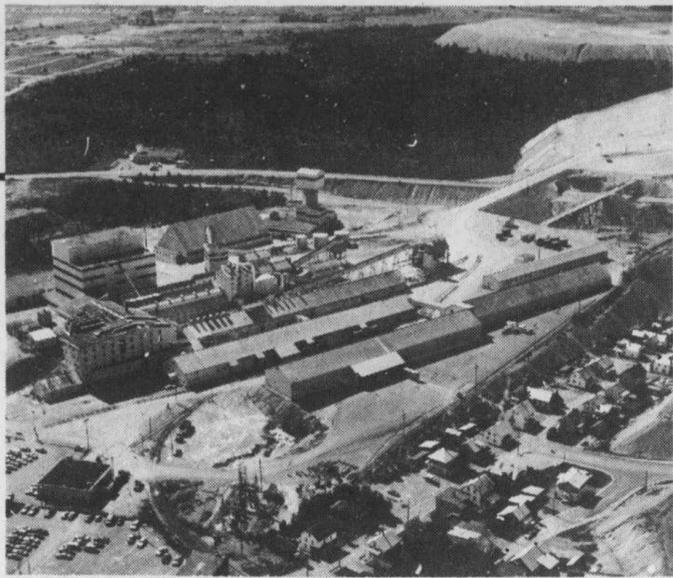
Le Directeur

CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE
DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE INC.

1555, ouest, rue Girouard, suite 101, Saint-Hyacinthe, Qué., Canada J2S 2Z6
Tel.: (514) 773-4332 (Frais d'appel virés) Ligne directe de Montréal: 464-0383

ressources naturelles

La mine Bell, pierre d'assise de la S.N.A.



par Claude Tremblay

Vice-président finance et planification de la Société nationale de l'Amiante.

CRÉÉE en mai 1978, la Société Nationale de l'Amiante (SNA) se voyait dotée dans sa loi constitutive des 3 objets suivants: 1) la recherche, le développement et l'exploitation de gisements, y compris la mise en marché de la production; 2) toute activité de nature industrielle, manufacturière ou commerciale reliée directement ou indirectement à la transformation de la fibre d'amiante; 3) la recherche et le développement de nouveaux usages ou procédés de transformation de l'amiante.

Concrètement, la SNA oeuvre dans les 4 secteurs suivants:

■ **L'extraction de la fibre d'amiante**, soit toute activité reliée à la production et commercialisation de la fibre, incluant la recherche de nouveaux gisements d'amiante au Québec.

■ **La fabrication des produits traditionnels**, utilisant l'amiante comme matière première, soit les produits d'amiante-ciment (tuyaux d'égoûts, plaques ondulées pour toiture, plaques pour tours de refroidissement, panneaux muraux pour revêtement extérieur, etc.), les produits de papier d'amiante (endos pour pipeline, etc.), les garnitures de friction (bandes de freins pour automobiles, blocs de freins pour camion, disque d'embrayage, etc.) et certains produits spéciaux (textiles à base de fibre d'amiante, carreaux d'amiante-vinyle, feuille d'amiante compressée, etc.).

■ **La mise au point de produits nouveaux** à base d'amiante ou de résidus d'amiante tels que les sels de magnésium (oxyde, hydro-

xyde, carbonate, sulfonate, etc.), les produits à base de magnésium-métal (alliages pour roues, carrosseries et autres pièces d'automobile, alliages pour coques de bateau, métal de magnésium pour exportation, etc.), les produits à base d'un mélange amiante-résidu-ciment (agrégats légers pour diminuer le poids des structures de béton, agrégats décoratifs donnant un fini céramique et en relief, briques à foyer aux couleurs naturelles, etc.) et les produits à base d'un mélange amiante-résidus-résines phénoliques (plaquettes et autres objets moulés utilisés comme accessoires du secteur électrique, produits moulés d'intérêt militaire, accessoires divers en plastique tels que cendriers, boîtes pour téléphone, etc.).

■ **La recherche et le développement** reliés à la production de la fibre d'amiante (extraction de la fibre par voie humide, modification chimique de la fibre pour en diminuer la toxicité, etc.), à la découverte de nouveaux usages pour l'amiante et les résidus (réfractaires de forsterite, engrais chimiques, diaphragmes pour application électrochimique, etc.) et à la participation aux travaux effectués par les autres organismes impliqués dans la recherche sur l'amiante ou les produits d'amiante (l'Institut de Recherche et de Développement de l'Amiante (IRDA) créé en 1979, le Programme de Recherche sur l'Amiante de l'Université de Sherbrooke (PRAUS), le Centre de Recherche Minérale du Québec (CRM), le Centre de Recherche Industrielle du Québec (CRIQ), le Centre National de Recherche du Canada (CNRC) etc.).

Le 19 mai 1980, SNA est devenu propriétaire de Les Mines d'Amiante Bell de Theford Mines qui exploite un gisement d'amiante contigu à celui de «King Beaver» de la Société Asbestos.

La capacité de production actuelle de la mine est de l'ordre de 70.000 tonnes/année, composée de fibres longues de grades 3, 4, 5 et 6 (principalement 4 et 5) qui sont des grades propres à la fabrication d'amiante-ciment et de textile. Employant environ 600 personnes, la Filiale s'occupe elle-même activement de la vente des fibres d'amiante à travers le monde, principalement vers les pays européens et du tiers monde. Sur des ventes de \$31 millions en 1979, un bénéfice net de \$4.1 millions a été réalisé; les projections pour 1980 sont du même ordre.

Le moulin actuel a été agrandi, modernisé et mécanisé depuis 1975, et les principaux investissements productifs et anti-pollution ont été effectués.

La Filiale est donc en mesure de faire face aux normes existantes et futures concernant l'empoussièrement. Grâce à Bell, SNA dispose maintenant d'un réseau de ventes à l'étranger et de contacts avec des transformateurs d'amiante à travers le monde. SNA dispose également des résidus qui sont à la base d'une partie importante des nouveaux produits qu'elle envisage de lancer sur le marché. Enfin, en acquérant Bell, SNA s'est dotée d'une source de profits qui servira partiellement à financer ses opérations de recherche et ses investissements dans la transformation d'amiante et de résidus d'amiante.

Durant les deux premières années de son existence, SNA

a réalisé l'objectif de s'implanter dans les 3 principaux secteurs de produits existants à base d'amiante, soit l'amiante-ciment avec Atlas Turner, les papiers d'amiante avec Lupel-SNA et les garnitures de friction avec Distex-SNA Inc.

■ **Atlas-Turner** — Cette compagnie acquise le 19 mai 1980, en même temps que Les Mines d'Amiante Bell, opère à Montréal une machine de fabrication de tuyaux d'aqueduc et d'égoûts et deux machines de fabrication de plaques d'amiante-ciment. Ses ventes en 1979 ont dépassé \$25 millions, partagées à peu près également entre les tuyaux et les plaques. Son nombre d'employés est supérieur à 400. Depuis 1979, un effort de modernisation et de mécanisation est en cours ainsi que l'élimination des lignes de produits déficitaires. Également en 1979, Atlas Turner a commencé à fabriquer un nouveau produit: des plaques d'amiante-ciment pour tours de refroidissement de centrales thermiques (à l'huile ou au charbon) ou nucléaires, convertissant l'énergie thermique ou nucléaire en électricité pour consommation courante.

Une entreprise affiliée à Atlas Turner, Turner Building Products de Mission en Colombie britannique, complète la production de plaques d'amiante-ciment vendues par Atlas sur la côte ouest canadienne; son chiffre d'affaires en 1979 a été de \$2.4 millions et elle emploie environ 40 personnes. La production de cette compagnie (TBP) est vendue par Atlas.

Il était important pour la SNA d'entrer dans le monde de l'amiante-ciment car ce dernier, à travers le monde, consomme près de 70% de l'amiante produit par les mines québécoises.

■ **Lupel-SNA** — L'implantation de cette usine de fabrication de papier d'amiante à Cap-de-la-Madeleine, en 1978/79, découle d'une entrevue entre Les Industries Domco de Farnham (le plus grand utilisateur d'endos à linoléum au Canada), Papier Cascades (le seul producteur de papier d'amiante au Canada), le Bureau de l'Amiante (précurseur de la Société Nationale de l'Amiante) et Consolidated Bathurst (qui venait de fermer une usine de papier journal à Cap-de-la-Madeleine).

On aura une idée du besoin d'une telle usine au Québec en lisant le texte sur le «long voyage de la fibre d'amiante avant l'avènement de Lupel». Plus de \$3 millions ont été investis par SNA dans Lupel pour rendre l'usine capable de produire 30 000 tonnes par année de papier d'amiante; fonctionnant actuellement au tiers de sa capacité pour un chiffre de vente annuelle de \$5 millions, Lupel emploie 35 personnes et permettra à SNA de récupérer son investissement sur 3 ans.

À l'automne, on débutera des tests à Lupel pour la fabrication du papier à toiture pour le marché canadien.

■ **Distex-SNA** — En mai 1979, SNA achetait 50% de participation dans la compagnie montréalaise Distex-SNA, compagnie productrice de bandes de freins à disques en amiante pour automobiles importées; plus de 90% des

ventes de cette compagnie étaient exportées aux États-Unis.

Depuis son association avec SNA, la compagnie a triplé sa capacité de production et commencé la production de freins à disques pour les modèles les plus courants de voitures américaines; elle est en train de faire fabriquer la machinerie nécessaire pour l'installation à Montréal, dans une usine agrandie, d'une ligne de production de support métallique aux freins à disques, laquelle sera opérationnelle en 1981.

Vendant actuellement pour \$3.5 millions, surtout aux États-Unis, et employant 70 personnes, Distex prévoit monter ses ventes à \$12 millions d'ici 1983 et employer environ 130 personnes à cette époque.

SNA entend utiliser Distex-SNA comme moteur de son implication grandissante dans le domaine de la friction.

Concernant les principaux produits sur lesquels travaille la SNA, une usine de production à petite échelle de sels de magnésium (MAGNAQ-1) est en construction; l'extraction de magnésium-métal à partir des résidus a été réalisée en laboratoire et sera expérimentée à petite échelle dans l'année 1980; plusieurs tonnes d'agrégats légers structuraux et décoratifs ont été produites et leur intégration dans les produits finis fait l'objet de tests en cours; la production à petite échelle de tuile à fini céramique en amiante-ciment a été réussie et une étude de faisabilité est en cours sur ce projet; enfin des échantillons de plaquettes et accessoires en amiante-plastique ont été réalisés et des discussions sont en cours avec des industriels québécois pour des projets de fabrication conjointe de certains de ces produits.

Naturellement, la mise au point d'un produit nouveau et son implantation dans les marchés nord-américains est un travail de plus longue haleine que l'acquisition d'entreprises existantes, ou l'implantation d'usines fabriquant un produit existant selon un procédé sensiblement semblable aux autres producteurs. L'accouchement du produit nouveau est beaucoup plus difficile tant au niveau processus de fabrication du produit lui-même qu'au niveau fabrication du produit à un coût compétitif avec les produits concurrents.

Toutefois, il s'agit là d'une voie d'avenir dans laquelle la

SNA met beaucoup d'efforts; par contre, c'est seulement dans les années futures que la SNA pourra récolter les fruits du temps et des argents investis dans la mise au point de nouveaux produits.

■ **La recherche et développement** — La recherche effectuée par la SNA en est une de type «recherche appliquée» dans le but de découvrir un produit nouveau ou un processus de fabrication différent des modes actuels utilisés en usine. Un deuxième rôle important de l'équipe de recherche est le support technique au niveau analyses chimiques et physiques à l'effort de mise au point de produits nouveaux.

Au fur et à mesure de ses découvertes, SNA s'en assure la propriété par la prise de brevets au Canada et à l'étran-

ger (trois demandes de brevets ont été déposées par SNA en 1979/80, en addition à celles déposées dans le cadre du Programme de recherche sur l'amiante de l'Université de Sherbrooke).

Consentant de l'importance de la recherche pour le développement de produits nouveaux et l'implantation au Québec d'usines fabriquant ces produits, la SNA y a investi plus de \$1 million par année et s'est adjointe en 1980 une équipe de près de 25 chercheurs.

Après 2 ans d'existence, le volume des opérations commerciales contrôlé directement ou indirectement par SNA dépasse les \$60 millions annuels, et le nombre d'employés de SNA et ses filiales dépasse 1 200. L'investissement effectué dans la

mise au point de produits nouveaux à base d'amiante ou de résidus d'amiante permettent d'entrevoir un avenir, pour la SNA, au moins aussi prometteur que celui envisagé dans la transformation d'amiante. Enfin, les nombreux contacts internationaux amenés à la SNA par l'équipe de vente de la mine Bell augmenteront les opportunités qui s'offriront d'implanter au Québec des entreprises de transformation d'amiante.

La base ainsi acquise durant les deux dernières années devrait permettre à la Société Nationale de l'Amiante de poursuivre son développement durant les années à venir quoique ce dernier continuera de se faire à un niveau réduit dû au fait que la SNA n'est pas encore devenue un des «Grands» du monde de l'amiante.

CHROMASCO

Société canadienne oeuvrant dans quatre secteurs d'activités:

- métaux ferreux et non ferreux
- produits industriels
- commerce international

680 RUE SHERBROOKE OUEST
MONTREAL, QUÉBEC
(514) 281-1500



L'AMIANTE EST ININFLAMMABLE, MÊME SI LE PÉTROLIER PRENAIT FEU.

Un pétrolier géant qui brûle est un désastre pour l'environnement, sans compter les pertes de vie inutiles. Un pétrolier représente toujours un danger, même vide, car la moindre étincelle risque de le faire exploser. On prend donc d'extraordinaires mesures de sécurité pour protéger les bateaux-citernes qui transportent le pétrole. L'amiante sert à isoler les gens et les réseaux électriques qui peuvent causer les incendies de navires. Elle est ininflammable et tient bon même après que l'acier a fondu. L'amiante. Indispensable à notre vie moderne.

ASBESTOS

Quand la vie en dépend, vous utilisez l'amiante.

Société Asbestos Limitée
Edifice Sun Life, Montréal, Québec H3B 2X6, Canada

Mallette Benoit
Boulangier
Rondeau & Associés

COMPTABLES AGRÉÉS

MONTREAL
QUEBEC
SHERBROOKE
RIMOUSKI
MAGOG
ST-JEROME
RICHMOND
STE-AGATHE
DES-MONTS
MONTMAGNY
PORT-CARTIER

CASE POSTALE 10350
990 DE BOURGOGNE
QUEBEC QC
CANADA G1V 4H5
(418) 653-4431

SOCIÉTÉ NATIONALE
ARRB 1
WARD MALLETTE
MONTREAL QUEBEC
OTTAWA TORONTO
WINNIPEG CALGARY
VANCOUVER
REPRÉSENTATION
INTERNATIONALE

- financement de projets
- fusions et acquisitions
- aviseurs financiers
- marché international



FIRST BOSTON (CANADA) LIMITÉE
1155 ouest, boulevard Dorchester
Montréal H3B 2H7 (514) 871-1561

Le Groupe Parizeau

Un groupe de sociétés de courtage d'assurances à l'étendue du Québec

- | | |
|--|---|
| Gérard Parizeau, Ltée
Montréal | J. E. Poitras Inc.
Québec |
| C. A. Frigon & Associés Inc.
Jonquière | P. H. Plourde Ltée
Victoriaville |
| Parizeau, Tanguay & Associés
Montréal | Aimé Duclos Assurance Inc.
Sept-Îles |
| Parizeau, Pratte, Guimond, Martin & Associés Inc.
Rouyn | Val d'Or |



Nouveau:
un dépôt garanti
capable de grossir
pendant 25 ans

LE DÉPÔT GARANTI
BOULE DE NEIGE
6/25
de FIDUCIE PRÊT ET REVENU,

le premier vrai GRAND MOYEN DE VOIR SON PÉCULE GROSSIR À L'ABRI DE L'IMPÔT.

Voici un nouveau service exclusif, extrêmement flexible: les certificats de dépôt dont la durée varie entre 6 et 25 ans. À l'expiration de chaque période de 5 ans, LE DÉPÔT PLUS LES INTÉRÊTS GAGNÉS font l'objet d'un nouveau taux d'intérêt garanti toujours concurrentiel, fixé pour les 5 prochaines années, jusqu'à l'échéance.



FIDUCIE PRÊT ET REVENU

- | | | |
|--|---|--|
| Québec,
850, Place D'Youville G1R 3P6
Tél.: 692-1221 | Montréal,
225, ouest, St-Jacques H2Y 1M6
Tél.: 288-1221 | Trois-Rivières,
225, Des Forges G9A 5G1
Tél.: 376-1221 |
| Ottawa,
260, St-Patrick K1N 5K5
Tél.: 238-1221 | Chicoutimi,
326, Des Saguenéens, G7H 3A4
Tél.: 543-1221 | |

ressources naturelles

Pas de jours gris pour les papetiers avant 81

La longueur de la récession américaine, le cours du dollar canadien et la durée du conflit de travail présentement en cours dans les papeteries de l'Est du Canada détermineront la «profondeur» du cycle à la baisse dans lequel s'engage actuellement l'industrie des pâtes et papiers.

Depuis plusieurs trimestres, les experts annoncent des jours sombres pour les producteurs canadiens de papier journal et de pâte kraft. Mais la demande s'est maintenue aux États-Unis et le dollar canadien commence à peine à remonter au-dessus de la barrière des 85 cents. Aussi les résultats des quatre grands producteurs (Abitibi-Price, Consolidated-Bathurst, Domtar et MacMillan Bloedel) ont été étonnamment élevés au cours des trois premiers mois de 1980. Abitibi a accru ses bénéfices de \$32 millions (\$1.59 par action) à \$34.6 millions (\$1.71 par action) pour le premier trimestre de 1980. Dans le cas de Connie Bathurst, les gains sont demeurés stationnaires à \$31 millions. Pour sa part, Domtar a fait mieux que l'an dernier en haussant ses profits de \$22 millions à plus de \$29 millions. Dans les trois cas, les entreprises ont profité de leur diversification dans des domaines connexes: emballage, matériaux de construction, mines...

Pour le président de la «Consol», M. William I. Turner, l'horizon demeure clair: «En dépit d'inquiétudes à l'égard d'un raffermissement éventuel du dollar canadien, d'une récession ainsi que de nouveaux accroissements de la capacité de production des fabricants nord-américains de papier-journal, notre compagnie connaîtra probablement autant de succès en 1980 qu'en 1979.»

Mais M. Turner s'interroge sur les raisons qui ont poussé les investisseurs à baisser le prix des actions à la Bourse «à un niveau conforme au creux du prochain cycle».

Il est vrai que plusieurs actions de firmes papetières se vendaient récemment à des

prix très bas. Une légère reprise s'est manifestée au cours des derniers jours dans quelques cas.

Après avoir touché un sommet de \$24, la compagnie Abitibi s'échange maintenant à \$19 soit un peu plus de trois fois les gains de \$5,67 enregistrés l'an dernier. Consolidated-Bathurst vaut \$14,88 soit trois fois environ les profits de \$4,47 de l'an dernier. Les titres de Domtar sont cotés à \$25 cette semaine alors que la compagnie a gagné \$6,57 par action en 1979. Pour sa part, le grand producteur de l'Ouest, MacMillan Bloedel a fait \$7,03 l'an dernier et l'action se vend maintenant \$31 aux différents marchés boursiers.

Donc, les investisseurs s'attendent à un ralentissement marqué de la croissance des bénéfices. Du côté des dividendes, les sommes versées aux actionnaires ont été majorées au cours des derniers trimestres et il y a peu d'espoir de ce côté de forte poussée.

Dans tous les cas, les actions s'échangent en-dessous de la valeur aux livres de ces compagnies.

Il est évident que la montée du dollar canadien — qui s'approche maintenant de la ligne des 88 cents — pourrait faire fondre les gains des firmes canadiennes. Celles-ci tiendraient la moitié de leurs profits de la devise favorable.

Cette chute du cours des actions s'explique aussi par le fait que certains analystes se montrent moroses alors que d'autres font preuve de plus d'optimisme.

Dans le clan des pessimistes, il y a l'analyste forestier de la maison Placements Canada, de Montréal, M. Murray Savage qui suit de près ce secteur depuis de très nombreuses années.

Selon ce dernier, il ne faut pas oublier que l'industrie papetière est de nature cyclique «le déclin a déjà débuté et, malgré les résultats plutôt favorables du premier trimestre, il va s'accélérer. Les compagnies fortement engagées dans la production de

papier-journal et le marché de la pâte devraient assez bien s'en tirer cette année mais la baisse marquée en volume et en prix du bois d'oeuvre et des produits du bois (à l'exclusion des copeaux) chez les producteurs de l'Ouest canadien, sera probablement suivie dans la plus grande partie de l'industrie.»

Plusieurs facteurs ont jusqu'à maintenant prolongé les années fastes de l'industrie. Les entrées massives d'argent liquide a apporté des fonds pour des améliorations de dimensions mais cette mesure ne sera pas suffisante à long terme. Les accroissements habituels de capacité de production qui marquent la fin de périodes prospères, ne sont pas aussi nombreuses cette fois. Les dépenses d'investissement sont élevées mais il s'agit là de frais essentiels pour l'entretien, le contrôle des coûts, la réduction de la pollution et l'amélioration plutôt que d'une augmentation de la production. Les gouvernements se montrent désormais plus favorables à l'endroit de l'industrie que par le passé.

Dans le domaine du papier journal, les développements technologiques spectaculaires de l'industrie de la presse quotidienne ont permis aux journaux d'améliorer leur position concurrentielle et d'accroître leur taux de croissance.

Malgré ces facteurs positifs, la détérioration de l'économie américaine, la grève en cours dans le secteur et l'ascension du dollar ne peuvent que faire baisser les profits des entreprises, selon M. Savage. Les dividendes seront maintenus car les compagnies ont des réserves suffisantes de ce côté. Mais l'analyste montréalais propose à ses clients de réduire leur participation dans ce domaine boursier jusqu'à l'arrivée de jours plus propices.

Dans son analyse, M. Savage constate que le marché américain premier débouché des producteurs canadiens (73% des expéditions), demeure et restera ferme jusqu'à la fin de l'année. La demande grimperait de 2% pour atteindre 10,300,000 tonnes métriques alors que la consommation glisserait à la baisse de 1% à 10,100,000 tonnes. Les ventes canadiennes feraient un bond de 3%.

Mais la hausse de 200,000 tonnes de la demande aux USA sera largement comblée par l'accroissement de 350,000 tonnes des installations de production dans le pays voisin. Les achats coûteux de papier scandinave au cours de la période de quasi-pénurie l'an dernier vont disparaître alors que les firmes du Canada devront normalement accuser une baisse de leurs ventes.

La capacité de production au Canada augmentera de 3% cette année. Dans ce contexte, il est difficile d'envisager des profits aussi élevés en 1980 pour les firmes canadiennes en dépit de la hausse récente du prix de la tonne de \$413 à \$440, le 1er mai dernier. À l'échelle mondiale, la capacité de production devrait augmenter au rythme de 700,000 tonnes par année au cours des trois prochaines années. Or, la demande progressera de 200,000 tonnes en Amérique du Nord et de 400,000 tonnes ailleurs, laissant ainsi un excédent annuel

de 100,000 tonnes. De plus, les éditeurs de journaux pourraient accroître les mesures visant à réduire la consommation de papier journal.

Le pire écueil à éviter est une guerre des prix, selon M. Savage. De petits producteurs chercheront à maintenir leurs opérations en accordant des rabais secrets ou des escomptes à certains clients.

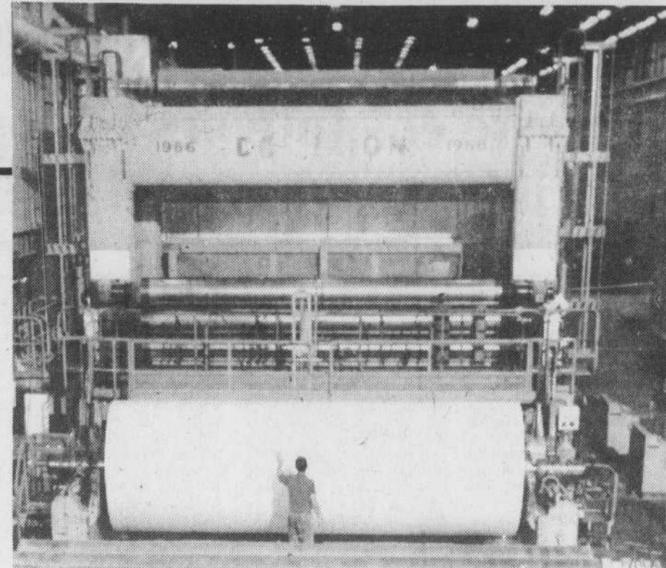
Du côté des papiers fins, les producteurs canadiens continuent de profiter de l'abaissement des tarifs douaniers aux USA dans le cadre des récents accords GATT. Cette situation pourrait changer cependant en 1984 à la demande des autorités américaines qui pourraient réclamer une réouverture des négociations.

Le marché de la pâte vit actuellement de très belles heures mais il s'agit là du comportement type d'une denrée dont la demande est très volatile, soutient l'analyste montréalais.

Dans le secteur du bois d'oeuvre, les perspectives demeurent sombres en raison de l'anémie dans l'industrie américaine de la construction, faiblesse qui tend maintenant à s'étendre sur d'autres marchés étrangers.

Enfin, M. Savage analyse les dépenses d'investissements des compagnies qui ont fortement augmenté l'an dernier. Mais il s'agit d'immobilisations visant à accroître le fonctionnement des opérations existantes. Les nouvelles usines sont rares; on prévoit trois projets d'accroissement de la production dans l'Est du Canada. Abitibi disposera de 136,000 tonnes avec la réouverture de l'usine de Stephenville à Terre-Neuve alors que Donohue Normick aura accès à 160,000 tonnes dès 1982. La société à capitaux privés Kruger, de Montréal, ajoutera 48,000 tonnes à son usine de Bromptonville, dans les Cantons de l'Est.

Plusieurs usines seront l'objet de modernisation. On prévoit l'addition de 420,000 tonnes supplémentaires avec l'a-



par
Michel
Nadeau

mélioration des installations de douze usines. Neuf de ces usines sont situées au Québec: Kénogami (Abitibi), Gatineau (CIP), Port Alfred (Consol) et Trois-Rivières (Kruger). Le Québec est la seule région qui, en 1980 et 1981, augmentera de plus de 100,000 tonnes par année sa capacité de production.

M. Savage conclut: «La glace est maintenant trop mince. Il vaut mieux regarder la partie à l'extérieur de la patinoire.» Il prévoit que les profits par action d'Abitibi vont reculer à la fin de l'année de \$5,67 à \$4,00, ceux de Connie de \$4,27 à \$3,00, de Domtar de \$6,57 à \$4,00 et finalement de \$7,03 à \$4,00.

Au début du mois dernier, le vice-président, commercialisation de MacMillan Bloedel, M. R.N. Wiewel affirmait que la situation n'était pas aussi mauvaise que certains le laissent croire.

Ce dernier reconnaît que, depuis deux ans, les usines en Amérique du Nord tournent à plein rendement mais qu'un surplus s'annonce avec l'ajout de cinq nouvelles machines, l'an dernier, et cinq autres d'ici le milieu de l'année prochain sans compter l'accélération du rendement de plusieurs

autres. Voilà pour le négatif. Plusieurs entreprises ont converti des machines à papier-journal en machines produisant d'autres types de produit (dont les papiers fins). Les différents types de papier pour les bottins téléphoniques, les encarts publicitaires et les catalogues seront toujours en forte demande. Les nouvelles machines demanderont une période assez longue pour répondre à cet accroissement.

Il est vrai que la demande baissera de 2% cette année chez les acheteurs de papier-journal aux USA. Les perspectives pour 1981 demeurent incertaines. Mais l'industrie de la presse se montre très dynamique; elle a mis en place récemment de nouveaux procédés (di litho) qui améliorent le produit fini... mais laissent davantage de pertes dans les ateliers. Les rebuts ont augmenté de 1 1/2% au cours des six dernières années.

Même si une chute du marché américain est à prévoir notamment pour les firmes canadiennes, celles-ci devraient améliorer leur position sur les autres continents, soutient M. Wiewel.

Des problèmes de disponibi-

lité de matière première en Scandinavie et de production en Union soviétique pourraient favoriser les producteurs d'ici. Au cours des cinq prochaines années, la demande devrait progresser de 3,7% en Europe de l'Ouest, en Extrême-Orient, en Amérique du sud et en Afrique. Cela signifie 2,700,000 tonnes métriques supplémentaires. Le Japon offre des possibilités remarquables dans l'avenir. En raison du coût élevé de l'énergie (une tonne de papier demande sept barils de pétrole) les Japonais seront tentés d'aller acheter à l'extérieur le papier dont ils ont besoin plu-

tôt que de chercher à le produire.

«La production de l'industrie canadienne peut glisser en bas de la ligne de 90% du taux d'utilisation au cours des prochaines années. Mais ce sera là des baisses brèves. Une diminution de ce rythme d'activité ne signifie pas pour autant une baisse des profits», rappelle M. Wiewel. «Avec l'amélioration de la productivité des machines au Canada, la spécialisation de la production et les possibilités des marchés étrangers, nous envisageons les années 80 avec confiance.»

Qui de M. Savage ou Wiewel a raison?

SERVICE FRANÇAIS
GEORGES CAMPEAU

Jones Heward &

Company Ltd.
Compagnie Liée

Membres:
BOURSE DE MONTRÉAL
BOURSE DE TORONTO
L'Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

249 ouest, rue St-Jacques — Montréal H2Y 1M8

Tél.: 845-6131

Montréal: (514) 845-8201

Conseil: Lionel Mantha
Administrateurs: André Desaulniers
Raymond Désormeaux
Richard Gagnon
François Gélinas

Assistance-portefeuille sur les marchés d'actions et d'obligations canadiennes et américaines; exécutions rapides des transactions de valeurs inscrites et non-inscrites pour institutions et particuliers

Mcneil Mantha inc.
Fondée en 1930

210, rue St-Jacques, Montréal H2Y 1L9

Membre de la Bourse de Montréal et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Le Groupe Patiño

Appelez:
Service de l'exploration
7, King Street East
Toronto, Ontario M5C 1A6
(416) 366-1685
Télex: 06-219601

EXPLORATION ET EXPLOITATION DE MINES

En quête de PROPRIÉTÉS MINIÈRES pour

- l'exploration
- l'évaluation
- le développement
- le financement

Camflo

CAMFLO MINES LIMITED

ça signifie...

DE L'OR... découvert, développé et produit par Camflo dans la région de Malartic dans le nord-ouest québécois. Depuis 1965, la mine Camflo a produit 1,2 million d'onces d'or d'une valeur au marché de plus de 120 millions. Camflo paie des dividendes depuis 1967. Les activités et les intérêts vers d'autres secteurs des ressources naturelles se sont développées à partir des ressources financières générées par le matériau de fondation de la compagnie: l'or.

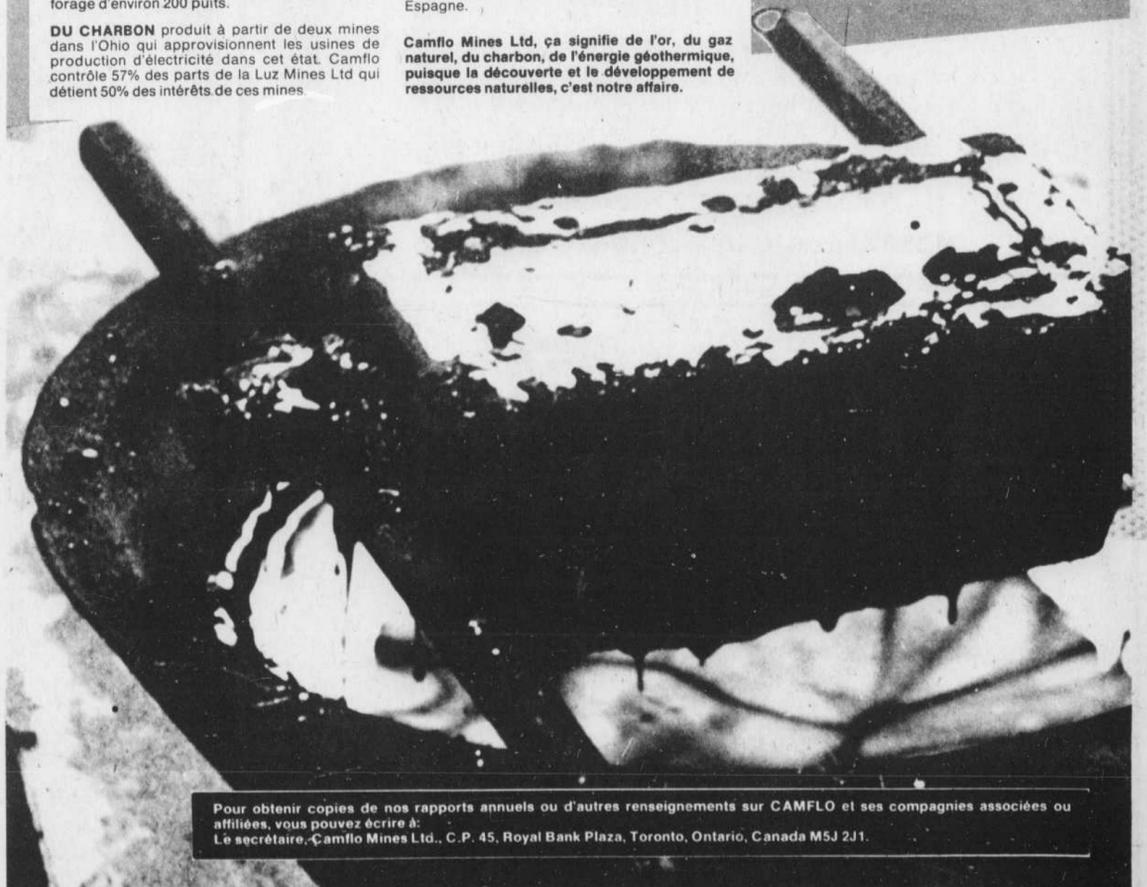
DU GAZ NATUREL: sa production et son développement au Canada et aux États-Unis devient une source de revenus qui augmente rapidement. Jusqu'à la fin de l'année 1978, Camflo avait participé au forage de 389 puits dont 329 ont été complétés, à savoir, un pourcentage de succès de 67%. En 1979, Camflo a participé au forage d'environ 200 puits.

DU CHARBON produit à partir de deux mines dans l'Ohio qui approvisionnent les usines de production d'électricité dans cet état. Camflo contrôle 57% des parts de la Luz Mines Ltd qui détient 50% des intérêts de ces mines.

DE L'ÉNERGIE GÉOTHERMIQUE: on en a découvert et développé des sources via un subsidiaire de la United Sisco Mines Ltd. dont Camflo possède 22% des intérêts. Par la Théothermal Kinetics, la United Sisco Ltd promet de devenir une importante source d'approvisionnement en vapeur géothermique pour les usines productrices d'électricité prévues dans la région de Geysers en Californie.

DE L'EXPLORATION AURIFÈRE surtout dans la région de Red Lake dans le nord-ouest de l'Ontario, une activité majeure. Camflo y participe par ses intérêts détenus dans Neomar Resources Ltd et dans Wilanour Resources Ltd. (Autrefois Cochenour Williams). On explore aussi de l'uranium dans le nord-ouest du Manitoba et du plomb-zinc-argent en Espagne.

Camflo Mines Ltd, ça signifie de l'or, du gaz naturel, du charbon, de l'énergie géothermique, puisque la découverte et le développement de ressources naturelles, c'est notre affaire.



Pour obtenir copies de nos rapports annuels ou d'autres renseignements sur CAMFLO et ses compagnies associées ou affiliées, vous pouvez écrire à:
Le secrétaire, Camflo Mines Ltd., C.P. 45, Royal Bank Plaza, Toronto, Ontario, Canada M5J 2J1.

Un entretien avec Mme Judy Erola, ministre d'État aux Mines

Sécurité et santé des mineurs, priorité du gouvernement fédéral

C'EST au cours du débat en réponse au Discours du Trône que Mme Judy Erola, nouveau député libéral de Nickel Belt et tout aussi nouveau ministre d'État aux Mines, dévoila ses couleurs dans le style direct et chaleureux qui caractérise cette communicatrice-née, qui à l'image de sa collègue Lise Payette, fit longtemps carrière, à titre d'animatrice d'affaires publiques, dans le Nord-Est ontarien. D'entrée de jeu, elle déclara que son ministère porterait une attention toute spéciale aux cinq grands domaines qui retiennent l'attention des Canadiens: les transports des matières premières; la santé et la sécurité des travailleurs; la transformation plus poussée de nos matières premières; l'accroissement de nos exportations; l'élaboration d'une infrastructure pour la mise en valeur du Nord canadien. Toutes choses qui concourent bien sûr à l'amélioration et à la croissance du secteur minier au Canada... ce pourquoi M. Trudeau l'avait nommée au cabinet le 3 mars dernier.

Mais c'est en faisant le tour de son jardin qu'elle alla d'étonnements en étonnements (80% des fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des mines et des Ressources travaillent en fait dans le secteur minier, ce qui ne laisse que la portion congrue à M. Marc Lalonde) que Mme Erola découvrit une triple relation causale. Telles les facettes d'un diamant, la santé des travailleurs, le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée et l'image générale que projette le secteur minier ne sont qu'une même réalité qui s'entrechoque quotidiennement au gré des hasards industriels.

■ **Sortir le ministère des oubliettes** — «Les mines, les minéraux et les collectivités minières de ce pays n'ont pas reçu l'attention qu'ils méritent depuis que l'OPEP a déclenché la crise mondiale de l'énergie en 1973. Mais Ottawa reconnaît désormais que les mines, les minéraux et les gens qui en dépendent le plus

pour leur subsistance ont aussi besoin que quelqu'un s'occupe d'eux.» de nous confier Mme Erola qui justifie ainsi (comme si besoin était) sa nomination et accentue son plaidoyer en déblatérant de la traite des «entendus» de l'arrêté en conseil qui lui donna vie: élaborer, promouvoir, coordonner et, si possible, faire en sorte que le Parlement adopte des plans, des règles et des programmes qui visent l'industrie des minéraux.

Car le ministre Erola redoute par dessus tout le reproche-massue de «venir s'immiscer dans les plattes-bandes des gouvernements provinciaux» à un moment où leur susceptibilité au sujet du droit sur les richesses naturelles frise l'hystérie collective. «Je n'ai pas l'intention de débattre en longueur cette question de compétence en matière de répartition des pouvoirs constitutionnels entre le Parlement du Canada et les législatures provinciales. Cependant, je tiens à essayer de définir clairement ce qu'est la compétence fédérale, ce que le gouvernement fédéral a fait dans les questions qui sont de sa compétence et de préciser un domaine au moins où je veux faire sentir ma présence.» d'expliquer le ministre qui par cette mise au point ouvre la porte à l'interrogation qui l'obsède et la fascine depuis qu'elle a ses bureaux sur la rue Booth à Ottawa: l'amélioration de l'hygiène industrielle en milieu minier et la réduction des accidents de travail dans le secteur. Sur cette lancée, Mme Erola est intarissable et fourmille d'idées nouvelles pour mener à bien ce thème-symbole qui prend valeur de croisade à ses yeux.

Les accidents meurtriers de Val-d'Or, de Sudbury ou de Glace Bay ont mis en évidence les risques auxquels sont confrontés les travailleurs miniers. Selon un relevé fourni par le Syndicat des métaux, quelque 600 travailleurs miniers auraient été victimes d'accidents mortels depuis 1926 sans compter ceux qui

sont morts à la suite de maladies industrielles. Pour un ministre des Mines, chaque accident mortel est perçu comme un échec personnel dont les causes multiples et connues (laxisme administratif, chevauchement des responsabilités, surproduction conjoncturelle, insouciance naturelle ou je-m'en-foutisme bête) n'arrivent pas à chasser l'angoisse, voire la colère froide qui s'empare du titulaire. «Et si j'avais agi plus vite», devient une phrase-leitmotive porteuse de spleen. Mme Erola veut briser ce cercle infernal de «l'accident-enquête-tablette» qui a cours depuis trop longtemps au Canada.

A cette fin, le ministre entend mettre sur pied d'ici décembre un Comité national de la santé et de la sécurité dans le secteur minier, sorte de comité paritaire à la mode du Conseil de la sécurité et de la santé, crée par la loi 17 pour remplacer la Commission des accidents de travail. Ce Comité tripartite (Santé nationale, Mines et Syndicats) veillera à colliger une banque de données nationales (qui font cruellement défaut dans l'état des choses) sur les accidents miniers et tous les problèmes de santé afférents à ce secteur d'activité. Puis, dans un second temps et fort de ces renseignements, le Comité proposera une série de critères de sécurité que le gouvernement fédéral s'empresserait d'imposer aux opérations minières qui relèvent de sa juridiction: extraction de l'uranium et traitement ultérieur; les charbonnages de la Nouvelle-Écosse exploités par une société de la couronne.

«Je suis sûr que l'industrie emboîtera le pas et qu'elle sera désireuse de coopérer avec le Comité pour le plus grand bien du secteur minier. Il est évident que les mines et les Communautés minières doivent subir d'importantes modifications. Tout le monde sait d'ailleurs que l'exploitation minière continue d'afficher le plus haut taux de mortalité de toutes les industries ainsi qu'un pourcen-

tage relativement élevé de blessures. Récemment les preuves se sont multipliées concernant des problèmes d'hygiène résultant du milieu de travail et causant des maladies comme le cancer du poumon, l'amiantose et l'empoisonnement du au métal lourd», du résumer Mme Erola, qui poursuivant sa logique du début, en vient naturellement à lier cette question à l'épineux problème de la formation de main-d'œuvre qualifiée... thème favori de toutes les rencontres industrielles du secteur.

■ **Une image ternie** — Selon les maisons spécialisées qui scrutent à la loupe l'évolution du secteur minier, il se créera au cours de la prochaine décennie 11,000 emplois nets (21,000 nouveaux emplois contre 10,000 emplois perdus en raison de fermeture de mines). Mais l'Association minière canadienne craint une pénurie de travailleurs spécialisés, entrave importante au développement de l'industrie. «Pour ce qui est des problèmes ouvrier, reconnaît Mme Erola, c'est la perception négative qu'a le public des mineurs qui constitue notre plus gros embêtement. Il est regrettable que ce ne soient pour les sociétés minières canadiennes: «A court terme, deux faits jettent un peu de lumière sur un paysage généralement sombre. L'ensemble des sociétés fait voir des inventaires en-dessous de la normale et la stabilité relative de nos clients de la zone pacifique et de la Communauté économique européenne demeure un gage de réconfort pour l'industrie.» Mais à moyen terme, il ne fait aucun doute que le secteur minier jouera un rôle encore plus important dans la croissance économique du Canada. Selon les chiffres colligés par divers instituts de recherche, le taux de la croissance moyenne de la consommation des dérivés des minéraux principaux, au cours de la prochaine décennie, sera de l'ordre de 3 à 4% par année. Comme en fait foi le tableau I, cette septième année de crise économique, comme aiment à le rappeler les économistes qui ont toujours les yeux rivés sur la fatidique date du 4 septembre 1973 où l'OPEP quadrupla d'un seul coup le prix du baril de pétrole, n'a pas sapé entièrement le morale des investisseurs puisque la valeur ajoutée a fait un bond de 29% pour atteindre le seuil des \$26 milliards. En termes réels la croissance de l'industrie minière affiche un taux de 15% et, plus important, maintient sa position dominante en regard de sa contribution au PNB, 10% des \$258 milliards de production en 1979.

Lors de récents colloques sur l'industrie minière, on a laissé entendre que la pénurie pourrait frapper le Canada puisque nous sommes déficitaires dans nombre de branches minières: antimoine, platine, tustène,

l'ampleur des risques pour les travailleurs tant en surface que dans les puits.

La société Falconbridge Nickel même présentement une étude épidémiologique auprès de 12,500 travailleurs qui ont été directement en contact avec ce métal au cours de la période 1950-77. Récemment, les techniciens hautement spécialisés de l'équipe du Mont Sinai ont procédé à des examens similaires sur les effets de la contamination du plomb auprès des travailleurs de la Mine Noranda. «Lorsque de telles études, fondées sur des statistiques véridiques, seront complétées, elles aideront l'industrie et le gouvernement à prendre les mesures correctives qui s'imposeront afin d'assurer une bonne qualité de vie dans les mines», de résumer en prospective le ministre Erola qui a déjà mis en œuvre tout un programme pour l'élaboration de nouvelles normes et de nouvelles techniques se rapportant à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs de l'uranium.

■ **L'avenir de l'industrie** — Le produit national brut plane en rase-motte présentement et Mme Erola ne cache pas que les prochains six mois n'auront rien de chantant pour les sociétés minières canadiennes: «A court terme, deux faits jettent un peu de lumière sur un paysage généralement sombre. L'ensemble des sociétés fait voir des inventaires en-dessous de la normale et la stabilité relative de nos clients de la zone pacifique et de la Communauté économique européenne demeure un gage de réconfort pour l'industrie.» Mais à moyen terme, il ne fait aucun doute que le secteur minier jouera un rôle encore plus important dans la croissance économique du Canada. Selon les chiffres colligés par divers instituts de recherche, le taux de la croissance moyenne de la consommation des dérivés des minéraux principaux, au cours de la prochaine décennie, sera de l'ordre de 3 à 4% par année. Comme en fait foi le tableau I, cette septième année de crise économique, comme aiment à le rappeler les économistes qui ont toujours les yeux rivés sur la fatidique date du 4 septembre 1973 où l'OPEP quadrupla d'un seul coup le prix du baril de pétrole, n'a pas sapé entièrement le morale des investisseurs puisque la valeur ajoutée a fait un bond de 29% pour atteindre le seuil des \$26 milliards. En termes réels la croissance de l'industrie minière affiche un taux de 15% et, plus important, maintient sa position dominante en regard de sa contribution au PNB, 10% des \$258 milliards de production en 1979.

Lors de récents colloques sur l'industrie minière, on a laissé entendre que la pénurie pourrait frapper le Canada puisque nous sommes déficitaires dans nombre de branches minières: antimoine, platine, tustène,



par Michel Guénard

Correspondant parlementaire de Télé-Métropole à Ottawa.

étain, titane, mica, etc. Quant à notre vulnérabilité des importations stratégiques, elle embrasse une douzaine de minéraux dont les diamants industriels, clés économiques de notre survie en tant que pays exportateur de biens manufacturés. Mais si le Canada n'est pas l'URSS, il n'est pourtant pas dépourvu de ressources premières ni de moyens financiers pour les exploiter. Mme Erola résume en un chiffre le défi des années 80 qui attend l'industrie minière: «L'industrie des minéraux, autres que le pétrole, aura besoin d'ici 1990 d'une injection de fonds de \$42 milliards, en dollars constants, soit environ 6% de l'ensemble des investissements qui seront faits pendant cette même décennie.» Selon la valeur actuelle du dollar et prenant pour acquis que la hausse des prix se stabilisera à un taux moyen de 6,2% par année, l'industrie minière canadienne devra générer de sa propre trésorerie ou emprunter des institutions financières la somme respectable de \$64 milliards.

Si l'argent est le nerf de la guerre, l'imagination créative en est certes l'arme absolue dans un monde où les détenteurs de pétrodollars ont trouvé un merveilleux créneau pour rehausser leur base économique: le troc des matières premières contre des trans-

ferts technologiques de pointe. On pense bien sûr aux 50,000 barils de pétrole mexicains... mais il n'est pas inconcevable de voir cette pratique se généraliser à l'ensemble des pays du tiers-monde qui pourront tabler sur une matière première exportable et convoitée par les pays industriels. Toutes les réunions des multiples commissions onusiennes indiquent clairement que le déblocage des négociations Nord-Sud épousera cette voie. Or le ministre Erola est particulièrement sensibilisée à ce nouvel environnement international et reconnaît que «l'industrie minière doit s'afficher comme un chef de file sur le plan technologique si elle veut être en mesure de contribuer directement à l'essor de notre économie.» Le bien-être futur de l'industrie passe donc par la recherche et le développement et à ce chapitre les dernières moissons sont peu encourageantes parce que l'industrie minière n'a investi qu'un maigre \$82,4 millions à ce poste comptable au cours de 1977. Le gouvernement fédéral a tenté tant bien que mal de renflouer la barque en y allant d'une somme additionnelle de \$24 millions... ce qui, en tout, ne représente que 0,7% de la production minière consacrée à la recherche et au développement. «Ce montant est malheureusement insuffi-

sant, de constater Mme Erola, et j'aimerais que le Canada accentue ses efforts pour accroître considérablement ses activités dans ce secteur. À cet égard je me suis réjouie lorsque le gouvernement a réaffirmé, lors du Discours du Trône, son engagement d'accroître jusqu'à un seuil de 1,5% du PNB notre effort dans la recherche industrielle.» Selon les experts minières, la plus grande part de ces investissements technologiques devrait être orientée vers l'amélioration de la capacité concurrentielle de l'industrie (les gisements miniers du tiers monde rendent précaire la mise en exploitation de nouvelles mines au Canada. Notre pays doit donc se battre sur un double plan: accentuer ses investissements pour maintenir le niveau de santé économique du secteur; orienter davantage de fonds vers la recherche en laboratoire afin de vendre de la technologie minière tant au niveau de l'excavation des puits qu'au plan du traitement en surface des minéraux.

On comprend mieux, pourquoi il était urgent que M. Trudeau nomme un ministre d'État aux Mines et que Mme Erola s'emploie à sortir de leur isolement les industriels qui avaient disparus de la scène économique, cachés qu'ils étaient par le brouillard étheré de l'hystérie pétrolière.

Maison Placements Canada Inc.

membres de

L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
Bourse de Montréal — Bourse de Toronto

Nos analystes dans les ressources naturelles sont:

Manuel J. Madden, C.F.A.
J. Murray Savage

— huiles & gaz naturel
— pâtes et papiers

1130 Place du Canada
Montréal, Québec
H3B 2P7 861-9761

11 ouest, rue King
Toronto, Ontario
M5H 1A3 364-0165

GENDRON, NORRIS, OSLER

COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

Membres des Bourses de Montréal, Toronto et Calgary

Membres de l'Association Canadienne
des courtiers en valeurs mobilières

800 ouest, boul. Dorchester, bureau 1525
Montréal, Qué. H3B 1X9

Tél.: (514) 879-1770 Telex 055-60213

MONTREAL GRANBY TORONTO CALGARY

Principaux minéraux ou hydrocarbures, en % de la production totale 1979

Pétrole:	29.2%
Gaz naturel:	18%
Fer:	7.2%
Cuivre:	5.8%
Dérivés du gaz naturel:	5.2%
Zinc:	4.2%
Charbon:	3.3%
Nickel:	3.2%
Ciment:	2.8%
Potasse:	2.7%
Uranium:	2.5%
Amiante:	2.50%
Autres:	13.4%
Total:	100%

CARTIER

C

SOCIÉTÉ
D'INGÉNIERIE
CARTIER
LIMITÉE

SERVICES

- GESTION
- ÉTUDES
- INGÉNIERIE
- ACHATS ET EXPÉDITION

CHAMPS D'ACTIVITÉ

- ÉNERGIE
- AGRICULTURE
- INDUSTRIE
- TÉLÉCOMMUNICATIONS
- TRAVAUX PUBLICS

2045 STANLEY
MONTREAL, QUÉBEC H3C3Z9
TELEPHONE: (514) 286-3948



LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER

PORT CARTIER — FERMONT



VUE AÉRIENNE DU COMPLEXE DES INSTALLATIONS DE MONT WRIGHT

UN DES PILIERS DE
L'ÉCONOMIE DU
NOUVEAU-QUÉBEC

ressources naturelles

Au Québec, l'or prendra la relève du fer à moyen terme

par
**L. Gonzague
Langlois**

Au cours de l'année 1979, la production minière a poursuivi sa relance amorcée en 1978, de sorte qu'elle a totalisé \$2,25 milliards, soit une augmentation de 23% sur les \$1,8 milliard de 1978. De ce total, les métaux prennent la part du lion puisque la valeur de leur production totalisait, en 1979, \$1,16 milliard contre les \$800 millions de 1978, soit une augmentation de 45%.

Suivent les minéraux avec \$634 millions, une augmentation de 13,2% sur 1978, et les matériaux de construction avec \$456 millions, soit une très légère augmentation de 3,6% sur l'année précédente.

La plus grande contribution à la valeur de la production pour les métaux a été celle du minerai de fer qui a augmenté de 89%, atteignant \$640 millions en 1979, comparé à \$338 millions en '78. Cela s'explique d'abord par une augmentation de la valeur moyenne du minerai de fer de \$24,25 à \$29,90 la tonne métrique en 1979; cela s'explique surtout par une augmentation de la production d'au-delà de 50% dû au fait que l'année 1979 a été une année sans arrêt de travail, alors qu'en 1978, toutes les opérations minières de

la Côte Nord ont été paralysées par une grève qui a duré au-delà de 4 mois.

En seconde place, mais loin derrière, on retrouve la valeur de la production du cuivre avec \$190 millions pour 1979, soit 28% de plus que les \$148 millions de 1978.

Encore là, on retrouve l'influence de deux facteurs principaux: d'abord une augmentation de 43% de la valeur moyenne du métal jaune, qui est passée de \$1,64 le kilo, en 1978, à \$2,35 en 1979. En deuxième lieu, on retrouve aussi le phénomène «grève», dont les Mines Gaspé, notre plus important producteur de cuivre, ont été victimes à partir du début d'octobre 1978 au début de juin 1979. Cet arrêt de travail avait déjà contribué, en 1978, à une baisse de production du cuivre par rapport à 1977 et, en 1979, on enregistrerait une diminution additionnelle de 11% sur 1978. Cette dernière diminution a cependant été compensée par une augmentation importante du prix du cuivre au niveau international.

Quant au zinc, la valeur de la production n'a totalisé que \$80 millions en 1979, par rapport aux \$73 millions de l'année précédente, malgré une

augmentation moyenne des prix de 26%, soit de \$0,76 à \$0,96 le kg en 1979. Il faut ajouter ici que même si le secteur du zinc n'a pas été affecté par d'importants arrêts de travail, la production du zinc a considérablement diminué depuis les 5 dernières années à cause de la difficulté à écouler le produit sur le marché international, encombré depuis plusieurs années par des surplus importants. Cette production était de 125 millions de kg en 1975 et elle a graduellement diminué d'année en année pour s'établir, en 1979, à 83 millions de kg, ce qui ne représente que 66% de la production de 1975.

Finalement, il y a la valeur de la production de l'or qui a augmenté de 41% passant de \$107 millions en 1978, à \$151 millions en 1979 et cela malgré une diminution de 10% dans le nombre d'onces produites. Cette diminution s'explique par le fait que les producteurs d'or, face à une augmentation importante du prix de l'or, exploitent des réserves à plus basse teneur. En 1979, la valeur moyenne de l'once d'or a été de \$344,00 par comparaison à \$220,00 l'once en 1978.

Dans une industrie cyclique comme la nôtre, il est hasardeux de prédire l'avenir, même à court terme. Ce que nous pouvons affirmer avec certitude, c'est que la situation va changer.

En 1980, malgré des ventes et des prix intéressants au premier trimestre, il y a des signes évidents de changement et la valeur des métaux produits, en termes réels, pourrait bien être moindre qu'en 1979.

La récession, surtout dans l'industrie de l'automobile aux États-Unis et au Canada, a commencé à avoir des effets sur les livraisons de minerai de fer et possiblement, sur les prix à plus long terme.

Le prix du cuivre, après une poussée vers le haut au début de '80, est revenu au prix moyen de 1979, soit environ \$1,10 la livre. Par ailleurs, la production du cuivre devrait

augmenter puisque les Mines Gaspé qui représentent 40% de la production totale de ce métal au Québec, auront, en 1980, une année complète sans arrêt de travail. D'autre part, nous ne prévoyons pas de possibilités additionnelles de production de cuivre puisque la seule nouvelle mine importante, Selbaie, n'entrera en production qu'en 1981.

Dans le cas de l'or, même si son prix a considérablement baissé depuis la fin de janvier 1980, où il atteignait presque \$1,000,00 canadiens l'once, il n'en reste pas moins que s'il maintenait son niveau actuel, soit environ \$600,00 canadiens, cela permettrait une augmentation de 70% environ de son prix moyen pour 1980 et si nous additionnons à cela, une augmentation de la quantité d'onces produites puisque 4 nouvelles mines d'or sont entrées en production depuis un an, on peut facilement imaginer que la valeur de la production de l'or pourra doubler en 1980 et viendra combler la situation difficile de nos mines de fer.

Présentement, même à \$500,00 l'once, la grande majorité des dépôts de minerai d'or découverts, ont une teneur suffisante pour être exploitables; c'est pourquoi d'ailleurs on assiste présentement à une telle relance de l'exploration dans le nord-ouest québécois.

D'ailleurs, au cours des prochaines années, l'or pourrait être le principal facteur de développement de notre industrie minière, si le prix se maintient au niveau actuel.

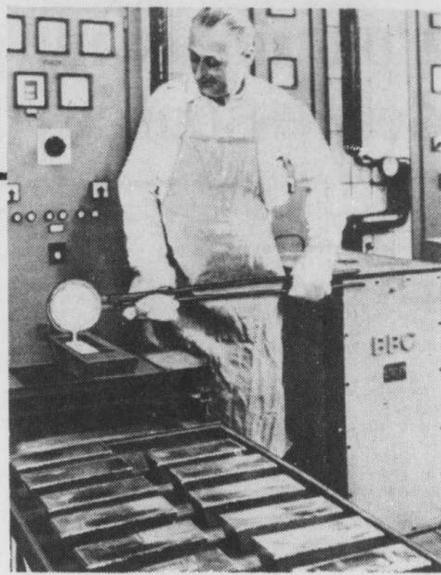
Enfin, il n'est pas prévisible, du moins à moyen terme, d'envisager l'ouverture d'une nouvelle région minière comme celle de la fosse du Labrador pourtant riche en minéraux de toutes sortes.

Le marché des métaux est trop instable actuellement et surtout le règlement sur le contrôle de l'environnement, appliquée à ces régions et les modalités des études d'impact feront hésiter les futurs investisseurs à entreprendre des travaux d'envergure dans cette région éloignée jusqu'à toute fin pratique, la réalisation de leurs projets dépendra surtout de la décision d'un comité composé d'Inuits et d'environnementalistes.

Jusqu'à présent, nous n'avons parlé que de l'évolution du prix des produits miniers comme facteur de développement de notre industrie minière, il y a cependant un deuxième facteur aussi important à considérer, c'est l'inflation dans les coûts de production. Ce dernier élément n'est pas cyclique, car au cours de la dernière décennie, ceux-ci ont subi une augmentation aussi continue qu'alarmante de 12% à 15% par année.

Le secteur minier, en fait, ne réagit pas comme d'autres secteurs industriels et n'a pas, comme la construction ou les produits alimentaires par exemple, la possibilité d'ajouter l'excédent de ses coûts au prix de vente de ses produits. Il faut se rendre à l'évidence, le secteur minier ne crée pas l'inflation, il la subit. C'est pourquoi la surveillance des coûts d'opération est si importante.

Parmi ces coûts, outre les salaires, les pièces, équipements et services qui sont négociables, soit avec nos travailleurs, soit avec nos fournisseurs, il y a aussi une autre catégorie de coûts qu'il ne nous est pas possible de négocier parce qu'ils sont, soit fixés par les gouvernements, comme l'énergie et les taxes, soit imposés par réglementation gouvernementale, comme



Directeur général de l'Association des mines de métaux du Québec.

les politiques sociales et le contrôle de l'environnement. Nous devons aussi faire face à plusieurs autres coûts dont il est difficile d'évaluer l'importance exacte; certaines réglementations gouvernementales ont une influence importante sur nos conventions collectives, en accordant des droits à la partie syndicale, lesquels se traduisent toujours par des coûts additionnels.

Par exemple, les mesures de la Loi 17 qui accordent beaucoup de pouvoirs de décisions dans les domaines de la santé et sécurité aux comités conjoints, à la Commission de santé et sécurité et aux Départements de santé communautaire, alors que le fardeau des coûts demeure la responsabilité de l'employeur, deviendront sûrement un facteur important d'augmentation de nos coûts.

Une étude statistique effectuée pour la période 1974-78 dans le secteur minier québécois, nous a permis de situer plus précisément d'où provient majoritairement l'inflation dans nos coûts de production. Au cours de cette période de 5 ans, l'élément négociable des coûts de production est passé de \$27,433,00 par employé en 1974, à \$46,345,00 par employé en 1978, soit une augmentation totale de 69% ou une moyenne de 13,8% par année.

Par ailleurs, les coûts non négociables tels les taxes, les politiques sociales, l'énergie et l'environnement industriel, qui se chiffraient, en 1974, à \$4,620,00 par employé, ont atteint un total de \$10,888,00 en 1978, soit une augmentation de 136% par rapport à 1974, ou

une moyenne de 27,2% par année. Non seulement la partie non-négociable des coûts de production augmente à un rythme deux fois plus grand que la partie négociable, mais sa proportion des coûts totaux est passée de 14% en 1974, à 19% en 1978.

Nous sommes donc forcés de constater que l'un des éléments inflationnistes les plus importants, sont les politiques gouvernementales imposées aux entreprises.

Si un tel état de choses peut encore sembler supportable en période de prospérité, il n'en est pas ainsi lorsque le cycle du prix des métaux est à son minimum et les sociétés minières doivent alors, pour diminuer leurs dépenses, réduire leurs programmes de recherches minières, ce qui compromet d'autant le renouvellement de nos réserves de minerai.

Les employés miniers aimeraient bien trouver la solution à ce grave problème et pour ce faire, ils ont besoin de la collaboration des gouvernements.

En toute honnêteté, le ministre de l'Énergie et des Ressources, par certaines mesures fiscales appropriées, a, depuis les 3 dernières années, fait des efforts louables pour trouver des solutions à ces problèmes. Il y a encore beaucoup à faire cependant, pour arriver à une solution totale et l'Association des mines de métaux du Québec a encore d'excellentes recommandations à formuler en ce sens.

MAJOR & MARTIN INC.

Conseillers en développement industriel

Experts — Conseils en:

- Financement (subventions et prêts)
- Études économiques
- Gestion et diagnostics d'entreprises
- Études de marché
- Études de rentabilité

MONTREAL: 666 QUÉBEC, SHERBROOKE - SUITE 700, H3A 1E7 (514) 849-0241
QUÉBEC: 7053, PLACE MONT-CLAIR, CHARLESBOURG, G1H 5H1 (418) 823-3053

Bureau Technique Fournier

Pierre Lespérance, Ing.

Agent de Brevets d'Invention
Licencié au Canada et aux États-Unis

1440 Ouest, Ste-Catherine
Montréal H3G 1R8
Tél.: 861-4831

Maheu, Noiseux, Roy & Associés

COMPTABLES AGRÉÉS

2 COMPLEXE DESJARDINS BUREAU 2600 TEL: (514) 281-1555
C.P. 153, MONTREAL H5B 1E8 TELEX: 055-60917

BUREAUX À OTTAWA, HULL, HAWKESBURY, MONTREAL, LAVAL, QUÉBEC, LÉVIS ET MONCTON

SOCIÉTÉ NATIONALE COLLINS BARROW
BUREAUX À VANCOUVER, CALGARY, EDMONTON,
WINNIPEG, TORONTO, OTTAWA, MONTREAL,
QUÉBEC, HALIFAX ET AUTRES VILLES

REPRÉSENTATION DANS LES GRANDS CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Le Groupe Dome l'or et le pétrole combinaison magique

Des choix nuancés

Une participation dans le Groupe Dome offre une occasion exceptionnelle de jouer sur deux tableaux-clés, à la fois: l'or et les hydrocarbures, les deux ressources qui dominent présentement nos vies.

DOMÉ PETROLEUM et ses filiales se sont structurées et différenciées de telle sorte qu'ils est possible, en achetant les actions **DOMÉ PÉTÉ, DOMÉ MINES, CAMPBELL RED LAKE ou SIGMA**, de doser sa participation dans l'une et l'autre des composantes: or jaune, or noir.

MIDLAND DOHERTY, spécialistes en investissements, viennent de publier une analyse en profondeur du GROUPE DOMÉ, l'important complexe canadien de ressources naturelles non-renouvelables.

SI VOUS HÉSITEZ ENTRE DIVERSES FORMES DE PROTECTION CONTRE L'INFLATION, VOUS AVEZ INTÉRÊT À NOUS RETOURNER LE COUPON CI-DESSOUS, SANS OBLIGATION DE VOTRE PART

Midland Doherty Limitée
3 PLACE VILLE MARIE, SUITE 208
MONTREAL, QUÉ. H3B 4C5

Prière de me faire parvenir votre étude: "Le Groupe Dome"

Nom:

Adresse:

Ville: Code: Tél:

Cient de Midland Doherty: Oui Non

M. Copeau, le Chef Cuisier et le Faiseur d'acide.

On compte trois des hommes-clés de chez Tembec au début du procédé, impliquant les talents de plus de 600 autres, pour réussir de la pulpe de bois de haute qualité.

Les gens sont la ressource la plus précieuse de TEMBEC. La majorité de nos employés sont des travailleurs de moulin de deuxième et troisième génération, avec une moyenne de 25 années de service.

Avec ses employés dévoués, et un programme de modernisation constante, TEMBEC entend demeurer un chef de file mondial en pulpes de qualité.

1. Etienne Pharand — "M. Copeau"
Le testeur de copeaux de Tembec — l'homme au premier maillon de la chaîne. Responsable du calibrage de la densité, de l'humidité et de la poussière des copeaux. 37 années dans l'industrie.
2. Noël Patry — "Le Chef Cuisier"
C'est les copeaux de bois au secteur du sulfite selon des spécifications précises. Supervise l'approvisionnement du sulfite non blanchi au secteur du blanchiment. Une expérience de plus de 30 ans.
3. Louis Morin — "Le Faiseur d'acide"
Responsable de l'approvisionnement en acide à base d'ammoniac à l'opération de cuisson par sulfite. Veille à la constance de la force et de la qualité. Plus de 20 années de service.

Chez Tembec, les gens sont Notre plus précieuse ressource.

Tembec TEMBEC INC.
1155, boul. Dorchester ouest
Montréal, Québec H3B 2H9
Tel.: (514) 871-0137

nous VOUS invitons...

SOQUEM

En 1980, SOQUEM fête son quinzième anniversaire et saisit l'occasion pour saluer tous ceux qui ont joint leurs efforts aux siens pour développer le sous-sol québécois. Des particuliers. De modestes entreprises. Des géants du domaine minier aussi.

Notre équipe technique est plus solide que jamais et son expérience du sous-sol québécois peut vous être d'un grand intérêt. Nous avons toujours des programmes promoteurs à partager. Nous vous invitons à venir discuter avec nous de vos projets de prospection ou de mise en valeur. SOQUEM continue de foncer.

3108, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec) G1X 1P8
Tel.: (418) 658-5400
Télex: 051-31605

Pour une saine gestion des ressources minières

L'ÉPUISEMENT des ressources minières, a fait l'objet de nombreuses analyses, principalement depuis la première hausse du prix de pétrole décidée par l'OPEP à la fin de 1973. Le problème de l'accès aux matières premières s'est principalement manifesté sous une forme politique: celle des relations entre le Tiers-Monde et les pays industrialisés.

L'approche classique de l'investissement direct dans les pays du Tiers-Monde fut contrée par la prise de conscience de ces derniers de leur importance vis-à-vis les complexes industriels des pays industrialisés. Cette prise de conscience se traduit par une série de nationalisations et diverses mesures ou propositions visant à augmenter les prix: associations de producteurs, stocks régulateurs, taxes à l'exportation.

La prospective s'est alors penchée sur la signification pour les pays industrialisés non seulement de l'accès aux ressources mais aussi de l'épuisement des ressources. La problématique à court terme, qui est celle entre autres de l'apparition de cartels de producteurs, est liée à celle, à plus long terme, de l'épuisement (réel ou exagéré) des ressources.

Deux écoles de pensée s'affrontent: les pessimistes, d'une part, qui croient que le stock physique de ressources imposera à l'économie mondiale des limites sérieuses à la croissance; les optimistes, d'autre part, insistent sur le fait que le stock de ressources exploitables évolue dans le temps, avec notre connaissance du milieu géologique, la technologie de transformation des minéraux, la substitution et le taux de recyclage des métaux.

Comme cette prospective à très long terme part d'hypothèses fondées sur nos con-

naissances actuelles, cet exercice n'apparaît pour le moins hasardeux si l'on tient compte seulement des développements des derniers cinquante ans.

Pour être bref, je me limiterai à des observations ou commentaires pertinents aux minéraux non combustibles et à la situation québécoise.

Lorsque l'on passe de l'analyse globale (au niveau mondial) à celle plus localisée (au Québec par exemple), les conclusions peuvent diverger. Les ressources ne sont pas uniformément réparties sur la surface de la terre et leur épuisement dépend nécessairement de leur taux d'exploitation. C'est ainsi que le Japon et la CEE en sont aujourd'hui presque entièrement dépourvus. Le Québec, malgré sa situation dite «particulière», voit sa production de cuivre et de zinc en baisse continue depuis les années 1970-71; l'épuisement des ressources est une réalité de tous les jours pour certaines villes minières.

La situation particulière du Québec réside dans le fait (bien connu de tous) que bien que le Québec soit un exportateur net de substances minières non combustibles, il est un importateur net de produits minéraux sous forme de produits finis. Par conséquent, l'épuisement des ressources prend ici une signification qui diffère de celle du complexe industriel des États-Unis.

La première question d'ordre économique qui se pose est celle d'exploiter ou de conserver la ressource. Ce choix peut (et doit) s'exprimer en actualisant les revenus escomptés au taux d'intérêt en vigueur. Ceci maximisera par le fait même les entrées fiscales de l'État, bien qu'au départ la neutralité de la fiscalité dans le secteur des mines soit douteuse. Au Québec, le choix d'exploiter ou non a été

dans le passé l'apanage exclusif du secteur privé, l'État se réservant des fonctions subsidiaires ou administratives (titres miniers, loi des mines, droits sur les mines). Bien qu'en théorie l'État québécois soit propriétaire de la majeure partie du sous-sol, un titre minier conféré à son détenteur des droits similaires au droit de propriété. Il est notable de constater, en parcourant la liste des détenteurs de titres miniers sur des gisements au Québec, l'absence quasi totale de noms à consonnance «autochtone» (à part Soquem et la SDBJ).

La deuxième question qui se pose a trait à la propriété dans l'exploitation de la ressource. Dans l'exploitation des richesses naturelles, il ne suffit pas que l'investisseur obtienne un rendement au moins égal au taux courant sur le marché; il faut de plus s'assurer que les bénéfices de l'exploitation de la ressource soient réinvestis dans le pays d'origine. Dans le cas contraire, le pays d'origine sera réduit à un rôle d'éternel débiteur. Les opinions sont partagées là-dessus; les résultats me semblent toutefois concluants dans les pays ou régions où l'industrie minière fut l'industrie principale. Le rendement sur un investissement dans une exploitation minière, en particulier les mines d'amiante, est très intéressant. De plus, l'exploitation d'une mine n'exige pas plus d'expertise que la construction de barrages ou le lancement d'une PME, et il est notable, encore une fois, de constater l'absence quasi totale du capital québécois dans ce secteur. Les calculs de M. Raynaud, à partir de données de 1961, m'apparaissent encore valables aujourd'hui: environ 98% de la valeur ajoutée des établissements miniers n'est pas sous contrôle canadien-français.

Un troisième choix a trait

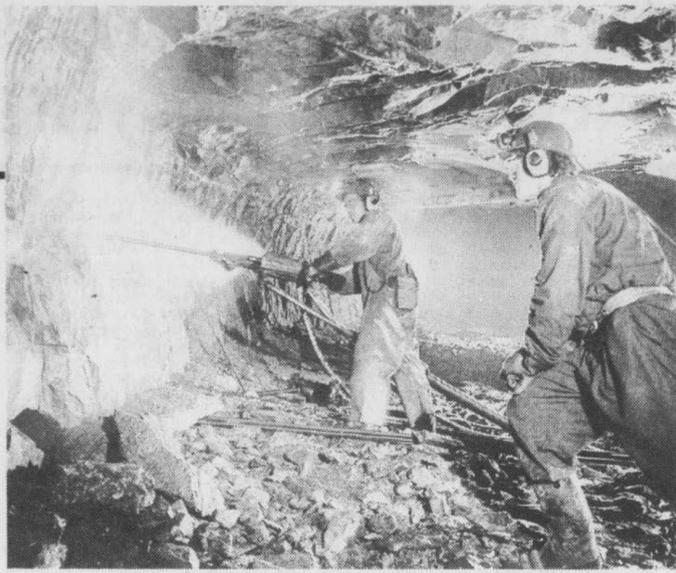
au degré de transformation et de fabrication ultérieures des ressources, de façon à maximiser les bénéfices sociaux d'une ressource finie dans le temps. Ceci doit être analysé substance par substance. Pour ce qui est du minerai de fer, l'objectif (pour être réaliste) doit se limiter à maximiser nos entrées de devises via l'exportation au stade de la matière brute, tout en assurant aux aciéries québécoises leur mainmise sur le marché domestique (à prix compétitifs). Mais pour l'amiante, c'est différent.

L'«inventaire des gisements minéraux du Québec» (publication disponible au MER) contient une foule de renseignements sur les réserves prouvées et probables de gisements exploités ou potentiels. Au taux d'exploitation actuel, l'espérance de vie des réserves du Québec est ainsi estimée pour les principales substances (en tenant compte du contenu en métal des réserves). Ces substances représentaient, en 1979, 85% de la valeur de la production minière du Québec (exclusion faite des matériaux de construction).

Voici l'espérance de vie (en nombre d'années) des réserves: Fer (maximum 600, minimum 250); Titane (maximum 300, minimum 85); Amiante (maximum 50, minimum 40); Cuivre-Zinc (maximum 25-30, minimum 15-20); Niobium (maximum 300, minimum 300).

La durée de vie maximale est calculée sur le total des réserves; la durée minimale a été estimée de la façon suivante: pour le fer, les gisements entre Shefferville et la baie d'Ungava furent exclus vu les coûts prohibitifs de transport. Pour le titane, seuls les gisements à teneur de 30% et plus en TiO₂ furent inclus; ceci comprend les gisements exploités (ou à proximité) de Fer et Titane du Québec. Pour l'amiante, seul le critère tonnage du gisement a été retenu, de même que pour le cuivre et le zinc. Quant au niobium, les données comprennent le gisement exploité par Soquem-Teck Corp. au Lac St-Jean; les autres gisements sont situés aux alentours de Oka. Dans tous les cas, la mise en exploitation de plusieurs gisements suppose une augmentation, quoique marginale, du prix réel reçu par les producteurs, vu leur teneur inférieure à la moyenne ou l'absence d'infrastructures.

Bien entendu, ces données ne tiennent pas compte du potentiel, lequel reste à explorer. L'emphasis est placée présentement sur le cuivre et le zinc, vu la problématique régionale que pose l'épuisement rapide des réserves. De 1968 à 1978, il y eut deux fois plus de fermetures de mines de cuivre-zinc que de nouvelles mises en chantier. Bien que la région du Nord-Ouest bénéficie à l'heure actuelle d'un regain d'activité causé par la hausse des prix de l'or et de l'argent et par l'ouverture prochaine d'une couple de producteurs de cuivre et de zinc (Selby, Silverstack-Soquem), la stabilité de l'in-



par
Yvon
Dionne

Economiste au ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Le texte de M. Dionne a été publié originellement dans la Revue L'Économiste.

dustrie minière dans cette région dépend fortement à moyen terme des résultats des travaux d'exploration.

L'exploration minière est le principal moyen d'obtenir une augmentation du stock de réserves prouvées, à part l'évolution de la technologie et celle des prix, tous deux permettant d'exploiter des ressources jugées jusque-là non rentables.

En jargon minéral, les réserves et les ressources sont classifiées de deux façons:

■ Suivant le degré de certitude, entre prouvées, probables, possibles, et potentielles.

■ Suivant leur valeur économique, entre rentables, marginales, et sous-marginales.

Les travaux d'exploration s'appliquent au premier critère alors que la technologie et le prix des facteurs, au deuxième. Une ressource, pour être une réserve, doit être rentable, même si elle n'est pas prouvée.

Le stock maximal de ressources (compréhension à la fois les minéraux et les roches, lesquelles sont composées de minéraux — e.g. le granite) a été

estimé d'après la répartition des divers éléments dans la croûte terrestre: 98,6% de la croûte terrestre est composé de huit éléments: par ordre d'importance, ce sont l'oxygène (puisque la plupart des éléments sont oxydés), le silicium, l'aluminium, le fer, le calcium, sodium, potassium et magnésium. Le solde (1,4%) est composé d'éléments aussi importants pour la métallurgie que le tungstène, le nickel, le chrome, etc., et aussi le cuivre et le zinc.

Le stock minimal de ressources, comprenant les concentrations minéralisées, est à proprement parler inconnu bien qu'il puisse être estimé pour chaque région géologique en partant des ressources connues. La terre reste en grande partie inexplorée. Au Québec, certaines régions sont mieux connues que d'autres; une partie du territoire est encore peu ou mal cartographiée. La probabilité de découvrir un gisement en surface est exclue pour les régions explorées; il faut alors se remettre à des méthodes plus sophistiquées d'exploration lesquelles sont nécessai-

rement plus dispendieuses. Il faut aussi souligner que le Québec a traversé plusieurs périodes de glaciation, ce qui limite les chances de succès d'un prospecteur qui n'a comme outils qu'un pic et une loupe. Enfin, le Québec compte plusieurs régions géologiques et chacune d'entre elles comporte un certain degré de certitude quant à savoir si l'on trouvera telle ou telle substance plutôt que telle autre. Par exemple, il est totalement exclu que l'on découvre un gisement de fer en Gaspésie.

Grosso modo, l'on peut dire que les réserves de fer et d'amiante au Québec sont relativement bien connues; mais tel n'est pas le cas pour le cuivre et le zinc, et encore moins pour l'uranium.

Ainsi, dans l'exploration minière tout est question de probabilité alors qu'au contraire, au niveau de l'exploitation, l'on détient certaines certitudes économiques. Les critères délimitant la valeur et l'orientation de l'exploration sont intimement liés aux critères financiers de l'exploitation.

Pour ce qui est de l'évaluation économique des travaux d'exploration, certaines compagnies ont conçu des modèles permettant d'actualiser divers scénarios d'exploitation en fonction des probabilités de trouver tel ou tel gisement.

La fonction est donc de minimiser les risques en posant une limite à la valeur monétaire des travaux d'exploration compte tenu des rendements escomptés de l'exploitation. Au-delà de cette limite, l'exploration n'est pas rentable.

Parallèlement à l'évolution de la nature de l'exploration minière, on a assisté au cours des deux dernières décennies à une restructuration de l'industrie. Alors que par le passé ces deux activités (exploration et exploitation) étaient plutôt séparées sur le plan financier, présentement la majeure partie des dépenses d'exploration provient soit de producteurs, soit de leurs filiales, ou soit des sociétés gouvernementales. L'ère des «boiler rooms» est révolue. L'avenir est à la gestion systématique des ressources.

Ordre des ingénieurs du Québec



Pierre Delisle, ing.

Les 24 membres du Bureau ont élu, le 14 juin dernier, au comité administratif pour 1980-1981:

Président: **Pierre Delisle, ing., de Québec**
Vice-président (Administration): **Jean Boisvert, ing., de Trois-Rivières.**
Vice-président (Finances): **John B. Sweeney, ing., de Montréal.**
Membre représentant la profession: **André Robidoux, ingé, de Sherbrooke**
Membre représentant le public nommé par l'Office des Professions du Québec: **Jean Van Doesburg, de Nicolet**

L'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe 21 500 ingénieurs et son siège social est situé au 2075, rue University, Montréal.



**NORMICK
PERRON INC.**

C.P. 2500 LA SARRE, QUE.

COCHRANE ENTREPRISES LTD.
COCHRANE, ONT.

FILIALES

J.H. NORMICK INC.
LA SARRE, QUE.
COCHRANE, ONT.
KIRKLAND LAKE, ONT.

SCIERIE SENNETERRE INC.
SENNETERRE, QUE.

J.E. THERRIEN INC.
AMOS, QUE.

MOLSON, ROUSSEAU & CIE LIMITÉE

Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
Membres des Bourses de Montréal, et Toronto

899 Place Victoria
Montréal
Tél: 866-1551

1122, Chemin St-Louis Suite 105
Québec
Tél: 683-2965

FORANO

Des idées et des hommes
au service de l'industrie

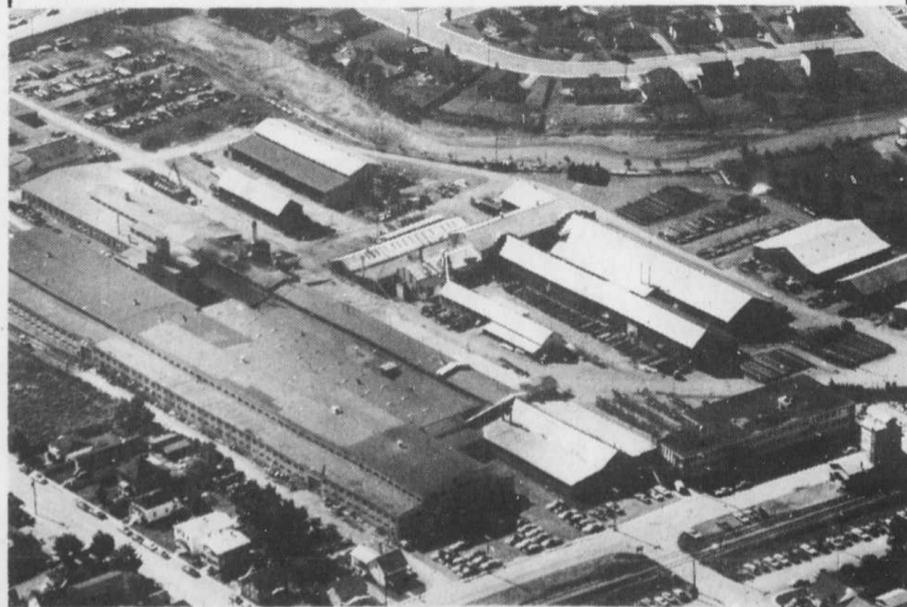
Après plus d'un siècle de progrès et d'évolution dans un monde soumis à des bouleversements constants, Forano Inc. est devenue aujourd'hui un grand complexe industriel qui emploie plus de 900 personnes.

L'entreprise fabrique et distribue des produits de haute qualité, allant des petites pièces aux installations industrielles les plus sophistiquées.

Les industries que Forano Inc. dessert sont parmi les plus importantes de l'économie canadienne telles que: forestière, bois de sciage, manufacturière, minière, pâtes et papiers et construction.

Les ateliers spécialisés de l'entreprise permettent d'offrir à l'industrie manufacturière des pièces de fonte, soudure, usinage, assemblage et des machines suivant les spécifications mêmes de ses clients.

Forano Inc. fait une place importante à la distribution d'équipement mobile forestier et de construction de d'autres manufacturiers tels que: Tanguay, Pettibone, Volvo BM, Bombardier, Koehring et Bantam.



FORANO INC., 1,600 rue St-Paul, Plessisville, P.Q. G6L 2Y9 (819) 362-7361

Soquem fonde de grands espoirs sur Seleine, Doyon, Montauban'

par
Paul J.
Bourassa

SELEINE, Mine Doyon, Montauban: trois projets qui ont dépassé ou sont sur le point de dépasser le stade de la mise en valeur et qui laissent entrevoir des lendemains heureux pour SOQUEM, cette société d'exploration dont les réalisations font l'envie de bien des compagnies engagées dans le monde minier et principalement de l'exploration.

■ **Seleine** — C'est d'abord aux Îles-de-la-Madeleine, où se concentre une activité fébrile pour préparer une mine qui entrera en production le 1er avril 1982, que nous effectuons la plus grosse partie de nos travaux de mise en exploitation; ils aboutiront avec la réalisation d'un complexe qui produira au-delà de 1 200 000 tonnes de sel de déglacage par année.

L'exploration systématique des Îles depuis août 1972 a conduit SOQUEM à grouper ses recherches à Grosse-Île, où un gîte de sel a été repéré à une profondeur de 37 mètres.

Ayant choisi ce secteur pour une exploitation éventuelle, il s'ensuivit une longue période de travaux divers allant des infrastructures au fonçage de puits, au percement de galeries, à la détermination des réserves, à l'évaluation de la rentabilité d'une exploitation, à de nombreuses études d'impact sur l'environnement ainsi qu'à des audiences publiques, pour finalement atteindre la prise de décision. Le Conseil d'administration de SOQUEM, à la fin de mai 1979, décidait la mise en exploitation du gise-

ment de sel; cette décision faisait suite à une dépense de plus de 15 000 000 \$ en travaux d'exploration et de mise en valeur s'échelonnant sur une période de sept années, depuis le début de nos activités aux Îles-de-la-Madeleine.

Les réserves identifiées sont d'environ 106 000 000 de tonnes, titrant 95% NaCl; elles équivalent à l'objectif original de 20 années de réserves exploitables, en plus d'un contexte favorable et une indication de réserves supplémentaires en profondeur. Les coûts d'investissement pour la mise en exploitation de la mine sont évalués à 51,6 millions de dollars de 1978, et le fonds de roulement nécessaire au fonctionnement du complexe minier est établi à 7,6 millions de dollars de 1978.

Les études de marché indiquent clairement une participation de près de 1 200 000 tonnes accessibles à un nouveau producteur situé dans l'extrême Est du Canada.

■ **Mine Doyon** — Quittant les Îles-de-la-Madeleine pour aller vers un territoire de prédilection pour l'exploration, l'Abitibi, c'est la mine Doyon qui retient l'attention. En effet, un gisement d'or que notre Société détient en coparticipation à part égale avec la société Silverstack a atteint la phase de l'exploitation.

C'est au cours de l'année 1974, que SOQUEM a délimité quatre blocs minéralisés, contenant un tonnage appréciable de minerai d'or sur des terrains situés dans le Canton Bousquet, en Abitibi, non loin de Cadillac. Pendant cette période, le cours de l'or ayant

commencé à fléchir et en raison de l'incertitude provoquée par les décisions du Fonds monétaire international concernant la vente d'une partie de ses réserves d'or, il avait été jugé prudent de s'abstenir de faire des travaux coûteux à l'exception de ceux touchant le maintien en bon état des biens de l'entreprise commune.

En 1977, le gisement du Canton Bousquet refait surface avec la hausse du prix de l'or, et la propriété fait l'objet de travaux de forage au diamant se totalisant à au-delà de 14 630 mètres, en plus de relevés géophysiques, géochimiques et d'une étude géotechnique pour une exploitation à ciel ouvert. Le Conseil d'administration de SOQUEM, de concert avec Silverstack Mines Ltd, prend la décision, le 29 mars 1979, de mettre ce gisement en exploitation, attendant, pour le choix de l'usine de traitement, les résultats de l'échantillonnage en vrac de quelque 25 000 tonnes à la fonderie de Noranda, et d'une quantité équivalente à l'usine de Est-Malartic. SOQUEM et Silverstack ont, d'autre part, convenu de confier les travaux d'exploitation minière à la société Long Lac Mineral Exploration et de remplacer le contrat qui donnait la gérance à SOQUEM pour les trois premières années et lui accordait un intérêt de 40% dans un groupe de 95 claims, par un accord de coparticipation sur une base d'intérêts à parts égales.

Le 28 février 1980, la mine à ciel ouvert, baptisée du nom de «Doyon» pour honorer ce-

lui qui a piqueté les claims. Monsieur Arthur Doyon, commence à expédier 500 tonnes par jour à l'usine Est-Malartic, et à la fin de mars, 1 000 tonnes par jour à la fonderie de Noranda. À l'automne 1980, l'expédition de minerai totalisera 2 000 tonnes par jour.

Une firme de consultants est à réaliser les plans et devis pour la construction d'une usine de 1 000 tonnes par jour sur le site de la propriété et l'agrandissement de celle de Est-Malartic.

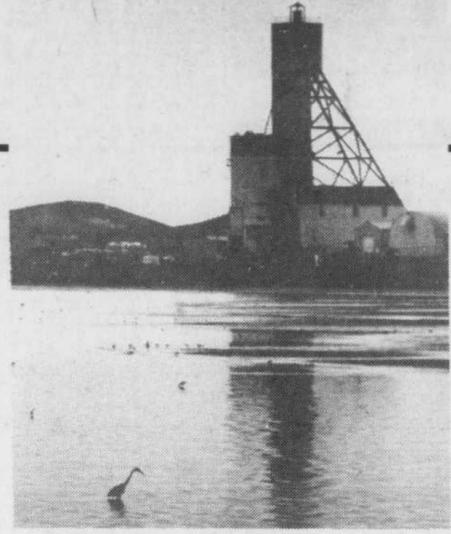
■ **Projet Montauban** — De tous les projets de SOQUEM, il en est un qui a franchi l'étape de l'établissement des réserves géologiques avec des résultats positifs et qui est maintenant sous la responsabilité de la Direction de la Mise en valeur; il s'agit de Montauban, situé dans le comté Portneuf, au centre du Québec, avec un gîte aurifère ayant des réserves voisines les 400 000 tonnes; ces réserves, à des teneurs commerciales, ont été mesurées et sont partiellement récupérables avec un profit intéressant. Le projet Montauban, sous la responsabilité de SOQUEM, se fait en coparticipation avec les Explorations Muscocho Ltée; il commence à avoir le vent dans les voiles et, en même temps que se poursuivent les études d'environnement, nous effectuons un certain nombre de travaux préliminaires à la mise en exploitation.

■ **Les priorités** — SOQUEM place au premier rang de ses priorités la recherche de métaux primaires ou usuels, soit le cuivre et le zinc, en accord avec les politiques gouvernementales qui visent à assurer l'alimentation des usines de réduction et d'affinage situées au Québec. Cette recherche se concentre principalement dans le Nord-Ouest du Québec où SOQUEM dépense environ 45% de son budget; sa présence se fait sentir surtout dans les périphéries de Noranda, de Joutel, de Normétal et de Val d'Or où se trouve l'usine de Manitou, propriété de Louvem, filiale à part entière. Comme deuxième priorité, la recherche de métaux précieux accapare environ 35% du budget; les succès remportés par la Mine Doyon (Silverstack) et le prix élevé du métal jaune, ont incité SOQUEM à optionner et à acquérir plusieurs

propriétés situées principalement dans la faille de Cadillac et en bordure de celle-ci entre Rouyn et Val d'Or. L'évaluation de ces propriétés, surtout celles de Rouyn Merger et Héva, pour n'en nommer que deux, est encourageante. La troisième priorité touche le tantalite et le vanadium qui se trouvent sur la propriété de Crevier, pour le premier, et sur celle du Lac Doré pour le second. Celle de Crevier est située dans les environs de Girardville, au Lac Saint-Jean, dans un complexe alcalin; les tests préliminaires laissent entrevoir l'utilisation d'un procédé d'extraction qui donnerait un concentré de 7% d'oxyde de tantalite et 23% d'oxyde de niobium. Au Lac Doré, un gisement de magnétite-titanifère faisant partie du complexe Chibougamau s'annonce prometteur pour le vanadium; les travaux métallurgiques ont permis d'établir que le procédé finlandais de grillage alcalin offrait les meilleures possibilités de rentabilité technique et économique.

Comme tous les agents engagés dans la prospection et l'exploration, SOQUEM a piqueté ou acquis un certain nombre de claims favorables à des découvertes; ils totalisent au-delà de 275 000 acres de terrain, et c'est dans ces immenses champs que se poursuit notre exploration au rythme de 6 000 000 \$ par année.

■ **Nouvelle orientation** — La nouvelle politique de SOQUEM adoptée par le Conseil d'administration et rendue publique lors de l'inauguration des nouveaux bureaux du siège social en février dernier lui donne comme orientation additionnelle, d'investir une partie des revenus d'exploitation dans des entreprises minières qui auraient besoin d'un apport financier pour se développer, stimulant du même coup l'entrepreneuriat des gens de mines par des injections de capitaux dans les compagnies intéressées dans l'agrandissement du patrimoine minier. Une première pénétration dans ce secteur a permis à SOQUEM de s'associer avec les frères Yvan et Gaston Vézina, de Rouyn, pour lancer une société d'exploration minière dont le siège social est à Rouyn, au 170, rue Princi-



Président et directeur général de la Société québécoise d'exploration minière (Soquem).

pale; connu sous le nom de Exploration Aiguebelle Inc. son premier objectif est l'exploration minière, spécialement dans la région abitibienne.

Pour commencer son activité, l'entreprise a groupé sept blocs de terrains miniers situés de façon stratégique dans la région de Rouyn; celui qui retient l'attention immédiate se trouve dans le canton Destor où Aiguebelle, en plus de détenir 148 claims, a fait une transaction avec Q.M.G. Holdings Inc. pour acquérir une concession minière où se retrouve principalement, comme substance minérale, de l'or. Sur cette propriété, de nombreux travaux ont été effectués depuis 1938, dont le fonçage d'un puits, et on a repéré plusieurs zones qui présentent une minéralisation intéressante.

Le Conseil d'administration

de Aiguebelle est présidé par Monsieur Gaston Vézina, et la direction générale est assumée par Monsieur Guy Hébert, un ancien de SOQUEM, géologue et détenteur d'une maîtrise en administration. Ce dernier sera assisté par Monsieur Marcel Richard, ingénieur géologue de carrière, comme Directeur de l'exploration.

C'est l'intention de Aiguebelle de devenir une société publique et lorsque les différentes formalités requises par les autorités compétentes auront été remplies, cette compagnie sera inscrite à une bourse canadienne.

Nous sommes convaincus que par cette nouvelle politique, plusieurs propriétés inactives au Québec pourront recevoir grâce à l'aide technique que nous leur fournissons, et à l'apport financier possible, un stimulant qui leur permettra

de dépasser le stade de la promotion pure et simple pour se développer et devenir des mines.

En terminant cet article, je voudrais citer un extrait d'une lettre de Monsieur Doyon, qui a jalonné les terrains où se trouve la propriété portant son nom, pour indiquer qu'une société comme SOQUEM doit être une entreprise pouvant servir d'outil de développement dans un domaine où collectivement, nous étions et sommes encore un peu absents: «Le succès individuel ne crée pas tellement de progrès. Seules les institutions que l'on se donne collectivement font le progrès de la société et ce qu'elles font aux citoyens une place à titre d'actionnaires. Cette place, ils la prennent volontiers quand l'institution reflète leurs propres objectifs et aspirations.»

Florido Matteau Inc.

VALEURS DE PLACEMENT

602, 6e Avenue

(819) 538-8628

GRAND-MÈRE, QUÉBEC

Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

YVON BOULANGER LIMITÉE

IMPRIMEUR DE DOCUMENTS
MONÉTAIRES

2325 Dandurand

Montréal H2G 1Z9

Tél.: 273-7777

On demande: mines à exploiter.



"Une fois retiré du sous-sol, le minerai ne peut être remplacé. Si on veut garantir les emplois actuels et empêcher que les centres miniers d'aujourd'hui ne deviennent des villes fantômes, nous devons trouver de nouveaux gisements dans l'espoir de remplacer, au moins, les grandes quantités de minerai présentement extraites dans nos mines".

Corporation Falconbridge Copper est à la recherche de nouvelles mines à exploiter.

Elle est donc prête à écouter, à négocier avec des prospecteurs, des entrepreneurs et d'autres groupes miniers. Elle est disposée à tout étudier, de la participation syndicatulaire à la coentreprise à l'acquisition pure et simple... en autant que les perspectives soient intéressantes.

Avez-vous de telles perspectives à nous offrir? Alors communiquez avec Corporation Falconbridge Copper.

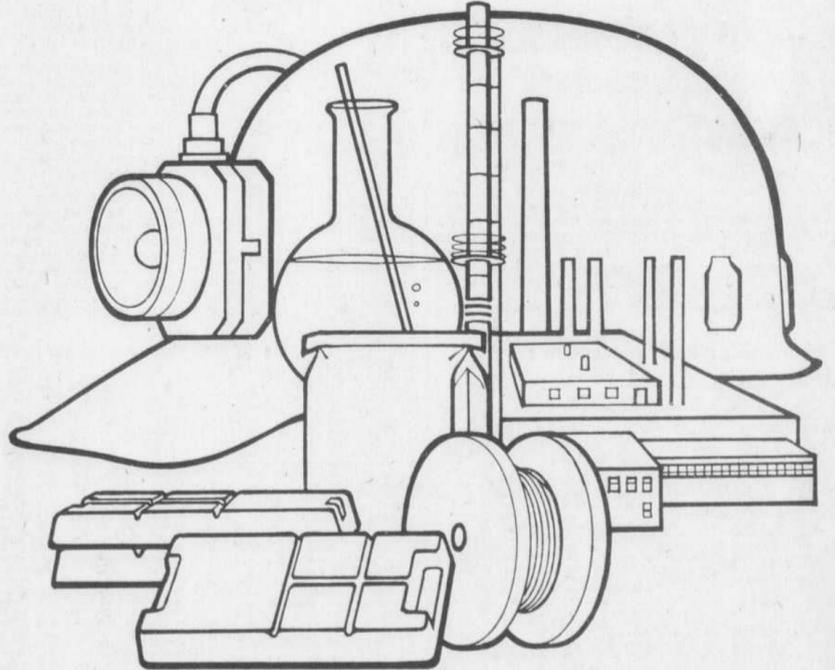
CORPORATION FALCONBRIDGE COPPER

Pendant 25 ans... à développer des mines et des villes



Téléphone 416/863-7000 Téléc 065 24211 Bureau administratif: C.P. 40, Commerce Court West, Toronto, Ontario M5L 1B4

*Extrait de la brochure "Falconbridge Copper - Pendant 25 ans... à développer des mines et des villes".



Noranda au Québec.

À l'origine, Noranda s'est établie au Québec par des mines. À Noranda, à Murdochville, dans la péninsule gaspésienne et à Matagami. Il n'est pas étonnant qu'on nous associe surtout aux mines.

Pourtant, même si cela est encore vrai de nos jours, notre activité au Québec est beaucoup plus diversifiée. En effet, Noranda au Québec a des usines de smeltage, d'affinage et des exploitations manufacturières qui fabriquent une gamme variée de produits. C'est également le Centre de recherche Noranda à Pointe-Claire, au service de toutes les filiales du Groupe au Canada. Noranda c'est, enfin et surtout, près de 8 000 Québécois qui touchent plus de 125 millions de dollars en salaires annuellement.

Noranda au Québec: un groupe bien de chez-nous.

noranda
Nous sommes d'ici.

ACTIVITE ECONOMIQUE

Un mode d'épargne supérieur Nos certificats de dépôt garantis TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Baisse des cours

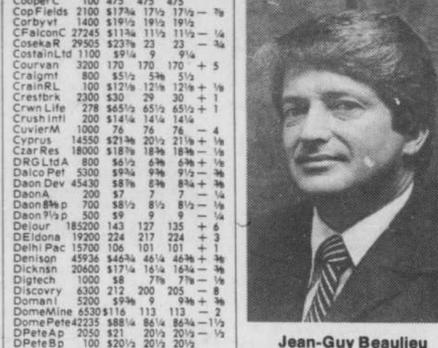
L'offensive qui durait depuis cinq jours à la Bourse de Toronto a pris fin, hier, alors que les cours ont terminé la séance sur une note irrégulière. L'indice composé a clôturé en baisse de 2,01 points et marque...

Parmi les valeurs industrielles traitées à la séance d'hier, Texaco Canada gagna 3 à \$108. General Motors 1-1-2 à \$57. Canadian Cable Systems 1-1-2 à 19. OPI 1-1-2 à \$29-1-2 et Cassidy Cable Systems...

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

Association des centres de services sociaux du Québec



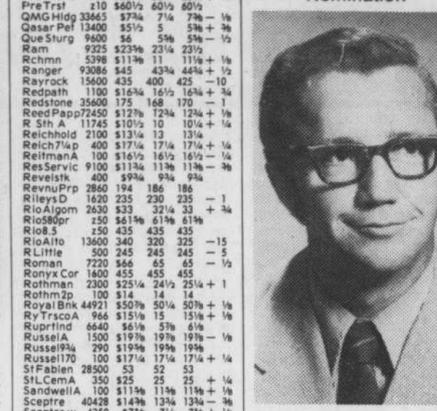
Monsieur Gilles Lacroix, président du Conseil d'administration de l'Association des Centres de services sociaux du Québec est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Jean-Guy Beaulieu au poste de directeur général de l'Association.

Directeur des ressources humaines à l'Association des Centres de services sociaux du Québec, monsieur Beaulieu était prêt pour cette dernière depuis juin 1978 pour agir à titre de directeur général du Comité Patronal de Négociations des Affaires sociales (CPNAS).

Association des C.S.S. regroupés les 14 Centres de services sociaux du Québec créés en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux au Québec.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

Les Ateliers d'Ingénierie Dominion Limitée Nomination



Monsieur Max Drouin, président et directeur général des Ateliers d'Ingénierie Dominion Limitée, annonce la nomination de Monsieur Jacques Désilets au poste de directeur de la section des Turbines Hydrauliques.

Monsieur Percy Soicher, directeur de la section Hydraulique, est nommé Conseiller spécial du président et directeur général.

J. Désilets

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

NEW YORK

Marché indécis

Les valeurs boursières ont à nouveau évolué irrégulièrement. L'indice des industriels a clôturé à 897,26 en baisse de 0,09, après des gains de près de 8 points. Quelque 52 millions d'actions ont été traitées.

Les gains initiaux ont permis à l'indice de dépasser de plus de 5 points le niveau 900, ce qui a été attribué par les analystes au placement à la Bourse des importantes liquidités monétaires dont disposent les grands portefeuilles institutionnels, après avoir liquidé leurs investissements producteurs d'intérêt dont le rendement a diminué...

Par ailleurs, les valeurs canadiennes, et notamment les valeurs minières, ont été touchées par la baisse. En clôture, le nombre de hausses dépassait toutefois celui des baisses: 830 contre 672 et 379 titres sont inchangés.

Les pétroles et les aurifères ont été les compartiments les plus affectés. Aux premiers, Shell Oil a cédé 7-8 à 37-1-2 et aux seconds, Home Mines a perdu 2 à 64. Charter Co a clôturé à 19-1-8 en baisse de 3, après l'annonce d'une baisse substantielle de ses bénéfices au troisième trimestre. Ford a gagné 7-8 à 25-7-8. Textron Electronics a clôturé à 27-1-8 en hausse de 1-1-4.

Par ailleurs, les valeurs canadiennes, et notamment les valeurs minières, ont été touchées par la baisse. En clôture, le nombre de hausses dépassait toutefois celui des baisses: 830 contre 672 et 379 titres sont inchangés.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

AGF Group

Table of stock prices for various companies including AGF Group, Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

Quelques améliorations au chapitre de la divulgation

La CVMQ réforme la loi sur les valeurs mobilières

par Michel Nadeau

La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) a rendu public hier, un avant-projet de loi en vue de la réforme de la loi sur les valeurs mobilières dont la dernière version avait été adoptée par le gouvernement québécois en 1955.

En plus de fonder dans un texte nouveau les différents amendements apportés au fil des ans, le document, qui est soumis à la critique des groupes intéressés, vise à rendre compatible la législation québécoise en cette matière avec les normes adoptées dans les autres régions du Canada, notamment en Ontario, tout en améliorant certains articles pour permettre une plus

grande information du public et une supervision plus efficace des professionnels intéressés dans cette industrie.

Les 336 articles de cet avant-projet de loi ont l'oeuvre de MM. Jean R. Lajoie, commissaire, et de M. Louis Racine, conseiller à la Commission.

Le projet québécois suit de quelques mois la mise à jour de la loi similaire en Ontario. L'inspiration générale du texte est celle d'un esprit libéral. La Commission des valeurs mobilières confiera à la Bourse de Montréal, à la section québécoise de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM), à la Fédération des Caisses d'entraide et «aux autres organismes d'autoréglementation» regroupant

des individus faisant le commerce des valeurs mobilières l'autorité nécessaire pour l'admission des membres.

En ce qui a trait aux offres publiques d'achat, le nouveau texte ne renferme aucune obligation pour une compagnie acquérante de faire une offre aux actionnaires minoritaires. A ce sujet, on croit que la législation ontarienne renferme tellement de «trous» qu'il valait mieux ne pas mettre de contrainte.

Le président, M. Gérard Lacoste, a, pour sa part, invoqué le droit à la propriété du propriétaire d'une petite entreprise qui aurait plus de mal à vendre le bloc d'actions de contrôle si l'acheteur était forcé de prendre en mains toutes les actions émises.

Egalement, l'Ontario exige des dirigeants d'entreprises de soumettre de façon confidentielle les «faits importants» devant possiblement être révélés au public lorsqu'il y a doute quant à l'opportunité de dévoiler ces faits. Québec ne propose aucune restriction en cette matière en prévenant cependant les dirigeants qu'une omission de divulgation constitue en fait une fausse déclaration.

M. Lacoste a souligné également que le texte renferme plusieurs «innovations terminologiques» qui visent à remplacer des traductions déficientes adoptées dans le passé.

Pour ce qui est de l'information du public actionnaire, la principale amélioration est

la réduction des délais pour la publication des états financiers et la divulgation des transactions par des initiés.

Dans le premier cas, la CVMQ s'est inspirée de la réglementation américaine: les rapports annuels devront être transmis à la Commission 90 jours après la fin de l'exercice (30 jours de moins qu'en Ontario). Antérieurement il fallait compter six mois avant d'être contraint de demander une exemption ou une prolongation à la Commission. Les rapports trimestriels devront être envoyés dans les 45 jours suivant la fin d'un trimestre (contre 60 jours en Ontario).

L'épineuse question de la rémunération n'apparaît pas dans le texte de la CVMQ. M. Lacoste a expliqué que cet aspect de la réforme serait étudié plus tard. Il est notoire cependant que le Québec se trouve un peu seul dans sa volonté d'agir en ce domaine; l'Ontario a reculé à plusieurs reprises lors de la présentation d'initiatives en ce domaine. Si Québec décidait de marcher seul, plusieurs compagnies pourraient alors se retirer du marché québécois des capitaux.

Les initiés devront désormais rapporter à la Commission toutes transactions dans les dix jours qui suivent l'achat ou la vente de titres d'entreprises auxquelles ils sont rattachés. Auparavant la norme était de dix jours suivant la fin du mois où la transaction a été faite. La Commission souhaite raccourcir la période entre laquelle un initié (cadre ou administrateur d'une compagnie publique) transige sur les actions et le moment où le public est informé via le petit bulletin hebdomadaire publié par l'organisme de la Tour de la Bourse.

Un autre aspect de l'avant-projet qui aura des répercussions importantes pour les entreprises est le remplacement du traditionnel prospectus — document juridique complexe et volumineux exposant le cadre d'une nouvelle émission de titres — par une «note d'information». Ce document de «trois ou quatre pages au maximum» définirait le but de l'émission, la description des titres offerts et la divulgation de faits récents. L'entreprise n'aurait plus ainsi à rapporter tous les faits contenus dans le rapport annuel précédent ou encore dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle. Ces documents pourraient être donnés au client potentiel par l'intermédiaire. Cette mesure réduira considérablement les coûts d'émission de petites entreprises qui enrichissent plusieurs grands bureaux d'avocats. L'émetteur de titres devra cependant maintenir un «dossier d'information» à la Commission.

À la fameuse question à savoir qui fait le commerce des valeurs mobilières et qui doit obtenir un permis, l'article 133 apporte une réponse claire: «Toute personne qui exerce, même de façon accessoire, l'activité de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières est tenue de se faire inscrire à ce titre auprès de la Commission.»

M. Lacoste a mentionné également que les petits actionnaires peuvent utiliser le mode du recours collectif pour obtenir justice auprès des tribunaux lorsqu'ils ont l'impression d'avoir été victimes d'actes répréhensibles.

En ce qui a trait à l'obligation d'informer, l'épargnant aura dorénavant accès à un régime de renversement de la charge de la preuve — l'entreprise devra montrer qu'elle a informé.

Le document précise tout fait important doit être porté à la connaissance du public par le moyen d'un communiqué de presse. On ne précise pas toutefois ce que signifie «un changement important».

La dernière partie du texte de 80 pages est consacrée aux pouvoirs de la Commission. «Il est vrai que ces pouvoirs sont immenses», reconnaît M. Lacoste mais «le citoyen peut toujours en appeler auprès du tribunal».

Finalement, le président de la CVMQ a invité tous les groupes et individus intéressés à faire parvenir d'ici le 15 septembre leurs commentaires sur cet avant-projet qui devra, par la suite, être soumis à l'assemblée nationale par le ministre des Consommateurs, coopératives et institutions financières.

Tout le volet de la réglementation afférente à cette future loi sera publié par la suite.



Le président de la CVMQ, M. Gérard Lacoste, a rendu public hier un document de consultation visant à réformer en profondeur la loi sur les valeurs mobilières du Québec. (Photo: Jacques Grenier)

Gray pourrait imiter le geste de Carter à l'endroit de l'automobile

TORONTO (CP) — Le ministre de l'Industrie, M. Herb Gray, qui étudie la possibilité d'une aide gouvernementale à l'industrie automobile, a à la suite des déclarations du président Carter, doit rencontrer aujourd'hui des fabricants de pièces d'automobiles qui lui donneront à leur tour un aperçu de leur difficile situation.

Le directeur exécutif de l'Association canadienne des fabricants de pièces d'automobiles, M. Morley Bursey, a laissé entendre hier qu'il présenterait aujourd'hui certaines demandes d'aide à M. Gray. L'Association, a-t-il rappelé, emploie en temps normal quelque 55.000 personnes, mais n'a plus que des effectifs de 38.000 employés vu que l'industrie de l'automobile traverse des moments pénibles. Fabricants d'automobiles et de pièces emploient habituellement ensemble 100.000 personnes, et on estime que un sixième de tous les emplois au Canada sont créés par l'industrie de l'automobile.

Les fabricants de pièces d'automobile souhaitent que le gouvernement étende à l'industrie des pièces d'automobile ses programmes de recherches et de développement, ses programmes de prêts pour l'achat de machines-outils, d'équipement et de développement de nouveaux marchés d'exportation.

Le Syndicat des ouvriers de l'automobile s'inquiète pour sa part de l'importance croissante des voitures étrangères au Canada et estime qu'Ot-

tawa devrait contingerer les importations de voitures, qui comptent pour près de 20% du marché en Amérique du Nord, selon les plus récentes statistiques.

Le ministre de l'Industrie de l'Ontario, M. Larry Grossman, est également de cet avis et a souligné hier que le Canada devrait emboîter le pas aux États-Unis si ces derniers décidaient de contingerer ces importations.

«Le Canada, a déclaré hier M. Grossman, ne saurait unilatéralement appliquer un régime de contingentement ni s'abstenir si les États-Unis devaient y avoir recours.»

Si le Canada devait seul décider d'imposer des restrictions sur les importations de voitures étrangères, ces voitures se trouveraient à inonder le marché américain et Washington serait dans l'obligation de prendre des mesures de représailles contre le Canada.

Le président d'American Motors (Canada), M. William Pickett, ne mâche pas ses mots à ce propos, et estime que les fabricants japonais pratiquent le dumping sur le marché nord-américain. Il n'y a qu'à comparer les prix de leurs véhicules ici aux prix qu'ils exigent au Japon, d'expliquer M. Pickett, qui trouve que cette situation ne pourrait être réglée devant les tribunaux avant plusieurs années.

Les gouvernements, de poursuivre M. Pickett, sont responsables d'une grande partie des problèmes qui

confrontent l'industrie de l'automobile.

Le président Carter a touché dans sa déclaration de mardi à ce grave problème des importations japonaises, et des porte-parole de la Maison Blanche ont déjà reçu l'assurance que le Japon ne se préparait pas à augmenter ses livraisons vers les États-Unis.

Par contre, la compagnie Ford a annoncé hier qu'elle avait conclu un accord avec Toyota portant sur la production aux États-Unis de modèles compacts. Il s'agirait, croit-on savoir, d'un projet de production de 20.000 voitures par mois dans une usine désaffectée de Ford. Les deux compagnies investiraient à parts égales dans ce projet.

Faute d'une pareille entente avec les Japonais, General Motors a annoncé hier qu'elle se proposait de présenter en 1985 des modèles dont la consommation de carburant sera inférieure à la limite fixée par les normes fédérales.

Ces modèles, a précisé un porte-parole de la compagnie, devraient pouvoir parcourir en moyenne 31 milles au gallon, alors que le règlementation fédérale n'exige qu'un peu plus de 27 milles au gallon.

La crise de l'automobile aux États-Unis se caractérise par les faits suivants:

- 275.000 des 700.000 ouvriers de l'automobile sont en chômage;
- la production pour le mois de juin a été la plus faible depuis 22 ans. Les 532.000 véhicules sortis des lignes de mon-

tage représentent une diminution de la production de 35% par rapport à juin 1979;

- les voitures importées représentent 27% du marché, et à elles seules les voitures japonaises comptent pour 22% du marché américain.

Les fabricants d'automobiles connaissent une crise grave. General Motors a enregistré des bénéfices de \$155 millions au premier trimestre sur des ventes de \$15.7 milliards, en baisse de 88% et de 12% respectivement par rapport à la même période de l'an dernier.

Chez Ford, on a enregistré une perte de \$164 millions au premier trimestre en comparaison d'un bénéfice de \$595 millions pour le trimestre correspondant de 1979. Les ventes se chiffrent par \$9.6 milliards au premier trimestre, en baisse de 24% sur la même période de l'an dernier.

L'industrie américaine reconnaît que les mesures d'aide énoncées mardi par le président Carter pourraient aider l'industrie à passer plus rapidement à l'ère des modèles compacts et pourraient même contribuer à faire diminuer le prix des automobiles.

L'industrie n'en savait pas plus long hier sur les intentions de Washington d'assouplir le règlementation sur les mesures de sécurité obligatoires telles les ceintures de sécurité automatiques qui pourraient se traduire par une hausse de près de \$1.000 du prix d'une automobile en 1985.

Les laiteries Laval et Cité se regroupent

La coopérative agricole du Bas Saint-Laurent et la Coopérative laitière du Sud de Québec, respectivement propriétaire de la Laiterie Laval et de la Laiterie Cité, ont décidé de regrouper les actifs de ces deux laiteries.

M. Denis Cassista, porte-parole des Laiteries Laval et Cité, a mentionné que cette union des actifs des deux coopératives est rendue nécessaire devant l'état du marché du lait dans la région du Québec métropolitain. En effet, a précisé M. Cassista, la croissance marginale de la consommation des produits laitiers et les investissements requis pour faire face au développement technologique, tout en garantissant un minimum de rentabilité à long terme, ont rendu ce regroupement inévitable.

Afin de bien illustrer cette croissance marginale, M. Cassista a cité des recherches qui ont été effectuées aux États-Unis et qui peuvent s'appliquer pour l'ensemble du secteur québécois. En 1960, aux États-Unis, le lait se classait au premier rang des boissons les plus consommées, suivi du café et de la bière. En 1978,

les liqueurs douces avaient pris la première place, suivies du lait et du café. Des projections prévoient qu'en 1990, les liqueurs douces conserveront la première place, suivies de la bière et du lait qui glissera au troisième rang.

Cette union inter-coopérative portera le chiffre d'affaires des deux laiteries à \$75 millions, ce qui s'avère un seuil minimal de rentabilité devant les nouvelles exigences de la technologie et du marché dans le Québec métropolitain.

Comme c'est la Régie des marchés agricoles du Québec qui établit le prix de gros, de détail et aux chaînes, les prix des produits ne changeront pas. De même les produits et marques existants sur le marché demeureront les mêmes.

Conscientes de leur importance dans l'industrie laitière de la région de Québec métropolitain, les Laiteries Laval et Cité en regroupant leurs intérêts, assurent un avenir plus stable aux producteurs, aux distributeurs, aux travailleurs en usine, aux responsables de la mise en marché et à tous les autres secteurs connexes. Cette dimension économique

a été un des facteurs importants qui ont joué en faveur du regroupement, a affirmé M. Cassista.

Notons que les représentants patronaux et syndicaux, depuis quelque temps, examinent les éventuelles conséquences apportées par de nouveaux changements technologiques sur les emplois des salariés des deux entreprises.

Ce nouveau regroupement permettra de considérer sérieusement l'aménagement d'installations plus modernes exigées par les contraintes technologiques. Il facilitera aussi la production et la mise en marché de nouveaux produits laitiers plus sophistiqués.

Price Waterhouse et Associés



Baxter D. Laporte
Les associés de Price Waterhouse et Associés, conseillers en administration, ont le plaisir d'annoncer que Monsieur Baxter D. Laporte, directeur des services internationaux de consultation, a été reçu associé. Monsieur Laporte continuera de servir sa clientèle internationale à partir des bureaux de Price Waterhouse à Ottawa.

La Bourse accueille une petite mine d'or

La compagnie Mines d'Or Lac Bachelor dont le siège social est au Québec inscrira demain ses actions à la cote de la Bourse de Montréal.

Mines d'Or Lac Bachelor mettra en production une mine d'or dans la région de Lac Bachelor, à environ 300 milles au nord-ouest de Montréal. Les réserves seraient suffisantes pour assurer quatre années de production à un rythme de 180.000 tonnes broyées par année. Toutefois, on estime à quinze mois la période de construction et d'a-

menagement des installations avant que ne débute la production.

La compagnie Quebec Sturgeon River Mines, de laquelle Mines d'Or Lac Bachelor a acheté la propriété minière, conserve 55% des actions émises et en circulation. Les actions nouvellement émises de la compagnie sont admissibles au Régime d'Épargne Actions du Québec (REA).

C'est la huitième compagnie à s'inscrire à la Bourse de Montréal depuis le début de 1980.

L'or renverse la vapeur et le dollar se redresse

LONDRES (AFP) — L'or, renversant sa tendance à la hausse, a perdu \$19, hier à Londres pour clôturer à \$663,5 l'once dans un marché peu actif mais nerveux, où les ventes bénéficiaires ont dominé.

Par ailleurs, le dollar s'est raffermi légèrement après un nouveau repli qui avait obligé les banques centrales de plusieurs pays à le soutenir au cours des premières transactions de la journée. Les affaires ont été beaucoup plus calmes que la veille.

La livre sterling s'est également orientée à la hausse grâce à une importante demande commerciale. Après être tombée à \$2.3690, elle était remontée à 2.3820. Sa clôture est intervenue à \$2.3730 contre \$2.3735 la veille.

Comme sur les marchés européens plus tôt dans la journée, on a assisté, hier sur la place de New York, à un certain fléchissement des cours de l'or et à un redressement de ceux du dollar, après une ouverture en baisse sensible.

Cette évolution a reflété largement, estime-t-on dans les milieux financiers, un ajustement technique après les vifs mouvements enregistrés ces derniers jours, ajustement favorisé en ce qui concerne la devise américaine par quelques interventions officielles.

Le dollar a clôturé très légèrement au-dessous de ses niveaux de la veille: à 1.7389 mark (contre 1.7390), à 1.5910 franc suisse (contre 1.5930) et à 4.0355 francs français (contre 4.0370).

L'or, de son côté, a terminé la journée à \$662 l'once (contre \$673 la veille).

Par ailleurs, le gouvernement américain prévoit désor-

mais que le taux de chômage aux États-Unis atteindra 8,5% à la fin de l'année, mais s'attend aussi à ce que la récession prenne fin d'ici-là.

Dans ses prévisions économiques révisées, qui seront présentées au Congrès le 21 juillet, le gouvernement prévoit une baisse du PNB de 3% cette année, suivie d'une croissance de 3,5% l'an prochain.

Ces chiffres représentent la reconnaissance par le gouvernement que la récession a été plus accentuée que prévu. En mars encore, la Maison Blanche estimait que le taux de chômage atteindrait au maximum 7,25% au début de 1981, alors qu'il s'est élevé en juin à 7,7% de la population active.

Sur le plan des prix, le gouvernement s'attend en revanche à une nette décélération, tablant sur un taux

d'inflation de 11,9% pour toute l'année 1980 (contre 18% en début d'année) et 9,8% en 1981.

De source proche du gouvernement, on indique d'autre part que le département du Trésor a esquissé un programme de réduction fiscale pour 1981 de \$5 milliards dans un premier temps, mais cette question est encore débattue au sein du gouvernement.

De même source, on indique que le budget de l'année fiscale 1981, qui commence le 1er octobre, pourrait enregistrer un déficit de l'ordre de \$30 milliards en raison de la récession, qui diminue les entrées fiscales et accroît les dépenses sociales de l'État. Ce chiffre ne tient pas compte de la réduction d'impôts, qui ne fera qu'accroître encore le déficit.

Expansion d'Essilor à Ville St-Laurent

Essilor Canada fabriquera à compter de novembre prochain des verres de lunettes antireflet à son laboratoire de Ville Saint-Laurent en banlieue de Montréal. Ce nouvel investissement d'un montant global de \$1.150.000 porte à près de \$2 millions l'investissement total d'Essilor au Canada depuis son implantation industrielle en 1974 et créera 22 emplois directs et indirects.

Cette décision a été motivée par le succès que connaissent les produits Essilor au Canada, les ventes sont passées de

\$1,7 million en 1974 à plus de \$6 millions en 1979, et par l'absence, faute de la technologie appropriée, de verres antireflet de qualité au Canada. Essilor a mis au point un traitement antireflet multicouche inaltérable dont la réflexion est 40 fois moins grande que pour un verre normal et 10 fois moins grande que le procédé monocouche actuellement en usage au Canada.

SICO

M. John Woschiz
Monsieur Marcel Deslauriers, président du conseil et chef de la direction de Sico Inc., est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur John Woschiz au poste de directeur des comptes spéciaux à la Division commerciale.

Monsieur Woschiz possède une vaste expérience de l'industrie de la peinture. Il a occupé divers postes de direction dans les secteurs suivants: chimie, administration et ventes. Ses fonctions lui ont permis d'acquérir de précieuses connaissances du marché canadien.

Sico Inc., le plus important fabricant de peinture à capitaux exclusivement canadiens, excelle dans tous les domaines où il exerce ses activités, au Canada et aux États-Unis.

Nomination chez Greenshields

LOUIS FORTIER
Greenshields a le plaisir d'annoncer que Louis Fortier, B. Sc. Soc. (Econ.), Université d'Ottawa, 1975, a réussi le cours sur le Commerce des Valeurs Mobilières au Canada et a été nommé représentant agréé au siège social de la firme à Montréal.

BERGER
LE PASTIS À SON MEILLEUR

Immeubles Globe Limitée

Dividende N° 7
Avis est par les présentes donné que le dividende fixe de 47¢ par action pour le trimestre terminé le 21 août 1980 sur les actions privilégiées en circulation rachetables, à dividende cumulatif de \$1,88. Série A, de la Compagnie, a été déclaré payable le 22 août 1980 aux actionnaires inscrits au registre à la fermeture des bureaux le 8 août 1980.

Par ordre du conseil d'administration
RAYMOND L. ARSENAULT
Président
Montréal, le 26 juin 1980.

LE GROUPE SGF
Société générale de financement du Québec

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Yves-L. Duhaime, annonce les nominations suivantes au Conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec:

Monsieur Reynald Brisson
M. Reynald Brisson est président de la compagnie Centrale de la Machine à coudre industrielle Inc. Il est également administrateur de plusieurs entreprises privées et publiques.

Monsieur Eric Forest
M. Eric Forest est président de la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec. Monsieur Forest est également président de Mont-Tremblant Lodge et de l'Entraide PME Inc.

Monsieur Fernand Paré
Monsieur Fernand Paré est directeur général de La Solidarité, compagnie d'assurance sur la vie. Il est membre du Conseil d'administration de plusieurs entreprises, dont La Solidarité, la Caisse de dépôt et placement du Québec, et le groupe Optimus.

ressources naturelles

Baromètre de la conjoncture, l'or continuera à progresser

par
**Alain
Borgognon**

Si tout l'or extrait à ce jour dans le monde entier était fondu en un seul bloc, il pourrait se ranger dans le Forum de Montréal ou sous les arcades du premier étage de la Tour Eiffel! Si on considère que l'utilisation de l'or comme ornement, ou comme trésor, est une tradition millénaire, force est d'admettre que ce métal précieux est somme toute assez rare.

C'est justement cette rareté qui, jumelée aux symboles de richesse, d'angoisse, de permanence, de rêve et de pouvoir, fait de l'or une matière unique. Dans les esprits, le métal jaune occupe d'ailleurs une place disproportionnée par rapport à sa valeur et à son utilité, reléguant à un niveau moindre d'autres ressources minérales pourtant bien plus importantes sur les plans économique et industriel.

Les fluctuations du prix de l'or et son passage d'un détenteur à un autre sont le plus souvent synonymes d'insécurité politique ou économique, une autre réalité qui consacre le caractère tout particulier de ce métal. La poussée extraordinaire de son prix à la fin de 1979 et au début de 1980, tout comme l'effervescence actuelle, démontrent on ne peut mieux, que, comme par le passé, l'or reste un thermomètre très sensible de la conjoncture internationale. Ni les grands ordinateurs, ni le premier homme sur la Lune, ni les raffinements organisationnels ou technologiques de notre société contemporaine ne semblent avoir de prise sur l'or. Tout se passe en effet comme si l'homme et ce métal entretenaient une relation «magique» et inaltérable!

Rien ne laisse supposer que la popularité de l'or ne soit sur le point de diminuer sur les marchés internationaux; c'est même le contraire qui risque d'arriver si, indépendamment des symboles, on se fie uniquement à la loi de l'offre et de la demande. D'un côté, les acheteurs — dont les poches sont souvent remplies de pétrodollars — sont là. De l'autre côté, le métal jaune en vente va commencer à manquer. Il n'y a pas encore eu de pénurie réelle à cause des cessions nettes d'or prélevé sur les réserves métalliques du monde occidental, mais ces ventes cachent en fait certaines difficultés d'approvisionnement des marchés.

La Banque des Règlements Internationaux a d'ailleurs fait savoir récemment que la production mondiale d'or en 1979 avait baissé de 35 tonnes dans les pays non-communistes. Durant la même période, les

ventes de ce même métal en provenance des pays de l'Est régrossaient de 160 tonnes; dans ce cas-ci il ne s'agit pas forcément d'une baisse liée à la production d'or soviétique, des questions stratégiques entrant en ligne de compte.

Le principal fournisseur d'or dans le monde est depuis longtemps l'Afrique du Sud. En 1979, ce pays produisait environ 1000 tonnes par année, un chiffre qui depuis ce temps-là a diminué pour se stabiliser aux alentours de 700 tonnes. Cette donnée signifie qu'actuellement Prétoria fournit la moitié de la production mondiale, une production qui tourne ainsi autour de 1400 tonnes annuellement. Qui plus est, l'Afrique du Sud détient également 50 pour cent des réserves d'or connues de la planète, ce qui représente à peu près 16500 tonnes; il est donc plus que probable que ce pays garde un leadership indiscutable en cette matière, pour de nombreuses années encore, grâce à ses mines de Witwatersrand, du Transvaal de l'Ouest et de l'Etat libre d'Orange. Et la baisse de la production enregistrée depuis 1970, si elle inquiète les autorités, ne les laisse pas sans revenus! L'an dernier, suite aux hausses spectaculaires réalisées durant le dernier trimestre, les réserves de Prétoria sont passées d'une valeur de 2,5 milliards de dollars à plus de sept milliards.

Mais le fléchissement de la production d'or sud-africaine reste inquiétant pour les grands acheteurs internationaux et pour les industriels qui en utilisent aujourd'hui 500 tonnes par année, soit un peu plus du tiers des mises en marché. La situation politique qui prévaut dans ce pays est une autre source de soucis; des analystes prétendent même que ces craintes ne seraient pas tout à fait étrangères à la fébrilité du marché du métal jaune ces dernières semaines.

Autre sujet qui inquiète les acheteurs, la détérioration constante des relations de travail entre les 35.000 mineurs Blancs des mines d'or sud-africaines et leurs 400.000 «compatriotes» Noirs. Outre des injustices flagrantes en ce qui concerne les travaux à effectuer et les conditions de leur exécution, les travailleurs noirs sont victimes d'une ségrégation impitoyable que les échelles de salaires reflètent on ne peut mieux: les Blancs gagnent en effet sept fois plus en moyenne. Soutenus par un syndicat puissant et des appuis politiques non-négligeables, les mineurs de race blanche s'opposent systé-

matiquement à une amélioration notable des conditions de travail de leurs confrères de couleur; les mineurs Blancs sont moins progressistes à cet égard que les dirigeants des compagnies minières eux-mêmes, lesquels — craignant sans doute le pire — se montrent bien plus ouverts face aux revendications des Noirs.

Pour Prétoria, et pour les acheteurs d'or en général, cette situation est explosive. Le gouvernement sud-africain est d'autant plus préoccupé que l'or de ses mines lui permet actuellement de mieux faire face aux difficultés liées à ses approvisionnements en pétrole depuis la chute du Shah.

Si les marchés internationaux de l'or craignent la situation en Afrique australe, ils ne peuvent pas espérer recevoir beaucoup de réconfort du second producteur mondial de métal précieux: l'Union soviétique. Avec environ 440 tonnes par année, majoritairement extraites en Sibirie, Moscou jouit incontestablement d'une position de force.

Sous Staline, les mines d'or avaient une main-d'oeuvre très bon marché; les déportés politiques. Aujourd'hui les choses ont changé pour le mieux heureusement et l'in-

dustrie aurifère soviétique s'est grandement mécanisée; cette industrie est relativement efficace puisqu'elle serait une des seules à avoir atteint les objectifs de production fixés par le Xème plan économique.

Nerf des échanges commerciaux avec l'Ouest, l'or soviétique sert essentiellement les besoins économiques et stratégiques des dirigeants du Kremlin; pour ces derniers, les hausses de prix du métal jaune de l'hiver 79-80 ont aussi été une aubaine, même s'ils n'y étaient pas totalement étrangers. Il est donc probable que Moscou continue de suivre une politique essentiellement basée sur ses propres besoins dans l'utilisation de son or, une politique qui peut aussi consister à créer artificiellement une pénurie afin de faire monter le prix.

La domination, en matière de production d'or, de l'Afrique du Sud et de l'Union soviétique est telle, que les acheteurs mondiaux sont vraiment à leur merci. A eux deux, ces pays produisent annuellement plus de 1100 des 1400 tonnes extraites dans le monde entier. Loin derrière, avec respectivement 53 tonnes et 33 tonnes, on retrouve le Canada et les Etats-Unis. Depuis quelques années, des rumeurs,

non-vérifiées avec précision à ce jour, font état d'une importante production d'or en Chine et, dans une moindre mesure, en Corée du Nord. Le manque d'informations précises à cet égard ne permet donc pas aux acheteurs internationaux de prévoir d'importantes ventes dans un avenir prévisible; par ailleurs, si ces deux pays décident effectivement d'écouler à grande échelle leur or sur les marchés internationaux, il est fort probable qu'ils adoptent une attitude plus proche de celle de Moscou que de celle d'Ottawa par exemple.

Le Canada, premier producteur du monde libre, profite largement des fluctuations à la hausse du prix du métal précieux. Les compagnies minières canadiennes ont ainsi une opportunité d'exploiter des filons qui n'étaient tout simplement pas rentables à l'époque où l'on vendait 300 dollars et moins.

Mais le marché international ne peut être satisfait par la production canadienne, une production qui a d'ailleurs fortement baissé depuis l'année record de 1941: de 166 tonnes à cette occasion, la quantité extraite des mines canadiennes n'a cessé de diminuer depuis, avec quelques soubresauts à la hausse en 1976 et



milliard de dollars suivant la fluctuation des cours. L'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest, les Provinces des Prairies, le Yukon et la région de l'Atlantique fournissent, dans l'ordre, l'or canadien.

On s'attend par ailleurs à ce que le «boum» des prix de décembre et janvier derniers ait favorisé l'ouverture, ou la réouverture, d'une vingtaine de nouvelles mines à travers le pays. Calculé sur une base

Le Fonds monétaire international estimait l'an dernier que les réserves d'or des principaux états du monde occidental s'élevaient à 7800 tonnes pour les Etats-Unis, 3300 pour l'Allemagne, 2800 pour la France, 2300 pour l'Italie et la Suisse, 1500 pour les Pays-Bas, etc... Le FMI faisait également savoir que selon ses estimations les plus précises, les possessions d'or des particuliers avoisineraient 9100 tonnes pour l'Europe (dont 4600 pour la France seulement), 5500 pour l'Asie, 5000 pour l'Afrique. Ces chiffres sont cependant sujets à des fluctuations à la hausse et à la baisse suivant la conjoncture, comme ce fut d'ailleurs certainement le cas lors de la «ruée vers l'or» de décembre 79 et janvier 80.



Gouvernement du Canada / Government of Canada
 Expansion Economique Regionale / Regional Economic Expansion

Le MEER à la grandeur du Québec... et plus

Le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) a consacré près de \$1.8 milliard, depuis 1969, au développement économique du Québec.

- Subventions aux entreprises manufacturières: \$438,1 MILLIONS
- Parc industriel de Mirabel: \$8 MILLIONS
- Assainissement des sols et remembrement des terres: \$62 MILLIONS
- Expansion de Sibbec: \$30 MILLIONS
- Assainissement des eaux de la région de Montréal: \$120 MILLIONS
- Routes d'accès aux richesses minières: \$17,2 MILLIONS
- Usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien: \$30 MILLIONS
- Développement touristique: \$45,6 MILLIONS
- Infrastructures touristiques, communautaires et industrielles: \$298,8 MILLIONS dont \$116,8 MILLIONS sous forme de prêts
- Études sur le développement industriel: \$0,6 MILLION
- Equipements publics: \$23,2 MILLIONS
- Exploitation des ressources forestières: \$193,4 MILLIONS
- Réseaux routiers à proximité des centres industriels: \$205,5 MILLIONS
- Développement de l'est du Québec (FODER): \$153,2 MILLIONS
- Aménagement rural et développement agricole (ARDA): \$26,5 MILLIONS
- Parcs industriels et parcs de pêche: \$82,6 MILLIONS
- Modernisation de l'industrie des pâtes et papiers: \$90 MILLIONS

LA COMPAGNIE MINIÈRE CAMPBELL CHIBOUGAMAU LTÉE

(libre de responsabilité personnelle)

CCH RESOURCES LTD



- EXPLORATION MINIÈRE D'HUILE ET DE GAZ À TRAVERS L'AMÉRIQUE DU NORD
- DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES CONJOINTES
- EXPLOITATION ET GÉRANCE DE MINES

SIÈGE SOCIAL

309-55, RUE YONGE, TORONTO, ONTARIO
(416) 366-5201 M5E 1J4

BUREAUX RÉGIONAUX D'EXPLORATION

- | | |
|---|---|
| CHIBOUGAMAU
B.P. 4620
Chibougamau
Québec
G8P 2K9
(418) 748-4115 | VANCOUVER
A-105 Marine Building
355 Burrard Street
Vancouver, B.C.
V6C 2G8
(604) 684-7558 |
| CALGARY
706-7th Avenue S.W.
suite 310
Calgary, Alberta
T2P 0Z1
(403) 232-0006 | MEXICO
Cia Minera Trans-Rio
Huepac, Sonora
Mexico |

Canada

- | | | | | |
|--|---|--|---|---|
| MONTRÉAL
800, Place Victoria
Bureau 3704, C.P. 247
Montréal, Québec
H4Z 1E8
(514) 283-6721 | QUÉBEC
Immeuble Clardge
228, av. Grande Allée est
Bureau 820
Québec, Québec
G1R 2J1
(418) 694-4670 | RIMOUSKI
320, rue Saint-Germain est
Bureau 401
Rimouski, Québec
G5L 1C2
(418) 723-9426 | ALMA
Plaza III
690, rue Sacré-Coeur ouest
Alma, Québec
G8B 6V4
(418) 668-3084 | VAL-D'OR
Place du Québec
889, 3 ^e Avenue
3 ^e étage
Val-d'Or, Québec
J9P 5E6
(819) 825-5260 |
|--|---|--|---|---|